EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

pour l'étude des Questions d'Education et d'Assistance

DES SOURDS-MUETS

TENU

les 6, 7 et 8 Août 1900

AU PALAIS DES CONGRÈS DE L'EXPOSITION

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA SECTION DES ENTENDANTS

PUBLIÉ PAR

M. le Docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE, *Président*

M. BAGUER, *Vice-président* | M. le D[r] LEGAY, *Secrétaire*

M. le D[r] MARTHA, *Secret.-général* | M[me] RENARD —

M. le D[r] SAINT-HILAIRE, *Trésorier*

PARIS

IMPRIMERIE D'OUVRIERS SOURDS-MUETS

Villa d'Alésia (Rue d'Alésia, 111 ter)

1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

Pour l'Étude des Questions d'Éducation et d'Assistance

DES SOURDS-MUETS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

CONGRÈS INTERNATIONAL

pour l'étude des Questions d'Education et d'Assistance

DES SOURDS-MUETS

TENU

les 6, 7 et 8 Août 1900

AU PALAIS DES CONGRÈS DE L'EXPOSITION

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE LA SECTION DES ENTENDANTS

PUBLIÉ PAR

M. le Docteur LADREIT DE LACHARRIÈRE, *Président*
M. BAGUER, *Vice-président*
M. le Dr LEGAY, *Secrétaire*
M. le Dr MARTHA, *Secret.-général*
Mme RENARD —
M. le Dr SAINT-HILAIRE, *Trésorier*

PARIS
IMPRIMERIE D'OUVRIERS SOURDS-MUETS
Villa d'Alésia (Rue d'Alésia, 111ter)

1900

CONGRÈS DES SOURDS-MUETS

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

SECTION DES ENTENDANTS

CONGRÈS DES SOURDS-MUETS

TENU

les 6, 7 et 8 Août 1900

AU PALAIS DES CONGRÈS

(Exposition Universelle)

COMPTE RENDU DES SÉANCES

DE LA

SECTION DES ENTENDANTS



PARIS
IMPRIMERIE D'OUVRIERS SOURDS-MUETS
Villa d'Alésia (Rue dAlésia 111ter)

1900

LUNDI 6 AOUT

(Séance du matin)

Présidence de M. GARIEL

Délégué principal près les Congrès internationaux
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris et à l'École des Ponts et Chaussées.
Membre de l'Académie de Médecine.

Discours
de M. le Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION (SECTION DES ENTENDANTS)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

C'est une grande satisfaction pour moi d'assister aujourd'hui à l'ouverture du Congrès des sourds-muets.

Les résistances que son organisation a rencontrées n'ont servi qu'à mettre en lumière l'inanité des efforts pour y mettre obstacle, et l'importance du but qui nous réunit aujourd'hui.

Les grands progrès sociaux ne se réalisent pas suivant les caprices des hommes, mais ils se produisent

à l'heure marquée, et rien alors ne peut en arrêter la marche.

Les intérêts dont nous allons nous occuper sont bien dignes de l'attention des hommes éminents qui ont répondu à notre invitation pour honorer de leur présence cette inauguration solennelle de nos travaux. Je leur adresse l'hommage de notre gratitude.

Je suis l'interprète du Comité d'organisation en exprimant toute notre reconnaissance aux Conseils généraux de la Creuse, de la Drôme, de la Gironde, de la Marne, de la Seine, de la Seine-Inférieure et des Vosges, pour les précieux encouragements qu'ils nous ont donnés, et aux gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Danemark, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, de la Russie, de la Roumanie, de la République de l'Équateur, de la Suisse et de la Suède pour le très grand honneur qu'ils nous ont fait en se faisant représenter à notre Congrès.

Je dois les plus affectueux remerciements à M. le Professeur Gariel, délégué principal près les Congrès de l'Exposition et à mes collègues du Comité d'organisation, qui m'ont donné un concours précieux sans lequel ma tâche eut été au-dessus de mes forces.

Je dois aussi l'expression de ma plus vive sympathie au bureau de notre section sœur.

S'il y a dans le programme de la section des sourds-muets des divergences avec le nôtre, nous saurons montrer de quel côté est la vérité, mais je tiens à dire que nous avons marché la main dans la main avec le président de la section des sourds-muets, et qu'aucune difficulté n'a jamais pu nous séparer.

Honneur à vous, Mesdames et Messieurs, qui êtes accourus de toutes les parties du monde pour préparer et soutenir par l'autorité de votre expérience, les améliorations que nous cherchons, les réformes que nous avons la volonté d'obtenir.

Au seuil du siècle nouveau, éblouis par les merveilles de l'Exposition, nous avons le devoir de regarder en arrière et de nous demander si les œuvres humanitaires ont progressé comme la science, comme les arts, comme l'industrie.

Nous avons, pour ainsi dire, domestiqué les forces de la nature jusqu'alors inconnues. Nous y avons trouvé des profusions de lumières, des forces incalculables, le pouvoir de transmettre avec la rapidité de l'éclair notre pensée jusqu'au bout du monde. Nous devons à un de nos collègues, M. Graham Bell, la possibilité de transmettre la voix comme le télégraphe transmet la pensée écrite. Nous avons anéanti la douleur; nous avons découvert les germes des maladies et les moyens de les détruire; nous avons porté une civilisation bienfaisante aux confins du monde. Nos œuvres de solidarité n'ont pas été moins grandes ; partout nous voyons d'admirables efforts pour améliorer le sort du faible et du malheureux.

Dans ces œuvres de socialisme bienfaisant, nos frères les sourds-muets ont-ils eu la part à laquelle ils avaient droit ?

Le nombre des chefs d'institutions réunis aujourd'hui, et le plus grand nombre encore de ceux qui n'ont pu se joindre à nous, témoignent du grand effort qui a été fait depuis un siècle pour faire oublier aux sourds-muets leur infirmité originelle. Il y a donc à examiner si l'effort a été proportionné aux besoins, si dans la voie

dans laquelle on a cherché le progrès a été toujours la meilleure, et enfin il vous appartiendra de déterminer ce qu'il reste à faire.

Les hommes qui ont à cœur de faire un peu de bien, se proposent, dès le début de leur carrière, un objectif qu'ils poursuivent avec plus ou moins de bonheur. Celui qui a le plus excité mon zèle a été de chercher à diminuer le nombre des sourds-muets.

En fondant, il y a trente-trois ans, la clinique otologique des sourds-muets, je pensais qu'en traitant, avec plus de soins qu'on ne le faisait, les maladies de l'oreille dans la première enfance, on pourrait éviter au plus grand nombre des petits enfants la perte de l'ouïe.

Il y a deux ans, j'ai pu, à l'aide du bienveillant concours du Ministère de l'Intérieur, refaire la statistique des sourds-muets de la France et de l'Algérie, moins la ville de Paris dans laquelle le recensement de la surdi-mutité n'est possible qu'avec un recensement général de la population. Si je n'ai pu avoir la certitude que mes espérances étaient réalisées j'ai pu du moins constituer des documents qui intéressent le Congrès.

Le premier, c'est que la population sourde-muette de la France et de l'Algérie non compris le département de la Seine, se compose de 19.579 individus. Le second, c'est que les dépenses faites par les départements, les communes et la charité privée pour placer dans les écoles 3.287 enfants s'élèvent à 973.617 francs, soit 296 francs en moyenne par enfant. Il suffit de faire remarquer que cette somme provient de subventions départementales, communales et de la charité privée pour entrevoir les difficultés que rencontre le placement

d'un enfant sourd-muet. Tandis que l'entrée de l'école est un droit pour l'entendant, c'est une faveur pour le sourd-muet. Je sais bien que la loi sur la gratuité et l'obligation de l'instruction publique n'a pas fait d'exception pour les déshérités de la vue et de l'ouïe, mais on n'a rien fait pour remplacer l'école communale dans laquelle ils ne peuvent entrer.

Il faut que l'enfant ne soit pas élevé dans cette pensée qu'il doit à la charité sa vie intellectuelle. L'Idée de charité provoque celle de mendicité qu'il faut à tout prix éloigner de son esprit.

Le département de la Seine nous a tracé la voie. Tous les sourds-muets sont instruits gratuitement dès l'âge de scolarité, et son établissement d'Asnières, qui grandit tous les jours, est placé sous la tutelle de l'Administration de l'Instruction publique qui a grand soin de prendre ses fonctionnaires parmi les hommes de la carrière.

Nous n'avons pas à indiquer les modifications nécessaires, qui, sans blesser les intérêts privés, pourraient satisfaire à cette pensée d'égalité sociale.

Nous avons provoqué l'étude de cette importante question, afin que nos collègues étrangers nous apprennent ce qui se fait dans leurs pays. Sur le terrain de l'éducation et du progrès les frontières n'existent plus, nous sommes tous solidaires les uns des autres, et nous pourrons émettre des vœux qui puissent réaliser nos aspirations communes.

Nos Institutions, Mesdames et Messieurs, comme celles des autres pays, possèdent une pléïade d'instituteurs distingués, dévoués à l'œuvre à laquelle ils sont attachés, et, je ne visite jamais un établissement sans

sortir le cœur plein de gratitude pour ceux dont je viens de constater les efforts et les succès.

Un grand principe domine toutes les méthodes, c'est l'éducation orale. Nous voulons que nos frères sourds-muets deviennent nos égaux par l'intelligence, le savoir, et l'expression de leurs idées. La parole seule peut supprimer toutes les barrières et donner accès aux carrières dans lesquelles la perte de l'ouïe n'est pas un obstacle absolu. Mais la méthode orale n'a été appliquée que depuis vingt ans, et nous comptons beaucoup de générations de sourds-muets chez lesquelles l'éducation a été faite par l'écriture, et qui s'expriment par la mimique et la dactylologie. Ceux qui datent de cette époque, déjà lointaine, forment une famille qui tend à s'isoler du monde des parlants. Se joignent à eux ceux dont la parole est défectueuse, et tous ne se doutent pas du retard qu'ils apportent à la réalisation des progrès sociaux auxquels nous aspirons pour eux.

Personne ne peut trouver mauvais que les sourds-muets s'expriment entre eux dans le langage qu'ils préfèrent, pas plus que nous ne pouvons critiquer ceux qui parlent le provençal, le basque ou le breton, mais cela ne nous empêche pas de réserver pour nos écoles la langue de Bossuet, de Corneille et de Victor Hugo. Faisons pour les sourds-muets ce que nous faisons pour les entendants. La parole est l'arche sainte qui seule peut les conduire au milieu social où ils aspirent.

Après bien des hésitations et des controverses, c'est au Congrès de Milan que cette vérité a paru éclatante, et que la lumière a rayonné sur le monde entier. Honneur à la pléïade d'instituteurs distingués auprès

desquels nous avons été nous convaincre de cette vérité.

Je salue ceux qui ont fait partie du Congrès de Milan, et ceux qui sont les élèves de ces maîtres vénérés, et j'exprime le regret que l'illustre Fornari n'ait pu, à cause de sa santé, répondre à mon appel.

S'il n'y a plus d'adversaires de la méthode orale, on ne peut méconnaître que beaucoup se demandent pourquoi elle n'a pas donné tout ce qu'on en pouvait attendre.

On a cru que le sourd-muet présentait un terrain toujours semblable dans lequel la végétation dépendait seulement de la culture. On n'a pas regardé suffisamment ce qui se passe dans nos écoles primaires Presque tous les enfants apprennent à lire, mais, pour quelques-uns, l'instruction s'arrête à la lecture des choses simples, et l'écriture est rudimentaire. On ne songe pas à incriminer les méthodes des instituteurs, on reconnaît l'insuffisance des élèves. Dans nos écoles de sourds-muets on attaque la méthode parce que, après quelques années, elle n'a presque rien appris à un certain nombre d'enfants.

Nous devons y regarder de plus près, et nous rendre compte que les mêmes enfants, pour lesquels les résultats ne répondent pas aux sacrifices, instruits par une autre méthode, fussent restés également inférieurs. Un premier point s'impose donc, c'est de faire une sélection mieux comprise. Il ne faut pas laisser les bons sujets s'enliser dans la médiocrité des retardataires.

Une autre cause de l'application défectueuse de la méthode orale est la diversité infinie des procédés pédagogiques qui sont mis en usage. Chaque professeur, dans son zèle d'apôtre, croit avoir trouvé un procédé,

et, parce que il en est l'inventeur, il s'imagine qu'il est meilleur que tous les autres, et il l'applique sans contrôle.

Je crois, qu'au moins pour les premières années, les procédés pédagogiques devraient être rigoureusement codifiés.

Vous ne chercherez pas dans les délibérations de ce Congrès le moyen de procéder à cette codification, mais il vous sera possible d'indiquer par qui elle pourra être réalisee. Je dépasserais la mesure de la compétence que vous voulez bien m'accorder, si je cherchais à aller plus loin dans cet ordre d'idées.

L'unification des méthodes pédagogiques, qui sera le crible commun par lequel tous les sujets devront passer, donnera à la sélection une précision beaucoup plus grande.

La conséquence de cette sélection sera la création de l'enseignement secondaire pour les sourds-muets.

Ce sera l'honneur de ce Congrès d'avoir signalé cette voie, et nos successeurs honoreront nos travaux, comme nous honorons ceux du Congrès de Milan.

L'enseignement des sourds-muets, tel que je l'entrevois et le désire, devrait comporter trois catégories d'établissements :

Pour les inférieurs l'enseignement agricole, je ne veux pas dire que la science agricole puisse se passer d'une intelligence ouverte, mais la culture de la terre permet d'utiliser tous les bras :

Pour les moyennes intelligences les études professionnelles telles que nous les donnons aujourd'hui ;

Pour les intelligences de choix l'enseignement secondaire.

Combien fait-on actuellement de bacheliers dans les

écoles de sourds-muets ? Mon distingué collègue M. Dusuzeau en est un exemple, mais, depuis plus de vingt ans, je n'ai vu réaliser cet heureux couronnement des études que par l'éducation privée, inaccessible à la classe peu fortunée.

Si j'ai proclamé, Mesdames et Messieurs, que l'enfant ne pouvait devoir son éducation à l'assistance ou à la charité, je n'ai voulu parler que du fils de l'ouvrier doué de la meilleure santé ; mais la maladie frappe tous les âges, le chômage la prépare, et l'imprévoyance ou l'impossibilité d'économiser rendent la vieillesse miséreuse.

L'assistance et la charité sont les seuls moyens, pour les riches, d'honorer leur fortune. Faire le bien est aussi la consolation de ceux qui ne sont pas heureux. Ces questions humanitaires sont donc à l'ordre du jour de tous les pays, et de tous les temps. Votre Congrès devait d'autant moins les négliger qu'il reste beaucoup à faire pour les sourds-muets, pour ne pas dire que tout est à faire.

Les Sociétés de secours mutuels, qui ont pris en France et à l'Etranger une si grande extension, sont une forme d'association à laquelle les sourds-muets peuvent difficilement recourir parce que, dans chaque ville, leur nombre est trop restreint. Dans les grands centres comme Paris, ces associations sont difficiles à organiser, parce que les ouvriers appartiennent à un trop grand nombre de corporations, et parce qu'ils échappent au contrôle les uns des autres, qui est une sauvegarde de la régularité de leur conduite. Je crois donc que ces sortes d'associations ont bien peu de chances de prospérer.

L'ouvrier sourd-muet a besoin d'une protection,

d'une sorte de tutelle qui lui aide à entrer dans un autre atelier, quand celui où il travaillait lui fait défaut ; où il puisse trouver le conseil dont il a besoin, le prêt à courte échéance pour traverser les jours difficiles, les secours de la médecine et de la religion.

Ces Sociétés de protection existent en France. Mais, jusqu'à présent, elles sont devenus trop facilement des bureaux de charité. Les ressources leur font trop défaut pour prendre l'essor qui leur serait nécessaire, et ne pouvant réaliser leur but elles perdent l'énergie qui donne le succès, et elles émiettent un maigre budget sans rien faire de suffisamment utile.

Mieux dirigées, elles devraient faire moins de charité, et réveiller davantage les forces vives de ceux dont elles ont mission de s'occuper.

Elles devraient chercher à développer les petites associations ouvrières, en évitant de faire grand, car, toutes les fois qu'il faut entretenir une direction pour faire marcher une modeste entreprise, les frais généraux ne tardent pas à épuiser le capital.

Les Sociétés de patronage rendraient ainsi les plus grands services en incitant les patrons à associer davantage les ouvriers à leurs entreprises. Nous en avons quelques exemples heureux, et, entre autres, celui que nous donne M. Firmin-Didot dans ses usines du Mesnil.

J'ai reçu l'assurance qu'une imprimerie qui se réorganise préparait des locaux pour loger ses ouvriers sourds-muets. On ne saurait trop encourager de pareils essais.

Les Sociétés de patronage pourraient également fonder à la campagne des associations familiales pour

les travaux agricoles. On ne devra pas confondre ces minuscules associations avec les colonies agricoles destinées à recevoir un assez grand nombre de protégés. Il y en a peu qui réussissent à vivre avec les ressources de leurs exploitations, et qui ne se transforment pas en asiles subventionnés par la charité publique pour recevoir les infirmes et les vieillards.

J'ai fait de vains efforts pour organiser à Paris l'assistance spéciale des sourds-muets. J'ai signalé les difficultés que les sourds-muets éprouvent pour se faire soigner dans les bureaux de bienfaisance et les hôpitaux.

J'ai demandé qu'un bureau spécial leur fut consacré, et la création d'une maison de retraite pour les vieillards. Les ressources ont fait défaut jusqu'à présent pour réaliser ces espérances, mais pour faire le bien on ne doit jamais se lasser.

A vous maintenant, Mesdames et Messieurs, d'aborder les problèmes sociaux pour lesquels vous vous trouvez réunis; j'attends de vos travaux une impulsion féconde, et j'ai confiance dans vos généreuses aspirations.

Discours de M. ERNEST DUSUZEAU

PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION (SECTION DES SOURDS-MUETS)

MONSIEUR LE PRÉSIDENT D'HONNEUR,

Au nom de la section des Sourds-Muets, je vous adresse mes bien respectueux remerciements pour l'intérêt que vous voulez bien nous témoigner en venant nous honorer de votre illustre présence, et je vous prie d'être, auprès du Gouvernement que vous représentez ici, l'interprète de nos plus sincères sentiments de reconnaissance et de dévouement envers la République!

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je commencerai par vous remercier de l'empressement que vous avez mis à répondre à notre appel de venir assister à ce Congrès.

Je n'ai pas besoin de vous en rappeler le but : Continuer l'œuvre bienfaitrice de notre illustre père l'abbé de l'Épée en cherchant à améliorer le sort de nos frères, et faire valoir nos si justes revendications de droits de citoyens.

Il y a eu déjà bien des Congrès organisés dans ce but, mais sans aucun résultat satisfaisant.

Mais celui auquel vous allez assister tout à l'heure, est sous la sauvegarde du Gouvernement qui, par ses actes, rappelle ceux de 1791 et de 1793, décrétant

l'établissement d'écoles de sourds-muets et l'égalité des sourds-muets comme citoyens aux entendants-parlants.

Travaillons donc dès à présent, et soyons sûrs que e Gouvernement nous aidera.

Nous sommes divisés en deux sections : la section des entendants-parlants et la section des sourds-muets. — Guidées par un même sentiment d'intérêt pour les sourds-muets, ces deux sections convergent leurs vues vers un même et seul but : le bien-être des sourds-muets.

Offrons tous ensemble un respectueux hommage de notre sincère reconnaissance à mon éminent collègue, M. le docteur Ladreit de Lacharrière, dont le dévouement et l'abnégation sont connus de tous!

Nous ne ferons aucune objection aux recherches de perfectionnement de la méthode orale qui figurent dans le programme de la section des entendants-parlants. Pourquoi ferions-nous autrement? La parole serait évidemment pour nous le plus grand de tous les bienfaits, pour nous qui n'entendons pas!

Nous ne demandons qu'une seule chose : c'est que notre langue naturelle, le langage des signes, ne soit pas sacrifié au langage articulé :

Je suis oiseau,
Voyez mes ailes,
Ne les coupez pas !

A l'œuvre! Discutons librement en notre âme et conscience!

Discours de M. GARIEL

Mesdames, Messieurs,

La présidence de votre Congrès est pour moi un honneur qui me cause une grande satisfaction, car, le but de votre réunion qui a fait venir de bien loin un certain nombre d'entre vous, est essentiellement humanitaire. Le Dr de Lacharrière vous a donné dans son remarquable discours un aperçu des questions intéressantes et multiples qui vous seront soumises; les unes se rapportent à l'enseignement des sourds-muets, aux meilleurs moyens de développer leur intelligence endormie et de les rendre plus aptes à remplir dans la société la place à laquelle ils ont droit; les autres ont trait à l'assistance, et sont d'une importance capitale pour les êtres déshérités de la nature.

Aussi j'aurais voulu que ces questions si palpitantes d'intérêt pour vous, Messieurs les philanthropes éducateurs des sourds-muets, pour vous, Messieurs les sourds-muets, qui en êtes l'objet, soient traitées dans des séances auxquelles tous vous assisteriez; mais je me suis rendu à l'impossibilité d'une discussion entre vous, bien que, Messieurs, une même pensée de charité et d'amour, vous anime tous.

Avant de vous séparer pour aborder l'étude de ces problèmes sociaux, permettez-moi de vous exprimer mon opinion sur la question si importante de l'enseignement des sourds-muets. J'estime que donner la parole à celui qui ne l'a pas, est lui rendre un immense service; mais pour obtenir ce résultat, ne pourrait-on, dès maintenant, recourir aux méthodes scientifiques dont l'éclosion est la gloire de notre siècle; et si ces méthodes ne sont pas encore suffisamment pratiques pour entrer dans le domaine de l'éducation, ne serait-il pas utile de rechercher les moyens d'atteindre ce résultat. Pour permettre à vos élèves de comprendre la parole aux mouvements des lèvres, vous avez le cinématographe qui leur montrerait ces mouvements, d'abord

décomposés, puis se succédant avec une rapidité de plus en plus grande. Vous avez aussi le phonographe qui pourrait servir à ceux dont la surdité n'est pas absolue, en produisant des sons d'une hauteur, d'une intensité, d'un timbre, soumis à la volonté de l'éducateur. Voilà, Mesdames et Messieurs, des moyens d'ordre scientifique que je livre à vos réflexions, et maintenant je souhaite ardemment la plus grande réussite à votre Congrès dont je déclare la session ouverte.

Discours de M. MUZET

DÉPUTÉ

Mesdames, Messieurs,

Je regrette vivement, comme vous tous, que nous soyons privés d'entendre la parole éloquente de l'éminent Président de la Chambre des Députés.

M. Paul Deschanel vous aurait parlé avec toute l'autorité qui s'attache autant à son grand talent, qu'à la haute situation qu'il occupe si dignement.

Sans avoir qualité pour parler au nom de mes collègues du Parlement, je tiens cependant à vous dire, comme député de Paris, tout l'intérêt que nous portons à la cause si noble dont vous êtes ici les représentants convaincus et autorisés.

Je tiens à vous saluer, vous qui êtes venus de tous les points du globe, apporter ici à vos amis de France, le témoignage approbatif des sentiments de confraternité, d'étroite et amicale solidarité qui unissent, aux sourds-muets de l'univers, tous ceux qui les aiment sincèrement, tous ceux qui se sont dévoués à cette idée généreuse de leur assurer, avec une plus grande confiance en eux-mêmes, la place à laquelle ils ont droit dans la société.

Je tiens à saluer et à remercier toutes ces femmes de cœur et de dévouement, tous ces hommes méritants et dévoués qui consacrent leurs talents et leurs efforts de chaque jour à l'enseignement et à l'éducation des sourds-muets.

Je remercie Monsieur le Président et Messieurs les Membres du Bureau, de m'avoir fait le grand honneur de m'inviter à assister à cette séance solennelle. J'ai tenu à m'y rendre parce que je suis un vieil ami des sourds-muets. Je l'ai montré chaque fois que j'en ai trouvé l'occasion et, notamment, au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine, lors de la création de l'Ecole des sourds-muets d'Asnières dont j'aperçois ici le distingué directeur. J'ai tenu à m'y rendre, enfin, pour adres-

ser mes sincères félicitations non seulement aux organisateurs de ce Congrès et à mon éminent ami M. Gariel, l'âme des Congrès de 1900, mais aussi à tous les Membres de cette brillante assemblée qui vont travailler avec un zèle et une conscience dignes des plus grands éloges afin de faire faire un progrès de plus à l'idée qui les réunit et les unit.

Vous pouvez être certains, Mesdames et Messieurs, que les vœux émis par vous seront entendus des Membres du Parlement français et je suis persuadé que je ne serai démenti par aucun d'eux en vous adressant l'assurance de leur vive et cordiale sympathie.

M. le Dr de Lacharrière fait connaître au Congrès les noms des délégués :

DÉLÉGUÉS DES CONSEILS GÉNÉRAUX :

Côte-d'Or : MM. Boyer.
Creuse : le Dr Villars, Sénateur.
Gironde : Halphen, Conseiller général.
Marne : le Dr Wiet, Conseiller général.
Seine : Baguer, Directeur de l'Institut départemental des sourds-muets d'Asnières.
Vosges : le Dr Parisot.

Les Conseils généraux des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de la Haute-Garonne et de la Seine-Inferieure; les municipalités de Cannes, Marseille et Toulouse ont voté des subventions au Congrès sans désignation de délégués.

DÉLÉGUÉS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES :

Allemagne :

M. Gutzmann.

Autriche :

M. Louis Schindler.

Belgique :

MM. Van Schelle, Directeur au Ministère de la Justice.
Grégoire, Directeur adjoint de l'Institut provincial de Berchem-Sainte-Agathe.

Brésil :

M. le Dr Juan Paule de Carvalho.

Danemarck :

M. Forchhammer, Directeur de l'Institut royal de Nyborg.

Etats-Unis :

MM. Alexandre Graham Bell.
Gallaudet (Washington).
Percival Hall (Washington).

Grande-Bretagne :

M. Eicholz, Inspecteur de l'Enseignement.

Hongrie :

M. Etienne de Kanocz.

Italie :

MM. le Professeur Ferreri.
l'abbé Monaci.

Japon :

M. Tanimato.

Mexique :

MM. Adolfo Huet.
Daniel Garcia.

République de l'Equateur :

MM. le Dr Ricardo Cucalon.
le Dr Luis Vivanco.
le Dr Rafael Rodriguez Zambrano.

Roumanie :

M. le Dr Castiniae.

Russie :

MM. A. d'Ostrogradsky.
Schwann.

Suisse :

M. le Dr Schwendt.

Suède :

M. Nordin.

DISCOURS DES DÉLÉGUÉS

M. ETIENNE DE KANOCZ, délégué de Hongrie :

Mesdames, Messieurs,

J'ai un agréable devoir à accomplir. J'exprime la sympathie innée, les respects et les hommages de la Hongrie, les sentiments non seulement du Gouvernement, mais je peux dire de toute la nation

Ce ne sont pas seulement ces sentiments de cœur qui nous conduisent ici, mais le désir de nous instruire et d'apprendre. Vraiment, ce que nous voyons ici, sur tous les champs de l'activité, est bien instructif et à imiter.

Mais surtout, ce qui me touche le plus, c'est que je vois appliquer partout en France l'ordre de l'Evangile : « Aime ton prochain comme toi-même ».

En réalité, la grande question sociale, « le progrès et la pauvreté », ne peut-être résolue que par la fraternité, l'amour du prochain qui sont si vivaces en France.

Nous, Hongrois, nous ne pouvons vous dire rien de bon que vous ne sachiez déjà, mais nous profiterons des délibérations du Congrès et, rentrant dans notre patrie, nous tâcherons de les appliquer pour prendre plus utilement part à cette grande œuvre de fraternité internationale qui est le but de ce Congrès.

M. GRAHAM BELL, délégué des États-Unis :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de représenter le Gouvernement des Etats-Unis, ainsi que l'Association américaine pour l'avancement de l'enseignement de la parole aux sourds-muets dont je suis le président.

Je me permets, M. le Président, d'exprimer au nom de mon

Gouvernement, le grand intérêt que nous portons en Amérique aux délibérations de ce Congrès.

Les délégués des Etats-Unis, quoique peu nombreux, représentent 115 écoles pour 10,750 élèves et emploient 1,309 professeurs, et en outre 561 professeurs pour l'enseignement professionnel.

Nous sommes très contents que ce Congrès international pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets, Congrès qui honore la fin du XIXe siècle, se tienne en France, car c'est à ce pays que l'Amérique doit l'origine de ses méthodes pour l'instruction des sourds-muets. Nos premières permanentes se sont inspirées de l'éducation française, et le nom de l'abbé de l'Épée est fort honoré chez nous.

En 1817 nous avons commencé par la méthode des signes; en 1867 la méthode orale a été établie pour la première fois en Amérique. Depuis cette époque, une lutte continuelle a eu lieu entre les deux méthodes pour décider de celle qui est la plus capable de produire les meilleurs résultats dans l'éducation des sourds; cette lutte se continue, et aujourd'hui l'enseignement des sourds-muets est dans une phase d'évolution. La proportion des élèves enseignés par la méthode orale augmente continuellement tandis que le nombre de ceux élevés par la méthode des signes diminue d'année en année.

Nous suivons donc la France mais le changement chez vous, Messieurs, a été plus parfait qu'en Amérique.

Le passé doit donner place au présent, et le présent au futur.

Notre présent est votre passé, et peut-être votre présent sera notre futur.

Permettez-moi, en finissant, de souhaiter le plus grand succès aux délibérations du Congrès.

M. GALLAUDET, de Washington, délégué des États-Unis :

Monsieur le Président,

J'espère que le Congrès excusera l'imperfection avec laquelle je m'exprime en français. J'ai peu l'occasion d'employer cette langue dans mon pays et je perds vite l'habitude de la parler.

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de représenter le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique comme délégué officiel, le Congrès américain

des professeurs des sourds-muets, comme président, et aussi le Collège National des sourds-muets à Washington. Et, si vous me permettez de parler de moi-même, je puis dire que mon père, duquel mon honorable collègue, le professeur Bell a parlé comme fondateur de l'éducation des sourds-muets en Amérique était en 1816 un élève de l'abbé Sicard dans la vénérable Institution des sourds-muets à Paris. Quelques années plus tard mon père épousait une de ses élèves, de laquelle j'ai entendu dire qu'elle était bien belle. En conséquence, j'ai connu le langage des gestes depuis mon enfance. Mon père a apporté la méthode de l'abbé de l'Epée, malheureusement dans mon opinion, dormante à présent en France ; en Amérique, où elle vit encore, elle est employée, plus ou moins, dans la plupart de nos écoles pour les sourds-muets.

Mon collègue, le professeur Bell, a dit qu'en Amérique la méthode orale grandit continuellement et que la méthode manuelle diminue. C'est vrai que l'enseignement des sourds-muets par la parole en Amérique grandit, mais cet agrandissement est dans les écoles du système combiné. Les écoles de la méthode orale pure ne grandissent pas en Amérique.

Monsieur le Président, en terminant, j'ai l'honneur de présenter l'autorisation, comme délégué du Congrès des Directeurs des Institutions américaines, de moi-même, de mon frère, le révérend Thomas Gallaudet, D. D., vicaire de l'église de Sainte-Anne (pour les sourds-muets), à New-York, et de mon collègue à Washington, professeur Edward Allen Fay, Ph. D. Ce Congrès s'est réuni pendant les premiers jours de juillet, et a commandé à ses délégués de donner au Congrès de Paris les assurances les plus vivantes de la sympathie et de l'intérêt des écoles américaines pour les objets de notre Congrès.

M. Garcia apporte l'hommage du Mexique aux philanthropes venus à ce Congrès, et à ses organisateurs, il dit que la méthode orale donne à Mexico d'excellents résultats.

. . . .

M. A. d'Ostrogradsky, délégué de Russie :

C'est pour la première fois que la Russie prend part à un Congrès de sourds-muets. Il y a en Russie plus de 200.000 sourds-muets et, par la volonté de l'Impératrice douairière, a été fondée une curatelle qui prend soin du sort des sourds-muets. Les

principes posés par le dernier Congrès ont fait de grands progrès depuis lors. A l'Institut des sourds-muets de Saint-Pétersbourg est adoptée la méthode orale pure, et dans toutes les écoles qui seront ouvertes il n'y aura que cette méthode. De plus je suis heureux que ce Congrès ait lieu à Paris, car la fondatrice de notre Etablissement, l'Impératrice, veuve de l'empereur Paul a été en correspondance avec l'illustre élève de l'abbé de l'Epée, l'abbé Sicard.

Tous les professeurs et tous les sourds-muets sont bien reconnaissants à l'honoré président, M. Ladreit de Lacharrière, grâce à l'énergie duquel nous sommes réunis ici et dont le nom est bien connu à l'Institution Impériale. Dieu veuille que les travaux du Congrès, où prennent part tant d'illustres pédagogues, facilitent notre tâche bien difficile.

M. Arcady de Schwann, délégué pour les Institutions de l'Impératrice Marie,

Déclare que pendant longtemps les institutions de sourds-muets n'ont eu comme professeurs que des Français, et exprime à ce sujet les sentiments de reconnaissance de son pays.

M. Baguer, délégué du département de la Seine :

J'ai le grand honneur de représenter dans ce Congrès l'école départementale de la Seine, l'école de la Ville de Paris. Je suis heureux de pouvoir à ce titre souhaiter la bienvenue à nos collègues de la province et de l'étranger. J'adresse surtout aux sourds-muets, à ceux dont le bien-être est le but de nos travaux mon cordial salut, mes vœux les plus sincères. J'espère que nos délibérations nous permettront d'améliorer le sort de leurs compagnons d'infortune ; nous n'aurons pas perdu notre temps si nous trouvons un nouveau moyen de diminuer encore un peu l'effrayante somme des souffrances humaines.

M. Halphen, délégué du Conseil général de la Gironde,

Remercie MM. Gariel, Ladreit de Lacharrière et Dusuzeau de présider la première réunion du Congrès ; il déclare que la province prend le plus vif intérêt aux questions de l'enseignement des sourds-muets, et ne reste pas en retard sur les villes dans ces questions d'éducation.

M. Nordin :

Mesdames, Messieurs,

La Suède a le devoir d'être reconnaissante à la France, car le fondateur de l'instruction des sourds-muets en Suède, Pierre Aron Borg, fut poussé à cette entreprise par une pièce de théâtre de Boucley, où l'on voyait l'abbé de l'Epée s'efforcer de rendre la parole à un sourd-muet.

Ce petit incident était le commencement d'un travail sincère qui s'est développé peu à peu et nous sommes portés à croire que c'est de cette façon que la belle idée de de l'Epée a été l'origine de l'instruction des sourds-muets en Suède comme en plusieurs autres pays.

Aussi je suis heureux de présenter l'hommage de l'école suédoise à l'école française, au Congrès et à son président distingué.

M. Gariel lève la séance et invite les Membres des deux sections à se séparer pour élire leurs bureaux respectifs.

Réunion de la Section des Entendants

Le Dr Ladreit de Lacharrière, Président du Comité d'organisation, demande aux Membres du Congrès de vouloir bien nommer un Président, mais par acclamations il est désigné pour cet honneur.

Il propose ensuite de nommer Présidents d'honneur du Congrès Messieurs :

FERRERI, FORCHAMMER, GALLAUDET, GRAHAM BELL, GUTZMANN, ÉTIENNE DE KANOCZ, FRÉDÉRIC NORDEN, OSTROGRADSKY, VAN SCHELLE, Dr SCHWENDT, Père STOCKMANS.

Vice-Présidents :

MM. BAGUER, DE BOUVIER, CLAVEAU, Sœur HILAIRE, Mme HOUDIN, Dr JOUSSET, Frère MEDERIC, EUG. PEREIRE.

Secrétaire-général : Dr MARTHA.

Trésorier : Dr SAINT-HILAIRE.

Secrétaires :

MM. BEGUIN, HALPHEN, LEGAY, LOUETTE, MEISSONNIER.

Ces propositions sont acceptées.

M. GALLAUDET :

Monsieur le Président,

J'espère vivement que ce Congrès n'examinera et, à plus forte raison, n'adoptera aucune proposition au sujet des méthodes d'enseignement.

Il y a vingt ans, le Congrès de Milan, dont je faisais partie, commit la faute grossière de faire une déclaration de cette nature. J'appelle cela une faute, une de celles que Talleyrand considérait comme pire que des crimes, parce que cette résolution était basée sur une inexactitude absolue, quoique involontaire.

Quelques jours après la dissolution du Congrès de Milan, le *London Times*, dans un article élaboré, annonçait au monde qu' « il eût été impossible de réunir une assemblée plus auto-« risée que celle qui, à Milan, venait de se prononcer en faveur « de l'enseignement oral pour les sourds-muets, et pour l'ensei-« gnement oral à l'exclusion de tout autre. »

Pour montrer l'absurdité de cette assertion, il n'y a qu'à se reporter aux archives du Congrès : elles montrent que, sur les 164 membres votants, 87, c'est-à-dire une majorité absolue de 10, étaient des délégués de l'Italie; que 46 d'entre eux appartenaient à deux écoles de Milan; que 56 étaient des délégués de la France, ce qui donnait à ces deux pays les sept huitièmes du Congrès; que les écoles de l'Empire Britannique n'étaient représentées que par 8 délégués; que les délégués Américains, dont le nombre n'était que de 5, représentaient un contingent d'élèves plus grand que les 159 autres délégués ensemble; que les 46 professeurs des deux écoles de Milan avaient un avantage de dix voix contre une sur ces cinq Américains représentant plus de 6.000 élèves; que pour la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Russie, l'Espagne et le Portugal, pays où l'instruction était donnée à des milliers d'élèves sourds-muets, il n'y avait que 8 délégués.

Les seuls délégués du Congrès de Milan qui s'y présentèrent munis de pouvoirs les autorisant à agir en qualité de représentants, furent les cinq Membres américains, qui avaient été investis de pouvoirs à une assemblée de Directeurs des Écoles des États-Unis tenue quelques semaines seulement avant la réunion de Milan.

Il résulte de ce qui précède que le Congrès de Milan *n*'était *pas* un « corps représentatif ». Et pourtant ses déclarations sont citées partout depuis vingt ans par les défenseurs de la méthode orale pure, comme si elles avaient tout le poids de la décision judiciaire d'une Cour d'Appel jugeant en dernier ressort.

Et cela a fait infiniment de tort à la cause de l'éducation des sourds-muets par des moyens que je n'ai pas besoin de prendre le temps d'exposer.

Monsieur le Président, ce Congrès n'est pas plus un corps représentatif que ne l'était celui de Milan. Avec l'invitation généreuse du Comité, n'importe quel professeur, que dis-je, n'importe quelle personne s'intéressant à l'éducation des sourds-muets, a reçu le privilège de se faire représenter comme Mem-

bre actif moyennant dix francs, et chaque personne inscrite en cette qualité a le droit de voter.

Un peu de réflexion montrera clairement, j'en suis certain, qu'un C ngrès constitué de cette façon ne devrait jamais prendre sur lui de prononcer un jugement, par vote, sur des questions professionnelles sérieuses.

Le vote de Milan n'a rien décidé, car la controverse au sujet des méthodes d'enseignement a continué depuis lors, et est loin d'être terminée.

Et la question ne serait pas tranchée davantage par un vote de ce Congrès, quel qu'il fût. Les questions professionnelles ne peuvent être réglées que dans les écoles.

Des professeurs expérimentés exposent leurs idées, font connaître les résultats de leurs travaux et exercent une influence sur leurs collègues, influence plus ou moins grande suivant leur réputation, la force de leur raisonnement et le caractère conclusif des résultats qu'ils ont obtenus.

C'est ainsi et seulement ainsi que l'application des méthodes d'enseignement peut être modifiée à des Congrès comme celuici.

Il y a plus de quarante ans que j'étudie avec soin les méthodes d'enseignement et que je m'efforce d'observer sans parti pris les résultats obtenus, et j'espère, en temps et lieu, présenter mes idées au Congrès.

Si ces idées semblent raisonnables et si mes collègues, pour un grand nombre, sont disposés à accepter mon avis comme étant basé sur les principes sains de la science pédagogique, si plus tard, ils effectuent certaines modifications dans la direction de leurs écoles, j'en serai très honoré.

Mais ce ne sera pas parce que *mon* opinion aura été reçue favorablement, ce sera parce que la chose que, après de longues et minutieuses recherches, je trouvre être *la vérité*, s'imposera aux autres, *comme telle*.

La vérité démontrée n'a pas besoin d'être soutenue par des résolutions.

Et ce qui n'est pas la vérité ne saurait le devenir par l'effet du vote d'aucun Congrès.

Monsieur le Président, afin d'épargner à ce Congrès la répétition de l'erreur commise à Milan il y a vingt ans, je propose la déclaration suivante, qui, je l'espère, sera adoptee sans dissentiment :

« *Le Congrès, n'étant pas, dans le vrai sens du mot, une assemblée représentative, mais étant constitué par l'action volontaire* et libre d'individus, déclare inopportun *tout vote sur les questions de méthode d'enseignement, et ordonne qu'aucune motion en faveur de votes de ce genre ne sera admise par le Président.*

M. le Président :

Les personnes qui ont jugé nécessaire de prendre part au Congrès, y sont venues pour emettre leurs opinons, pour chercher à les faire triompher, et par conséquent on ne peut leur demander de renoncer au bénéfice de voir ces opinions approuvées par la majorité *(Applaudissements)*.

Je ne saurait admettre l'opinion de M. Gallaudet sur le Congrès de Milan. Les vœux que ce Congrès a exprimés ont reçu l'approbation des instituteurs du monde entier, et l'application de la méthode orale s'est généralisée à partir de ce jour. Ce résultat a mis fin à toute contestation de la valeur des décisions du Congrès de Milan *(Applaudissements)*.

La séance est levée.

LUNDI 6 AOUT

(Séance du soir)

Présidence de M. LADREIT de LACHARRIÈRE

assisté de MM. Claveau et G aham Bell, présidents d'honneur

Le Président donne lecture des deux télégrammes suivants :

« Viva la parola. — Ruesto il motto di saluto cordiale chemeco institutori sordomuti poveri Milano rappresentati dai colleghi Bellani Perini Mandano ai congressisti bene augurando — Casanova, rettore. — Milan. »

« In ora triste saluto presidenza colleghi tutti bene auspicando opera congresso, — Scuri. — Naples. » (1)

M. O. Claveau. — Je demande la parole pour quelques motions d'ordre. Je pense qu'il y a lieu tout d'abord d'établir d'une manière expresse, en matière de vote, la règle que les suffrages des entendants et des sourds-parlants entreront seuls en ligne de compte. Ce principe est sans doute déjà dans la pensée de tous les membres de l'assemblée, car il n'est pas admissible de reconnaitre le droit de vote à des personnes qui seraient dans l'impossibilité matérielle de suivre les discussions.

Je fais remarquer que les congressistes n'ont été mis que depuis hier en possession des travaux imprimés ou des analyses de mémoires produits en réponse aux diverses questions du programme; qu'on trouve éparses, dans un grand nombre de ces mémoires, des idées et des observations que l'on gagnerait à classer autour d'un seul des numéros du programme; que le temps matériel a manqué aux congressistes pour faire ce classement, et qu'il y

---

(1) L'assassinat du roi Humbert inspirait à ce moment à l'Italie et à l'Europe entière une profonde tristesse.

aurait avantage notable à nommer immédiatement quelques commissions auxquelles le travail de préparation dont il s'agit, serait confié.

Mais ici j'ai une remarque importante à faire qui se formule dans un projet de résolution qu'un grand nombre de nos collègues appuient de leur adhésion et de leurs signatures, et dont je vous demande d'indiquer brièvement les motifs dans un exposé préalable.

La question 1 du programme « organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays. Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction? » ainsi que le paragraphe 3 de la question numérotée 1° ainsi conçu : « L'organisation actuelle des écoles de sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanctions des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets? » offrent pour l'exposition et la discussion, le champ libre à tous les desideratas imaginables et peut-être inimaginables. Rien de mieux que d'appeler le progrès de tous ses efforts, mais par une pente toute naturelle de l'esprit humain, les desiderata ne peuvent planer longtemps dans les hauteurs de l'idéal, et se résolvent en une distribution générale de prix, d'accessits et de blâmes. Or, d'une part, il est absolument inadmissible que l'on puisse déférer à un Congrès international les plans d'organisation qui, pour tel ou tel pays en particulier, touchent à l'ordre administratif et intérieur. Le P. Ferreri, dans le remarquable travail qui nous a été remis hier, nous le faisait déjà remarquer avec sa haute autorité de penseur. D'autre part, et cela est grave, les appréciations critiques nées de conceptions théoriques qui ne se refusèrent pas à des faits d'observation bien contrôlés, et s'adresseraient à des juges qui n'ont pas en mains la possibilité de les étudier, dégénèrent en une œuvre néfaste parce qu'elles ne sont pas fondées sur la justice, parce qu'elles méconnaissent les règles les plus élémentaires de l'information scientifique, parce qu'elles laissent de côté la constatation des résultats obtenus, résultats qui sont ici le véritable critérium et qui doivent être l'objet capital des préoccupations humanitaires.

Or, si vous jetez les yeux sur le programme, n'êtes-vous pas frappés d'un sentiment de vide dans les moyens dont les membres du Congrès disposent pour se former, et à plus forte raison, pour exprimer une opinion. La date indiquée pour leur

réunion se trouve, par l'effet des circonstances, placée à une époque où les élèves de nos Institutions sont rentrés dans leurs familles pour le temps des vacances. Paris expose en ce moment les merveilles, les joyaux de la science et de l'industrie.

Les Institutions françaises de sourds-muets, qui, à raison de ce fait géographique, sont les premières à appeler l'attention du Congrès de Paris, auraient bien voulu montrer les résultats acquis, les jeunes gens dont el es font de bons citoyens, les jeunes filles dont le caractère a été formé à la vertu, et les mains au travail; mais ces Institutions n'ont reçu que de la part d'un bien petit nombre de membres une visite que les directeurs ou directrices eussent été heureux de faciliter, et qui surtout eussent été pour les visiteurs la véritable pierre de touche du mérite et de la valeur de l'organisation existante. Qui n'a pas vu, n'est pas juge sur ce point. Alors qu'en dehors de ce terrain il y en a d'autres nombreux préparés pour la discussion, nous vous demandons, Messieurs, de voter par les motifs que je viens de développer, la résolution suivante dont j'ai l'honneur de déposer le texte sur le bureau :

Le Congrès,

Considérant que l'exposition et la discussion de la première question et du paragraphe 3 de la question numérotée 1° se terminant par ces mots « et aux intérêts réels des sourds-muets » doivent forcément engager des questions d'ordre administratif et intérieur dont un Congrès international ne saurait être appelé à connaître ;

Qu'elles amèneraient d'ailleurs inévitablement à des appréciations comparatives qu'on ne saurait déduire équitablement et sûrement de conceptions théoriques et qui ne pourraient être fondées en raison, comme la méthode scientifique l'exige, que par suite de l'examen direct des résultats obtenus dans les divers établissements de sourds-muets, résultats qui doivent être, en pareille matière, le véritable criterium et l'objet capital des préoccupations humanitaires ;

Considérant que par suite de l'époque indiquée pour la réunion du Congrès, la plupart des membres de cette assemblée ne peuvent posséder ces éléments primordiaux et nécessaires d'appréciation directe;

Décide qu'il n'y a pas lieu de conserver à l'ordre du jour la question et le paragraphe ci-dessus visés et qu'il y a lieu, en conséquence, de passer immédiatement à l'étude de la deuxième question formulée au programme général.

M. le Président. — Je ne vois pas d'objection à ce qu'on nomme des commissions pour l'examen des différents travaux remis au Congrès, mais je ne vois pas l'importance qu'elles pourraient avoir, chacun pouvant se rendre facilement compte de ces travaux puisqu'ils ont été distribués.

Quant à la question préalable sur la deuxième partie de la première question inscrite au programme, sous le prétexte que les pays étrangers pourraient ne pas être satisfaits de voir mis en discussion leurs règlements respectifs, je ne m'y rallie aucunement.

Il ne s'agit pas de savoir si l'étude de la question proposée et les votes qui en seront la conséquence peuvent amener quelques modifications dans l'organisation administrative des institutions de sourds-muets. Ceci ne saurait intéresser un Congrès international. Ce que le Comité d'organisation a voulu, c'est faire proclamer pour les sourds-muets le droit à l'instruction gratuite que possèdent les enfants de tous les citoyens en France. Il a voulu encore faire proclamer pour les sourds-muets particulièrement bien doués la nécessité de créer l'enseignement secondaire. Ces deux questions sont des plus importantes. Elles sont l'honneur du présent Congrès, il faut donc les étudier, les approuver ou les rejeter après discussion, mais on ne saurait se soustraire à cet examen par la question préalable.

Père Stockmans. — Je crois qu'il faut éviter les susceptibilités gouvernementales ce qui pourrait arriver dans une discussion semblable. Chaque pays a ses usages qu'il faut respecter, et pour notre part nous sommes très satisfaits de ce qui se passe en Belgique. Il ne faut pas enlever à la charité publique le soin

de pourvoir aux besoins des sourds-muets, et il est préférable de ne pas aborder dans un Congrès international des questions qui peuvent froisser certaines personnalités.

M. Van Schelle. — Comme représentant du ministère de la Justice Belge, je partage entièrement l'opinion du Père Stockmans.

M. Metzger. — Le Congrès émet des vœux, ce qui ne peut mécontenter qui que ce soit. Si le Congrès estime que les sourds-muets ont plus besoin d'instruction que d'assistance, il est nécessaire de le dire.

Le transfert du ministère de l'Intérieur au ministère de l'Instruction est d'ailleurs chose fort peu importante, car c'est un simple déplacement de bureaux.

M. Périni. — En Italie nous avons des écoles privées mal organisées parce qu'elles manquent de maîtres expérimentés.

Les écoles ont besoin de l'aide du Gouvernement.

Nous ne pouvons pas apprécier ce qui se passe pour les écoles de la Suisse, de l'Allemagne et de la France.

Pour cela je suis d'avis de laisser traiter cette question aux Congrès nationaux.

M. le Président. — On ne peut pas éliminer par la question préalable une discussion mise à l'ordre du jour depuis un an.

M. Claveau. — Je n'ajoute qu'un mot : je ne puis pas supposer, Messieurs, que j'aie à me heurter ici à des objections de procédure. Le Congrès est absolument maître de son ordre du jour et ce serait une prétention insoutenable que de dire que l'adhésion à un Congrès emporte adhésion forcée à la position des questions avant discussion. S'il en était autrement que pourraient faire ceux auxquels la position de certaines questions paraîtrait critiquable ? S'abstenir ? Ce serait peut-être laisser à l'opinion publique le droit de croire que le Congrès annoncé est comme les Pyrénées : Vérité dans l'enceinte du Congrès, erreur au delà. Ou bien faudrait-il former un troisième Congrès (qui d'ailleurs ne serait sans doute pas accordé) et ne serait-il pas grotesque qu'en s'informant du Congrès de Paris, l'on s'exposât à ce qu'on vous demande : « De quel Congrès voulez-vous parler ? du premier, du second ou du troisième, tous tenus à Paris en même temps. »

M. le Président. — Il y a dans la première question deux parties bien distinctes ; l'une (organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays) est une question qui ne demande que la simple énonciation des faits.

L'autre est une question qui touche à l'éducation ; le Comité a pensé que du moment où l'enseignement obligatoire existe pour les entendants, il était nécessaire de savoir si les sourds-muets devaient également profiter de l'obligation de l'instruction et il n'a jamais eu la pensée de vouloir ainsi faire juger par le Congrès les actes des différents Gouvernements.

M. Claveau. — Le Congrès sera amené à juger les institutions françaises et étrangères ce qui est inadmissible.

M. le Président. — Si le Congrès est d'avis que l'instruction doit être obligatoire, il faut qu'il le dise.

M. Claveau. — Si dans une semblable discussion, on sort du domaine théorique, on arrive à des conclusions fâcheuses pour les Gouvernements.

M. Metzger. — Pourtant si on estime que cette instruction obligatoire est équitable, on peut émettre des vœux pour qu'elle se réalise. La plupart des congressistes qui ont assisté au Congrès de Milan, avaient l'intention de défendre l'enseignement mimique, la substitution d'une méthode à l'autre devant entraîner de très grandes modifications dans les organisations alors existantes ; on n'en a pas moins examiné la question, et il a fallu un enthousiasme remarquable auquel M. Claveau n'a pas été étranger, pour obtenir la majorité qui a décidé le principe de la méthode orale. Cette fois encore il y aurait lieu d'examiner sans souci des intérêts personnels ce qui conviendrait le mieux à l'éducation et au relèvement des sourds-muets.

M. Gallaudet. — Je suis d'avis que les sourds-muets soient considérés comme les autres élèves, sans aucune idée d'assistance, mais si la discussion de ce sujet est considérée comme épineuse par les représentants de quelques pays, il est préférable de ne pas l'aborder.

Père Stockmans. — Il est bien évident que les sourds-muets doivent être placés au même niveau que les entendants. Mais la difficulté de la question sur l'organisation administrative

des institutions de sourds-muets, réside dans les différentes législations et pour moi je souhaite qu'il n'y ait aucun changement dans la législation de mon pays.

M. Claveau. — Permettez-moi de répondre à M. Metzger : quand je suis allé au Congrès de Milan, j'étais envoyé par mon Gouvernement et j'avais son assentiment au point de vue de la substitution de la méthode orale aux anciennes méthodes.

M. Baguer. — Ce matin, M. Gallaudet nous proposait de ne pas voter sur la deuxième question; cet après-midi, M. Claveau nous demande de pas examiner la première question; si quelqu'autre Membre du Congrès réclame la suppression de la troisième question. nous n'aurons plus qu'à nous séparer, et nous nous serons dérangés — de toutes les parties du monde — en pure perte.

Les trois questions portées à l'ordre du jour sont connues depuis un an déjà, sans qu'aucune réclamation se soit produite; elles portent : la première sur l'organisation des écoles; la seconde, sur les méthodes d'enseignement; la troisième sur le patronage et l'assistance des sourds-muets adultes.

Je ne vois là aucun piège, aucune arrière-pensée et je crois que, dans un Congès international, de pareilles discussions, se produisant au grand jour, n'ont rien de tellement subversif qu'on doive leur opposer la question préalable.

En ce qui concerne plus particulièrement la discussion de ce jour, nous ne croyons pas que des instituteurs et institutrices, que des professeurs, que des éducateurs, en un mot, puissent se trouver gênés pour examiner si *les établissements de jeunes sourds-muets doivent être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction.*

Nous savons bien que toutes les écoles d'anormaux ont dû leur début, leur création à une poussée du cœur; mais nous savons aussi qu'après avoir recueilli les enfants sourds, la bienfaisance a dû faire une place de plus en plus importante à la pédagogie, à l'éducation.

Nous pensons que l'enfant, depuis le moment où il atteint l'âge de raison jusqu'au jour où il parvient à son développement complet, doit être *élevé, élevé* sans cesse. Et nous craignons que la tournure exclusivement charitable donnée à certaines écoles, prédispose trop les jeunes sourds-muets à se croire destinés à être perpétuellement assistés.

L'éducateur a pour fin dernière, pour but suprême, de se rendre peu à peu inutile à ceux qu'il dirige vers l'indépendance individuelle, vers la mêlée sociale; la bienfaisance, plutôt guidée par le sentiment que par la raison, ne peut avoir le même idéal.

Enfin, pourquoi l'instruction des sourds-muets resterait-elle soumise à la charité, c'est-à-dire au bon vouloir de quelques-uns? Parce que nos internats donnent la nourriture et l'entretien; mais c'est aussi le cas de nos lycées et collèges, c'est aussi le cas de beaucoup d'écoles urbaines, primaires ou professionnelles.

Nous voudrions examiner si l'instruction des sourds-muets n'est pas un devoir aussi étroit, aussi absolu que l'enseignement des entendants.

Il n'y a là rien de menaçant pour aucune organisation. En France, depuis le 28 mars 1882, l'instruction primaire est légalement *obligatoire* pour tous les enfants, normaux ou anormaux. Cela n'a rien changé aux écoles de sourds-muets alors existantes, et seul peut-être, l'Institut d'Asnières, parce qu'il est de fondation relativement récente, a un personnel d'instituteurs publics.

Nous pouvons donc examiner sans crainte et sans passion ce qui nous semble le plus favorable à la généralisation de l'enseignement des sourds-muets et ce qui nous paraît le plus convenable à la dignité des élèves et des maîtres.

Aussi, je vous supplie d'aborder la discussion de la première question; les idées que nous échangerons prouveront que nous sommes tous venus ici de bonne foi, sans prétention, sans parti pris. Les résolutions que nous voterons ne pourront que favoriser le développement de toutes nos œuvres dans tous les pays.

M. le Dr Jousset. — Les sourds-muets peuvent entrer dans les maisons d'éducation grâce à la charité publique, mais dès qu'ils en sortent, on est obligé de leur venir en aide. Dans ces conditions y a-t-il un véritable intérêt à les faire passer de l'assistance à l'instruction pour les rendre ensuite à l'assistance?

M. le Président. — Parmi les sourds-muets, quelques-uns ont une grande intelligence; il est donc nécessaire de la développer, et pour cela l'assistance publique est insuffisante. Il y

a en outre le principe de l'enseignement obligatoire qui doit être appliqué aux sourds-muets; or il est quelquefois très difficile de les faire entrer dans les maisons d'éducation.

Frère Médéric. — La première question portée au programme du Congrès se divise en deux parties bien distinctes : 1° l'organisation de l'enseignement du sourd-muet dans les différents pays; 2° les établissements de sourds-muets doivent-il être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?

Il serait intéressant, Messieurs, de connaître en détail ce qui se fait dans tous les pays en faveur des sourds-muets. Quant à savoir si les écoles de sourds-muets doivent être considérées comme des Institutions de bienfaisance ou des établissements d'instruction, c'est, permettez-moi de le dire, une question tout à fait secondaire, pour ne pas dire absolument oiseuse. L'essentiel est que les sourds-muets soient instruits; c'est qu'ils soient mis autant que possible en état de gagner leur vie au sortir de l'école spéciale.

Dans tel pays, on a mis les sourds-muets dans un département d'assistance; dans tel autre, dans un département d'instruction ; somme toute, qu'est-ce que cela peut bien faire? Est-ce qu'un Ministère, quel qu'il soit, ne peut pas organiser un service ou même le réorganiser, si c'est nécessaire? Pourquoi revenir alors périodiquement sur une question qui n'a pas d'importance, et qui surtout n'a pas un caractère internationnal? D'ailleurs, Messieurs, est-ce que chaque ministère n'a pas ses écoles propres? Tenez, je lisais, dans une revue, dernièrement, qu'à lui seul le ministère de la Marine compte 38 écoles différentes, et l'on trouvait que ce n'était pas assez. Pourquoi notre ministère de l'Intérieur, qui dispose d'hommes tous aussi competents que pourrait le faire par exemple le ministère de l'Instruction publique, ne conserverait-il pas dans ses attributions les écoles de sourds-muets, puisqu'il s'en est occupé jusqu'ici ? J'assistais, ces jours derniers, Messieurs, à un Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles. Ce Congrès a été splendide, autant par le nombre des congressistes que par l'entente cordiale qui n'a cessé de régner parmi eux. Or les institutions d'aveugles ressortissent également du ministère de l'Intérieur. Qui donc s'en est plaint? Personne. — Messieurs, si vous le voulez bien, faisons comme nos collègues du Congrès des aveugles, soyons avant tout pra-

tiques : cherchons seulement le bien de nos protégés et n'ayons souci que des moyens de le réaliser.

On objectera peut-être, Messieurs, que nos collègues de l'autre section du Congrès, les sourds-muets adultes, se disent humiliés d'avoir été élevés dans des écoles dépendant de l'Assistance publique : avouons, Messieurs, que le motif invoqué est bien puéril. Je comprendrais que des enfants de familles riches fussent peinés d'avoir été élevés gratuitement avec les fonds de la charité publique et privée. Mais que des sourds-muets indigents viennent faire ostentation d'amour-propre, dans une telle question, c'est ce que je m'expliquerais guère, si je ne connaissais depuis longtemps déjà leur trempe d'esprit. Est-ce par hasard leur famille qui aurait payé leur pension, si nos écoles dépendaient du ministère de l'Instruction publique?

M. Norden. — Le mot de bienfaisance qui vient d'être employé ne me plait pas.

Si ce mot veux dire que le maître et l'institutrice doivent instruire de tout leur cœur les sourds-muets pour leur venir en aide, je puis approuver ce mot car ils font œuvre de charité.

Mais si ce mot veut dire que l'instruction donnée aux sourds-muets n'est que facultative et seulement une grâce, je ne puis pas approuver. Car les sourds-muets ont tous *le droit d'exiger* l'instruction. Si, dans un pays cette instruction n'est pas obligatoire pour les sourds-muets comme en Suède, Norvège, Danemarck, etc., ce pays n'a pas donné ce qu'il doit aux sourds-muets.

Voilà la raison pour laquelle je ne suis pas content de l'emploi de ce mot de bienfaisance.

Abbé Castellan. — Sous la question de l'organisation de l'enseignement des sourds-muets, peut se cacher une idée politique, et pour cette raison je partage l'opinion de M. Claveau de proposer au Congrès de l'éliminer sans discussion. Il faut que le Congrès se borne aux questions pédagogiques.

A. d'Ostrogradsky. — Je trouve que l'enseignement des sourds-muets ne doit pas être considéré comme une œuvre de charité, mais qu'il doit être obligatoire pour chaque Gouvernement. On ne peut pas mettre les sourds-muets dans la nécessité de s'adresser à la bienfaisance pour obtenir l'instruction à laquelle ils ont droit.

M. Bonnefoy. — La première question que le Congrès a à résoudre se divise en deux.

Relativement à la première qui a trait à l'organisation de l'Enseignement des sourds-muets dans les différents pays, je crois qu'il est de toute nécessité de la discuter et d'émettre un vœu.

La raison en est bien simple. Je crois sincèrement qu'une pareille étude aura pour vous l'utilité qu'a pour nous, juristes, celle des législations comparées.

L'avantage que l'on en retire est certain et évident. L'on peut arriver par là à une équivalence de procédés identiques. En effet, en réalité, les hommes sont partout les mêmes dans une même civilisation et il faut en conséquence arriver à l'équivalence des procédés pour satisfaire des besoins qui sont partout les mêmes eux aussi.

C'est pour cela que je demanderai la discussion de cette première partie de la question car elle nous permettra peut-être d'introduire dans l'organisation de l'enseignement des sourds-muets, des améliorations que l'on a pu constater dans un autre pays, des innovations qui ont réussi à l'usage, et des procédés qui ont été consacrés par l'expérience et le temps, ces facteurs sans lesquels on risque de ne rien faire de durable ici-bas.

Il nous reste maintenant la seconde partie de la question :

Les établissements d'éducation des sourds-muets, doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?

Je crois que là encore une discussion doit avoir lieu et voici mes raisons.

Tout d'abord cette question est depuis longtemps à l'ordre du jour, des personnes compétentes l'ont étudiée, et je crois qu'il serait malheureux de priver le Congrès des choses intéressantes que peuvent avoir à nous dire certains de nos collègues particulièrement compétents.

Ensuite je ne crois pas que les critiques que nous pourrions adresser par voie directe ou indirecte, à des institutions étrangères et par là à des nations et à des Gouvernements étrangers, pussent avoir quelque chose de blessant. Chacun de nous n'a-t-il pas le droit d'exprimer sa pensée, d'émettre son opinion, et toute opinion n'est-elle pas respectable alors qu'elle est sincère.

Et je ne crois pas qu'un Gouvernement quelconque puisse se

formaliser de ce fait que l'on trouve une institution qu'il a établie mauvaise ou un procédé d'enseignement autre que le sien préférable.

Pour moi, je résoudrais la question dans le sens d'Etablissement d'instruction et non de bienfaisance.

En effet, n'est-il pas reconnu aujourd'hui, et ce unanimement, que le sourd-muet n'est pas un idiot et que la grande différence entre eux deux réside dans ce fait qu'alors que chez l'un, l'idiot, l'intelligence est éteinte et éteinte le plus souvent à jamais, chez l'autre, au contraire, elle ne fait que sommeiller, et elle ne sort de ce sommeil que par l'éducation.

Rappelez-vous, Messieurs, les paroles particulièrement importantes de Gelé : *Au point de vue de l'intelligence, de l'aveu de tous, les sourds-muets la possèdent aussi développée que les entendants. Par l'éducation on la développe, et sous le rapport de l'intelligence et de la moralité, les sourds-muets ne sont pas au-dessous des autres hommes.*

Il faudrait donc, suivant moi, considérer les établissements d'éducation des sourds-muets comme des établissements d'instruction.

Et allant même plus loin et tirant de cette donnée toutes ses conséquences, je demanderai le rattachement non à l'Intérieur mais au ministère de l'Instruction publique, et ce, pour des questions de logique et en raison de la force même des choses.

Pour des questions de logique, et voici en quoi vous reconnaissez tous unanimement que le sourd-muet est un individu qui par l'instruction obtient une intelligence égale à celle d'un entendant-parlant. Pourquoi alors établir des différences entre eux ?

Que l'on n'objecte pas que le plus souvent l'Etat doit intervenir à titre de bienfaisance pour payer leur pension, leur fournir leur trousseau. Est-ce que pour les entendants-parlants l'Etat n'intervient pas à titre de bienfaisance au moyen de bourses, remise de droits, etc. Et cependant jamais l'on a songé à remettre les boursiers au ministère de l'Intérieur.

Par la force même des choses, disais-je en second lieu.

C'est tellement évident que la loi du 28 mars 1882 a posé le principe de l'enseignement obligatoire pour tous, les sourds-muets, les aveugles et les entendants-parlants. Par cette assimilation la loi ce me semble a tranché la question. Elle veut que tous soient soumis à un régime identique.

Mais je ne me montrerai pas intransigeant. Si je reconnais que le rattachement à l'Instruction publique est préférable, je n'en fais pas une question préjudicielle et primordiale. Une vieille règle de science financière nous dit qu'il est toujours mauvais de changer l'assiette d'un impôt car les inconvénients et les avantages se sont neutralisés au bout d'un certain temps, les habitudes sont prises, et l'on est accoutumé à l'état de chose. Je crois qu'il faut appliquer ici cette règle de science financière. L'on ne devrait changer l'état de choses existant que si il y avait un avantage incontestable et évident.

Quoi qu'il en soit, les sourds-muets peuvent être assurés que, à quelque ministère que soient rattachées leurs institutions, ils trouveront partout des hommes de cœur qui comprendront leur situation, qui feront tout au monde pour en faire des citoyens et des hommes intelligents et qui uniront leur intelligence et leur cœur dans un devouement de tous les instants.

M. Metzger. — La première question comprend deux parties; l'une « l'organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays »; l'autre « les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance? » Je demande que le Congrès s'exprime sur le maintien de ces deux questions par des votes séparés.

On vote : La première partie de la question est maintenue. La deuxième partie est supprimée ainsi que la question secondaire ainsi conçue :

« L'organisation actuelle des Écoles de sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets ? »

M. le Président. — Je déplore, Messieurs, la suppression de cette deuxième partie de la question car elle était d'un haut intérêt pour l'enseignement des sourds-muets, elle ne renfermait, je vous assure, aucune arrière-pensée politique.

M. Ferreri. — Du moment que la première question du pro-

gramme est supprimée. je n'ai rien à dire sur l'organisation de l'instruction des sourds-muets, parce que je la crois une simple question de statistique.

En Italie, nous avons des Ecoles qui sont sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique et d'autres qui sont sous la surveillance du ministère de l'Intérieur; mais pour nous la chose la plus importante est de décider si les Ecoles des sourds-muets doivent être regardées comme institutions d'instruction ou de bienfaisance. Or, je crois qu'il n'est pas possible de parler d'une organisation quelconque des Ecoles des sourds-muets avant d'avoir déterminé nettement sur quelle base nous la devons poser.

Il y a maintemant la question de méthode, la question du degré d'audition, la question de l'espèce d'instruction (externat ou internat)? Il faudrait donc déterminer auparavant dans quel sens nous entendons parler d'organisation.

M. Jenhot lit le mémoire suivant sur l'organisation de l'enseignement des sourds-muets en Belgique.

La loi du 27 novembre 1891 a fait, en Belgique, un bien immense à la cause de l'éducation des sourds-muets. En effet, cette loi établit que les frais d'entretien et d'éducation des indigents sourds-muets ou aveugles seront supportés par l'Etat, le Fonds Commun et la Province. Le recours au roi, mentionné à l'art. 19, § 5 de la dite loi, consacre la liberté des parents concernant le choix de l'Institut.

La commune qui opère les placements n'étant plus tenue à intervenir dans ces frais, se montre beaucoup plus empressée à placer ses indigents.

Par conséquent, si, de nos jours, des enfants sourds-muets restent sans instruction en Belgique, la cause ne doit en être attribuée qu'à l'ignorance ou à une tendresse mal comprise des parents.

La statistique prouve à l'évidence les bienfaits de cette loi. Elle nous montre 1,294 enfants sourds-muets fréquentant les Instituts en 1899, alors qu'il n'y en avait que 1,084 en 1890. On peut donc affirmer que, dans notre pays, aucun sourd-muet n'est laissé sans instruction.

Il existe actuellement en Belgique 12 Instituts de sourds-muets. Ce sont ceux : 1° d'Anvers (garçons); 2° Anvers (filles); 3° Bruxelles (filles); 4° Woluwe-Saint-Lambert (garçons);

5° Berchem-Ste-Agathe (garçons); 6° Bruges (2 sexes); 7° Gand (garçons); 8° Gand (filles); 9° Liège (2 sexes); 10° Maeseyck (garçons); 11° Maeseyck (filles); 12° Bouge-lez-Namur (deux sexes).

Tous ces Instituts sont, à l'exception de celui de Berchem-Sainte-Agathe, des établissements privés. L'inspection est confiée à MM. les Inspecteurs de l'enseignement primaire, en ce qui concerne l'Instruction et le personnel enseignant; à MM. les Commissaires d'arrondissements et à M. l'Inspecteur général des établissements de Bienfaisance, quant à la partie administrative et materielle.

Le programme d'instruction est celui des écoles primaires. Il est entièrement basé sur la méthode orale. Des professions manuelles, que la Direction des établissements tâche de multiplier dans la mesure du possible et qui sont entièrement laissées au choix des élèves, mettent ces derniers à même de gagner leur vie à leur sortie de l'établissement.

On aborde la question secondaire suivante : « *Y a-t-il lieu de créer, pour les sourds-muets particulièrement bien doués, des écoles spéciales de commerce ou autres, ou simplement des cours annexes dans lee écoles actuelles?* »

Allen Fay, lit un mémoire sur l'*Enseignement secondaire et supérieur des sourds-muets en Amérique.*

Comme on s'efforce, en Amérique, de porter l'éducation des sourds-muets à un plus haut point que dans n'importe quelle autre partie du monde, ce mémoire consistera principalement en un bref historiqne de l'enseignement secondaire et supérieur des sourds-muets dans ce pays, et spécialement du Collège Gallaudet.

La première école permanente pour l'éducation des sourds-muets, en Amérique, fut établie à Hartford, Connecticut, en 1817, par le Révérend Thomas Hopkins Gallaudet, L. L. D. D'abord, l'âge avancé auquel beaucoup des élèves entraient à l'école, et le temps limité qu'on leur permettait d'y rester, empêchèrent de songer à donner autre chose qu'un cours d'enseignement élémentaire ; mais le docteur Gallaudet et ses collaborateurs étaient des hommes d'une éducation libérale, des esprits cultivés, et la possibilité de donner aux sourds-muets le bénéfice d'une éducation supérieure, comme celle qu'ils avaient

reçue eux-mêmes dans l'Université, ne tarda pas à devenir parmi eux un sujet digne d'être discuté. Le docteur Gallaudet lui-même exprima sa confiance dans cette possibilité, et prédit que le temps viendrait où l'on établirait un collège pour l'éducation supérieure des sourds-muets.

La défense de la cause de l'enseignement supérieur des sourds-muets semble avoir été prise, en public, pour la première fois, par M. Jared A. Ayres, professeur à l'école de Hartford. Dans un article intitulé « Education complète pour les sourds-muets », paru dans les *Annales Américaines des sourds-muets* en 1848. M. Ayres soutint que, quand une fois une parfaite connaissance de la langue nationale a été acquise, l'étude des langues étrangères, des mathématiques supérieures des sciences naturelles, de la philosophie, et de l'histoire peut être plus difficile pour les sourds-muets que pour ceux qui entendent, mais n'en est pas moins possible.

Pendant les quatre années suivantes la question d'instituer l'enseignement secondaire pour les sourds-muets d'Amérique fut discuté dans les *Annales* et dans deux Congrès dans l'intérêt des sourds-muets. Tous convenaient que cet enseignement était désirable, mais il y avait divergence d'opinion quant au meilleur moyen d'exécution. Les uns réclamaient une école séparée pour l'instruction secondaire ; les autres préféraient des classes avancées dans les écoles existantes. Au Congrès de 1851, la question fut soumise à l'examen d'une Commission choisie, avec mission de faire un rapport au Congrès suivant, qui devait avoir lieu un an plus tard, sur l'opportunité et la possibilité de l'école séparée et sur la meilleure manière de l'instituer.

Le Congrès suivant, pour une raison ou pour une autre, n'eut lieu que deux ans plus tard. Cependant les deux vieilles écoles des Etats-Unis, celles de Hartford et de New-York, n'attendirent pas le rapport de la Commission ; en 1852, presque en même temps, elles établirent des classes avancées pour des élèves choisis, quelque chose dans le genre de la « classe de perfectionnement » fondée quelques années auparavant par le docteur Itard à l'Institution de Paris. Le temps d'étude dans ces classes fut fixé pour le moment à deux ans. Le cours comprenait les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle, l'histoire, la grammaire, la logique et le dessin. Par suite de cette initiative, la Commission, dans le rapport qu'elle présenta au Congrès de 1853, déclara que, tout en appuyant l'idée de l'établissement d'une école séparée pour l'enseignement secondaire

dans l'avenir, elle recommandait qu'il ne fût pris à cette époque aucune mesure qui pût nuire à l'expérience entreprise à Hartford et à New-York. Le rapport de la Commission fut approuvé par le Congrès.

Les classes avancées établies dans les Institutions de Hartford et de New-York réussirent dès le commencement; on y donna une excellente instruction aux élèves les plus intelligents de ces écoles qui avaient fini le cours primaire, et aussi à quelques élèves d'autres écoles.

On n'essaya de donner que l'enseignement secondaire, et l'on n'y tenta pas d'atteindre le niveau plus élevé de l'université ou du " Collège américain " (1)

Ce fut en 1854, dans un article des *Annales* intitulé « Le Collège national pour les muets », que fut publiée pour la première fois l'idée d'un enseignement supérieur pour les sourds-muets, correspondant à celui des collèges américains destinés à ceux qui entendent, et donnant aux bons élèves, à la fin du cours, droit au diplôme de bachelier; l'auteur de l'article était un sourd-muet de naissance, M. John Carlin, ancien élève de l'Institution de Pensylvanie, qui, par la lecture et l'étude, s'était élevé, après être sorti de l'école, à un très haut degré d'éducation et de culture. M. Carlin disait que le collège pourrait être construit sur la vaste propriété de l'Institution de New-York, à Washington Heights, emplacement magnifique dans les environs de New-York, mais le Conseil directeur de l'Institution de New-York ne répondit pas à cette proposition, et rien de plus ne fut fait à cette époque pour la création d'un collège.

Trois ans plus tard, en 1857, l'Institution de Colombie à Washington pour l'éducation des enfants sourds-muets du district de Colombie fut autorisée par le Congrès des Etats-Unis, et Edward M. Gallaudet fut invité à en devenir le directeur. Le docteur Gallaudet avait alors vingt ans. Il était le plus jeune fils du fondateur de l'enseignement des sourds-muets en Amérique, diplômé du « Trinity Collège » de Hartford, et, depuis dix-huit mois, était professeur à l'école des sourds-muets de cette dernière ville. Fils d'une mère sourde-muette, femme aux sentiments nobles et d'un esprit très cultivé, partageant la haute estime qu'il avait mainte fois entendu exprimer par son père

(1) En Amérique le « Collège » correspond en partie au « lycée » français et au « gymnasium » allemand, et en partie à l'université française et allemande.

pour les capacités intellectuelles des sourds-muets, et qui avait été augmentée encore par ses relations avec quelques jeunes sujets très intelligents de la classe avancée de l'école de Harlford il s'était fait de l'établissement d'un collège pour l'enseignement supérieur des sourds-muets l'idéal de sa vie. Jusque-là, il lui avait semblé que le seul moyen d'arriver à l'exécution de ce projet était d'amener quelque millionnaire philanthrope à doter le collège proposé des ressources nécessaires à l'entretien de cet établissement; et le millionnaire philanthrope ne s'était pas encore présenté. Quand il fut appelé à Washington, ce qu'on lui offrait n'était qu'une petite école primaire locale; néanmoins il y entrevit immédiatement la possibilité de réaliser, dans l'avenir, son idéal. Pour le moment, il savait que la première tâche lui incombant serait d'organiser l'école primaire; mais il prévoyait que quand cette tâche aurait été remplie avec succès et qu'il aurait gagné la confiance du Congrès des Etats-Unis, une excellente occasion s'offrirait à lui de rechercher l'appui de la nation en faveur d'un Collège national pour l'enseignement supérieur des sourds-muets.

En 1862, cinq ans après l'établissement de l'Institution de Colombie, le docteur Gallaudet pensa que le moment opportun de réclamer un collège était venu. Dans son rapport annuel de cette année-là, il attira l'attention du Congrès des Etats-Unis sur l'importance d'un enseignement supérieur pour les sourds-muets; il fit remarquer en même temps, que l'organisation particulière de l'Institution de Colombie se prêtait à la fondation, dans le même établissement, d'un collège pour les sourds-muets de tout le pays. Cette particularité d'organisation consistait dans la disposition de la loi d'autorisation, aux termes de laquelle l'Institution pouvait recevoir des élèves « de tous les Etats et territoires des Etats-Unis aux conditions acceptées par eux, leurs parents, leurs tuteurs ou curateurs, et les autorités constituées de ladite Institution », en outre, aucune limite n'était fixée à la durée de l'enseignement, si ce n'est que les élèves fussent « d'âge à apprendre. »

En avril 1864, le Congrès répondit favorablement à la proposition du docteur Gallaudet. Une loi autorisant le Conseil directeur de l'Institution « à accorder et conférer les mêmes degrés dans les arts libéraux et les sciences que ceux qui sont accordés et conférés dans les Universités » fut, après une discussion approfondie, votée à l'unanimité dans les deux cham-

bres du Congrès. Le Congrès montra encore son approbation du nouveau collège, dans les quelques années suivantes, en augmentant considérablement les subventions annuelles affectées à l'entretien de l'établissement, en votant généreusement l'argent nécessaire à l'acquisition de terrains et à l'érection de nouveaux bâtiments, et en décidant qu'un nombre limité d'élèves venant des différents Etats et territoires du pays pourraient être admis à entrer gratis au Collège comme boursiers du Gouvernement. Le nombre de ces boursiers fut d'abord de dix; il été augmenté à différentes reprises par des lois, et il est maintenant de cent.

Le Congrès s'est montré très généreux envers l'Institution depuis l'établissement de l'enseignement supérieur. Il lui a donné une propriété de cent acres avec de vastes et beaux bâtiments, le tout évalué à 3.500.000 francs, et il accorde à présent une subvention annuelle de 300.000 francs pour son entretien.

Le 28 juin 1864 la nouvelle division de l'Institution fut publiquement inaugurée sous le nom de « Collège National des sourds-muets ». Le docteur Gallaudet, qui, jusque-là, avait été directeur de l'Institution, fut alors installé comme Président du Collège et du Conseil directeur. A cette occasion, le Conseil exerça pour la première fois le pouvoir, qui lui avait été récemment donné, d'accorder des degrés, en conférant le degré honoraire de maître ès arts à John Carlin, le sourd-muet qui, dix ans auparavant, avait été le premier à réclamer publiquement l'établissement d'un collège pour l'enseignement supérieur des sourds-muets. M. Carlin assistait à la cérémonie et prononça un discours. Parmi les autres personnes qui firent des discours à cette occasion se trouvait le vénérable Laurent Clerc, qui était venu de France en 1817 pour aider le docteur Gallaudet père à organiser l'école de Hartford.

Au mois de septembre de la même année (1864) le Collège fut ouvert avec sept élèves et un professeur, outre le docteur Gallaudet, qui, en plus du travail qui lui incombe comme président, a toujours enseigné certaines branches. Depuis ce temps, élèves et professeurs ont augmenté d'année en année ; l'année dernière il y a eu cent sept élèves avec quatorze professeurs, outre sept adjoints dans la division de l'articulation. Le nombre des élèves serait beaucoup plus grand s'il n'était pas restreint par les conditions rigoureuses auxquelles l'admission est soumise ; par exemple, cet été, soixante-cinq élèves des diverses écoles des Etats-Unis se sont présentés comme candidats à l'ad-

mission pour l'automne et seulement trente d'entre eux ont été admis. Le nombre total des élèves qui ont suivi les cours du Collège pendant une période plus ou moins longue est de 568. Le nombre de ceux qui ont pris des cours complets et reçu le degré de bachelier ès arts, ès lettres, ès sciences, et en philosophie est de 180. Cent cinquante d'entre eux ont pris le degré de bachelier ès arts.

Le cours des études menant au degré de bachelier, comme dans la plupart des collèges américains, couvre une période de quatre ans; mais, à l'origine, la plupart des écoles de sourds-muets des Etats-Unis ne savaient pas préparer complètement leurs élèves pour l'admission à ce cours, et, par suite, dans les premières années d'existence on dut établir un cours préparatoire complémentaire de deux ans. Plus tard les écoles élevèrent, dans une certaine mesure, le niveau de leur enseignement préparatoire, de sorte que, depuis 1881, on a pu réduire le cours complémentaire à un an. A présent quelques-unes des Ecoles commencent à envoyer des élèves préparés pour la première année du Collège proprement dit, et on espère que, un jour dans l'avenir, toutes les Écoles en feront autant; alors la classe préparatoire pourra être supprimée, et le temps des professeurs consacré entièrement aux quatre années du cours de collège proprement dit. A présent le cours complet, comprenant le cours préparatoire, occupe une période de cinq ans.

Les candidats pour l'admission à la classe préparatoire sont requis de passer des examens écrits rigoureux de style et de grammaire anglaises, d'histoire des Etats-Unis et de l'Angleterre, de géographie physique, et de physique élémentaire. Les candidats pour l'admission à la première année du cours de collége proprement dit sont requis de passer, en outre, des examens d'algèbre, d'histoire et de latin.

Le cours d'études prescrit pour le degré de bachelier ès arts, qui est recherché par la grande majorité des élèves, comprend: la langue et la littérature anglaises avec exercices de style pendant toute la durée du cours; le latin pendant deux ans et un trimestre; le français et l'allemand pendant un an pour chaque langue; les mathématiques, comprenant l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et la mécanique; les sciences naturelles, comprenant la chimie avec expériences, la physique, la cosmographie, la botanique, la zoologie, la géologie et la minéralogie; l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne; la philosophie et les sciences politiques,

comprenant la logique, la psychologie, la morale, les preuves du christianisme, l'économie politique, le droit international et l'esthétique. On y enseigne aussi l'articulation et la lecture sur les lèvres, le dessin, la comptabilité et la gymnastique. Le cours d'études est plus complètement détaillé dans l'exposé suivant :

I. Langues

Langues vivantes

Histoire de la langue anglaise. — Elles sont étudiées dans le 3me trimestre de la troisième année. Les élèves font par écrit un abrégé du sujet de la leçon, ou écrivent les exercices demandés par le texte du livre employé en classe. On s'assure, par des questions, qu'ils ont bien compris, et les exercices sont complétés par de courtes conférences du professeur.

Histoire et critique de la littérature anglaise. — Le temps consacré à cette étude est le second trimestre de la deuxième année et le troisième trimestre de la quatrième année. Outre des récitations d'un précis d'histoire, on fait beaucoup de questions nécessitant des recherches personnelles des élèves, et on les oblige à y répondre par écrit. Un ouvrage complet de quelque auteur est souvent désigné pour être lu par les élèves, qui en font par écrit une analyse critique. De temps en temps les élèves doivent écrire un travail sur un auteur d'après des documents recueillis en dehors du livre de classe.

Discours Anglais. — On étudie la rhétorique dans le troisième trimestre de la deuxième année, et les élèves doivent écrire des exercices tous les jours. Dans toutes les classes et pendant les cinq années de collège on oblige souvent les élèves à écrire des discours avec leurs propres moyens. Toute la Faculté prend part à la correction de ces exercices, et chaque membre a charge d'une section. La correction est habituellement faite en présence de l'élève qui a écrit l'exercice, et par l'élève lui-même quand c'est possible.

Français et Allemand. — Le français et l'allemand sont obligatoires ; le français est étudié dans la troisième année, et l'allemand dans la quatrième, avec une leçon par jour pendant les trois trimestres.

Dans chacune de ces deux langues, on s'efforce de donner aux élèves une connaissance raisonnée et complète de ses formes et de ses principes grammaticaux, des particularités de

ses idiotismes, de ses rapports avec l'anglais, et principalement d'amener l'élève à traduire habilement, correctement et sans difficulté. En français on fait usage d'une grammaire et d'un livre de lecture; on lit, en outre, des textes français variant d'année en année. Le cours d'allemand correspondant consiste en une grammaire et un livre de lecture; on y lit également, en plus, divers textes allemands. On engage aussi les élèves à lire en dehors des cours.

Langues mortes

Latin. — Il y a des classes de latin tous les jours pendant toute l'année préparatoire, la première année de collège proprement dit, et le premier trimestre de la deuxième année. Dans l'année préparatoire on étudie la grammaire et un livre de lecture; dans la première année de collège proprement dit, on lit une partie de la guerre des Gaules de César et plusieurs discours de Cicéron; dans la deuxième année, une partie de l'*Iliade* de Virgile. Une attention spéciale est accordée à la construction et à l'analyse de la langue, à la formation de phrases latines basées sur le texte étudié, et à l'étymologie latine dans son influence sur la langue anglaise. Les auteurs étudiés sont, il est vrai, pour la plupart de ceux que la Faculté préférerait, si c'était possible, limiter au cours préparatoire; il est vrai aussi que, par suite de l'importance prépondérante accordée au français, à l'allemand, et surtout au discours anglais et à l'étude critique de l'idiome maternel le temps consacré aux langues mortes est inférieur au cours habituel des collèges américains; cependant l'Administration pense que le latin est enseigné de manière à éveiller chez les élèves le véritable esprit d'érudition classique, et à les mettre à même de lire plus tard, seuls, avec plaisir et avec profit, des auteurs plus difficiles.

Grec. — L'étude du grec est facultative; le cours tracé par la Faculté comprend un livre de commençants, la grammaire, et l'*Anabase* de Xénophon dans la première année, l'*Iliade* d'Homère dans la deuxième année, et le *Discours pour la Couronne* de Démosthène dans la troisième année. Ce cours a été suivi avec succès, plus ou moins complètement, par plusieurs élèves.

II. Mathématiques

Géométrie. — Les élèves de première année étudient la géo-

métrie toute l'année. Le travail de chaque élève varie entre les démonstrations écrites et celles qui sont données oralement ou par la dactylologie, au tableau, en présence de toute la classe. On donne aux élèves de nombreux théorèmes non démontrés et des problèmes non résolus dans le livre de classe, pour s'assurer du savoir et des progrès réels des élèves.

L'Algèbre. — Qui a été étudiée pendant toute l'année préparatoire, figure de nouveau dans le programme du troisième trimestre de la première année de collège proprement dit. On étudie alors la théorie des exposants, le rapport et la proportion, les variations, la série, le théorème du binôme, ainsi que la théorie et la construction des logarithmes.

La Trigonométrie. — Avec ses applications au mesurage, à l'arpentage et à la navigation, est étudiée dans toute la deuxième année. La géométrie analytique et le calcul différentiel sont des études facultatives.

Mécanique. — Dans le premier trimestre de la troisième année les propositions élémentaires de la mécanique sont démontrées mathématiquement et élucidées par de nombreux problèmes pratiques.

Dans toutes les études du cours de mathématiques on exige beaucoup de travail personnel d'un caractère élémentaire et pratique, et l'on considère que les élèves qui ont suivi ce cours avec succès sont bien préparés pour entreprendre l'étude des mathématiques supérieures.

III. Sciences naturelles

Chimie. — Les élèves de deuxième année étudient un livre élémentaire pour apprendre les principes de chimie générale. On exige de chaque élève qu'il fasse le plus grand nombre possible des expériences décrites dans son livre de classe, et il doit prendre note de toutes les expériences qu'il a faites. Les élèves de troisième année travaillent au laboratoire pendant un trimestre et se servent des meilleurs ouvrages comme guides dans les analyses qualitatives. Le but du cours entier de chimie et d'analyse est d'inculquer aux élèves des habitudes d'exactitude dans l'observation et dans le raisonnement, tout en leur donnant de bons éléments pour un travail scientifique d'un ordre plus élevé.

Physique. — Les élèves de troisième année étudient l'hydros-

tatique, la pneumatique, le magnétisme, l'électricité, la chaleur et la lumière, pendant un trimestre.

La Cosmographie. — Est étudiée pendant un trimestre dans la troisième année, et les élèves peuvent, quand les conditions sont favorables, observer à l'Observatoire les corps célestes dans un télescope de quatre pouces.

La Botanique. — Occupe un trimestre de la deuxième année. Les élèves doivent passer un examen de physiologie et de structure végétales; ils doivent aussi pouvoir décrire complètement, en en donnant les noms, les plantes ordinaires ; quelques-unes des familles dont l'étude présente le plus de difficultés sont seules acceptées.

Zoologie. — Les élèves de deuxième année étudient les éléments de zoologie, comprenant la physiologie et les principes généraux de classification, pendant un trimestre.

La Géologie et la Minéralogie. — Sont étudiées dans le second trimestre de la quatrième année. Toutes les fois que la chose est possible on se sert d'un microscope binocula re, à la manipulation duquel les élèves sont habitués. Le stéréopticon est aussi employé pour les démonstrations.

IV. Histoire

L'Histoire ancienne. — Occupe le premier trimestre de la première année; elle comprend un rapide aperçu des petites monarchies du monde ancien et une étude plus détaillée des quatre grands Empires : l'Egypte, la Perse, la Grèce et Rome. La géographie et la chronologie sont étudiées à fond ; on fait un ample usage de cartes, on fait faire aux élèves des tableaux chronologiques, et l'on exige d'eux, quand l'occasion s'en présente, sur quelque personnage ou quelque événement, des travaux écrits les obligeant à lire des ouvrages contemporains. L'élève est aussi encouragé à appliquer les connaissances acquises dans cette étude à sa lecture des auteurs classiques.

L'Histoire du moyen âge et l'Histoire moderne. — Sont enseignées dans le second semestre de la première année. Des renseignements complémentaires sur les sujets traités dans le livre de classe sont fournis par le professeur pendant les leçons ; on recommande aux élèves d'entreprendre autant de lectures, en dehors de la classe, que leur temps le leur permet ; et on leur

fait faire, de temps à autre, une narration sur quelque sujet historique.

V. Philosophie et Sciences politiques

Logique. — Pendant le premier trimestre de la quatrième année on étudié à fond les éléments de logique déductive, et presque tous les jours les élèves ont à écrire des dissertations sur les principes étudiés.

Psychologie. — Pendant le premier trimestre de la quatrième année les points les plus importants de la psychologie sont étudiés avec l'aide d'un professeur.

Morale. — Pendant six semaines du premier trimestre les élèves de quatrième année prennent une leçon par jour sur ce sujet. Des questions sont faites à chaque leçon sur la partie du livre étudiée ce jour-là, et le professeur y ajoute telles observations qu'il juge à propos.

Preuves du Christianisme. — Pendant six semaines de la quatrième année les élèves prennent une leçon par jour sur ce sujet.

Economie politique. — Une leçon par jour pendant six semaines de la quatrième année.

Droit international. — Une leçon par jour pendant six semaines de la quatrième année.

Esthétique. — Une leçon par jour pendant le dernier mois de la quatrième année.

VI. Articulation

L'enseignement de l'articulation et de la lecture sur les lèvres est mis à la portée de tous les élèves. On prend tout spécialement soin de conserver et d'améliorer, par des exercices oraux fréquents et appropriés, la faculté de s'exprimer oralement et de lire sur les lèvres que les élèves possèdent à leur entrée au Collège.

Le cours d'études tel qu'il vient d'être décrit a été suivi avec de légères modifications depuis que le Collège a été établi. La Faculté espère pouvoir, un jour, reléguer aux Ecoles préparatoires quelques-unes des études qui font maintenant partie du cours ; mais jusqu'ici il a paru sage d'essayer d'élever le niveau de l'instruction en demandant une perfection de plus en plus

grande des études prescrites, plutôt qu'en prescrivant des études d'un ordre plus élevé.

Quatre événements récents dans l'histoire du Collège méritent d'être mentionnés.

En 1887, en réponse à un appel pressant des femmes revendiquant la participation au même titre que les hommes aux avantages de l'enseignement supérieur, les portes du Collège furent ouvertes aux jeunes femmes sourdes-muettes. C'est avec appréhension et en tremblant que l'on fit cette expérience, mais les résultats, en somme, ont été satisfaisants. A présent, sur les cent sept élèves, trente-neuf, (ou 36 1/2 pour cent), sont des jeunes femmes.

En 1891, une école normale fut annexée au Collège. Le double but de cette mesure était d'obtenir, pour les écoles américaines de sourds-muets, de meilleurs professeurs doués de l'ouïe, et d'augmenter pour les élèves sourds-muets du Collège les occasions de s'exercer à s'exprimer oralement et à lire sur les lèvres en causant tous les jours avec ces élèves entendants. De quatre à six diplômés des Universités ou Collèges ordinaires sont admis à cette école normale chaque année, et, après avoir suivi pendant un an les cours spéciaux où ils apprennent à la fois les méthodes d'enseignement manuel et oral, ils obtiennent généralement des situations de professeurs dans des écoles de sourds-muets.

En 1894, conformément au désir exprimé dans une pétition émanant des élèves diplômés du Collège, le nom de « Collège National des sourds-muets » fut remplacé par celui de « Collège Gallaudet, » en l'honneur de Thomas Hopkins Gallaudet, fondateur de l'enseignement des sourds-muets en Amérique, dont une belle statue en bronze avait été érigée sur les terrains qui entourent le Collège en 1889, par les sourds-muets des Etats-Unis. Il est assurément de toute justice que le Collège porte le nom vénéré du docteur Gallaudet père, car, si ce n'est pas lui qui l'a fondé, l'établissement n'en est pas moins le couronnement de ses travaux philanthropiques. A certains égards il eût encore été plus juste que le nouveau titre eût été donné en l'honneur de l'homme à la foi et au courage duquel le Collège devait directement son existence, et sous la sage direction duquel il a fonctionné depuis sa création ; mais, puisque ce dernier a rendu la chose impossible en refusant son consentement, il y a une grande satisfaction à se dire qu'après tout, le titre du Collège est le même que s'il avait été donné pour hono-

rer son fondateur, et que le nom de ce dernier ne pourra jamais être séparé de son œuvre.

Depuis 1897, au cours régulier menant au degré de bachelier ès-arts, le Collège a annexé un cours provisoire d'arts et métiers, comprenant l'architecture, la chimie industrielle, les connaissances de l'électricité et des machines nécessaires à un mécanicien, l'arpentage, le jardinage ornemental et la floriculture, ainsi que l'application des arts à l'industrie. Quelques-unes de ces branches sont actuellement étudiées par plusieurs élèves, mais le complet développement de ce cours est encore réservé à l'avenir.

Les relations du Collège avec les Ecoles de sourds-muets des Etats-Unis sont amicales et sympathiques, et sa création a eu pour effet d'unifier et d'améliorer les cours d'enseignement de ces écoles. Des examens pour l'admission au Collège ont lieu dans les écoles qui en font la demande, et l'espoir d'être admis aux privilèges qu'il comporte à la fin de leurs cours de l'école est une grande émulation pour les élèves les plus intelligents. Même ceux qui ne peuvent pas participer directement à ses avantages s'intéressent à son œuvre et en sont fiers; et les sourds-muets d'Amérique, pris en masse ,se considèrent comme ayant atteint un rang plus élevé dans la société par le fait d'un collège spécial pour eux.

Les diplômés du Collège ont généralement réussi à obtenir des positions d'un ordre plus élevé que celles qui leur auraient été ouvertes sans leur éducation supérieure.

D'après les statistiques établies par l'un d'eux et publiées cette année dans le compte rendu de leur Association des diplômés du Collège, nous apprenons que, de ceux qui ont suivi le cours complet des études, deux sont professeurs en titre et trois chargés de cours dans leur *Alma Mater*, cinq sont directeurs d'écoles, soixante-douze sont professeurs et huit surveillants dans des écoles, cinq ont été ordonnés prêtres. un est avocat, un est démonstrateur de microscopie dans une Université ordinaire, un botaniste officiel de l'Etat de la Caroline du Nord, un banquier, un chargé des observations dans un bureau météorologique des Etats-Unis, trois sont architectes, trois artistes, deux chimistes, deux rédacteurs de journaux publiés pour le public doué de l'ouïe, et onze employés du Gouvernement. Il y en a qui cultivent les fruits, d'autres sont fermiers, agents d'assurance ou de messageries, éditeurs, imprimeurs,

photographes, etc. De ceux qui ont été au Collège sans prendre le cours complet, il n'a pas été fait de statistique exacte, mais nous savons que beaucoup d'entre eux exercent des professions désirables du même genre.

L'une des questions que l'on a proposé de discuter à ce Congrès est la suivante: « Y a-t-il lieu de créer, pour les sourds-muets particulièrement bien doués, des écoles spéciales, ou simplement des cours annexes dans les écoles actuelles? »

L'expérience que nous avons faite en Amérique nous oblige à nous prononcer hautement en faveur des écoles spéciales. La discipline qui convient pour les élèves les plus avancés est entèrement différente de celle qui est nécessaire pour les plus jeunes; et il n'y a pas d'école ordinaire de sourds-muets qui puisse avoir un nombre suffisant d'élèves avancés pour former des classes ayant une gradation convenable ou pour justifier le supplément de dépense entraîné par l'acquisition du matériel et le traitement des professeurs nécessaires pour l'enseignement supérieur.

Une autre question a quelquefois été soulevée: c'est celle de savoir si les sourds-muets ne peuvent pas recevoir une aussi bonne ou une meilleure instruction dans les collèges ordinaires que dans un collège spécial pour eux. Assurément, dans certaines conditions favorables, ils peuvent suivre les cours de collèges ordinaires; plusieurs sourds-muets en Amerique l'ont fait avec succès. Mais la difficulté qu'ils éprouvent à communiquer avec les professeurs et avec leurs camarades; l'interruption du travail régulier de la classe causée par leur surdité, l'obligation où ils se trouvent de compter sur les autres pour les résumés des conférences et des leçons; leur triste isolement parmi leurs camarades; tout contribue à leur rendre la vie de collège si différente de celle des autres élèves en général qu'une grande partie de ses bienfaits ordinaires est perdue pour eux. Comme l'a dit l'un d'eux, un sourd-muet dans un collège où les autres entendent est comme un homme qui n'aurait qu'une jambe dans une partie de balle au pied; les vingt et un autres joueurs et les directeurs du jeu *peuvent* unir leurs efforts pour venir en aide à leur camarade estropié, mais au prix de quel sacrifice de satisfaction, de liberté et de force, sans compter le désagrément imposé à la sensibilité des spectateurs! Dans un établissement comme le Collège Gallaudet, au contraire, il y a parfaite liberté de communication entre les élèves et les profes-

seurs, ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes; le cours d'enseignement tout en ayant pour but général le même genre d'instruction et de culture intellectuelle que l'on obtient par l'enseignement supérieur dans les autres collèges est adapté aux besoins spéciaux des sourds-muets; et les élèves, se rencontrant sur un pied d'égalité dans la salle de conférences ou de classe, dans les réunions de la Société littéraire où des discussions ont lieu entre les membres, dans les exercices athlétiques, et dans tous les échanges d'idées et de procédés résultant de la vie en commun du collège, se préparent aux luttes et aux devoirs de l'existence comme il est impossible à un sourd-muet de le faire dans un collège où les autres entendent.

En Amérique, le Collège Gallaudet est regardé par les sourds-muets eux-mêmes, par leurs amis, et en général par les gens éclairés qui savent ce qu'on y fait, comme un bienfait inappréciable, comme le glorieux couronnement, dans ce pays, de l'éducation des sourds-muets. Puisse venir bientôt le jour où les mêmes avantages d'éducation et de progrès seront offerts aux sourds-muets de tous les pays.

M. A. d'Ostrogradsky. — Les sourds-muets dont parle M. Allen Fay dans son mémoire, sont-ils tous sourds-muets de naissance; la plupart n'ont-ils pas une surdi-mutité acquise?

M. Allen Fay. — Dans le Collège Gallaudet, il y a des élèves qui ne sont pas sourds nés, qui entendent un peu, mais pas suffisamment pour suivre l'enseignement des écoles ordinaires; il y a aussi un nombre considérable de sourds-muets de naissance, et certains d'entre eux occupent quelquefois le premier rang dans les études du Collège. A leur sortie ils arrivent à des situations dans les carrières libérales.

M. Jenhot lit le mémoire suivant sur la question :

Le but qu'on se propose dans les Institutions est : rendre les sourds-muets à la société et leur procurer, autant que possible, une instruction en rapport avec la position qu'ils devront y occuper; les mettre à même d'accroître leurs connaissances, par la lecture et la conversation parlée et écrite; leur permettre, par un enseignement professionnel soigné, de gagner honorablement leur vie.

Ceux d'entre eux qui, ayant terminé leur éducation, désireraient recevoir une éducation plus complète ne sont que fort

peu nombreux; ils ne forment, à vrai dire, que l'exception. Il n'y a donc pas lieu de créer, pour ces élèves particulièrement bien doués, des écoles spéciales; des cours annexes, érigés dans les établissements existants, répondraient suffisamment au besoin.

Frère Médéric. — Dans nos écoles nous donnons aux enfants une bonne instruction primaire qui leur permet de passer avec succès le certificat d'études; mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de pousser plus loin leur instruction car ce sont pour la plupart des enfants de familles modestes qui ont besoin, à leur sortie de l'école, d'avoir un état.

M. le Président. — L'éducation des sourds-muets est susceptible d'être poussée davantage, et par suite de les rendre capables d'occuper des situations élevées. Il faut donc faire émerger les plus intelligents, et pour cela il est nécessaire d'organiser des cours spéciaux.

Frère Médéric. — Les carrières libérales sont déjà très encombrées; les sourds-muets peuvent-ils espérer de s'y faire une situation et en leur donnant une instruction plus complète n'arriverait-on pas à en faire des déclassés?

M. Claveau. — Les sourds-muets, véritablement intelligents qui ont été éduqués par la parole, sont capables de suivre les cours des entendants, et je pourrais vous en citer quelques exemples; pour eux il n'y a donc aucune nécessité de créer des écoles spéciales; et si ils ne sont pas capables de suivre ces cours, la nécessité est encore moindre car ils conserveront toute leur vie une infériorité qui les empêchera de réussir.

M. le Président. — Un sourd-muet ne peut pas suivre des cours d'entendants parce qu'il est obligé de recourir constamment aux notes prises par ses camarades; il lui faut un milieu particulier dont on trouve un si bel exemple à Washington. Il serait donc nécessaire de faire dans chaque institution une sélection des élèves les plus intelligents et de leur faire suivre des cours spéciaux.

Père Stockmans. — La plupart de nos enfants sont des indigents auxquels la connaissance d'un métier est nécessaire; leur placement à la sortie de l'école est déjà difficile dans les ateliers; il est presque impossible pour ceux qui ont une instruction plus complète, et n'ont pas appris de métier.

M. Van Schelle. — La difficulté que rencontreront les directeurs d'Institutions sera de trouver, par la sélection, un nombre suffisant d'élèves capables de recevoir une instruction secondaire. Que, dans quelques grands pays, cela puisse se faire, c'est possible, mais il n'en sera pas de même dans les petits pays, et particulièrement en Belgique.

M. Claveau. — Je prie M. Allen Fay de nous dire si les élèves du Collège Gallaudet ont été instruits par la méthode orale pure ou par le système combiné ?

M. le Dr Fay. — La plupart de nos élèves ont été instruits par le système combiné, mais il y en a aussi un nombre considérable qui, avant d'entrer dans le Collège, ont été instruits par la méthode orale.

M. le Président. — Il est nécessaire de créer des cours spéciaux pour élever davantage le niveau intellectuel des enfants, et plus ces cours seront nombreux, plus on trouvera des élèves capables de les suivre.

M. Jenhot. — Nous faisons en Belgique des cours particuliers aux enfants les mieux doués; il est inutile de fonder des établissements spéciaux.

M. de Bouvier. — Nous nous heurtons à des difficultés provenant des familles qui désirent reprendre leurs enfants dès qu'ils parlent; si nous pouvons les garder assez longtemps et si leur intelligence est suffisante, nous leur faisons des cours spéciaux. La difficulté vient donc des familles, et le Congrès devrait émettre le vœu que les sourds-muets soient laissés dans les Institutions pendant un plus grand nombre d'années.

M. Gallaudet. — Je souhaite que mon pays ne se borne pas au Collège de Washington et fonde quatre autres établissements où l'on apprendrait aux enfants les langues étrangères.

M. Claveau. — Je vous citerais un sourd-muet qui a réussi dans un concours d'entendants; et encore une jeune fille russe, de bonne famille, qui suit parfaitement des cours faits de vive voix, et prend très exactement des notes.

M. A. d'Ostrogradsky. — A Francfort-sur-le-Mein tous les enfants parlent très bien et lisent parfaitement sur les lèvres.

M. le Président propose le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que, dans les écoles existantes, des cours supérieurs soient créés pour l'instruction secondaire, et qu'une sélection soit faite pour y placer les enfants particulièrement bien doués.

M. Graham Bell. — J'adopte entièrement le vœu que l'on vient de nous proposer.

Père Stockmans. — Je voudrais qu'on ajoutât après le mot « instruction secondaire » le membre de phrase suivant « là où il y a utilité. »

M. le Président. — Il est bien certain qu'il y a des cas spéciaux où ces cours sont inutiles par suite de la non existence d'élèves capables de les suivre, mais c'est un principe qu'on vous demande d'affirmer.

Père Stockmans. — Il est aussi certain que ceux qui ont eu une instruction plus complète, rencontrent un bien plus grand nombre de difficultés pour trouver un emploi conforme à l'éducation qu'ils ont reçue.

M. le Président. — Vous ne pouvez pourtant refuser de prime abord à ceux qui sont capables, les moyens de s'élever dans l'échelle sociale. Je peux vous citer des sourds-muets qui gèrent parfaitement des propriétés, ou qui sont de bons artistes.

Frère Médéric. — La plupart des sourds-muets ont besoin d'un métier qui leur rapportera beaucoup plus qu'un emploi de bureaucrate par exemple; et ceux qui sont doués au point de vue artistique n'ont pas besoin d'une éducation secondaire.

M. Claveau. — Celui qui sort de l'École, inférieur aux entendants, et incapable de suivre leurs cours, n'arrivera jamais, quand bien même on lui donnerait une instruction secondaire complète.

M. Daniel Garcia. — Si les sourds-muets sont vraiment bien doués, les Écoles spéciales ne sont pas nécessaires puisqu'il y a des Écoles publiques; mais s'il faut établir des Écoles spéciales, c'est que les sourds-muets ont une infériorité physique ou intellectuelle vis-à-vis des parlants, et alors quoi qu'on fasse, on ne pourra les mettre au même niveau que les parlants; les Écoles spéciales sont donc inutiles.

M. Perini. — Les sourds-muets riches et très intelligents, ins-

truits par la parole après 8 ou 10 années d'école dans nos Institutions peuvent recevoir une instruction supérieure d'un professeur des entendants.

Nous avons eu chez nous quelques exemples. Un de mes élèves, auquel j'ai donné la parole par la méthode auriculaire, a pu apprendre la comptabilité à un comptable entendant.

M. le Président met aux voix le vœu ainsi formulé :

« Que dans les écoles existantes, des cours supérieurs soient créés pour l'instruction secondaire, et qu'une sélection soit faite, pour y placer les enfants particulièrement doués. »

La majorité de l'Assemblée adopte le vœu.

On passe à la deuxième question secondaire : « *Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de sourds-muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés?* »

M. Jenhot lit un travail sur la question :

Il faut considérer comme sujet arriéré : d'abord, un enfant dont l'instruction a été négligée, qu'on a abandonné à lui-même jusqu'à un âge assez avancé; en second lieu, un enfant dont l'intelligence est excessivement faible, voisine même de l'idiotisme.

Ces enfants, doublement déshérités de la nature, seront-ils refusés dans nos Institutions?

Il est évident qu'on doit tâcher de procurer à ces malheureux toute l'instruction et toute l'éducation dont ils sont susceptibles ; bien plus, la nature de leur infirmité indique clairement que nous pouvons et que nous devons même les admettre dans nos établissements.

D'un autre côté, si les difficultés inhérentes à l'instruction et à l'éducation des sujets assez bien doués sont grandes, elles seront immenses avec ces enfants arriérés. Nous ne pouvons faire suivre à ceux-ci les mêmes cours qu'à ceux-là. Ce serait condamner les uns à végéter dans les classes, et mettre une entrave à l'avancement des autres. Il faut nécessairement deux programmes. Il y a donc lieu de créer dans les Institutions de sourds-muets des cours spéciaux pour les sujets arriérés.

M. le Président. — Nous nous sommes occupés des sujets les plus distingués de vos Écoles; il ne faut pas oublier ceux que la nature a moins bien partagés, ceux que l'on appelle des « arriérés ». Pour eux ne devrions-nous pas nous préoccuper de la création d'Écoles agricoles où on leur donnerait une éducation intellectuelle très sommaire tout en développant leurs forces physiques.

M. Van Schelle. — On aurait tort de généraliser cette mesure et d'envoyer aux champs tous les sourds-muets arriérés, car il est un fait, c'est que les enfants des villes, envoyés à la campagne, reviennent toujours dans les villes tôt ou tard; le métier d'agriculteur qu'on leur a appris, ne peut leur servir alors, et ils tombent à la charge de la charité publique. Je demande donc que les enfants, nés dans les villes et dont les parents habitent les villes, apprennent des métiers en rapport avec leur intelligence; il ne manque pas de métiers pour les plus simples d'esprit.

M. le Président. — J'ai parlé d'Écoles agricoles parce que ce sont les premières qui me soient venues à l'esprit; mais je ne suis pas opposé à ce qu'on forme des ateliers pour les enfants des villes. Tout ce que je désire, c'est que par une sélection, les enfants arriérés soient séparés des autres dont ils gênent le travail, et qu'il leur soit donné une éducation appropriée à leur faiblesse intellectuelle au lieu de les laisser dans des classes où ils ne peuvent faire des progrès.

M. de Bouvier, — Il faut en effet donner aux arriérés un enseignement surtout professionnel.

M. le Président. — La sélection de ces enfants n'est généralement pas faite assez tôt, et malheureusement parmi les Institutions françaises, je ne vois que celle de Chambéry, possédant une annexe agricole. A quel âge pensez-vous que cette sélection doive être faite; je parle uniquement au point de vue des arriérés.

Frère Médéric. — Il est difficile d'indiquer un âge car souvent on voit à un moment variable, se réveiller une intelligence jusqu'alors endormie. Et d'ailleurs à moins que l'enfant ne soit tout à fait idiot, il profite toujours un peu du contact de ses camarades, et des classes qui leur sont faites. Je ne vois donc pas la nécessité d'instituer le principe de cette sélection qui se

fait peu à peu, et qui pourrait être quelquefois préjudiciable à certains enfants.

La séance est levée sans que l'Assemblée ait voté sur la création de cours spéciaux pour les sujets arriérés.

MARDI 7 AOUT

(Séance du matin)

Président de M. BAGUER

assisté de MM. GALLAUDET et LADREIT DE LACHARRIÈRE

Lecture du procès-verbal.

FRÈRE MÉDÉRIC. — Dans le procès-verbal on parle d'« instruction secondaire »; il n'en a pas été question et le Congrès s'est borné à émettre le vœu de voir créer dans les Institutions des cours supérieurs pour les élèves les mieux doués.

M. LE PRÉSIDENT. — Le frère Médéric se trompe; il n'a été question dans la discussion que de l'instruction secondaire, et le mot a été mis en toutes lettres dans le vœu que le Congrès a voté.

Le procès-verbal est adopté.

M. BAGUER, *président*. — J'espère n'occuper qu'un moment ce fauteuil. M. Ladreit de Lacharrière voudra bien, dans quelques minutes, reprendre cette place qui lui revient de droit. Il a eu toutes les charges de l'organisation du Congrès; c'est à lui que nous devons d'être réunis ici; il ne refusera pas de nous présider jusqu'à la fin de nos travaux.

Hier, par suite de je ne sais quel malentendu, une partie de l'Assemblée a semblé suspecter les intentions de certains membres du Congrès. La confusion qui s'en est suivie nous a fait perdre un temps précieux. Quels que soient nos regrets, nos sentiments personnels, faisons le sacrifice de cette mauvaise journée, oublions-la; remettons-nous franchement, sincèrement au travail.

Nous nous connaissons déjà mieux, nous avons appris à nous estimer, à nous entendre. Réunissons-nous dans les pensées qui

nous sont communes. Beaucoup d'infortunés enfants, de pauvres sourds-muets devront peut-être à notre union cordiale d'aujourd'hui une amélioration de leur sort, une école nouvelle, un atelier de plus, un patronage puissant. C'est pour eux que nous sommes ici ; nous leur devons tout notre temps, tous nos efforts. Nous devons parler pour eux, et parler nettement, nous devons leur assurer ce dont ils ont le plus besoin, l'instruction et le travail, la lumière et la joie.

Nous leur devons aussi l'exemple : Soyons bons, travaillons.

Le Dr de Lacharrière. — Je dépose sur le bureau du Congrès une lettre de protestation contre la décision d'hier prise sur l'initiative de M. Claveau, et je tiens à ce qu'elle figure au procès-verbal :

« Dans la séance du 6 août les représentants des congrégations religieuses, sur l'initiative de M. Claveau, leur porte-parole, ont repoussé par la question préalable la mise en discussion de la proposition suivante :

« Les établissements d'éducation de sourds-muets doivent-ils « être considérés comme des établissements de bienfaisance ou « d'instruction ? »

« Cette proposition, suivant les déclarations que j'en ai faites pour que personne n'en ignore, avait pour objet :

« 1° De soustraire les sourds-muets à la bienfaisance pour leur donner les droits qu'ont les enfants de tous les citoyens français ;

« 2° De revendiquer pour eux l'instruction gratuite et obligatoire ;

« 3° D'organiser en France l'instruction secondaire pour les sourds-muets les mieux doués. »

M. Claveau. — Puisque M. Ladreit de Lacharrière vient de me désigner comme le promoteur de la décision que vous avez prise hier, je tiens à lui répondre, et à repousser l'accusation d'avoir, pour le plus grand bénéfice des congrégations, supprimé une question utile aux sourds-muets. J'ai agi avec la conviction, partagée par un grand nombre de congressistes dont j'ai les noms, d'éviter des discussions épineuses et certainement stériles. M. Baguer vient de vous engager à l'apaisement, et je me rallie entièrement à son désir.

M. Gaston Bonnefoy. — La majorité du Congrès a cru devoir

repousser hier la discussion d'une des trois questions principales.

Je me suis élevé contre une pareille mesure que je crois profondément fâcheuse.

Fâcheuse, d'abord en ce qu'il suffira désormais de réunir une majorité de membres ayant acquitté le droit de cotisation pour faire avorter l'effort d'hommes éminents ayant préparé depuis longtemps des travaux, et voulant en faire profiter leurs collègues Quand on ne veut pas, pour des raisons quelconques, discuter une question soumise à un Congrès, l'on peut tout au moins laisser aux autres personnes désireuses de s'en occuper, le champ absolument libre.

Fâcheuse, ensuite, car l'on pourrait croire que nous avons entendu tendre un piège à nos collègues du Congrès et notamment à nos collègues étrangers.

Cette question de savoir si les établissements d'éducation des sourds-muets doivent être considérés comme des établissements de bienfaisance ou au contraire d'instruction, n'est dangereuse pour personne. Elle se ramène à savoir si, lorsque l'on se trouve en présence de sourds-muets, l'on a à faire à des individus susceptibles de développement intellectuel, ou au contraire à des hommes devant recevoir la charité plutôt que l'éducation.

S'agit-il ici, comme certains ont cru le penser, du rattachement inévitable à l'Instruction publique ?

Je ne le crois pas, c'est une question subsidiaire. Si je l'ai traitée hier c'est qu'elle avait été soulevée.

Faut-il y voir au contraire, soigneusement dissimulée, la question de laïcisation tranchée par le vote du Congrès, assimilant les établissements d'éducation des sourds-muets à des établissements de bienfaisance ?

Jamais notre pensée a été telle, et nous pouvons faire remarquer que le jour où un Gouvernement voudra laïciser les maisons d'enseignement de sourds-muets, il en aura le pouvoir, qu'elles soient rattachées au Ministère de l'Instruction publique, ou qu'elles dépendent de celui de l'Intérieur.

Fâcheuse, enfin, cette pratique, car elle est inutile et nous cause un dommage.

Inutile tout d'abord, car je ne vois, sauf le vote, aucune différence entre la discussion de la question préalable, et celle de la discussion au fond.

Regardez, Messieurs, ce qui se passe dans tous les parlements. Quand un parlement ne veut pas discuter une proposition au fond, que fait son auteur? Il demande l'urgence et l'on est obligé de le laisser parler, car (et cela est assez naturel) il ne peut démontrer l'urgence de sa proposition qu'en démontrant que son principe nécessite un examen immédiat. Que s'est-il produit hier? En réalité l'on a discuté le fond de la question, et si nous n'avons pas eu de vœu émis sur ce point, le procès-verbal mentionnera les paroles de chacun.

Elle nous cause en outre un dommage cette pratique et un dommage appréciable.

Nous avions à discuter d'après notre ordre du jour, deux questions principales et sept secondaires. Quel a été le résultat de nos travaux d'hier soir? Discussion d'une seule question principale et de deux secondaires; une heure et demie de séance passée à régler la question préalable du rejet de la première question principale.

Aujourd'hui, M. Ladreit de Lacharrière a fait une déclaration qui sera consignée au procès-verbal. C'est son droit; je crois que personne ici ne saurait sans mauvaise foi le contester. Quelqu'un, me semble-t-il, demande le vote du Congrès sur ce point. C'est encore son droit; mais qu'il me soit permis de faire remarquer que nous perdons en discussions oiseuses un temps qui nous est d'autant plus précieux qu'il nous est parcimonieusement limité. Nous avons perdu près de deux heures hier, allons-nous faire de même aujourd'hui?

M. le Président Baguer ne pourrait-il pas déclarer l'incident clos? Ne pensez-vous pas que chacun ici doit y mettre du sien, essayer de ne pas faire dégénérer en incidents personnels des questions purement doctrinales.

Je viens donc vous demander d'autoriser M. le Président à déclarer l'incident clos et à prier M. Ladreit de Lacharrière de reprendre le fauteuil présidentiel auquel sa haute compétence et son rare savoir le désignent tout naturellement, et de continuer à diriger les débats, tâche dans laquelle il a su faire preuve de loyale et courtoise impartialité.

M. Baguer, *président*. — Messieurs, l'incident est clos.

M. Baguer cède sa place à M. Ladreit de Lacharrière.

Deuxième question inscrite : *Résultats obtenus par la méthode*

orale.—Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie au Congrès de Milan.

M. Jenhot lit le mémoire suivant :

L'expérience a maintenant prouvé que tous les sourds-muets, à peu d'exceptions près, peuvent apprendre à parler et à lire sur les lèvres. Ce langage vocal est non seulement un excellent moyen d'enseignement, mais il est en outre le meilleur moyen de se perfectionner et de communiquer avec les autres (M. Hirsch). Il faut l'avouer cependant : la voix du sourd démutisé est très souvent monotone, indistincte, désagréable à l'oreille. Il est vrai qu'on s'y accoutume, comme au langage défectueux d'un petit enfant ; nonobstant cette monotonie et cette rugosité de la voix, nos sourds-parlants sont compris de ceux qui les entourent, de ceux du moins qui leur portent intérêt.

Si, d'un autre côté, l'on considère les avantages de la lecture sur les lèvres, qui permet aux sourds-parlants de correspondre avec les entendants, on peut se déclarer satisfait des résultats obtenus par la méthode orale.

Une lacune reste à combler : rendre la parole de nos élèves plus distincte, plus compréhensible.

Quels sont les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie par le Congrès de Milan ?

Nous dirons d'abord, avec le célèbre professeur M. Hirsch : « Parlez toujours à l'enfant ; ne vous servez pas d'un signe aussitôt qu'il peut être remplacé par un mot. Prenez soin que l'enfant fasse de même. » Il faut remarquer ici que le but poursuivi en instruisant les sourds-muets est, comme on dit, d'en faire des sourds-parlants ; de les mettre à même d'exprimer leurs besoins, leurs désirs ; de leur fournir les moyens de communication avec leurs semblables, en un mot, de les rendre à la société.

La parole est un des principaux moyens d'arriver à ce résultat. Si elle n'est pas compréhensible, si la lecture sur les lèvres n'est pas sûre, l'instruction que les sourds-muets ont acquise sera pour eux lettre-morte dans leurs rapports avec la société. En effet, si le sourd-parlant n'a pas une élocution à

peu près passable, le public se fatiguera de son langage ; il fera voir sa répugnance et le malheureux ne tardera pas à s'en apercevoir. Dès lors, il manifestera du dégoût pour la parole, il la rejettera, la méprisera, l'abandonnera enfin totalement et ne tirera ainsi que peu de fruits de son instruction Au contraire, le sourd-parlant qui aura profité des leçons de ses maîtres et qui rentrera dans la société, s'exprimant, pour ne pas dire très clairement, du moins compréhensiblement, ne perdra rien de ce qu'il aura appris ; loin de là, il se perfectionnera, aussi bien sous le rapport de la parole et de la lecture sur les lèvres, que sous celui du développement intellectuel. Pour arriver à ce résultat, il faut que les maîtres puissent s'appliquer, pendant plusieurs années, à l'enseignement de la parole mécanique. A cette condition seulement ils acquerront les aptitudes nécessaires et seront à même de découvrir les défauts d'articulation des élèves et d'y porter le remède convenable. De cette façon, on n'aura plus autant à se plaindre de tous ces défauts qui rendent la parole de la plupart des sourds-muets disgracieuse et incompréhensible à l'oreille de l'entendant. On pourra faire observer ici que, dans les premières années, la parole du sourd-parlant est claire ; qu'elle devient dure et obscure à mesure qu'il avance en âge. Cependant, si la prononciation est bien enseignée, en son temps si l'on a soin de la corriger et de l'améliorer, jusqu'à ce que le sourd-muet sorte de l'Institut, cet état de choses ne se vérifiera pas. Il faut reconnaître toutefois un fait : si dans les premières années d'école, la prononciation des élèves est généralement intelligible et claire, c'est qu'ils ne prononcent que des mots et des petites phrases fort simples. Par une observation plus ou moins attentive, on arrivera à remarquer en eux des défauts qui se font mieux sentir, lorsqu'ils éprouvent le besoin d'émettre leurs propres idées.

La mue de la voix peut également être une cause de l'inconvénient cité plus haut.

Donner la parole mécanique au sourd-muet est donc un art qui exige nécessairement de l'expérience. Les résultats obtenus par un jeune maître, même s'il est bien instruit dans cet art, seront toujours inférieurs à ceux du maître qui, depuis des années, fait parler le sourd-muet.

Il faut remarquer ici qu'il en est du sourd comme de l'entendant, savoir : ce qui est bien appris et mis continuellement en

pratique, ne s'oublie pas. Concluons donc : Le sourd-parlant, s'il a bien appris la parole à l'Institut, ne l'oubliera pas dans la société, où il trouvera l'occasion de la mettre continuellement en pratique, puisqu'elle y est le moyen de communication générale.

Pour arriver à ce point, il serait bon de prémunir les instituteurs contre les causes qui, nous venons de l'indiquer, rendent nuls les efforts déployés pour procurer la parole aux sourds-muets :

1° Animé du légitime désir de faire progresser ses élèves dans les branches du programme de sa classe, l'instituteur néglige, en tout ou en partie, l'articulation. La parole ainsi abandonnée à elle-même, ne pourra que se dénaturer. Les élèves ne s'entendant point parler, et leur esprit se portant de préférence sur le développement de la langue, ils soigneront moins leur prononciation. Notons bien que les défauts n'étant pas corrigés s'enracinent de plus en plus ;

3° L'illusion de l'instituteur : croyant corriger les défauts d'articulation, il ne porte les corrections que sur les défauts de lecture ;

3° Continuellement en contact avec ses élèves, l'instituteur finit par s'accoutumer aux vices de prononciation de ceux-ci et ne s'en aperçoit plus. Il leur laisse dire les mots à moitié et prendre une intonation quelconque, sous le spécieux prétexte qu'il les comprend ;

4° L'indolence avec laquelle certains élèves parlent, ne se donnant aucune peine pour bien articuler les lettres qui nécessitent un léger effort des organes vocaux.

Il serait donc à souhaiter que l'instituteur travaillât autant que possible à rendre la voix du sourd plus claire et plus intelligible, en soignant attentivement les sons défectueux ; en outre, il devrait surveiller, corriger, améliorer l'articulation, non seulement pendant les deux ou trois premières années, mais pendant le cours complet des études.

Et d'abord il aura soin de mettre à profit, s'il y a lieu, le degré d'audition, quelque minime qu'il puisse être, pour faire acquérir à ses élèves une intonation claire et naturelle.

Il exigera également que les élèves articulent lentement, distinctement, tout ce qu'ils disent ; il les guidera continuellement quand il les fera parler, afin de leur faire contracter l'ha-

bitude de la bonne respiration, et pour leur indiquer les points d'arrêt dans leurs phrases.

Pour prévenir le danger que pourrait courir l'instituteur de s'habituer aux défauts d'articulation des élèves, il fera bien de prier ses collègues et, à l'occasion, les visiteurs, de bien vouloir les lui signaler.

Afin d'exercer les élèves à la lecture sur les lèvres, l'instituteur ne se servira jamais des signes ; il leur parlera toujours, il les fera causer entre eux, évitant, autant que possible, les conversations par signes ; il invitera les parents des élèves et les visiteurs à leur parler. En un mot, tout son enseignement sera basé sur la parole, et il arrivera ainsi, en un temps relativement court, au meilleur résultat.

Il n'y aura pas lieu alors de s'inquiéter des résultats de l'enseignement de la parole, donné dans ces conditions et fortifié par le milieu, dans lequel l'élève se trouvera en quittant l'établissement. Le sourd-parlant, rendu à la société des parlants, parlera toujours ; il s'instruira de plus en plus au contact et dans le sein de la famille et de la société.

M. Gallaudet.. — Aucune question importante ne mérite aujourd'hui, plus que celle-ci, l'attention de ceux qui sont chargés de l'éducation des sourds-muets.

Depuis vingt ans, des hommes et des femmqs enthousiastes et, sans aucun doute, animés des meilleures intentions, réclament avec une incessante activité, tant en Europe qu'en Amérique, l'adoption universelle de la méthode orale, l'abolition de toutes les autres méthodes et la prohibition absolue, à l'école et hors de l'école, de la langue qui est aussi naturelle aux sourds-muets que la parole à ceux qui entendent.

Le cri de ces propagandistes a accompli son premier résultat public de quelque importance à Milan en 1880, quand le Congrès partisan tenu cette année-là dans cette ville s'est prononcé hautement et avec frénésie pour la méthode orale pure.

Les promoteurs de l'enseignement par la méthode orale pure ont l'habitude d'affirmer que la valeur de la parole pour les sourds-muets est inestimable ; qu'elle a plus de valeur pour eux que n'importe quelle autre connaissance ; qu'on ne saurait payer trop cher pour l'acquérir ; qu'avec elle les sourds-muets peuvent être complètement rendus à la société ; qu'ils peuvent devenir comme « les autres » ; qu'ils peuvent entrer aux mêmes

écoles et aux mêmes universités que ceux qui entendent et assister aux cours de ces Institutions sans aide spéciale.

Quelques-uns ont même été jusqu'à prétendre et cela dans un projet de loi présenté deux fois au Congrès des États-Unis et appuyé par le rapport favorable d'une Commission, qu'« il a « été prouvé clairement que les enfants sourds-muets peuvent « apprendre par l'usage des yeux, à articuler la parole et la « langue pour tous leurs emplois pratiques, aussi bien que les « enfants qui entendent peuvent l'apprendre par l'oreille, « pourvu que ces sourds-muets reçoivent cette éducation dans « leur enfance et dans leur premier âge. »

Et ceux qui émettent cette prétention promettent formellement d'inculquer à tous les enfants sourds-muets confiés à leurs soins, une telle facilité pour articuler la parole et pour lire sur les lèvres, qu'ils pourront recevoir leur éducation dans les mêmes écoles que ceux qui entendent. Et ils déclarent que l'adoption générale de mesures pour l'enseignement de la parole aux enfants sourds-muets dans leurs premières années permettra d'abandonner toutes les écoles spéciales qui existent pour les personnes atteintes de cette infirmité.

Il est à peine besoin de dire que les défenseurs de ce procédé extrême n'ont pas encore obtenu de résultats qui leur donnent droit à une sérieuse considération.

Avant d'essayer de déterminer la valeur, pour les sourds-muets, de la faculté de la parole qu'ils peuvent réellement acquérir, il faut examiner quelles sont les différentes parties, dans la controverse sur les méthodes d'enseignement, dont le témoignage doive être reçu et dont les opinions doivent être pesées.

Et nous ne tardons pas à nous apercevoir que, si le jugement des professeurs mérite toujours sérieuse considération et doit souvent être d'une grande valeur, ce n'en serait pas moins une grande erreur que de regarder les membres du corps enseignant comme les seules personnes dont les idées doivent être l'objet de notre attention. En effet, on admettra généralement que les professeurs sont *souvent* tout à fait incapables de porter un jugement sur la valeur pratique de la parole pour leurs élèves.

Maintes fois la parole des enfants sourds-muets est tout à fait inintelligible pour les visiteurs, quoique leurs professeurs les comprennent sans difficulté. Et, dans ce cas, ces professeurs

s'étonnent que les visiteurs ne saisissent pas la signification de ce qu'ils comprennent, eux-mêmes, facilement.

L'enthousiasme naturel des professeurs pour une méthode, l'attrait de la théorie qu'ils veulent démontrer, faussent souvent leur jugement au point d'en détruire presque toute la valeur.

Maintenant, pouvons-nous accepter l'opinion de la famille et des amis intimes des sourds-muets, en ce qui concerne la valeur de la parole pour ces derniers ? Pas toujours, et pour des raisons pareilles à celles qui nous obligent quelquefois à nous défier du témoignage de leurs professeurs. La famille et les amis intimes des sourds-muets arrivent vite à comprendre la parole de ces derniers, alors qu'elle est presque inintelligible pour les étrangers, et, par conséquent, sont souvent des juges incompétents quant à sa valeur dans le monde en général.

De plus d'importance que le témoignage des professeurs, de la famille et des amis intimes, est celui des connaissances accidentelles et des étrangers; mais ce qui est de la plus grande valeur dans le règlement de la question qui nous occupe, c'est l'avis et le témoignage des sourds-muets eux-mêmes.

De ces quatre classes de témoins, je produirai des opinions et des exposés de faits qui, je l'espère, apporteront la conviction dans l'esprit de beaucoup, sinon de tous, de mes collègues de ce Congrès.

Mais, avant de produire ces témoignages, je désire consacrer quelque temps à parler des particularités et des circonstances dans lesquelles la parole est, sans aucun doute, d'une grande valeur pour les sourds-muets.

Quand on peut, dans une période raisonnable de temps d'école, acquérir la faculté de parler et de lire sur les lèvres de façon à pouvoir converser facilement avec n'importe qui dans la vie sociale, en affaires et en voyage, cette acquisition vaut indubitablement tout ce qu'elle a coûté.

Beaucoup des défenseurs de la méthode orale pure n'hésitent pas à assurer à un public confiant que tous les sourds-muets sont capables d'atteindre ce résultat dans la langue parlée. Si cela était vrai, la controverse sur les méthodes d'enseignement aurait pris fin depuis longtemps; mais malheureusement c'est loin d'être la vérité, et, par suite, on trouve, dans tous les pays, des gens qui mettent plus ou moins sérieusement en doute la

sagesse de la mesure consistant à bannir des écoles des sourds-muets toutes les méthodes autres que la méthode orale.

En 1867, j'eus le privilège de me livrer à l'examen minutieux de plus de quarante écoles de sourds-muets, en Europe.

J'étais jeune alors, et je cherchais à m'instruire auprès de mes aînés. Le but principal de mes recherches était de trancher, autant que possible, la question que je discute aujourd'hui. J'eus la bonne fortune, en 1867, de rencontrer presque tous les hommes de cette époque occupant un rang élevé dans notre profession, et, naturellement, je leur fis beaucoup de questions. Il suffira, étant donné le but de ce travail, de citer les paroles de l'un de ces hommes éminents, « *facile princeps* » parmi les professeurs de sourds-muets de son temps, Moritz Hill, de Weissenfels. La journée que je passai avec Hill dans son école est pour moi un souvenir précieux, d'autant plus que j'avais pour interprète l'ami de toute ma vie, le docteur Félix Flügel, l'éminent lexicographe, qui habite aujourd'hui Leipsick.

Désirant connaître l'opinion de M. Hill sur la valeur pratique de la parole pour la masse de ses élèves, je lui fis quelques questions auxquelles il répondit comme il suit :

« Sur cent élèves, quatre-vingt-cinq peuvent, quand ils sortent de l'Ecole, converser sur des sujets ordinaires avec leurs professeurs, leur famille et leurs amis intimes. Soixante-deux peuvent le faire facilement.

« Sur cent, onze peuvent converser sans difficulté avec des étrangers sur des sujets ordinaires de lieu commun. Beaucoup d'autres apprennent à le faire après avoir quitté l'Ecole. »

Dans l'analyse minutieuse que je me propose de faire de ce témoignage de Hill, j'admets tout ce qu'il prétend; je n'aurai donc pas à tenir compte de l'enthousiasme ni de la prédilection du professeur pour sa propre méthode d'enseignement.

D'abord je remarque que quinze sur cent ne sont pas capables de converser même sur des sujets ordinaires de lieu commun avec leurs professeurs, leurs familles respectives et leurs amis intimes. Quant à la parole, ils n'ont rien pu apprendre. Et pourtant il est certain qu'ils ont bien passé des heures de dur travail à s'efforcer d'obtenir l'impossible; et nombre d'autres heures fatigantes consacrées par leurs professeurs à l'instruction orale de leurs camarades plus favorisés.

Aux Etats-Unis, il y a dix mille enfants sourds-muets à l'Ecole. D'après Hill, mille cinq cents d'entre eux ne peuvent

acquérir l'usage de la parole. Pour eux, la parole n'est d'aucune valeur, le temps passé à essayer de l'acquérir est plus que perdu et devrait être consacré à quelque chose de bon pour ces enfants dans les limites de leurs facultés. La même proportion s'appliquera, bien entendu, aux sourds-muets d'Europe.

Examinons maintenant ceux qui peuvent « converser sur des sujets ordinaires de lieu commun avec leurs professeurs, leurs familles respectives et leurs amis intimes », et voyons quelle est pour eux la valeur de la parole.

Hill dit que, sur cent, quatre-vingt-cinq peuvent le faire, ce nombre comprenant les onze qui peuvent faire mieux.

Si nous en faisons la soustraction qui s'impose, nous avons soixante-quatorze sourds-muets dont l'usage intelligent de la parole, et cela *sur des sujets ordinaires*, ne l'oublions pas, est limité au cercle restreint des « professeurs, de la famille et des amis intimes ».

Je vous prierai, Messieurs et honorables Collègues, d'examiner ce que cela signifie. Quelle conversation réelle, ayant le moindre caractère de stimulation ou d'élévation, ces sourds-muets peuvent-ils espérer en famille ou avec leurs plus intimes amis, s'ils sont condamnés pour toujours à s'en tenir au niveau insupportable du lieu commun ?

Et cependant ces soixante-quatorze pour cent comprennent ceux qui représentent le succès moyen de la méthode orale !

Quelle est leur supériorité sur les autres d'intelligence égale qui n'ont pas perdu leur temps à apprendre à parler, mais dont « la famille et leurs amis intimes » ont, à cause d'eux et avec plaisir, appris l'alphabet manuel, peut-être quelques signes, et, de cette façon, peuvent tenir de *véritables conversations* avec leurs amis sourds-muets sur n'importe quel sujet, s'élevant ainsi, souvent, bien au-dessus du niveau du lieu commun ?

D'après la connaissance personnelle que j'ai de quelques milliers de sourds-muets, je suis absolument convaincu que, si l'on compare le sort des soixante-quatorze pour cent dont nous nous occupons à présent, privés, naturellement, de l'usage des signes et de l'alphabet manuel, avec un nombre égal de sourds-muets élevés sans la parole, mais ayant reçu une bonne éducation par la méthode manuelle, le sort des derniers est de beaucoup plus heureux, et ils réussissent mieux dans la vie que les premiers.

Voyons quelles conclusions il faut tirer, si mon jugement est

juste, quant à la valeur de la parole pour les dix mille enfants sourds-muets actuellement à l'Ecole dans mon pays.

Il faut en retrancher quinze pour cent comme ne retirant aucun avantage de la parole. En y ajoutant les soixante-quatorze pour cent dont nous venons de discuter le cas, nous en avons huit mille neuf cents qui seraient plus heureux et réussiraient mieux dans la vie s'ils étaient instruits par la méthode manuelle, que s'ils l'étaient par la méthode orale pure. Et la même proportion s'appliquerait aux sourds-muets d'Europe. *Alors, quelle est la valeur de la parole* pour cette grande majorité de sourds-muets ?

A ce propos, je me rappelle une visite que je fis il y a quelques années dans la famille d'un jeune homme sourd-muet, alors élève à notre Collège de Washington, dont toute l'éducation, dès ses premières années, avait été faite par la méthode orale. Son père avait de la fortune, et l'enfant avait eu pour précepteur l'un des professeurs les plus renommés du pays pour l'application de la méthode orale. Le jeune homme auquel je fais allusion ne pouvait communiquer avec sa famille que par la parole et en lisant sur les lèvres, et je remarquai avec beaucoup de surprise qu'il prenait fort peu part à la conversation, soit à table soit au coin du feu. Ses amis ne faisaient aucun effort pour l'aider à comprendre la conversation animée qui avait lieu près de lui, et, la plupart du temps, il restait muet et isolé. Cette négligence et cet isolement excitèrent ma pitié, et je ne pus m'empêcher de comparer sa situation avec celle de beaucoup de sourds-muets de ma connaissance dont les amis, communiquant librement avec eux au moyen de l'alphabet manuel, les mettent promptement et couramment à même de profiter des idées échangées dans le cercle de la famille.

Ces derniers, j'en suis persuadé, avaient une existence de beaucoup plus agréable, au point de vue social dans leurs familles respectives et avec leurs amis, que le jeune homme instruit oralement dont je viens de faire mention. Tel que je l'ai vu, sa parole lui servait à peu de chose même dans sa famille et avec ses amis les plus proches.

A l'appui de l'opinion que cela est vrai de beaucoup de sourds-muets instruits oralement, je vais maintenant produire la déclaration d'un témoin dont l'apparition dans cette discussion surprendra beaucoup de personnes, mais dont la supérieure

intelligence et la grande puissance d'observation ne seront contestées par personne : je veux parler du très honorable Joseph Chamberlain, le célèbre Ministre du Cabinet britannique, le membre bien connu du Parlement anglais.

En 1888, M. Chamberlain passa une journée presque entière à l'Institution de Washington, et j'eus alors le plaisir de lui montrer nos méthodes d'enseignement dans tous leurs détails, depuis le travail le plus élémentaire effectué dans notre Ecole primaire jusque et y compris les classes supérieures du Collège.

Trois mois plus tard, M. Chamberlain fut appelé devant la Commission royale des sourds-muets et des aveugles d'Angleterre, et invité à rendre compte de sa visite au Collège de Washington, en faisant connaître quelles étaient ses idées, en général, sur l'éducation des sourds-muets. Son témoignage tient quatre pages et quart, imprimées et bien remplies, du rapport de la Commission, et montre qu'il a été, dans la circonstance, un observateur remarquable. Il parle des méthodes d'enseignement et des rapports qu'elles ont ensemble avec la la clarté et la précision d'un spécialiste.

En réponse à la question suivante : « Après avoir visité cette Institution, et comme conséquence de cette visite, avez-vous eu l'impression que le système combiné, ou mixte, est un bon système pour les sourds-muets et qu'il peut être employé avec succès? »

M. Chamberlain s'exprima ainsi : « A l'époque, mon attention ne fut pas particulièrement attirée sur la question, qui, je pense, vous a beaucoup occupés, mais j'y ai pensé sérieusement depuis. J'ai été entièrement satisfait des résultats que j'ai vus, et, après y avoir réfléchi depuis, je ne puis, je l'avoue, me résigner à croire que la méthode orale puisse être satisfaisante par elle-même. Je suis absolument en faveur du système combiné, ou mixte. »

A la question suivante : « D'après ce que vous avez vu au Collège de Washington, avez-vous eu l'impression que si les élèves avaient été instruits par la méthode orale pure, ils auraient encore recours aux signes dans leurs relations entre eux et aussi avec les autres? », il répondit : « Je pense qu'ils seraient absolument forcés d'y avoir recours pour jouir réellement de la vie. »

Tout à la fin de sa déclaration se trouvent deux réponses de M. Chamberlain, qui, comme on va le voir, se rapportent spé-

cialement à cette discussion et qui, je pense, sont intéressantes pour beaucoup de professeurs, et particulièrement pour les sourds-muets eux-mêmes.

Question. — « Supposez deux sourds-muets, l'un qui ne puisse s'exprimer qu'oralement, et l'autre qui ne puisse soutenir une conversation que par signes et avec l'alphabet manuel, lequel des deux, d'après vous, se tirerait le mieux d'affaire dans le monde? »

Réponse. — « Je préférerais être celui qui pût parler par signes. »

Question. — « Vous voulez dire en supposant que vous vécussiez au milieu de gens parlant par signes? »

Réponse. — « Non; je veux dire que celui qui parlerait par signes serait en parfaite communication avec ses amis intimes et ses parents, et cela vaut mieux que d'être en communication imparfaite avec les étrangers. »

Après l'avis de l'éminent homme d'Etat dont je viens de citer les paroles, examinons l'opinion des sourds-muets eux-mêmes, de ceux qui sont instruits, telle qu'elle est exprimée dans les assemblées, dans leurs publications et autrement.

Je sais que d'éminents professeurs ont déclaré que l'avis des sourds-muets est sans valeur dans cette discussion. Cette opinion fut émise en Allemagne il y a quelques années, quand une pétition, signée par un grand nombre de sourds-muets instruits de ce pays, fut présentée à l'empereur pour demander que des modifications essentielles fussent apportées aux méthodes d'enseignement employées dans les écoles allemandes. Il me semble à peine nécessaire de discuter une prétention aussi mal fondée que celle-là, à savoir que le sourd-muet instruit et intelligent n'est pas capable de juger la valeur de l'enseignement reçu par lui à l'Ecole. En effet, ceux qui prétendent cela admettent l'une des deux choses suivantes : — Ou l'enseignement qu'ils ont donné à leurs élèves est insuffisant et imparfait, ou eux-mêmes ne comprennent pas l'intelligence et les dispositions de ceux qui ont été leurs élèves. Quant à l'opinion des sourds-muets eux-mêmes, telle qu'elle est exprimée dans leurs assemblées, je n'aurai guère qu'à énoncer ce fait, assurément connu de vous tous, que, dans ces réunions tenues dans beaucoup des principales villes d'Europe et d'Amérique, ils réclament invariablement et presque à l'unanimité la variété des méthodes

dans l'éducation des enfants atteints de la même infirmité qu'eux.

Je me suis efforcé, depuis quelques années, d'entrer en relation personnelle avec des centaines de sourds-muets adultes, dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en France, en Suisse, en Italie, en Autriche et en Allemagne. J'ai trouvé parmi eux beaucoup de gens d'une grande intelligence, ayant d'admirables qualités de discernement, et leur opinion bien arrêtée a été que pour la moyenne des sourds-muets, de ceux qui sont compris dans les soixante-quatorze pour cent dont nous avons parlé, la parole est de peu de valeur.

Dans un discours que j'ai prononcé à Londres il y a trois ans, j'ai produit beaucoup de déclarations individuelles de sourds-muets instruits, sur le point qui nous occupe. Je ne les répéterai pas. Je citerai seulement quelques passages d'une lettre que j'ai reçue récemment d'un sourd-muet jouissant à juste titre d'une grande réputation en Allemagne, qui a été désigné par le Ministre de l'Instruction publique de ce pays comme membre officiel de ce Congrès.

Il a reçu son éducation dans une école où la méthode orale est la seule employée; il sait parler et lire sur les lèvres avec une facilité supérieure à la moyenne, et il m'écrit ce qui suit en réponse à certaines questions : « Je pense que la parole ne peut jamais être d'une valeur réelle pour le sourd-muet, parce que beaucoup d'entre eux ne peuvent pas prononcer parfaitement bien. Les professeurs d'Allemagne savent cela depuis longtemps, et ont fait beaucoup de propositions en faveur d'un autre système d'éducation, mais sans résultat jusqu'à présent. Des professeurs m'ont écrit qu'ils ne peuvent qu'accorder la palme aux excellents résultats des écoles qui ont adopté le système combiné, comparées avec les écoles allemandes qui emploient la méthode orale seule. La plupart des professeurs d'Allemagne sont convaincus que la méthode orale pure est une méthode d'enseignement insuffisante. La vérité est que les sourds-muets instruits par la méthode orale pure renoncent généralement à essayer de parler avec les étrangers après avoir quitté l'école, et cherchent des amis parmi les sourds-muets. On voit par là l'impossibilité d'empêcher les sourds-muets de s'isoler entre eux en les instruisant oralement. La plupart des professeurs de sourds-muets, en Allemagne, ne sont pas sourds-muets eux-mêmes et, par conséquent, connaissent peu les sen-

timents intimes et les pensées des enfants affligés de cette infirmité. Je considère cela comme une calamité dans nos écoles. «

Les sourds-muets les plus instruits de l'Allemagne ont, en général, les idées que je viens de citer comme étant celles d'un des premiers d'entre eux ; je le sais grâce à mes relations personnelles avec un grand nombre,

Au Congrès international des professeurs de sourds-muets tenu en 1893, un travail instructif fut lu par un sourd-muet d'une éducation supérieure sur « Le sourd-muet instruit oralement, après qu'il a quitté l'école ». Pour préparer ce travail, l'auteur avait interrogé beaucoup de sourds-muets instruits oralement, sur la façon dont ils s'étaient tirés d'affaire dans la vie, après l'âge adulte. Il reproduit en entier une lettre dont les déclarations peuvent être prises comme représentant la condition et les désillusions de beaucoup. Je ne cite que des passages de cette lettre. « Si vos questions m'avaient été présentées il y a vingt ans, quand je venais de quitter l'école, je vous aurais probablement peint les choses plus en rose. A présent, tout ce que je puis dire est ceci : « Je considère l'enseignement oral comme précieux et digne d'être recherché par tous les sourds-muets, mais il ne produit pas, et il ne peut pas produire des miracles. Une personne sourde-muette ne peut être rendue complètement à la société que par la guérison de la surdité. Cette infirmité est un obstacle insurmontable à la conversation générale, un sérieux *impedimentum* partout ».

« En ce qui concerne les sourds-muets instruits par la méthode orale, j'ai eu la pénible impression, dans ces dernières années, que leur position est extrêmement anormale. Ils se trouvent entre deux classes, ont des affinités avec les deux, mais n'appartiennent réellement ni à l'une ni à l'autre. Comme me le disait une dame, elle-même excellente oraliste : Nous ne sommes à notre place nulle part. Nous fréquentons ceux qui entendent, nous conversons avec eux dans une certaine mesure, et ils nous reçoivent avec amabilité. Nous fréquentons les sourds-muets, nous causons avec *eux* comme nous pouvons, et ils nous accueillent avec courtoisie. Mais, en réalité, chaque classe a *sa langue propre*, et ni dans un cas ni dans l'autre cette langue n'est parfaitement intelligible pour nous. Nous sommes simplement des métis ».

« Ce sont là de graves affirmations, et elles offenseraient

terriblement mes excellents professeurs. Mais elles sont le résultat d'une dure et amère expérience, et je ne puis les atténuer sans faire violence à ma conscience... Nombre d'autres sourds-muets pensent exactement comme moi. »

Je pourrais produire le témoignage d'un bien plus grand nombre de sourds-muets intelligents ayant reçu l'enseignement oral, afin de prouver que, pour beaucoup d'entre eux, les avantages pratiques de la parole péniblement acquise à l'école sont bien au-dessous de ce que les assertions de leurs professeurs leur avaient fait espérer. Cependant, je n'en prendrai pas le temps, mais j'examinerai à présent la déclaration de Hill, à savoir que « sur cent sourds-muets instruits par la méthode orale, onze peuvent converser sans difficulté avec des étrangers sur des sujets ordinaires. Beaucoup d'autres apprennent à le faire après avoir quitté l'école. »

Ici encore j'admettrai la prétention de Hill dans la plus large mesure possible, et je prendrai pour certain que ceux qui augmentent leur faculté de parler, après avoir quitté l'école, de façon à pouvoir converser sans difficulté avec les étrangers, seront aussi nombreux que ceux qui l'apprennent à l'école. Cela nous donnera un total de vingt-deux pour cent de tous les sourds-muets qui peuvent compter atteindre un plein succès en apprenant à parler et à lire sur les lèvres des autres. Et, en estimant la valeur de la parole pour ceux-là, je n'attacherai pas grande importance à ce fait que, d'après Hill, ils peuvent seulement converser aisément avec les étrangers sur des « sujets ordinaires. » Je me contenterai également de mentionner que dans ces vingt-deux pour cent sont compris ceux que nous appelons demi-muets et demi-sourds, lesquels ont, par suite acquis la parole par des moyens différant peu de ceux au moyen desquels les enfanst doués du sens de l'ouïe apprennent à parler.

En faveur de l'argument, j'admettrai sans réserve que vingt-deux pour cent des sourds-muets peuvent obtenir un degré de perfection dans la parole constituant une compensation suffisante pour le temps consacré et l'argent dépensé à cet effet, en un mot que cette faculté de la parole vaut tout ce qu'elle a coûté.

Cette conclusion recevra pleine considération dans le résumé final de cette discussion.

Je demanderai maintenant à mes honorables collègues d'ac-

corder leur attention à une question fort délicate se rattachant à l'éducation orale des sourds-muets, question que j'aborde avec beaucoup d'hésitation. Et je désire dire à l'avance qu'à la question que je vais soulever, je ne me propose ni de faire aucune réponse, ni d'exprimer une opinion à ce sujet; je parlerai simplement de plusieurs points sur lesquels mon attention a été attirée et laisserai à d'autres le soin de décider s'ils peuvent résoudre la question ou non.

Voici ma demande ! — Y a-t-il rien, au cours de l'éducation orale des sourds-muets, qui ait une tendance à diminuer le sens moral de ceux qui s'y livrent, soit comme professeurs, soit comme élèves ?

Beaucoup de mes honorables collègues se rappellent certainement la grave critique faite par le justement célèbre Edward Walther, de Berlin, au sujet de certains professeurs, dans son excellent ouvrage, *Handhbuch der Taubstummenbildung*, publié en 1895, où il dit de quelques-uns de ceux qui émettent des prétentions excessives quant aux résultats de la méthode orale : « Puisqu'il est à peine possible qu'ils se trompent, leur but doit être de tromper les autres. »

Cette grave accusation a fait sur mon esprit une profonde impression, et m'a amené à prendre note de beaucoup d'incidents tombés sous mon observation depuis cinq ans. J'en citerai un ou deux.

A une certaine assemblée de professeurs de mon pays étaient présents plusieurs élèves instruits par la méthode orale que l'on avait amenés comme démonstration vivante. Parmi ces élèves, une jeune fille fut surprise un jour en train de faire des signes. et, quand on lui demanda si les signes étaient permis dans l'école d'où elle venait, elle répondit : « Oh oui, mais M. X nous a dit qu'il ne fallait pas faire de signes ici, et je l'ai oublié. » On découvrit un peu plus tard que la même jeune fille entendait assez pour comprendre la langue parlée sans voir la bouche de l'interlocuteur, et quand on lui demanda si elle avait toujours entendu aussi bien, elle répliqua : « Oui, mais M. X m'a dit qu'il ne fallait pas laisser voir ici que j'entendais. »

Ces ordres n'ont-ils pas pour but de dissimuler les faits, comme cela arrive souvent quand on fait une exhibition d'enfants sourds-muets, ayant la faculté de la parole et que les visiteurs sont amenés à conclure que ces enfants sont sourds de

naissance, alors qu'en réalité beaucoup d'entre eux, et généralement ceux qui parlent le plus couramment, entendent un peu ou avaient acquis la faculté de la parole avant de devenir sourds ? N'est-ce pas l'habitude des professeurs enseignant par la méthode orale d'affirmer à leurs élèves que, s'ils s'efforcent d'apprendre à parler, ils pourront éviter d'être pris pour des sourds-muets, qu'ils pourront avoir l'air d'être « exactement comme les autres »; en un mot qu'ils pourront « tromper le monde ? »

Les limites de ce travail ne me permettent pas de mentionner beaucoup d'incidents semblables que j'ai eu l'occasion d'observer, et j'en finirai avec la question que j'ai soulevée, en faisant remarquer que si, dans leur sincère enthousiasme et leur désir d'inculquer le grand bienfait de la parole à autant d'enfants sourds-muets que possible, certains professeurs enseignant par la méthode orale sèment la déloyauté dans l'esprit de leurs élèves, c'est payer bien cher, à un prix ruineux même, une connaissance qui, dans beaucoup de cas, se trouve être d'une valeur pratique comparativement petite.

Maintenant, Monsieur le Président et mes honorés Collègues, je présenterai les conclusions auxquelles je me suis efforcé d'arriver.

Pendant les trente ans qui se sont écoulés depuis ma mémorable entrevue avec Hill de Weissenfels, je me suis trouvé avec un grand nombre de sourds-muets instruits par la méthode orale, et j'ai visité beaucoup d'Écoles où la méthode orale était appliquée. Rien ne m'a amené à mettre en doute l'exactitude des déclarations de Hill que j'ai citées. Ce qu'il a dit en 1867 est, à mon avis, vrai aujourd'hui. En faisant la part aussi belle que possible à la cause de « l'oralisme » d'après les moyennes trouvées par lui, je conclus que, pour vingt-deux pour cent des sourds-muets, la parole vaut ce qu'elle coûte; que pour quinze pour cent elle n'est d'aucune valeur pratique; et que pour le reste la valeur n'en est en aucune façon aussi grande que le public a été amené à le croire par les ardents défenseurs de la méthode orale pure. Mieux que cela, quand je prends en considération le témoignage des sourds-muets eux-mêmes et celui des nombreux parents qui m'ont avoué leur grand désappointement quant aux résultats de l'enseignement oral donné à leurs enfants, je me crois autorisé à conclure que pour au moins cin-

quante pour cent des sourds-muets en ce qui concerne les efforts effectués pour leur enseigner la parole, « le jeu n'en vaut pas la chandelle. »

Dans ces conditions, quelle doit être la ligne de conduite des vrais amis des sourds-muets quant aux méthodes d'enseignement? Peut-on approuver la conduite de ceux qui réclament l'adoption d'une méthode unique? — Assurément non.

Les capacités mentales et physiques des enfants sourds-muets sont loin d'être les mêmes; rien n'est plus clair pour toute personne intelligente et impartiale qui les a observés. Il est impossible de les amener tous à avoir les moyens nécessaires pour l'application d'une méthode unique.

La méthode doit être adaptée à l'enfant. Il s'ensuit, logiquement et naturellement que, pour donner à tous les sourds-muets la meilleure éducation possible, il faut employer un système combiné, ou mixte. Je ne dis pas « le » système combiné, car on peut recourir à une foule de combinaisons inspirées par des conditions différentes; quelques-unes de ces combinaisons peuvent être préférables à d'autres, mais toutes produisent de meilleurs résultats qu'une méthode unique.

Il est bien connu que dans mon pays, la grande majorité des sourds-muets reçoivent leur éducation sous un système combiné. Il est, peut-être, moins bien connu que, dans les écoles à système combiné, on enseigne la parole à plus de la moitié des élèves, et que, dans la plupart de ces écoles, tous les élèves ont toute facilité pour apprendre à parler.

J'espère qu'on ne m'accusera pas de vantardise si j'exprime la conviction que les écoles américaines de sourds-muets sont aujourd'hui, tout bien considéré, organisées et dirigées d'après un système susceptible d'assurer « la plus grande somme d'avantages au plus grand nombre, » et que les défauts qu'on peut y trouver sont secondaires, dus à des causes locales, et de telle nature qu'il peut y être remédié facilement.

Comme conclusion, j'ose exprimer la conviction que le temps n'est pas éloigné où les professeurs d'Europe, en général, reconnaîtront, ce que beaucoup ont déjà découvert, que la valeur de la parole pour beaucoup de sourds-muets a, dans le passé, été grandement exagérée, et qu'un système étendu d'éducation, dans lequel on a recours à tous les moyens qui peuvent être trouvés de quelque utilité, produit de bien meilleurs résultats que ne peut le faire n'importe quelle méthode unique.

M. Metzger lit le travail remis par M. Heidsieck.

Messieurs, si, dans le conflit d'opinions qui, jusqu'à ce moment, existe entre nous sur toute la ligne, nous cherchons un point sur lequel les avis des professeurs de sourds-muets assemblés se rencontrent et duquel les éducateurs des sourds tirent leurs conclusions, nous en arrivons à dire ceci : « Le sourd-muet est, en général, doué des facultés de ceux qui ont des sens normaux; c'est une créature douée de raison, capable de se développer et en ayant besoin ».

Mais là cesse déjà l'accord des idées. Relativement aux moyens et aux voies de perfectionnement à choisir, les manières de voir se décomposent en masse, si bien que le nombre des méthodes équivaut presque au nombre des Instituts de sourds-muets et de leurs professeurs. Sur ce fait, la conclusion du Congrès de Milan, d'après laquelle il y a à donner à la pure méthode d'articulation la préférence sur tous les autres systèmes, n'a rien pu changer. Mais la résolution qui devait nécessairement suivre cette proclamation, confirme la vieille vérité que les conciles peuvent aussi se tromper, que les lois éternelles de la nature ne peuvent se laisser ébranler par des conclusions prises en masse, et qu'il est anticipé et impossible de vouloir s'en tenir à des méthodes dues à des majorités de hasard, et qui ne sont assez fondées et éprouvées ni au point de vue pratique, ni au point de vue théorique.

Malgré la conclusion du Congrès de Milan, la question de l'éducation du sourd-muet est, encore aujourd'hui, plus ou moins un problème non résolu, et celui qui croit devoir contredire cette assertion ou bien manque d'une juste appréciation des énigmes psychologiques qui se posent à vous, ou bien est ébloui par la lumière de résultats isolés, résultats qui sont atteints en général avec des personnes ne pouvant être comptées que sous réserve dans la catégorie des sourds-muets.

« Le sourd-muet doit être redonné à l'humanité et, pour cela, on doit le rendre capable de parler. » Sous l'empire de paroles de cette espèce, la méthode parlée a commencé son cours victorieux, tournant en dérision chaque critique ou chaque calme appréciation qui croyait devoir désigner le but visé comme un mirage. Aujourd'hui, la « chasse au bonheur » est déjà poursuivie moins bruyamment, car il n'y a que les résultats qui puissent décider de la valeur ou non valeur d'une méthode,

et ceux-ci ne sont pas tels qu'ils puissent justifier un enthousiasme qui proclamerait la seule supériorité de la méthode parlée.

Une critique objective et libre de préjugés exige cependant la concession que la conclusion du Congrès de Milan marque une époque de progrès, en ce qu'elle a contribué à des éclaircissements d'une importance fondamentale. C'est-à-dire que les essais entrepris pendant de longues années à l'aide de la méthode parlée ont conduit à cette notion que les infirmités de nos élèves sont de nature essentiellement différente et que les résultats de cette méthode se règlent en général d'après le degré de l'infirmité.

Tous les pensionnaires des Instituts de sourds-muets ne sont pas absolument sourds et muets. D'après les statistiques relevées jusqu'ici, environ 25 0/0 des sourds-muets peuvent être doués soit d'un reste d'audition, soit d'un reste de parole, soit d'un reste d'audition et de parole. Les sourds-muets de cette espèce ont donné lieu de tout temps à des illusions de la part des professeurs, et ont conduit à une estimation trop élevée de la méthode d'articulation. Quand Samuel Heinicke voulait amener ses élèves à « chanter et déclamer » dans un espace de trois à quatre années, c'était seulement au sujet de tels sourds-muets non proprement dits qu'il pouvait se laisser entraîner à de semblables promesses. Ce n'est plus aujourd'hui un secret que presque toutes les écoles enseignant la méthode parlée, et qui représentent depuis soixante-dix ans la Terre promise des professeurs de sourds-muets, s'occupent presque exclusivement de l'éducation de sourds-muets non proprement dits. En Danemark, depuis déjà des années, on instruit les différentes catégories de sourds-muets dans différents Instituts, d'après différentes méthodes. La nécessité d'un groupement semblable se fait aussi sentir en Allemagne car les résultats négatifs qu'a donnés la méthode parlée pour un grand nombre de nos sourds-muets, force à cette conviction toujours plus claire qu'il serait impardonnable de continuer à appliquer à tous les élèves le même procédé d'enseignement.

Je ne me risque pas à décider si la méthode parlée est la meilleure et la seule juste pour les sourds-muets non proprement dits, mais je la tiens pour applicable chez ces élèves et je dois reconnaître, en raison d'expériences de longue date, que le procédé d'enseignement parlé peut, chez eux, conduire à

des résultats tout à fait heureux. Ne sont pas moins dignes d'attention les résultats obtenus de cette façon chez quelques véritables sourds-muets d'intelligence supérieure, dans des circonstances hors de l'ordinaire : par exemple, par un enseignement particulier ou dans de petits internats. Mais, en face de ces résultats, se placent des insuccès qui font apparaître le procédé d'enseignement exclusivement parlé comme une erreur pédagogique, quand il s'agit de sourds-muets de médiocres moyens ou de faibles aptitudes; et ceux-là représentent la majorité de nos élèves.

Abstraction faite que la méthode parlée confond les moyens et le but, et, par cela, néglige d'une manière impardonnable l'éducation religieuse, morale et intellectuelle de ses élèves, elle ne tient même pas ce qu'elle cite et promet en première ligne.

La pure méthode parlée veut rendre le sourd-muet parlant et lui donner les moyens d'avoir des relations verbales avec les entendants. Mais, jusqu'à aujourd'hui, elle n'a pas rempli cette tâche, même approximativement. Après vingt-cinq années d'exercice de mes fonctions, je suis entré en contact, dans les différents pays de l'Ancien et du Nouveau Monde, avec des milliers de sourds, mais, au moins soixante fois sur cent, des rapports oraux étaient avec eux chose impossible parce que leur articulation n'était pas compréhensible et leur science de lecture sur les lèvres absolument insuffisante.

Pour justifier son nom, la pure Méthode parlée cherche à combattre le geste. Qu'il veille ou qu'il rêve, le sourd-muet doit penser d'après la Méthode parlée ; par contre, le geste ne doit trouver aucun emploi ni dans l'enseignement, ni dans les relations qu'ont les sourds-muets entre eux.

Devant cette exigence, la méthode orale s'est montrée impuissante. Partout où l'on rencontre des sourds-muets dans le monde, ils font des gestes et, quand ils se laissent aller à des manifestations en paroles, la forme dans laquelle cela arrive ne permet aucun doute sur ce que la pantomime est l'instrument et la traduction ordinaires de leur pensée. Ce n'est qu'à cause de la discipline de l'école et de la contrainte continue qui l'accompage que les sourds-muets font usage de la science de la parole pendant l'enseignement, mais derrière le dos du maître et en dehors de la salle d'étude, ils recourent au moyen que la nature, souverainement bonne, leur a offert dans sa sage prévoyance,

Le combat contre le geste s'est non seulement montré sans résultat quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, mais il a atteint le but contraire de celui auquel on tendait.

Par les essais de répression violente, le geste a subi une marche fatale de dégénérescence; il a été refoulé, dans chaque Institut, jusqu'au degré le plus bas qu'on puisse imaginer de son développement. *Et vraiment cette gesticulation entravée, dégénérée et dépravée agit comme un dissolvant et un déformant sur la structure de votre langage en paroles.*

Quoique le geste ne puisse jamais atteindre à la perfection d'un langage qui se décline, son influence est cependant si peu préjudiciable, que plus il est perfectionné, plus il se lie étroitement à la composition du mot et à la structure d'un langage. En méconnaissant ce fait des plus importants et en acceptant avec une bienheureuse confiance de rendre le geste en général superflu, au sourd-muet, la Méthode parlée a mis en question tout résultat digne de mention, pour la plus grande partie des sourds-muets.

De tout temps, la méthode parlée n'a jugé le travail de ses élèves que presque exclusivement d'après la correction et la facilité de leur articulation; par cette estimation sous un seul point de vue, elle en est venue à un mécanisme qui brave tous les principes pédagogiques, et qui a aussi peu d'analogie avec un enseignement formant l'esprit que n'en ont les charlatans ou les vendeurs d'onguents avec de savants médecins.

Dans la lutte avec l'inaccessible, cette méthode a prodigué tant d'énergie et de temps au côté mécanique de l'appropriation de la parole, qu'elle ne trouve plus l'occasion d'ouvrir l'intelligence de ses élèves au langage écrit et de les exercer suffisamment à l'emploi de cette forme de manifestation de la pensée.

Pour 50 à 60 0/0 de sourds-muets sortant des écoles de Méthode parlée, l'écriture, cette question de culture humaine, est lettre morte. Les plus simples nouvelles dans les feuilles du jour leur semblent aussi impénétrables que des oracles et leurs notes écrites, fidèle reflet de cette dégénérescence, sont, pour ceux qui ne sont pas initiés, aussi incompréhensibles que leur balbutiement qui blesse l'oreille. Ces malheureux sourds-muets demeurent isolés au milieu de la société humaine; tous les moyens de continuer leur éducation leur manquent, et un complet étiolement moral est la fin vers laquelle se dirige

sans ressource une grande partie de ces malheureux dignes de pitié.

Messieurs ! je m'abstiens de décrire la misère sociale que l'on rencontre dans le monde des sourds-muets, et j'ai des raisons pour détourner les yeux des spectacles repoussants qui doivent remplir de douleur et de tristesse le cœur de tous les professeurs.

Mais que l'on me demande si la Méthode parlée a tenu en Allemagne ce qu'elle promet, si elle a « rendu le sourd à l'humanité », si elle lui a donné les moyens d'entrer en relations avec son entourage entendant ; en un mot, si elle lui a octroyé la force de résistance que suppose actuellement la lutte pour la vie, je devrai franchement répondre *non*, relativement pour une grande partie de nos élèves. La Méthode parlée n'a généralement pas pu, comme elle croyait le faire, effacer la distance qui existe entre le sourd-muet et son entourage doué de sens normaux ; elle a rendu une grande partie de ses élèves mûrs non pas pour la vie pratique mais bien pour les asiles..

D'après les journaux traitant de l'enseignement des sourds-muets, il existe déjà en Allemagne douze hospices appelés à offrir un refuge aux sourds-muets incapables de gagner leur vie, et, depuis quelque temps, se multiplient les appels à la charité publique pour créer de nouveaux asiles dont on cherche à motiver la nécessité. De telles institutions font tout honneur à leurs fondateurs et peuvent, dans les circonstances présentes, être nécessaires et bienfaisantes, mais jamais, et en aucune façon, la postérité n'y pourra reconnaître les signes distinctifs de notre science pédagogique et l'on serait plutôt enclin à désigner les chefs de ces refuges pour sourds-muets comme ayant voulu sauver de la faillite la pure Méthode parlée.

Le sourd-muet est et reste un bâtard de la nature et, en général, le chemin de sa vie sera plus rempli d'épines que celui de l'homme ayant tous ses sens. Néanmoins nous ne devons pas perdre de vue le but proposé, et nous nous efforcerons de mettre le sourd-muet d'aplomb et de le rendre un membre utile dans la société.

Tant que n'aura pas été démontrée l'incapacité du sourd-muet à être perfectionné, et tant que nous maintiendrons l'hypothèse et la conviction que le sourd-muet possède de tout point les mêmes dispositions corporelles et intellectuelles que l'homme doué de sens normaux, rien ne peut nous décharger du devoir

de développer ses aptitudes afin qu'il puisse avoir, en quelque sorte, la perspective heureuse d'une rivalité possible avec ses contemporains mieux partagés. Nos moyens pédagogiques ne sont pas encore tellement épuisés que nous soyons obligés de déposer les armes et, résignés, de renoncer à atteindre le but qui nous est indiqué. Mais la nature de l'éducation chez les sourds-muets est arrivée à un changement subit qui fait au professeur un devoir de rompre nettement avec des préjugés établis depuis si longtemps, de se rendre libre des entraves d'insoutenables théories, et de chercher à découvrir une méthode d'enseignement et d'éducation qui tienne compte de l'individualité de nos infirmes.

Devant la richesse de notre programme du Congrès, il devient impossible d'essayer de démêler grâce à quel tissu d'erreurs existe la méthode d'articulation. Permettez-moi encore quelques courtes observations seulement.

Si nous considérons qu'au temps du Christ, et même encore au Moyen Age, on prenait fréquemment le sourd-muet pour un possédé, que les peuples civilisés de l'antiquité lui déniaient toute aptitude au perfectionnement, et que des esprits supérieurs comme Aristote, saint Augustin, Kant et d'autres, croyaient qu'il fallait identifier la surdité et le mutisme avec l'idiotie et l'imbécillité, il résulte de ces faits que l'infirmité de nos élèves est encore moins claire et plus compliquée peut-être que celle des aveugles. De plus, si nous songeons que la linguistique universelle se trouve encore dans les premières phases de son développement et que la nature de la parole est encore aujourd'hui une énigme psychologique plus ou moins sans solution, on ne peut être surpris qu'il existe actuellement chez les éducateurs de sourds des différences d'opinions sur l'infirmité de leurs élèves, en particulier relativement aux causes de la connexité entre la surdité et le mutisme.

Il est admis aujourd'hui, comme un fait nettement établi, que le mutisme est une conséquence de la surdité. Mais si, se basant sur cet axiome, les défenseurs de la Méthode parlée croient pouvoir soutenir que la surdité n'est pas une raison suffisante pour expliquer le mutisme, car « le sourd a des organes de parole sains », il n'est pas « organiquement muet », mais il est « doué pour la parole comme tout autre humain », alors ils en arrivent ensemble à déduire de là une théorie, basée sur

une chaîne de demi-vérités et d'inexactitudes et qui conduit nécessairement à un aspect contestable de leur système.

Les partisans de la Méthode parlée n'apprécient pas à sa valeur l'infirmité de leurs élèves ; par des déductions équivoques, ils cherchent à affaiblir et à réduire les conséquences de la surdité, au lieu de tirer de cette vérité universellement reconnue que le mutisme est une suite de la surdité, une conclusion également incontestable, et faite pour jeter la lumière sur la conception du langage à haute voix, en général, et sur les rapports entre la parole et l'oreille, en particulier. Cette conclusion devrait être ainsi exprimée : « Si le sourd-né, malgré des organes de parole sains et malgré son intelligence susceptible de perfectionnement, reste muet, c'est que l'oreille doit être un des plus importants instruments de la parole ».

Après cette incontestable conclusion, la défectuosité de nos élèves apparaît sous un jour très différent. Si l'on part de ce point, il faut nécessairement caractériser l'infirmité du sourd-muet comme étant organique et il n'est pas difficile alors de concevoir que, pour parler, le sourd est dans des conditions évidemment plus défavorables que celui qui entend. Le sourd-né est, de fait, organiquement muet, car il lui manque cet organe corporel auquel on peut faire remonter l'instinct de produire un son par soi-même.

Dans l'ensemble de la parole, le son articulé apparaît comme l'élément perceptible à l'oreille. Quand manque cet élément, on peut toujours employer l'articulation par des moyens artificiels ; mais cette manière de s'exprimer ne peut être considérée que comme une caricature de notre parole.

Nous avons tous les motifs, en cette occasion, de célébrer le souvenir de l'immortel Abbé de l'Epée qui, il y a plus de cent ans, prononça cette irréfutable vérité : « Pour les sourds-nés, il « n'existe qu'une seule forme de langage qui doit être sen« sible à la vue ». L'expérience à l'aide de la Méthode parlée n'a pas réussi à ébranler cette vérité, mais ses effets ont confirmé que le langage parlé et l'oreille sont aussi nécessairement liés l'un à l'autre que le langage des gestes l'est avec les yeux.

Celui qui, depuis un quart de siècle et plus, enseigne d'après la Méthode parlée et qui, en outre, en dehors de l'Etablissement, entretient des relations avec les sourds-muets, doit au moins indiquer que l'affirmation que la parole à haute voix est un lan-

gage sensible est une affreuse exagération, démentie, de la manière la plus radicale, par l'attitude même des sourds. Malgré toutes les défenses, les élèves des écoles de Méthode parlée se servent presque exclusivement des gestes et toujours pour cette même cause que la difficulté de la lecture sur les lèvres rend impossible toute entente verbale. Ce fait a pour moi une importance aussi considérable que les nombreuses protestations formulées contre la Méthode parlée, pendant ces dernières années, par les sourds-muets adultes dans leurs réunions. Ce n'est pas par sottise, ni par méchanceté ou désir d'opposition que les sourds se révoltent contre les exigences et les lois des écoles de la Méthode parlée; si, malgré les plus sévères remontrances, ou malgré les exhortations bienveillantes, ils reviennent toujours au geste qui leur est défendu, c'est qu'ils suivent seulement une impulsion irrésistible et qui nous est inconnue, à nous les entendants. Tant que nous, professeurs de sourds-muets, n'accorderons pas à cet avertissement de la nature toute l'attention qui lui est due, notre travail pénible ne sera couronné que d'insuccès.

Messieurs, si les partisans de la pure Méthode parlée reconnaissent exclusivement dans la parole un moyen de communication avec son semblable, ils méconnaissent alors sa nature la plus intime et n'apprécient pas à sa juste valeur l'importance du langage pour l'individu pris séparément.

Le langage est plus qu'un moyen de communication des intelligences entre elles; c'est, en première ligne, et avant tout, un agent qui nous permet de faire connaissance avec notre propre individualité, un instrument par lequel se montre la puissante faculté de penser. Par la pensée liée à la parole, l'homme apporte de l'ordre et de la revision dans le chaos de la masse de ses idées. La parole de l'enfant s'adresse aussi bien à sa propre oreille qu'à celle de son entourage.

L'homme qui s'éveille à la connaissance de soi-même contemple sa propre pensée à l'aide de sons; par des intonations intelligibles, il la rend objective et en fait le sujet d'un examen sans cesse renouvelé. Le sourd-muet, au contraire, qui n'arrive pas à avoir conscience de sa voix, cherche sans savoir et instinctivement à rendre sa pensée intelligible par des signes sensibles : il recourt au geste par nécessité de la nature. C'est une loi, qui n'est pas près d'être éclaircie, que, dans des conditions normales, les faits psychiques peuvent se manifester seulement d'une

façon perceptible à l'oreille ou à la vue. L'homme qui a tous ses sens peut exprimer sa pensée aussi bien d'une manière que de l'autre; pour l'aveugle, une forme de langage directement perceptible à l'oreille est indiquée, pour le sourd, elle sera sensible à la vue.

Messieurs, cet examen psychologique n'a pas pour but de démontrer l'impossibilité et l'inutilité de l'Enseignement parlé chez les sourds-muets, mais il doit servir d'explication à nos insuccès, et indiquer en même temps pourquoi l'articulation artificielle ne satisfait pas au besoin du langage chez le sourd-muet, et pourquoi la parole du sourd ne peut devenir un agent de la connaissance de soi-même dans la même acception et la même mesure que la parole de l'entendant. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le sourd-muet en général ne parle qu'avec effort et aversion, et d'une manière difficilement compréhensible, mais ce qui est fait pour surprendre, c'est qu'une partie des sourds en arrive, dans une certaine mesure, à se faire comprendre oralement de son entourage entendant. Il ne peut donc être question d'abandonner l'enseignement parlé qui a une importance éminemment pratique pour le sourd-muet. Les professeurs de sourds-muets du monde entier devraient, au contraire, être d'accord sur ce point qu'un de leurs premiers devoirs est de rompre le mutisme de leurs élèves, dans la mesure du possible; mais cette science ne doit pas être cultivée au détriment du développement intellectuel, elle ne doit pas être considérée comme le but final et le seul point de vue des Instituts de sourds-muets. L'expérience a démontré que les aptitudes du sourd-muet à la vie civile ne dépendent pas exclusivement de son habileté à parler, mais que le développement de son énergie morale et intellectuelle a une importance au moins aussi grande.

Pour atteindre à ce but, les expédients de la Méthode parlée se sont montrés insuffisants. A la poursuite de cette fin, nous nous tournerons au contraire vers des moyens équivalents ou complémentaires, et cela nous amènera nécessairement à un système combiné.

Après mon voyage en Amérique, dans le rapport que j'ai fait sur les différents systèmes d'éducation des sourds-muets en ce pays, j'ai cru, après en avoir bien pesé les raisons, devoir me décider pour les Méthode, Manuel, Alphabet sur le point d'être employés à Rochester, méthode qui, à l'exclusion des

gestes conventionnels, emploie le langage parlé, l'écriture et l'alphabet des mains comme moyens d'enseignement. Mais je n'hésite pas à reconnaître que le « Combined System », usité dans la plupart des Instituts de sourds-muets américains, peut avoir aussi des avantages valant la peine d'être signalés ; avantages qui, si cela pouvait réussir, auraient assez d'importance pour former, par la combinaison des gestes et de l'alphabet des mains, un système de signes s'accommodant d'une manière possible avec la parole. C'est d'après le degré de perfectionnement et de capacité que l'on peut juger si le geste nous secourt ou nous retarde dans l'appropriation de la parole.

Messieurs, le système d'éducation pour les sourds-muets en est encore à la période des essais; les manières de voir des professeurs sur les questions fondamentales sont tellement différentes qu'il serait coupable, en prenant une décision obligatoire, de restreindre la Méthode à des limites étroites et d'enlever la liberté d'action aux Instituts et à leurs professeurs. Le Congrès de Milan devrait être instructif pour nous sous ce rapport.

Nous ne sommes pas encore au point où l'on pourrait assigner avec assurance une place aux différents moyens de langage dans le cadre de telle ou telle méthode, et où l'on pourrait dire à quel système revient la préférence sur tous les autres. Sur ces questions et sur d'autres semblables, des essais pratiques et étendus peuvent seuls décider.

Pour cette raison, j'ai cru pouvoir répondre, au moins d'une façon générale, aux questions posées sur ce sujet, et je m'estimerais heureux si le résultat suivant de mes considérations théoriques et de mes expériences pratiques, pouvait donner satisfaction à cette très distinguée Assemblée :

1° Une expérience de longues années a prouvé que la pure Méthode parlée est applicable aux sourds-muets non proprement dits, c'est-à-dire à ceux qui sont doués d'un reste d'audition et de parole ;

2° Pour les véritables sourds-muets, en particulier pour ceux qui ont de faibles moyens ou de médiocres aptitudes, se recommande au contraire l'application d'un système combiné.

M. Ferreri fait la lecture suivante :

On peut affirmer que la méthode orale dûment appliquée, a donné et donne de très beaux résultats. Aux sourds-muets

d'intelligence normale elle donne avec l'usage de la parole parlée et écrite, ce degré de culture qu'ils peuvent acquérir avec la mimique et la dactylologie; et de plus ils ont l'avantage inestimable au point de vue social, de la vivante parole et de la lecture sur les lèvres. Aux sourds-muets d'intelligence limitée elle donne un langage simple et facile, mais compréhensible pour tous ceux au milieu desquels ils doivent passer leur vie.

Devant les mêmes conditions intellectuelles, personne ne voudra mettre un vocabulaire, même limité, — de mots prononcés et lus sur les lèvres — en comparaison d'un fatras de signes confus et énigmatiques, mêlés aux mots isolés de la langue écrite et dactylologique, le tout dans le désordre inhérent au défaut du procédé psychique.

Pour l'amélioration des résultats obtenus à l'Ecole, il est nécessaire de s'entendre avec précision sur les choses que les mots signifient.

L'écriture, dit-on, est plus facile que la parole articulée. et par conséquent elle est plus facilement apprise. D'accord. Mais les personnes qui viennent de traiter ce sujet, en ont tiré une conclusion qui est à mon avis, tout à fait illogique. La plus grande facilité pour les sourds-muets d'apprendre l'écriture, n'est autre chose qu'une facilité mécanique, matérielle. Or si l'écriture représente pour eux la partie psychique du langage, je crois qu'alors un moyen vaut l'autre pour l'enseignement, et que nous pouvons avoir des élèves bien instruits par ces deux méthodes. Mais si l'élève est de si pauvre intelligence qu'il ne puisse apprendre le langage pour en faire l'instrument organique de la pensée, alors l'écriture ne vaut pas la parole, et nous devons insister pour lui donner un vocabulaire parlé capable de le rendre à la société.

Les partisans de l'écriture recommandent cette forme d'enseignement pour les sourds-muets peu doués d'intelligence. Voilà l'erreur qu'il nous faut combattre de tout notre pouvoir. Nous admettons tous que le but capital de l'Ecole doit être de donner aux sourds-muets le moyen de communiquer avec la société; or il est évident que la société comprend mieux le vocabulaire parlé, bien qu'il soit limité, que la forme écrite de la langue dans les cas où cette langue écrite n'est pas tout à fait correcte.

On parle aussi des difficultés mécaniques, et on croit que ces difficultés doivent être remises à plus tard. Non ; dans l étude de la parole, tout ce qui est différé est perdu pour la

prononciation et pour la lecture sur les lèvres. Si nous voulons que le but de la méthode orale soit atteint, si nous ne voulons pas reculer en arrière et renoncer aux progrès et au travail d'un siècle, nous devons reconnaître le fait que l'articulation et la lecture sur les lèvres considérées comme systèmes de coordination psychique, réussissent d'autant mieux qu'elles sont enseignées plus tôt. Nous sommes arrivés à ces conclusions à la suite d'expériences et de pratique. Aussi je ne peux faire autre chose que de rappeler la résolution quatrième du Congrès de Milan, invoquant pour les sourds-muets peu intelligents une limite dans le programme didactique; mais bien entendu, pour eux aussi, la parole doit conserver son premier rang parce que l'expérience a montré que des sourds peu intelligents conservent beaucoup mieux que les autres la faculté de la locution et que, par conséquent, ils parlent souvent mieux que des sourds-muets plus intelligents. »

M. Perini. — Dans les Écoles les mieux ordonnées d'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et de la France, spécialement dans celle de Chambéry dirigée par le collègue et ami, M. Augustin Dubranle, l'enseignement de la prononciation est donné conformément aux études qui ont été faites par les plus grands maîtres; ces maîtres qui ont élevé notre pédagogie à la dignité de discipline en s'inspirant de ces sciences concomitantes, c'est-à-dire de la pédagogie, de la physiologie, de la philologie et de la phonétique auxquelles l'art d'instruire les sourds-muets, dit très bien le professeur Fornari, doit puiser l'aliment de sa vie.

En effet comment, dans ces écoles, procède-t-on à l'enseignement de l'articulation? On procède en suivant scrupuleusement ces lois sans lesquelles on ne pourrait pas obtenir de nos élèves une parole claire et fluide en même temps. Et l'on suit ces lois si le maître a étudié le mécanisme des articulations. Par cette étude on parvient à connaître clairement les conditions organiques nécessaires pour l'émission de chaque voyelle et pour la prononciation de toutes les consonnes.

Voilà la base de l'enseignement de l'articulation, base au moyen de laquelle on obtient chez le sourd-muet une parole humaine.

Je ne dirai rien de ces exercices qui préparent l'organe de la phonation à fonctionner naturellement, je ne dirai rien des ins-

truments qui ont été imaginés pour mettre en mouvement l'appareil respiratoire, car, plus qu'avec ces instruments, le mouvement régulier des poumons s'obtient par le toucher appliqué sur la poitrine du maître; mouvement, comme on sait, indispensable pour le dénouement de la langue, des lèvres et des cartilages qui forment le larynx, où se produit la voix, laquelle se renforce dans le pharynx, en y recevant son timbre particulier.

Les procédés pour obtenir cela sont presques emblables dans toutes les écoles. S'il y a quelque différence, c'est en commençant plutôt par les voyelles que par les consonnes, et aussi dans la lecture labiale. Mon maître vénéré A. Forni partait des consonnes comme Schibel de Zurich, et, en procédant de cette manière, il réussirait à obtenir des élèves l'**a** pur, auquel il prêtait toujours l'oreille, car la bonne prononciation dépend de l'exacte position de cette voyelle, qui est la mère de tous les éléments phonétiques.

Pour la lecture labiale, ayant l'avantage de prédisposer inconsciemment les sourds à configurer leurs organes à ceux du maître pour l'émission des éléments phonétiques, elle doit précéder l'articulation, d'abord par des groupes de lettres qui ont une configuration marquée, ensuite par ceux qui ont de l'affinité de position externe. Et ici il faut remarquer que, si la lecture labiale de tous les éléments phonétiques précédait même l'articulation, elle n'apporterait aucun dommage à la prononciation des élèves parce que la prononciation actuelle de chaque lettre de l'alphabet est une loi pour le maître. Il y a encore aussi la question de savoir si la lecture labiale doit se faire d'abord par chaque lettre ou par syllabes ou par mots. Elle doit se faire par chaque lettre, parce que la physiologie a trouvé la valeur effective des voyelles et des consonnes. Cette valeur a été aussi reconnue par les maîtres des sourds-muets, depuis Amman jusqu'à nous. Outre cela, cette manière de procéder est la plus naturelle pour les sourds-muets, soit pour lire sur les lèvres la configuration de chaque voyelle et de chaque consonne, soit pour apprendre à émettre les sons et les bruits de ces éléments. Quant à l'écriture il n'y a qu'à s'en tenir à ce qui a été établi à la réunion de Rome.

Comme signe graphique, elle doit être enseignée ensuite et d'après le signe phonique, c'est-à-dire elle ne doit avoir que la

place qu'elle occupe dans les Ecoles ordinaires d'entendants où elle vient après la parole et sur la forme phonique.

Mais nous voudrions que la parole de nos élèves fût fluide, entonnée, accentuée. Mon collègue et ami, le professeur Scuri, dans un de ses ouvrages, nous prouve que le métronome est un instrument très efficace pour donner au sourd-muet le rhythme de la respiration, qui a une si grande importance dans le mécanisme de la formation des paroles et dans les effets de l'euphonie. Bien que je croie, avec le professeur Ferreri, d'après les expériences que j'ai faites, que notre art ne donne des résulats qu'à celui qui, laissant de côté les instruments vérificateurs du produit de la parole artificielle, applique son énergie et les sens de la vue, de l'ouïe et du toucher bien exercés pour donner la vie à l'inerte masse de marbre qu'est le sourd-muet, je dis que chaque Ecole d'articulation devrait être pourvue de cet instrument, d'autant plus qu'il fut, par le même M. Scuri, expérimenté avec succès sur quelques-uns de ses élèves. Il est vrai que le sourd-muet, comme il le dit, lit avec difficulté la phonation aux mouvements isochrones du métronome, qu'il est entraîné difficilement dans la sphère du rhythme ; mais cette difficulté ne nous doit pas dissuader de l'employer, car si l'on pouvait réussir à donner au sourd-muet une parole rhythmique avec un module satisfaisant pour la pratique scolastique, nous aurions obtenu notre idéal.

Le maître qui aime son art doit se pénétrer de ces études comme s'en pénétrèrent ces éducateurs français qui étaient au Congrès de Milan où, par les raisons et par les épreuves réelles ils se sont convertis à la méthode orale pure. Il doit se tenir au courant de tout ce qui est tenté pour que la parole devienne pour le sourd-muet la forme unique de la pensée, une activité organique.

Adolphe Franck. comme philosophe, en voit toute la bonté, puisque dans l'enseignement linguistique on observe les lois fondamentales de la pédagogie, quoique nous nous inspirions à la mère. On procède avec ordre aussi bien dans l'enseignement du lexique que dans celui de la morphologie et des abstractions qui développent l'esprit en l'enrichissant de ces concepts et de ces conceptions qui forment le savoir humain.

L'élève, dans les premières années d'Ecole, agit toujours, vous savez comment. Dès qu'il a une centaine de noms, on lui fait exécuter de simples commandements, rapporter les actions

exécutées. On l'initie au dialogue en lui apprenant les flexions principales des verbes, les prépositions, les adverbes et les conjonctions les plus communes. Avec les verbes *être* et *avoir*, on apprend à l'élève à exposer ce qu'il voit faire en classe.

Toutefois, il a déjà appris implicitement ces verbes dans l'exposition des actions au temps passé indéfini de l'indicatif. Cependant son vocabulaire s'accroît devant les choses qui forment le musée scolaire, dans les ateliers, dans le jardin, dans l'église, et de ces choses on transporte l'élève, avec la pensée, hors de la classe, à sa maison, et on lui parle de plusieurs actions des parents et des personnes connues, tandis qu'on lui fixe l'attention sur les objets rappelés par l'association intellective, faculté puissante pour le développement de l'esprit parce qu'elle associe non seulement les idées entre elles, mais elle conjoint les sensations avec les fantômes, les jugements avec les jugements.

La seconde et la troisième année de l'instruction des sourds-muets sont les années pendant lesquelles il faut que le maître ait bien de la force et de l'activité. Il faut que tout soit donné par la parole orale, il faut que tout soit prononcé et, permettez-moi de le dire, bien mâché par les élèves. On apprend l'écriture lorsque le signe oral de toute chose enseignée s'est imprimé sur leurs lèvres et inoculé dans leur esprit. La fatigue, comme on voit, n'est pas légère; mais instruire les sourds-muets, vouloir restaurer leur nature défectueuse, c'est une œuvre de charité et cette vertu donne à l'éducateur l'énergie nécessaire pour accomplir sa tâche.

Par la clef que J.-J. Valade-Gabel nous a donnée pour l'enseignement de la langue, clef qui consiste à partir du commandement, on entre naturellement dans le champ de l'abstraction et de la supposition. Après avoir enseigné aux élèves les formes linguistiques les plus communes, on forme par des verbes déjà connus beaucoup de groupes, qui ont une relation entre eux, et l'on fait penser et exposer les mêmes verbes des actions supposées, dans les temps du mode indicatif.

Par les verbes grimper, cueillir, mettre, descendre, se cacher, manger, nous pourrions entendre de quelque élève : « Autrefois, je suis grimpé sur un cerisier, j'ai cueilli beau« coup de cerises, je les ai mises dans ma poche, puis je suis « descendu du cerisier, je me suis caché derrière une haie et je « les ai mangées ». De cette manière les élèves sont initiés à la

composition, pendant que les facultés de la raison se développent et se renforcent pour recevoir toutes ces vérités nécessaires à l'homme. Et ces vérités sont les surnaturelles qui, faisant abstraction du bien qu'elles apportent aux pauvres sourds-muets, élargissent grandement le champ de leurs idées.

La seule création du monde, que de matière n'offre-t-elle pas au maître de la langue! Si dans l'Institution à laquelle j'appartiens, je n'avais pas l'enseignement de la Religion, je ne pourrais qu'en parler pour élever précisément les élèves dans les régions que la théologie nous découvre afin de compléter en eux l'éducation de l'esprit et du cœur. Nous ne devons pas être seulement des grammairiens, ni des logiciens et des littérateurs, mais encore des éducateurs, parce que l'education, comme dit le P. Girard, est une partie du cours de langue maternelle. Ainsi que la mère, nous devons diriger les nobles tendances de nos élèves et cultiver en eux l'amour du bon et du juste, les conduire en somme vers tout ce qui a de la force et de la vie. Nous pouvons les y amener admirablement, pourvu que la parole orale règne dans l'enseignement donné par une méthode qui part des actions et procède ainsi jusqu'à ce que l'esprit puisse voir et comprendre ce qui arrive, arriva et arrivera dans le monde, où les élèves vivent et doivent vivre. Une perte vraiment grave a fait l'Institution nationale de sourds-muets de Paris par la mort du professeur Rancurel. Il avait le talent nécessaire pour bien éduquer le sourd-muet, et il en a donné des preuves lumineuses par ses écrits. Je ne le réfuterai pas ici pour ses opinions, qui réfléchissent la méthode orale pure : je ne parlerai que de son livre de lecture. Il est bon et je voudrais que l'on en fît un presque semblable pour les écoles d'Italie, qu'on puisse mettre entre les mains de nos élèves jusqu'à la cinquième année de leur instruction. Dans la seconde, la troisième et la quatrième année tout doit être communiqué par la parole, cela est exigé par la méthode orale pure. Si une grande partie le la leçon est consacrée à la lecture pour imprimer dans la mémoire des élèves les noms, les adjectifs, les verbes et les phrases qui leur sont nécessaires pour converser hors de la classe, on n'aura pas en eux cette attention, qui est nécessaire pour la lecture labiale, l'importance de laquelle — dirai-je avec M. Fornari — surpasse celle même de savoir parler, parce que l'habileté de lire sur les lèvres des autres est pour un sourd-muet ce qu'est l'ouïe pour ceux qui

entendent. En effet, si le sourd-muet trouve dans son livre de lecture la nomenclature et les formes linguistiques les plus usuelles, croyez-le, Messieurs, il ne se souciera pas de les apprendre de nos lèvres. Enseigner la langue dans les premières années par le livre de lecture c'est comme l'enseigner par l'écriture. Il faut parler, parler; que celui qui n'a pas de bons poumons, celui qui n'a pas la patience des âmes grandes ne se fasse pas le maître des sourds-muets. Mais, me dira-t-on avec Rancurel qu'il faut *faire flèche de tout bois*. Faites-le donc et alors vous tomberez dans l'éclectisme, qui est la mosaïque des moyens de communication ignorée même — disait le P. Brambilla au Congrès de Milan — des fameux fabricants de la grande tour de Babel. Et Tarva : « C'est un monstre ridicule, pour ne pas dire déplorable pour l'élève et pour le maître, qui verront tant de peines gaspillées. »

Chez nous le sourd-muet n'apprend pas les rudiments de la langue nationale par les livres, mais par la parole orale à la présence du tout, dont jaillissent ces procédés qui réveillent chez lui l'idée de faits qui ne sont jamais tombés sous son expérience, en lui inspirant de l'amour pour l'école, où les leçons — en procédant dans l'enseignement, deviennent de véritables conversations. Bien souvent nous récapitulons ces conversations pour les dicter sous une forme explicative afin qu'il n'arrive pas — comme a dit le P. Ferreri — qu'elles ne se transforment en un monologue de la part du maître, car alors toutes nos paroles seraient perdues.

Maintenant, il faudraît que j'exposasse quelques-uns des procédés pratiques de notre méthode; mais vous les trouverez dans un de mes livres, qui a été traduit en langue française par la vaillante maîtresse Mme Tonti de Chambéry. Dans ce livre, on y sent le Valade-Gabel, qui cependant bien souvent disparaît jusqu'au point où l'on entre dans un nouveau champ, où l'on ne se sert plus de la forme impérative. Alors les élèves apprennent la valeur des connexions et les liens logiques du discours avec les flexions du verbe au mode subjonctif et conditionnel par des exemples, qui sont sentis, parce qu'ils sont fixés de leur monde intellectuel, linguistique et moral. Ce matériel est la trame de l'enseignement de la langue nationale, sur laquelle que de travail le maître ne peut-il faire afin de compléter l'instruction de ses élèves!

En Italie, les méthodes pour cet enseignement sont au nom-

bre de deux : la première se sert presque exclusivement de livres écrits pour les sourds-muets, sur lesquels on exécute des exercices gradués de lexique et de grammaire, de synonymie et d'association d'idées, de métaphores, d'applications et d'extensions de connaissances suggérées par les occasions et par des instructions ordonnées d'avance. L'autre méthode ne se base pas sur les livres; le livre est mis entre les mains des élèves lorsqu'ils peuvent en goûter la lecture, qui verse particulièrement sur les choses les plus gentilles, les plus aimées et les plus dignes de l'amour de tous, en répondant ainsi — comme Tarva disait — aux postulats de la nature rationnelle, c'est-à-dire à ceux de la psychologie, de la logique et de l'éthique ensemble, parce que par ces livres se développent harmoniquement chez les élèves le sentiment, l'idée et la parole, tandis qu'ils apprennent avec ordre les faits, les sentiments et les idées, qui impressionnent le mieux du monde. Néanmoins, si dans le dernier cours on se servait d'un livre, qui recueillît synthétiquement tout ce qu'ils ont appris pendant leur instruction, ce livre serait utile certainement. Enfin, rappelons-nous de faire parler les élèves toujours. Alors on verra — comme dit le P. Ferreri — jour par jour, heure par heure ce qui leur manque, ce qui leur est nécessaire, urgent, indispensable.

La séance est levée.

MARDI 7 AOUT

(Séance de l'après-midi)

Présidence de M. le Dr L. DE LACHARRIÈRE

Assisté de M. d'Ostrogradsky et de Mme Houdin

Continuation de la discussion sur la méthode orale.

M. Metzger lit un travail sur la question.

Les résultats obtenus par la méthode orale sont loin d'être les mêmes partout. Mauvais ou médiocres, en certains cas, ils sont bons en d'autres, et parfois excellents. Ils ne nous donnent que rarement une satisfaction complète. C'est, si je ne me trompe, qu'une chose, une chose essentielle manque à un trop grand nombre d'entre les professeurs de sourds-muets : la foi en l'intelligence et aux capacités de nos élèves. Parce que nos enfants ne savent pas ou ne savent qu'insuffisamment exprimer les idées dont leur tête est pleine, nous nous imaginons qu'ils n'en ont pas, ou n'en ont que peu. Grande erreur et grave préjudice. Ni de près ni de loin, le sourd-muet n'est pas la « table rase » que d'aucuns prétendent. Il a vu, il a observé, il a réfléchi, il a retenu. Le spectacle du monde, les allées et les venues, le travail de ceux parmi lesquels il vit, leurs joies et leurs tristesses, ses impressions personnelles, son activité propre, son action sur les choses, leur réaction sur lui, la vie, en un mot, avec sa complexcité infinie et sa prodigieuse variété, l'ensemble des faits et des événements où il est tour à tour acteur et témoin, a mis en mouvement sa pensée. Si son oreille est sourde, son cœur ne l'est pas. Il sent, il aime, il préfère, il hait, telles personnes, telles choses l'attirent, telles autres le repoussent. Il n'est insensible ni à la beauté, ni à la laideur, ni à la douceur, ni à la violence. Il sait aussi bien que nous faire la distinction de ce qui lui est bon et de ce qui lui est contraire.

Il est de notre race, doué de toutes les facultés qui sont les nôtres. Sa constitution intime, intellectuelle et morale, n'est en rien inférieure à celle des entendants.

Lors donc qu'on nous l'amène, il est en possession de notions aussi diverses que nombreuses. Il s'agit de mettre en œuvre le matériel dont il dispose, d'en tirer le meilleur parti possible. Notre tâche est bien moins de création que d'organisation et d'expression. Mettre en ordre ce qui existe, donner une forme à la pensée, la matérialiser en quelque sorte, dans la parole ou dans l'écriture, tel devrait être le but immédiat de notre enseignement.

Il est vrai que l'enfant a le signe, le geste, pour nous faire connaître ses désirs, ses besoins, ses volontés. Mais ce langage, misérablement pauvre, ne peut servir que pour les choses les plus élémentaires, et nous ne voulons pas contribuer à son enrichissement.

Nous voici donc placés en présence de notre élève, comme devant un étranger qui ignorerait tous les mots de notre langue. Il nous faut lui apprendre, non pas seulement l'articulation, élément après élément, mais tous les vocables nécessaires à l'expression des idées qui agitent son esprit ou émeuvent son cœur.

Plus encore : les notions qu'il a du monde et de la vie sont insuffisantes et parfois erronées. Il faudra les développer et les multiplier, il faut les rectifier aussi, les ramener à la vérité. Il importe que chaque jour marque un progrès sur celui qui le précède, que l'on considère le langage lui-même, ou la pensée dont il est la forme, et, pour ainsi dire, la matérialisation.

Ce n'est pas tout. Dès le premier jour, nous devons nous proposer un but, lointain sans doute, mais toujours présent à notre esprit. Ce but est celui-ci : préparer l'enfant à se servir du livre, à lire lui-même, à apprendre et à comprendre sans notre secours. Quels que soient notre bonne volonté, notre zèle, notre dévouement, nous ne pouvons consacrer qu'un temps limité à nos élèves. Que feront-ils quand nous ne serons pas à leur côté pour les stimuler et les instruire ?

Au maître vivant qui n'est là qu'à de certaines heures, nous tâcherons donc de substituer cet autre maître qui est le livre, qui jamais ne se fatigue ni ne se lasse, qui est l'ami et qui pourra être le professeur de tous les instants. Aussi longtemps que l'enfant ne saura pas se servir utilement du livre, qu'il n'aura pas pris goût à la lecture, nous n'aurons qu'imparfaite-

ment réalisé l'œuvre qui est notre rêve à tous, notre haut, notre sublime idéal.

Ce que nous pouvons apprendre directement, immédiatement au sourd-muet, ne sera jamais que bien peu, eu égard à ce qu'il devra savoir. S'il n'avait que nous, ce ne serait pas assez. Il resterait plus ou moins un étranger dans la société à laquelle nous voulons le rendre. Ayons le courage de l'avouer, à part de très rares exceptions, il lui sera impossible de converser très couramment avec ceux qui entendent, et dont l'indifférence, la paresse, la mauvaise volonté, que sais-je encore ? répugnent plus ou moins aux conversations qui sont, présentement, celles de la plupart des sourds. C'est un effort à faire, un sacrifice à consentir : tous n'y sont pas disposés. Il faut donc à nos enfants, donner de plus grandes facilités, des idées plus hautes et plus abondantes, un langage plus souple et plus riche. Le livre y pourvoira dans une large mesure.

Mais en dehors de l'utilité immédiate du livre dans l'École, j'en entrevois une autre. Grâce à lui, l'instruction ébauchée sous notre direction et par nos efforts, se continuera et se complètera hors de l'Ecole. Le jeune homme, la jeune fille, désireux d'apprendre, se perfectionneront tout seuls. Ils trouveront dans le livre les interlocuteurs que le monde leur refuse, et des interlocuteurs qui jamais ne regimbent ni ne se récusent, toujours prêts à fournir les renseignements demandés, à apporter les encouragements nécessaires. Il leur sera une distraction aussi, un moyen de remplir utilement les heures de loisir qui sont le danger des sourds, ainsi que des entendants.

Quand je parle de la sorte, je n'ignore pas que le livre est mal noté dans nombre d'Institutions de sourds-muets. On s'en défie, on le craint. Il pouvait être l'ami, on le traite en ennemi. Plutôt que de le mettre aux mains de l'enfant, on l'enferme à triple tour dans des armoires inviolables, comme l'on ferait d'une drogue dangereuse ou mortelle. Je n'ai jamais pu comprendre cet ostracisme. Il fait plus que m'étonner, il me remplit de stupeur. J'ajoute, pour rester vrai, qu'on se corrige progressivement d'une erreur qui est, qui a été surtout, la plus colossale et la plus désastreuse des méprises. Nos conceptions s'élargissent. Nous nous rendons mieux compte des véritables besoins de nos élèves et de l'utilité merveilleuse du livre entre leurs mains. Il est loin, toutefois, d'occuper encore la place à laquelle il a droit : la première après celle du maître, bien

entendu. Celui-ci ouvre l'esprit à la compréhension de celui-là, qui parachève ce que le premier a commencé. Ils se complètent mutuellement. Si le maître est l'initiateur du langage articulé comme de la langue parlée elle-même, le livre est, en quelque manière, le répétiteur indispensable de ses leçons. Il faut que l'enfant lise, qu'il retrouve dans le livre ce qu'il sait dire et écrire, ce qu'il devine aux mouvements de nos lèvres. Nous ne mettrons pas uniquement sous ses yeux les lettres manuscrites ou imprimées dont la réunion constitue les mots. L'image des objets qu'ils désignent y sera jointe. Mot et image, mot et chose, forment comme un tout indivisible. L'un rappelle l'autre; ils se réveillent mutuellement dans l'esprit de l'élève. Par cela seul que l'enfant les voit plus souvent, ils s'imprimeront plus solidement, plus profondément dans son cerveau. S'ils lui échappent quand même, il pourra les revoir à volonté, et les répéter quand il lui plaira, sans que le maître ait à intervenir directement dans ce travail de revision, occupation facile, occupation utile aussi et instructive. Nous, les maîtres, nous y gagneront du temps; eux, les élèves, s'y formeront à l'initiative personnelle. Leur curiosité s'y aiguisera : double profit.

Si les premières pages du livre n'offrent à l'élève que des images toutes simples et des noms tout nus, il faudra que, très vite, le nom se complète en phrase, en phrase élémentaire, cela va de soi, toujours en rapport avec l'image. Nous aurons d'abord le sujet, le verbe, l'attribut. Puis, à mesure et suivant les images, des phrases plus complexes, n'exprimant plus seulement l'état ou la qualité, mais l'action. En possession de son livre et guidé par nous, l'enfant apprendra de la sorte bien des choses sans notre aide ni notre concours immédiats. N'en soyons point jaloux. Notre tâche restera, malgré tout, assez belle, assez laborieuse, assez difficile. Elle ne cessera pas d'exiger un dévouement, un sacrifice, un don de soi qui dépasseront, hélas! dans la plupart des cas, la mesure de ce dont nous sommes capables. J'observe que s'il est désirable dans les tous premiers temps, et pour les éléments de l'instruction, de posséder des livres spécialement écrits pour les sourds-muets, il importe que nous fassions le possible et l'impossible pour qu'ils apprennent très vite à se servir des livres élémentaires en usage dans les écoles primaires d'entendants. Ils y trouveront une variété de pensée, une richesse d'expression, une forme et un fond qui sont ceux de la vie elle-même. Or, ils ont

besoin de penser comme nous pensons, avec les mots et les formes qui sont les nôtres. Le succès de nos efforts est à ce prix. Un livre spécial sera presque toujours, fatalement presque, un livre incomplet.

J'ai quelque peu anticipé. Il le fallait dans l'intérêt des idées que je cherche à faire prévaloir. Le but est là. Y marchons-nous d'un pas ferme, le voyons-nous même très distinctement? Il est permis d'en douter; de là des hésitations, des tâtonnements extrêmement préjudiciables à la rapidité des progrès que tous désirent d'une même ardeur.

Mais que se passe-t-il dans beaucoup d'écoles de sourds-muets ? parmi lesquelles quelques-unes des plus importantes de notre pays?

On fait de l'articulation, encore de l'articulation, rien que de l'articulation. Cela dure de la sorte un an et plus. Point de gestes pour développer et multiplier les idées, point de mots, encore moins de phrases pour l'expression de celles qui existent déjà. Jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, revient le même exercice fastidieux des syllabes isolées ou des syllabes conjointes, sans signification, sans lien logique entre elles, jusqu'à ce que toutes les voyelles et toutes les consonnes, avec leurs innombrables combinaisons aient été passées en revue, et soient articulées à peu près correctement. L'enfant ne sent pas, ou ne sent que confusément l'utilité, prochaine ou lointaine, de tout ce travail, de toute cette fatigue. Comment veut-on qu'il prenne goût à l'étude, s'y intéresse ou s'y passionne ?

Il doit exister, il existe, très certainement, des moyens de faire mieux. Pourquoi dès que les premières voyelles et les premières consonnes sont convenablement articulées, soit isolément, soit réunies en syllabes tant directes qu'inverses, n'en formerait-on pas des mots, que nous écririons au tableau noir, qu'ils liraient sur nos lèvres, et dont ils connaîtraient la signification par la vue même et le toucher des objets qu'ils désignent. On commencerait par les plus simples pour continuer par ceux qui le seraient moins. L'articulation n'en souffrirait pas ni dans sa qualité ni dans sa quantité. Mais un intérêt s'y attacherait, un intérêt précis et immédiat. L'enfant auquel on montrerait l'objet que le mot désigne, ou l'image qui le représente, comprendrait que l'effort qu'on exige de lui, que le travail auquel on l'oblige, ne sont pas chose vaine. Il apprend à

connaître, bientôt il sait. Bien peu de chose à la vérité. Qu'importe si ce peu lui inspire le désir d'en savoir davantage. Quand, à sa place, il retrouvera tout seul, dans son livre, l'image et le nom des objets qui viennent de lui être révélés, ce lui sera une nouvelle surprise, et une surprise éminemment agréable. Une association, association féconde, s'établira dans son esprit. Il se rendra compte du rapport qui existe entre les objets vus dans la réalité et les images qui les représentent, entre le mot et la chose, entre le mot et l'idée. Cela est l'évidence même. Comment a-t-on pu la méconnaître, comment la méconnaît-on encore? Quelle est et d'où vient cette défiance invétérée et cette routine qui refusent de suivre une méthode à la fois si simple, si rationnelle, si naturelle?

Tout en articulant donc, nous apprendrons des mots, le plus de mots qu'il se pourra, tous ceux qui sont d'un usage courant et dont la signification se peut obtenir par la vue directe des choses. Le vocabulaire, chaque jour, s'enrichira de quelques vocables ignorés la veille.

Mais des mots isolés s'oublient vite. On a beau les apprendre par cœur dans un certain ordre, et les répéter sans se lasser. Autant vaudrait graver sur le sable, ou écrire à la surface unie des eaux.

Ici, une nouvelle observation, observation de très haute importance, et d'ordre psychologique s'impose. Des expériences précises, faites dans les laboratoires de psychologie, démontrent que, dans la plupart des cas, la mémoire de l'œil est plus durable et plus fidèle que celle de l'oreille. D'autres expériences, non moins certaines, prouvent que plus l'impression est intense ou prolongée, plus le souvenir s'en garde longtemps. Or, nos enfants n'entendent pas. Les sons ne sont pas perçus par eux. Que leur reste-t-il? La vision fugitive des lettres, des syllabes, des mots, aux plis rapides de nos lèvres. Il n'y a pas de conditions plus défavorables à leur fixation dans l'esprit. De là cet oubli qui nous navre, de là la nécessité de reprendre cent et cent fois ce qui a déjà été appris. De là la lenteur excessive des progrès réalisés. N'y a-t-il pas de remède à ce mal? Il y en a un, et qui s'impose à nous, au nom même de la constitution de l'esprit humain : c'est l'usage fréquent de l'écriture, tant de la part du maître que de la part de l'élève.

Ainsi se justifie, même dans notre enseignement, l'adage : « *Les paroles s'envolent, l'écriture reste* ». On aperçoit aussi,

l'avantage considérable des livres et de la lecture pour la retention des mots et des phrases, par suite de la marche en avant rapide de l'étude de la langue.

Ce fait est, jusqu'à un certain point, la justification de ceux qui voudraient donner à l'écriture un rôle absolument prépondérant dans notre enseignement. Quand c'est le maître qui écrit, l'élève assiste à la création du mot. Il en est vivement frappé. Il en gardera mieux le souvenir. Quand c'est lui qui tient la plume ou la craie, il le voit jaillir du bout de ses doigts : circonstance non moins favorable à sa fixation dans le cerveau.

Quelle que soit, toutefois, la forme employée, que l'on s'adresse à l'ouïe ou à la vue, des syllabes, des sons et des mots isolés, sans lien logique entre eux, s'effacent très vite de la mémoire. En peu de temps il n'en reste rien, ou si peu! De là une nouvelle indication d'importance capitale pour notre enseignement. Tout à l'heure, nous signalions l'illogisme, l'absurdité de la méthode qui s'attarde indéfiniment à la seule articulation. Nous tomberions dans un défaut analogue, si nous entassions les mots sur les mots, sans essayer de les réunir en phrases. Le mot seul est comme un cadavre. Il ne vit ni n'agit point. Il a besoin, pour vivre et pour agir, de la collaboration des autres mots. Comme les hommes et comme les choses, les mots sont solidaires entre eux, et n'acquièrent toute leur valeur, toute leur signification que réunis en société. Il faut donc les grouper entre eux. Aux noms se joindront les adjectifs, dès que l'articulation sera assez avancée pour rendre la chose possible. Le verbe conjonctif *est* leur servira de trait d'union. Nous aurons ainsi de toutes petites phrases, mais des phrases. C'est l'association la plus élémentaire du langage. Remarquez que l'adjonction de l'adjectif nous permettra de repasser tous les noms appris, mais de les repasser en leur donnant comme une nouvelle forme, une nouvelle vie, un nouvel intérêt. Ce n'est pas la répétition du même mot dans la même sécheresse. Quelque chose s'y ajoute qui lui donne comme un regain d'actualité. Et cela est de très grande valeur pour l'attention que l'enfant y doit apporter. Inutile de longuement insister là-dessus.

Cependant, d'autres consonnes et d'autres voyelles venant s'ajouter à celles déjà apprises, permettent l'apprentissage de mots plus complexes dont l'explication sera facilitée grâce à

celle antérieure des mots les plus simples. Les phrases, aisément, se multiplieront. Plus un seul mot ne demeurera isolé. Dès qu'il aura été vu, prononcé, écrit, là sur les lèvres, il sera incorporé dans une ou plusieurs phrases. Le même mot, tantôt nous apparaîtra sous ses multiples qualités de forme, de couleur, etc... Or le même qualificatif viendra comme parer des noms divers. Avantage inestimable. Outre que l'élève retiendra mieux les noms que l'on fait de la sorte agir, vivre, se transformer devant lui, sa pensée, en même temps, prendra plus de précision. Il réfléchira et comparera davantage. Son intelligence, plus ouverte, s'assimilera avec une plus grande aisance les connaissances dont elle est curieuse.

Mais voici un autre progrès. Joindre l'adjectif au nom dans les conditions qui viennent d'être dites, c'est bien; cela ne suffit pas. L'exercice, qui plaisait par sa nouveauté, lasserait vite par sa monotonie. L'attention a besoin de stimulants qui se renouvellent, d'éléments qui, non encore vus, apportent avec eux la saveur de l'inconnu. Le premier en date sera le verbe, le mot de l'action. L'enfant aime le mouvement; il a besoin d'aller et de venir, besoin d'agir. Rien ne lui est plus antipathique, rien n'est plus contraire à la nature que l'immobilité. Les ressources qu'à ce point de vue offre le verbe, sont immenses. Que l'on considère les mots qui agissent sous nos yeux, ou le vocabulaire qui va s'étendant avec une rapidité inespérée, des deux parts, c'est une abondance d'expressions, faciles à comprendre, faciles à retenir, faciles à utiliser. La phrase se diversifie. Les choses et les êtres sont capables de plus d'actions qu'ils ne possèdent de qualités. Si, à un certain moment, nous chargeons le même sujet de l'accomplissement de plusieurs actions, l'instant d'après le même verbe sera appelé à suffire au travail de plusieurs sujets. A celui qui agit, nous donnerons bientôt sa qualité, de manière à avoir dans la même phrase : le substantif, l'adjectif, le verbe. La phrase, ainsi, perd de sa raideur, se fait moins uniforme, s'assouplit, gagne en variété. Plus vivant, notre enseignement semblera moins s'adresser à des automates plus ou moins bien dressés qu'à des créatures en chair et en os douées de toutes les facultés humaines. Il est très urgent que nos élèves s'habituent et s'appliquent de très bonne heure au maniement aisé et au déplacement successif de tous les mots de la phrase, qu'ils les tournent et les retournent dans tous les sens et les fassent manœuvrer comme des organismes vivants.

Arrière ces phrases stéréotypées, cette répétition machinale des mêmes mots et des mêmes formules. De la spontanéité, de la libre création, c'est ce qu'exige impérieusement l'œuvre à laquelle nous nous dévouons. Ces qualités ne s'acquièrent qu'en s'y prenant tôt, et en s'y prenant *hardiment*. C'est à dessein que j'emploie ce dernier mot. Il faut, en effet, pour rompre avec une tradition ancienne autant que respectable, une réelle hardiesse, comme il faut pour réaliser l'objet de notre tâche une grande souplesse d'esprit et d'invention, une constante initiative. Impossible de s'endormir en marchant dans la voie indiquée. Si elle est plus fructueuse que l'autre, elle est plus absorbante aussi, je dirais volontiers plus épuisante. L'élève s'y donne davantage. Le maître est obligé, pour bien faire, de s'y donner tout entier.

Concurremment avec cette précieuse gymnastique intellectuelle, nous continuons notre cours d'articulation. Nous n'oublions pas qu'elle est, et restera l'un des points essentiels de l'enseignement des sourds. Mais elle ne prend pas tout notre temps et n'est pas notre unique préoccupation. La sachant aride et fatigante, nous l'alternons avec d'autres exercices qui mettent en jeu d'autres facultés. La marque d'une méthode n'est-elle pas dans le développement harmonique de l'être tout entier ?

Le sujet agit, il n'agit pas dans le vide. Son action s'exerce sur quelqu'un ou sur quelque chose. De là, le complément du verbe, le complément direct d'abord. D'où un nouvel intérêt pour l'élève. Les exercices multiples et variés déjà indiqués ici se multiplieront et se varieront plus encore. Toute nouvelle acquisition est en progression géométrique sur celles qui l'ont précédée, rend possible des phrases de plus en plus nombreuses et diverses. Dès maintenant même, l'on peut essayer quelques petites compositions, c'est-à-dire considérer, non plus seulement les mots liés aux mots, mais les phrases enchaînées aux phrases par le développement d'une même idée.

Bientôt se fera sentir la nécessité du complément déterminatif et du complément indirect. Nous allons de progrès en progrès, sans laisser à l'élève le temps de se lasser d'aucun des exercices auxquels il applique son effort. A tout instant, des éléments non vus, des formes non étudiées, des idées qui ont tout l'attrait de l'inconnu, viennent rehausser l'intérêt de la leçon.

L'attention, toujours tenue en éveil, se donne plus complétement et plus facilement. Elle ne peut guère se tendre longtemps vers le même objet. La variété est une des conditions de sa durée. Si notre cours d'articulation se prolonge plus peut-être que ce n'est la règle, c'est, ainsi qu'on vient de le voir, que nous ne craignons pas de faire l'école buissonnière, de butiner tout le long de la route, comme l'abeille qui recueille son miel de fleurs en fleurs. Nous butinons tour à tour le sujet, l'adjectif, le verbe, les diverses espèces de compléments. La pensée de l'enfant se formule peu à peu dans les formes de notre langage; il s'imprime conformément au génie de notre langue.

Le complément déterminatif nous fait faire connaissance avec la préposition *de*. Le complément indirect ne tardera pas à nous initier aux prépositions *à*, *sur*, *sous*, *dans*, *hors*, *à côté de*, *près de*, *vers*, *contre*, etc... La phrase s'allonge et se diversifie d'autant. L'exposition de la pensée, une fois encore, se complète avec l'idée. C'est tout profit : pour l'articulation, pour l'idée, pour l'expression, pour le vocabulaire. Celui-ci s'enrichit de mots nouveaux, le langage de formes nouvelles. Et comme nous l'avons déjà fait observer, le tout se grave plus fidèlement dans la mémoire, plus durablement aussi, parce qu'il y a plus d'attaches d'une chose à l'autre, d'un mot à l'autre, des associations plus nombreuses qui sont comme autant de modes de conservation et de réveil. Un mot en rappelle un autre, parce qu'il lui est corrélatif. La répétition, d'ailleurs, toujours vivante et toujours nouvelle, ne cesse pas d'être nécessaire. Les mots qui paraissent adjoints à d'autres mots se précisent mieux. Leur sens en devient plus clair.

L'écriture nous sera constamment d'un grand secours, avec la lecture sur les lèvres. On se servira de l'une et de l'autre; toutes les parties de l'enseignement marchant incessamment de front, et se prêtant l'une à l'autre un appui mutuel et nécessaire. L'élève, petit à petit, deviendra créateur, il cherchera et trouvera. Rien ne le stimule plus fortement que le sentiment de ce dont il est capable.

Il se trompera plus d'une fois. Mais qu'on ne s'en inquiète pas ! Ce qui importe par-dessus tout, c'est l'activité de son esprit, le travail personnel. Pourvu qu'il comprenne et qu'il veuille ! Et il voudra, si l'on a bien su le diriger, si la tâche a été suffisamment préparée, s'il s'est rendu compte de ce qu'on exige de lui.

Le verbe a un qualificatif comme le nom, l'adverbe. Aussitôt que l'enfant saura articuler le son nasal *en*, on lui fera connaître les adverbes les plus usuels : lentement, rapidement, lourdement, légèrement, doucement, violemment, patiemment, etc. Un nouvel exercice, tout plein de promesses et de résultats heureux est ici tout indiqué. C'est le rapprochement, dans des phrases différentes, sans aucune explication étymologiques, des mots de même famille : lent, lentement, lenteur, rallentir, fort, fortement, force, forcer, etc. Il fera de lui-même, à leur sujet, les observations nécessaires. La différence dans la force de la phrase et dans celle des mots lui en fera comprendre le sens précis et particulier, parmi la signification générale qui ne change pas.

Ainsi, jour après jour, toujours avançant comme en un voyage d'exploration qui jamais ne se termine, de nouveaux objets frapperont l'esprit et les sens de l'enfant, son attention sera sollicitée par des choses qu'il ignore, appelée sur des détails qu'il n'a pas perçus.

La pensée, vague d'abord et informe, prend de plus en plus conscience d'elle-même, se revêt tout naturellement de la forme qui convient. C'est une œuvre prodigieusement féconde que cette collaboration constante du maître et de l'élève pour la création progressive des formes du langage, marchant de front et simultanément avec l'articulation et le vocabulaire.

Il n'est plus condamné, avec ce système, au long silence, au mutisme absolu actuels, qui lui sont un réel supplice. Ce qu'il ressent, il pourra le dire. Il pourra demander ce dont il a besoin. Capable de rendre compte de ce qu'il a vu et éprouvé, des impressions qui sont les siennes, il aura plaisir à parler. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'on ne se bornera pas aux seules notions d'ordre matériel, qu'on lui enseignera sans crainte les expressions abstraites correspondant à son état intime. Il est à même d'exprimer toutes les variétés de pensée et de sentiment, parce que, homme, il sait les ressentir. Qu'on ne craigne même pas, dans ce domaine, de devancer les temps ! Au moment où l'enfant éprouve une impression quelconque, donnez-lui en l'explication, que cela soit ou non le moment logique. Encore une fois, il comprendra la formule, parce qu'il sent la chose.

J'ai toujours considéré comme un tort très grave de trop matérialiser notre enseignement, de réduire nos leçons à une sorte de nomenclature d'objets, tombant sous les sens : outils,

ustensiles, instruments, noms d'animaux, de plantes, de minéraux, etc., etc. Toutes ces choses, qui sont utiles, qui sont indispensables, ont besoin d'être relevées d'une pointe de sentiment. Nous ne vivons pas seulement de ce qui se voit et se touche, mais aussi de ce qui se sent. Le cœur a sa place dans l'éducation. Nous ne la lui ferons jamais trop grande.

Remarquez, au reste, qu'une table, une chaise, un pupitre sont des sujets de conversation fort peu palpitants. Que la table ait trois ou quatre pieds, qu'elle soit ronde, carrée ou ovale, cela est d'un intérêt très secondaire et n'émeut guère notre sensibilité. Un récit de chasse, au contraire, l'histoire d'un chien qui accomplit quelque prouesse rare, un acte de dévouement, un malheur public, le compte rendu d'une fête, tout ce qui, en un mot, touche la fibre humaine sensible, excite la curiosité. On en parle, on interroge, on veut savoir, on est tout yeux et toute attention. Sachons le reconnaître et agir en conséquence; c'est dans ces récits, d'autre part, que la langue offre le plus de variété, que les pronoms et les verbes, dans leurs temps principaux, paraissent et s'appliquent et sont saisis sans peine. Autre raison pour les introduire, très simples, mais exacts et complets, dans notre enseignement dès les premiers temps. Nos élèves se les racontent les uns aux autres avec enthousiasme. C'est un régal constant, et comme un rayon de soleil dans l'aridité des leçons d'articulation. Ainsi se préparent, ainsi se forment le parole et la langue, vivantes, souples, animées, riches et abondantes.

Le livre qui, tout le long de la route, aura été, sous une forme ou sous une autre, son compagnon fidèle et assidu, qui aura progressé en même temps et de la même allure que lui; qui l'aura quelquefois devancé; le livre dont les mots et les phrases se sont multipliés; dont la phraséologie s'est diversifiée et compliquée; le livre lui aura singulièrement facilité la marche en avant. Que de choses n'a-t-il pas apprises par lui! Que d'heures n'a-t-il pas passées en sa compagnie! Il est devenu, et l'on peut espérer qu'il restera l'ami. Cela vaut quelque chose. Cela est un bénéfice énorme pour la vie.

Voilà donc comme nous croyons devoir procéder : collaboration incessante du maître et de l'élève, de l'écriture et du livre, de la lecture sur les lèvres et de la parole articulée; marche concordante et harmonique de l'articulation proprement dite, du mot et de la phrase. De la sorte, le progrès se fera rapide, sans

heurt ni ennui. Si la diversité des choses enseignées ne laisse pas languir ni s'affaiblir l'attention, elle n'amène pas davantage la confusion: au contraire. Par la répétition, sous des formes et avec des adjonctions toujours nouvelles, des noms, des verbes, des adjectifs, des prépositions, des adverbes, etc..., le souvenir de tous se fixera plus vite et plus durablement. Grand avantage à tous les points de vue. La lecture sur les lèvres, entre autres, y gagnera considérablement. On lit plus facilement un mot qu'une syllabe dépourvue de sens, une proposition complète formée de mots connus, qu'un mot isolé, une série de phrases se rattachant au même objet, plus aisément qu'une proposition toute seule.

Tels sont, trop rapidement esquissés, les principes qui me paraissent devoir nous guider dans l'emploi de la méthode orale. Ils n'ont rien de sec ni de raide, rien d'immobile ni de figé. Essentiellement malléables, se prêtant à toutes les circonstances et à tous les milieux, pouvant se plier à toutes les nécessités, on ne les réalise pas une fois pour toutes. Chacun est obligé d'y mettre du sien, d'être inventeur et d'être créateur. C'est affaire de sage adaptation, de franche initiative, de large et constante liberté.

Qu'on adopte l'ordre que j'ai adopté moi-même ou qu'on en préfère un autre, c'est de quoi je me soucie peu. Ce qui me tient au cœur, essentiellement, absolument, c'est que, toujours et partout, le mot accompagne, dès le commencement, l'articulation, et que la phrase, de même, la phrase incessamment progressive, suive de près le mot.

Si les idées que je viens d'exprimer se trouvaient être celles généralement mises en pratique dans notre enseignement, tant mieux. Même en redisant ce qui est dans la pensée de tous, je ne croirai pas avoir perdu mon temps. Notre parfait accord sur un point de si capitale importance serait la preuve la plus certaine que nous sommes dans la vérité, que nous faisons ce qui est possible, tout ce qui est possible pour le bien des chers enfants qui sont confiés à nos soins.

Si quelques-uns avaient agité ces pensées en leur for intérieur, sans oser peut-être les appliquer, soit par crainte de paraître trop révolutionnaires, soit découragés par l'opposition de leurs collègues, je voudrais que mes paroles leur fussent un encouragement; qu'ils se disent que les idées en question ont pour elles la logique et la vraisemblance et valent la peine

d'être expérimentées. Une condamnation sans examen serait plus qu'une faute. La pratique seule peut nous éclairer sur leur valeur.

A ceux enfin qui estimeraient qu'un enseignement ainsi compris serait nécessairement dommageable, introduirait le désordre et la confusion dans les esprits, je dirai : l'avez-vous essayé, sérieusement essayé ? Si vous ne l'avez pas fait, votre jugement risque de tomber à faux. Qu'on se mette donc à l'œuvre, qu'on travaille et que l'avenir prononce.

Des difficultés, sans doute, surgiront devant vos pas. Qu'elles ne vous arrêtent pas. Ayez la ferme volonté de vaincre, et l'excellence des principes ci-dessus vous apparaîtra chaque jour plus évidente. Encore une fois je le crois fermement, la vérité est là; là aussi la certitude des progrès les plus sûrs et les plus rapides. Nous engager dans cette voie, c'est nous assurer définitivement, par l'excellence des résultats obtenus, la victoire qu'aujourd'hui on nous conteste encore. C'est ce que je souhaite de tout mon cœur.

M. Grégoire donne lecture du travail suivant :

Pour que l'articulation puisse produire tous ses effets, quels que soient les procédés employés et connus, il convient que les institutions soient organisées en conséquence. Depuis que le système oral est introduit dans nos écoles, peu d'améliorations ont été apportées au régime d'ordre intérieur. Le minime prix de pension 450 à 600 francs y compris le trousseau et son renouvellement, ne compense pas les énormes frais imposés par la méthode orale qui réclame un maître pour 10 élèves, un chef d'atelier pour 15 apprentis.

Cela fait que les institutions ne peuvent guère s'imposer de grands sacrifices en vue de rendre complètement à la Société tous les sourds-muets. Cependant une réforme qui s'impose dans les pensionnats, c'est l'envoi en apprentissage chez des particuliers des élèves instruits pour qu'ils y complètent leur métier et pour que leur parole s'y développe. C'est ce qui se fait à l'Institution de Berchem-Sainte-Agathe.

Il conviendrait également d'établir des concours auxquels participeraient tous les élèves de nos écoles afin qu'une sanction soit donnée aux études. Je voudrais voir également les pouvoirs publics subsidier les cours d'adultes que l'on établirait dans les institutions ou dans les villes afin que le jeune homme

puisse continuer à s'instruire. Les bienfaits de ces institutions seraient inappréciables tant au point de vue de l'instruction que de la parole. Si l'articulation ne donne pas ce qu'elle a promis à Milan, c'est à l'organisation des écoles qu'on le doit et nullement à la méthode. Une organisation idéale serait : l'internat jusqu'à l'âge de 13 ans, l'externat à partir de cet âge avec l'apprentissage chez des particuliers. Mais comme nos établissements sont des écoles de bienfaisance avant tout, il serait désirable de voir le Gouvernement accorder de modestes subsides à nos institutions.

Une autre difficulté que nous rencontrons en Belgique pour rendre complètement, par la parole, les sourds-muets à la Société, c'est que nous acceptons dans un but d'humanité, tous les sourds-muets qui se présentent. Il conviendrait de voir s'établir des institutions pour les arriérés et subsidier par les pouvoirs publics celles qui existent, et qui s'imposent d'énormes sacrifices pécuniaires. De cette façon, nous verrions ces établissements se multiplier, et nous n'accepterions plus que les sourds-muets intelligents pour le grand bien de tous, sourds-muets ou anormaux.

M. Claveau. — J'aurais voulu, dans la discussion de l'importante question qui vous est soumise, laisser complètement la parole à quelqu'un des professeurs éminents qui mettent en pratique la méthode orale pure et qui, comme tous leurs collaborateurs, donnent dans le labeur obstiné auquel ils sacrifient leur existence, la preuve, plus éclatante que toutes les déclarations, de leur dévouement à la cause des sourds-muets.

Mais, pour vous montrer, ne fût-ce qu'en quelques mots discrets, toute l'étendue du chemin parcouru depuis le mois d'octobre 1879, date à laquelle l'enseignement oral remplaça, dans toutes les classes de notre grand établissement national de Bordeaux, l'emploi des anciens procédés, ces maîtres, auxquels j'ai le devoir de rendre un juste hommage, auraient éprouvé un embarras d'un ordre tout particulier : ils n'eussent pu, dans leur modestie, insister sur la valeur des succès qui ont couronné leur audace *raisonnée* à partir du moment, dont vingt années déjà nous séparent, et où les institutions françaises entreprirent l'œuvre de la transformation générale et immédiate de l'enseignement, non point, comme je l'ai entendu avancer, sous l'excitation et la flamme d'un enthousiasme contagieux, mais à la

lumière d'une recherche attentive des faits, vers laquelle je ne me lasserai jamais de convier ceux qui doutent encore.

A défaut de ce criterium que les circonstances n'ont pas permis de réaliser pour la plupart de nos collègues étrangers, je veux dire à défaut de la visite complète, approfondie, de nos établissements, nos hôtes trouveront au moins ici les délégués d'un grand nombre de ces institutions. Ils pourront les interroger librement et leur demander : « Voudriez-vous renoncer à la méthode orale pure ? » Il y a quelques heures à peine, je m'entretenais avec l'un de nos collègues scandinaves, dont les impressions peu favorables à la méthode pure que nous préconisons se dissiperont, j'en suis convaincu, quand il aura constaté lui-même les résultats obtenus. L'une des congressistes, une religieuse, vint à passer. Sans même avoir eu le temps de mettre un nom sur son visage, je la priai de s'arrêter un moment et de nous dire si elle serait disposée à abandonner la méthode orale pure. « Jamais ! » fut la réponse, et l'énergie avec laquelle ce simple mot fut prononcé dut frapper notre collègue. Je ne doute pas qu'à la même interrogation adressée à la plupart des autres professeurs présents à ce Congrès, même réponse n'eût été faite, aussi catégorique.

Plusieurs professeurs ou directeurs d'Institutions n'ont pu venir rendre ici un témoignage semblable. Ce témoignage, je l'ai entre les mains et je vous demande par exemple, la permission de vous communiquer *in extenso* un mémoire dû à la directrice de l'Institution de Bourg-en-Bresse, et dont la lecture vaudra mieux que toutes mes paroles :

RAPPORT

sur l'Enseignement des sourdes-muettes par la méthode orale pure, à l'Institution de Bourg-en-Bresse. (Ain).

Après avoir passé 32 ans dans le professorat de l'Institution des sourdes-muettes de Bourg, et avoir suivi tour à tour dans cet Enseignement, la méthode des signes, la méthode mixte, et, depuis le Congrès de Milan, 1880, la méthode orale pure, nous déclarons et certifions incontestable la supériorité des résultats de la méthode orale sur les précédentes. Et ce, sous tous les rapports, et particulièrement (pour en signaler quelques uns).

1° — Au point de vue de l'Instruction et de l'éducation ;

2° — Au point de vue du perfectionnement de la langue française après les études scolaires ;

3° — Au point de vue des relations sociales et des professions diverses ;

4° — Au point de vue du développement de l'audition chez les sourdes-muettes qui ont un peu d'ouïe.

1° Au point de vue de l'instruction et de l'éducation nous obtenons par la méthode orale pure un développement intellectuel et moral plus grand ; plus prompt et plus durable, développement qui, chez la plupart des enfants de moyenne intelligence, atteint un degré merveilleux d'élévation tel, qu'il place ces enfants au niveau des entendantes d'égale capacité intellectuelle.

En effet, nous avons constaté avec une évidence qui ne laisse de place à aucun doute, que nulle méthode n'offre à la maîtresse un moyen aussi facile et aussi sûr de mettre son âme en communication avec l'âme de son élève.

Les faits sont là d'ailleurs pour confirmer nos dires. Nous sommes convaincues, malgré les résultats progressifs très remarquables de cette méthode, qu'elle n'a pas encore donnée toute la mesure de progrés possible. 20 ans se sont à peine écoulés depuis que nous l'employons exclusivement, ce n'est donc pas dans ce laps de temps, relativement court, que des essais et des efforts qui comptent bien des tâtonnements, ont pu arriver à obtenir tout le fini et tout le perfectionnement dont cette méthode est susceptible, et par conséquent, tous les succès qui doivent en résulter, nous en sommes aussi convaincues.

Cependant, ces réserves faites, nous pouvons affimer, qu'à partir de 1880, époque où nous nous sommes complètement astreintes à la méthode orale, et avons sévèrement exclu de notre Institution tout enseignement par signes, ne nous servan de l'écriture que comme moyen tout à fait secondaire, nous avons constaté dans l'étude et l'usage du français des progrès extraordinairement supérieurs à ceux obtenus jusque-là. C'est ainsi qu'à partir de 1892, nous avons pu présenter chaque année, et avec un succès jamais démenti, quelques-unes de nos enfants aux examens publics des entendantes-parlantes. Sur une moyenne relativement faible de 35 élèves par an, nous avons pu présenter :

En 1892, deux élèves : Mariette Lobrichon et Jeanne Marie Rondet, à l'examen du certificat d'études primaires, après huit années passées à l'Institution.

En 1893, une de ces mêmes élèves, Mariette Lobrichon, passait, avec succès les examens du brevet élémentaire d'Institutrice.

En 1894, deux autres élèves, Elisa Chanal, cinq années d'études et Louise Longchamp, avec huit années, ont obtenu leur certificat et sont sorties les premières du canton.

En 1895, Thérèse Bayard et Anne Pair, huit ans d'études.

En 1896, Clotilde Calvoy âgée de douze ans et après quatre années d'études seulement.

En 1898 Hélène Rolvindez, élève d'intelligence très ordinaire, subissait les examens du certificat et obtenait des notes qui la plaçaient au premier rang des aspirantes, huit ans d'études.

En 1899, Esther Jat et Claire Bros obtenaient le même succès.

En 1900, Clotilde Calvoy déjà nommée passait avec un succès éclatant les examens du brevet élémentaire.

Et toutes les élèves capables (ou mêmes plus capables) de subir ces examens n'en ont pas témoigné le désir, mais toutes ces enfants aspirantes ou non, étaient arrivées au point de developpement moral et intellectuel des entendantes-parlantes de leur âge. Parmi les élèves candidates, quatre seulement avaient une belle intelligence, les autres ont été prises dans la moyenne.

2° Au point de vue du perfectionnement de la langue, nous déclarons que le langage des élèves formées par la méthode orale pure se perfectionne après la sortie de l'Institution, surtout au point de vue de la compréhension et de la construction de la phrase.

Tandis que l'on a toujours constaté que les élèves instruites par la mimique, subissaient après leur sortie de l'établissement, un notable affaiblissement dans leur facilité de s'exprimer par l'écriture, au point de ne pouvoir presque plus se faire comprendre, et pour quelques-unes d'être incapables d'écrire une phrase correctement; au contraire, les élèves formées par la méthode orale, acquièrent, après quelques années passées dans leur famille, un perfectionnement de langage inconstestable. Tous les éléments de la langue amassés pendant les années d'études sont alors employés avec un à propos, une élégance, un choix d'expressions qui rend leur parler semblable à celui des personnes ayant reçu une éducation soignée. Telles élèves sorties de l'Ecole avec un style assez médiocre ont acquis, par l'usage de la conversation, une facilité et une correction de langage surprenantes

Un autre progrès non moins frappant, c'est celui qui a pour objet la lecture sur les lèvres. Les sourdes-parlantes, grâce aux exercices de la méthode orale, arrivent bientôt à lire à première vue et sans hésitation sur les lèvres des personnes qui leur parlent même pour la première fois. Nous pourrions nommer quelques-unes de ces enfants à qui il est arrivé de s'entretenir pendant un temps assez considérable, avec des interlocuteurs qui, ne les connaissant pas, ne se sont nullement douté de leur infirmité, tant leur lecture sur les lèvres avait été rapide et parfaite. Le même phénomène s'est produit maintes fois. Au point de vue de la parole elle-même, nous avons constaté aussi des progrès très sensibles dans l'émission de la voix et la souplesse de la parole.

3° Au point de vue des relations sociales et des professions qui leur conviennent, les enfants formées par la méthode orale pure peuvent, dès leur sortie de l'Institution, se mettre en rapport avec un plus grand nombre de personnes et sont aptes à des professions plus variées et plus lucratives.

Pendant que les sourdes-muettes instruites par les signes trouvent difficilement les moyens de gagner leur vie, à cause du peu de personnes de qui elles peuvent se faire comprendre, les sourdes-parlantes communiquent par le langage ordinaire avec tout le monde, et peuvent se créer aisément une situation honorable et prendre dans la Société une place convenable.

La plupart des sourdes-muettes que nous avons signalées plus haut, qu'elles aient subi des examens ou non, ont tiré un merveilleux et réel profit de l'instruction qu'elles ont acquise par la méthode orale pure. L'une d'elles a été employée pendant quelque temps chez un Inspecteur primaire où elle était chargée simultanément des travaux de l'intérieur et des écritures. Elle n'a quitté cette maison que pour rentrer à notre Institution. Son langage si correct, son instruction complète et si solide, lui ont permis d'être chargée de plusieurs cours dans la classe supérieure. Elle s'en acquitte encore actuellement à la satisfaction des parents et des directrices de l'établissement. Deux autres sont placées très avantageusement dans de grandes maisons industrielles, où elles ont affaire journellement à un personnel considérable d'entendants-parlants. Un grand nombre d'autres ont pu apprendre une profession manuelle qu'elles exercent chez elles, où, grâce à la parole qui les met en rapport avec la Société, elles ont pu se faire une clientèle considérable; d'autres encore, vu leur développement intellectuel supérieur,

voient s'ouvrir devant elles l'entrée des carrières industrielles et commerciales.

4° Au point de vue de l'audition, le fréquent usage d'une bonne articulation nécessitée par la méthode orale augmente l'intensité et le développement de l'audition chez les sourdes-muettes qui ont un peu d'ouïe.

Nous avons été à même de constater nombre de fois, que des enfants qui percevaient à peine le moindre son, en sont venues, sous l'influence des exercices d'articulation, à saisir nettement les mots et même les expressions qui sont les plus habituelles à la conversation. Quant à celles qui ont tant soit peu d'ouïe, les résultats sont encore plus évidents.

Pour être complètes, nous devons signaler deux enfants dont les cordes vocales se sont refusées complètement à l'émission de de la voix. Cependant ces dernières mêmes ont pu être instruites par l'emploi simultané de la lecture sur les lèvres et de l'écriture. Elles sont présentement capables de comprendre et de se faire comprendre de leur famille et de leur entourage.

Conclusion.— C'est pourquoi malgré la peine et la somme de dévouement que nécessite l'emploi de la méthode orale pure, en face des avantages inappréciables qu'elle procure aux pauvres enfants qui nous sont confiées, nous ne voudrions pas reculer, pour reprendre une marche que nous avons cru avec raison devoir abandonner. Il est évident qu'après de tels résultats, et fortes de notre longue expérience, nous ne verrions qu'avec des regrets profonds entamer le principe de la méthode orale, et nous joignons sans hésiter nos protestations à celles de tant d'autres professeurs ou maîtresses, partisans résolus comme nous de cette salutaire et féconde méthode.

En résumé, je, soussignée, Directrice de l'Institution des sourdes-muettes de Bourg-en-Bresse (Ain), déclare que les six professeurs de notre Institution, qui compte 40 élèves sourdes-muettes, et dans laquelle la méthode orale est appliquée depuis vingt ans, affirment hautement la supériorité de la méthode orale pure comparée à tous les autres procédés d'enseignement, qu'elles sont convaincues qu'à égalité d'aptitude chez les élèves, les succès obtenus sont d'autant plus sérieux que la méthode orale pure, substituée aux anciens procédés d'enseignement à été appliquée avec plus d'exactitude et de constance, que les résultats obtenus se maintiennent à la grande satisfaction des familles, des élèves, après que ceux-ci sont sortis de l'Institution, qu'en conséquence, les professeurs de l'Institution des sourdes-

muettes de Bourg, protestent énergiquement contre les déviations dont les principes de la méthode orale pourraient être l'objet sous prétexte de perfectionnements.

La Directrice des Sourdes-Muettes

EIMBERGER PHILOMÈNE

M. CLAVEAU. — Tout est à retenir dans ce mémoire qui répond certainement à la pensée d'un grand nombre parmi les maîtres et maîtresses qui m'écoutent, mais je me borne à appeler particulièrement votre attention sur deux des déclarations de Madame la Directrice de Bourg. Et d'abord : Voici 32 ans, dit cette religieuse, qu'elle travaille à l'enseignement des sourds-muets. Successivement elle a employé les signes, l'écriture, la méthode mixte très en faveur parmi les Institutions américaines, et la méthode orale pure. Beaucoup de professeurs dont l'avis est demandé, peuvent faire la même déclaration au sujet de l'évolution qu'ont subie leurs procédés d'enseignement. Demandez-leur leur conclusion. L'illustre Tarra l'a donnée solennellement, pour son compte, au Congrès de Bruxelles. Lui aussi avait appliqué successivement les divers procédés et, même en ce qui concerne les enfants d'intelligence faible, ces enfants auxquels nous ne refusons jamais l'accès de nos Institutions, il ajoutait, avec sa complète sincérité et dans son langage imagé : « De ces enfants, j'en ai bien laissé quelques uns sur la « route, mais très certainement, je n'en aurais pas tiré d'affaire « un plus grand nombre ou même un nombre égal à l'aide des « anciens procédés ».

Et la remarque que je fais à l'occasion de la déclaration par laquelle s'ouvre le mémoire de la directrice de Bourg, cette remarque est d'intérêt capital, parce qu'elle répond à une objection que formulait notre honorable collègue M. Gallaudet dans un mémoire dont vous venez d'entendre la lecture, dont je suis loin de partager les conclusions, mais qui commande le respect par tout ce qu'il montre de conviction personnelle et de zèle héréditaire pour le bien des sourds-muets. M. Gallaudet déclare ne point attacher de valeur au sentiment des maîtres qui appliquent la méthode orale pure et les suppose aveuglés par des illusions. Serait-ce donc par attachement à des traditions anciennes qu'ils seraient séduits? lui demanderons-nous. Pas le moins du monde, en ce qui concerne l'Italie, la France par exemple. Les instituteurs de ces pays avaient, au contraire, été

formés sous l'empire des pratiques anciennes, et il leur a fallu un incroyable effort d'énergie pour changer, après mûre réflexion, tous leurs procédés d'enseignement.

Et si les procédés nouveaux n'avaient pas réussi, pourquoi vouloir persévérer dans une voie qu'on ne peut parcourir sans une préparation technique beaucoup plus longue, sans dépenser plus de forces, de patience, de dévouement, de recherches ingénieuses que n'en exigent les méthodes anciennes déjà pénibles?

M. Gallaudet récuse également l'opinion des parents et des membres de la famille des élèves. C'est faire bon marché, ce semble, d'un des résultats les plus désirables que l'on puisse poursuivre, à savoir la communication facile et prompte établie entre les personnes appelées le plus ordinairement à vivre de la vie commune et, si les parents des sourds devenus parlants déclarent trouver un avantage marqué dans les communications orales, il serait en vérité bien étrange de vouloir leur persuader qu'ils se trompent.

Mais il y a bien plus : vous trouvez dans le mémoire de la directrice de Bourg une assertion que confirment une foule de renseignements précis venus de bien des côtés et que vous pouvez recueillir de la bouche des professeurs présents à ce Congrès, à savoir : que la possession de la parole et de la lecture sur les lèvres acquise au moyen de la méthode orale pure sont loin d'aller en déclinant après que les élèves sont rentrés dans leurs familles; que leurs aptitudes sous ce rapport se développent, au contraire, dans beaucoup de cas, jusqu'au point de permettre aux sourds-parlants d'entrer en communication courante avec toutes sortes de personnes — bien entendu avec les différences de facilité que présentent le degré d'intelligence générale, l'accoutumance plus ou moins grande vis-à-vis des traits, de la façon de parler des interlocuteurs, toutes différences que les personnes libres de quelque infirmité que ce soit, constatent journellement dans les relations qui s'établissent par la voie de l'écriture plus ou moins lisible, plus ou moins négligée. C'est là un avantage considérable, dont j'appelais de tous mes vœux la réalisation, tout en tenant pendant de longues années mes espérances en réserve, tant elles pouvaient, à la première vue, passer pour un beau rêve.

Je ne m'arrêterai guère à discuter la valeur de la quatrième catégorie de juges, la seule à laquelle M. Gallaudet, dans son mémoire, attribue compétence et donne sa confiance. Je veux

parler des sourds-muets eux-mêmes. Or, j'ose affirmer qu'une enquête individuelle, portant sur les sourds-muets qui décrient la méthode orale, démontrerait que ces personnes n'ont reçu qu'un commencement, une contrefaçon d'instruction par la parole, dans des conditions qui, de l'avis formel des maîtres de la méthode orale, sont incompatibles avec le réussite de cet enseignement. Quant aux sourds-muets qui ont été élevés sans aucun secours de la parole, il leur est absolument impossible d'affirmer que le succès, petit ou grand, de leur instruction actuelle n'eût pas été meilleur s'ils avaient pu profiter de l'enseignement oral. Aucune comparaison ne peut être instituée entre deux termes dont l'un reste inconnu de l'esprit appelé à porter le jugement.

Et maintenant, si quelqu'un de nos honorables contradicteurs prétend qu'au bout de vingt années, l'expérience de la méthode orale n'est pas faite encore, en France par exemple, qu'il nous soit permis de croire que c'est *leur* expérience qui appelle un complément. Nous ne pouvons que les conjurer de consacrer le temps d'une visite approfondie aux Institutions où règne la méthode orale pure, et je suis assuré qu'ils ne regretteront pas d'avoir fait le voyage.

M. A. d'Ostrogradsky. — Le principe de la méthode orale me paraît évident, mais l'application de cette méthode est difficile. Il ne faudrait pas que les institutions eussent plus d'une quarantaine d'élèves, car lorsque les enfants sont plus nombreux, il n'est pas possible de les surveiller, et de les forcer à employer entre eux la parole et la lecture sur les lèvres. De plus il faut que les maîtres soient bien préparés à leur tâche par des cours spéciaux, différents de ceux qui existent jusqu'à présent, car ils sont tout à fait insuffisants.

M. Heidsieck dit que la méthode orale fait des élèves qui n'arrivent à rien à leur sortie de l'école; il y a du vrai dans cette opinion, mais cela tient à un enseignement professionnel insuffisant; le sourd-muet trouvera d'autant plus facilement du travail qu'il parlera mieux.

Les élèves d'ailleurs doivent être séparés d'après le degré de leur intelligence, et je ne peux à ce point de vue qu'approuver l'organisation danoise qui répartit les sourds-muets dans trois établissements différents, selon leurs capacités.

Ce n'est donc pas le principe de la méthode orale qui est défectueux, c'est son application.

M. Bellami *(Milan)*. — Je suis le vice-recteur de l'institut des sourds-muets pauvres de la campagne — lieux et champs des fatigues et de la gloire de Jules Tarra. — Dans le dit institut, et d'autres d'Italie, dont deux sont dignement représentés dans cette assemblée, on applique sérieusement la méthode orale telle qu'elle a été établie par le Congrès de Milan de 1880, qui imprima dans l'histoire des sourds-muets, la page la plus glorieuse. On applique, je le répète, la méthode orale pure, c'est-à-dire, sans gestes, sans mimique. L'on enseigne la parole par la parole, et l'écriture ne sert que de contrôle et d'aide à la mémoire.

Mais vous me demandez quels sont les résultats de cette methode. Ils sont suffisants, consolants. Dans la réunion de Rome tenue par les institutions des sourds-muets, on a reconnu une fois de plus la suprématie de la méthode orale pure, et on a dû conclure que si la méthode est bien appliquée, elle donne des résultats excellents. Il est bien regrettable pour moi que le manque de temps et la différence de langue, ne me permettent pas de vous exprimer ce que je sens et ce que je pense.

Aussi brièvement que possible je me résume : Milan a proclamé la méthode orale pure, poussé par les faits et les résultats, et Milan est prêt à soutenir la lutte avec la preuve des faits. Je suis pleinement convaincu que le résultat de notre réunion ne sera pas le tombeau du Congrès de Milan, mais bien au contraire sa glorification; donc dans ce pays de liberté et de progrès, je me permets de crier avec Tarra et Pendola, et tous les défenseurs de la méthode orale pure « Vive la méthode orale pure. — Vive la parole ! »

M. Nordin. — Je crois que les observations de M. Heidsieck contre la méthode orale pure sont d'une grande valeur pour nous ouvrir les yeux sur les difficultés de notre métier, mais je crois qu'elles sont exagérées. Les chiffres qu'a donnés M. Gallaudet au sujet des sourds-muets qui ont vraiment quelque usage de la parole sont inférieurs à la réalité, je l'espère du moins. S'il en était ainsi, nous aurions travaillé en pure perte. Cela nous fait penser qu'il faut chercher à améliorer notre méthode et à trouver de nouvelles voies. M. Metzger en donne quelques aperçus.

Réprouvons-nous les idées de MM. Forchhammer, Metzger et de plusieurs Américains comme Bell et autres sur l'instruction par l'écriture? Réprouvons l'instruction libre du langage,

c'est-à-dire l'instruction libre des choses qui intéressent l'enfant! Réprouvons la méthode combinée pour les sourds-muets les plus faibles! Mais souvenons-nous que la parole doit être à tous; souvenons-nous de l'utilité de la parole pour tous les élèves.

M. Forchhammer. — Je suis d'avis que l'écriture devrait occuper une plus large part dans l'éducation des sourds-muets.

En effet, la lecture de la parole se fait sur les mouvements des lèvres de la machoire, et un peu sur ceux de la langue, Or selon les pays on trouve de très grandes différences dans ces différents mouvements.

En France, par exemple, les consonnes se font surtout par les lèvres et par conséquent les élèves peuvent s'en rendre compte assez facilement; mais ce n'est pas la même chose dans d'autres pays; en Angleterre les lèvres servent fort peu à la prononciation. Aussi, à mon avis, le Congrès de Milan a-t-il eu tort de généraliser, et de dire que partout la méthode orale devait être seule employée pour l'éducation des sourds-muets.

Frère Narcisse. — M. Heidsieck croit nécessaire d'appliquer une méthode mixte pour l'éducation des enfants de faible intelligence; mais il n'a peut-être pas songé qu'aucune famille ne consentirait à placer son enfant dans une classe de mimique parce que ce serait convenir de son infériorité intellectuelle. Du reste l'enseignement par la parole est plus profitable encore, même aux arriérés, que l'enseignement par la méthode des signes parce que, une fois sorti de l'école, l'enfant continuera à se développer, grâce à la parole.

M. Metzger. — Je suis partisan absolu de la méthode orale, et je ne viens donc pas la combattre en tant que principe. Mais je dois vous dire que j'ai vu, dernièrement encore, des établissements où l'on se contentait de donner à l'enfant des leçons d'articulation. Il ne faudrait pas se borner à cet enseignement vraiment ingrat pour l'enfant, et la culture de son intelligence devrait occuper une plus large place; pour cela il serait utile de mettre entre leurs mains des livres où ils apprendraient peu à peu la signification des mots, ce qui leur permettrait de les reconnaître plus aisément aux mouvements des lèvres. Il y a, en effet, des sons *différents* qui donnent lieu aux mêmes mouvements des lèvres; l'enfant ne peut donc rien comprendre si il n'est pas guidé par le sens de la phrase.

Et puis, il faut encore songer que le sourd-muet ne peut entrer en conversation avec n'importe qui ! Ils comprennent leurs professeurs parce que ceux-ci ont l'habitude de scander leurs phrases; mais avec d'autres personnes il leur est nécessaire de se servir de l'écriture. Aussi ne doit-on pas être exclusif sur la méthode de leur éducation.

A. d'Ostrogradsky. — Les sourds-muets ne lisent pas seulement sur les lèvres, dans la prononciation des mots, les muscles de nos joues, de notre nez, de toute notre figure, entrent en contraction. Ces mouvements sont inaperçus de nous qui n'avons pas pour comprendre la nécessité d'une observation minutieuse, mais ils n'échappent pas aux sourds-muets et les guident pour la compréhension de nos paroles. Et cela est si vrai que j'ai pu, sur des clichés cinématographiques, faire lire du français à un Russe qui ignorait complètement cette langue.

Père Stockmans. — La méthode orale, au point de vue instruction, a une très grande valeur, car elle permet au sourd-muet de penser comme nous pensons nous-mêmes. La méthode mimique, au contraire, renverse toutes les phases de la pensée et met celui qui s'en sert, dans l'impossibilité presque absolue, de se faire comprendre avec précision.

M. Claveau. — Je ne m'étonnerai pas de l'incrédulité que témoignent quelques-uns de nos honorables collègues, à l'annonce des résultats vraiment merveilleux qu'offre dans la pratique journalière, l'enseignement des sourds-muets par la méthode orale pure. Cette incrédulité, au sujet de la possibilité d'obtenir une lecture sur les lèvres précise, fidèle presque au même degré que l'audition pour les entendants, je l'ai éprouvée, moi aussi, au début de mes études sur les Institutions de sourds-muets, mais j'ai eu le bonheur de suspendre mon jugement, et il a bien fallu que mes prétendues raisons pliassent devant l'évidence après des observations répétées cent fois et variées de toutes façons. Les théories déduites de conceptions *à priori*, les études même étendues mais poursuivies dans des milieux trop semblables entre eux, imprégnés des mêmes traditions, peuvent être absolument démontrés par l'expérience. Et, chose bien remarquable, dans le travail, si consciencieusement étudié de notre collègue M. Heydsieck, préparé par des voyages même lointains, si bien mis en valeur par la lecture habituellement nuancée qu'en a faite M. Metzger, je trouve — ou je me trompe

fort — l'aveu virtuel de cette cause d'erreur se dégageant spontanément des faits allégués, car toutes les observations du savant professeur, se résumant en des critiques si accablantes, se rapportent à des organisations, à des situations que M. Heydsieck sera bien étonné de ne pas rencontrer quand son examen se sera porté sur des établissements, nombreux aujourd'hui, où les principes fondamentaux de la méthode orale pure sont scrupuleusement appliqués par des maîtres expérimentés et convaincus.

Ces maîtres vous diront que la sûreté absolue de la lecture sur les lèvres doit être la base de l'enseignement par la parole; que le sourd-muet, dans son impatience naturelle de comprendre ce qu'on lui dit et de se faire comprendre, est porté à vouloir saisir la pensée à demi-mot, à négliger, pour vouloir aller trop vite, la netteté de l'articulation, à présenter la phrase sous une forme écourtée. Les professeurs savent donc bien que du commencement à la fin de l'éducation ils auront à lutter contre ces trois obstacles qui ne laissent pas que de se rencontrer aussi dans les classes d'entendants.

Multiplier les exercices de lecture sur les lèvres de manière à développer la précision et la rapidité du coup d'œil, sans fatiguer l'attention de l'élève, est donc l'un des premiers éléments de la tâche du professeur. Les exercices doivent remplir à la fois le double but d'assurer la communication courante avec les entendants, et d'habituer sans retard les enfants à reproduire, en même temps qu'ils les voient, les mouvements délicats qui sont la condition d'une parole aisée et naturelle; le maître sera donc mis constamment en garde contre les mouvements exagérés qui feraient de sa parole ou de celle des élèves quelque chose de désordonné de ridicule et jusqu'à un certain point, d'incompréhensible en conversation. Il est à noter qu'un entendant qui, croyant aider un sourd-parlant à comprendre, prononce avec affectation, déroute son interlocuteur bien plus qu'il ne l'aide. J'ajoute qu'à titre de moyen de contrôle, l'ingéniosité des maîtres sait intercaler à propos, dans les exercices de lecture sur les lèvres des mots inconnus de l'élève (exercices dits abstraits), ce qui est, du reste, la condition d'acquisition rapide des mots nouveaux sans lesquels le développement intellectuel serait impossible. C'est en effet par la parole que la première expression de la pensée doit s'établir dans l'éducation du sourd-muet, et tout professeur expérimenté

vous confirmera, ce que je répète d'après les grands maîtres, qu'encore bien que l'expression écrite soit loin d'être négligée dans l'enseignement de nos Institutions, la parole ne donnera néanmoins ses fruits qu'autant qu'on lui conservera toujours la première place et qu'elle restera la reine incontestée.

La conséquence de cette application constante et attentive à la lecture sur les lèvres est, comme on doit bien le pressentir, une très grande habilité acquise par l'élève et ceci sans préjudice pour l'enseignement intellectuel, puisque cette habileté rend de plus en plus sûrs et rapides les moyens de communication de la pensée.

Je n'ai plus qu'un mot à dire en ce qui concerne la préoccupation qui se rattache à la formation complète de la phrase et qui a fourni à M. Metzger le thème de développements intéressants. Cette préoccupation, comme je l'ai indiqué en commençant, doit avoir son reflet dans les premiers exercices et, dès le moment où l'élève est en état de comprendre nettement quelques ordres parlés des plus simples, de rendre compte du fait le plus élémentaire, on s'attache dans nos Institutions à lui suggérer quelque tournure de phrase qui soit à la fois très brève et néanmoins complète. Le principe est excellent. L'application doit en être faite avec mesure, et c'est le grand art du professeur que de savoir introduire dans la phrase, avec discernement, sans surmener l'intelligence et la mémoire d'un élève qui a tant à apprendre, les mots qui correspondent aux diverses modalités de la proposition. C'est ce qu'a réalisé admirablement le livre célèbre de J.-J. Valade-Gabel dont le grand nom ne saurait être oublié ici, c'est la tâche à laquelle s'est appliqué avec succès, sur le plan général de Valade-Gabel et d'après les inspirations de l'abbé Tarra, M. Perini digne élève de ce grand maître, et l'un des congressistes présents à cette séance.

M. Forchhammer. — Pour répondre à M. Ostragradsky je dirai que ce sont les professeurs de sourds-muets qui ont inventé les mouvements du visage pour se faire comprendre plus facilement de leurs élèves. Les phonéticiens vous disent qu'il n'y a souvent aucune différence apparente sans la prononciation de sons dissemblables; ils vous disent aussi que des sons identiques donnent lieu à des mouvements différents de prononciation selon les pays. Et je dois ajouter, qu'à mon avis, il arrive souvent à des professeurs de donner à leur bouche des

positions qui sont artificielles et que par conséquent sans s'en douter, ils mettent leurs élèves dans l'impossibilité de comprendre le langage naturel.

M. Gallaudet. — Je désire expliquer ce que signifie exactement l'expression anglaise « a combined system », en français « système mixte » ou « système combiné ».

Le terme est applicable à n'importe quelle combinaison de méthodes qui en met deux ou plus en usage dans le même établissement.

Par exemple : — Une Institution ayant deux divisions, complètement séparées, l'une employant la méthode orale, l'autre la méthode manuelle, avec changement des élèves d'une division à l'autre suivant leurs progrès, serait appelée « a combined system school ».

Le même terme s'appliquerait à une Institution dans laquelle les élèves recevraient l'enseignement oral une partie du temps, et manuel le reste du temps.

Le terme serait applicable à une Institution où la méthode orale serait enseignée dans quelques classes, et la méthode manuelle dans d'autres. Nous avons en Amérique une école où l'emploi des gestes est défendu, mais où l'on fait un grand usage de l'alphabet manuel en même temps qu'on y enseigne la parole à presque tous les élèves. C'est ce qu'on peut appeler, à proprement parler, *a combined system school.*

On voit que le terme « combined system » est très élastique. C'est précisément ce que l'on veut, et cette élasticité est considérée comme l'un de ces principaux avantages.

Car il n'y a pas de système qui, sans être élastique, puisse répondre à la fois aux divers besoins et aux différentes capacités de la totalité des sourds-muets.

M. Metzger. — On a beaucoup exagéré les difficultés de la méthode orale et maintenant on en exagère la facilité.

M. d'Ostrogradsky. — C'est en effet une méthode très difficile, mais elle permet de comprendre tous les sons, sans qu'il soit nécessaire d'exagérer l'articulation et sans qu'on ait besoin de recourir à une mimique faciale volontaire.

La parole est comme l'écriture : vous apprenez celle-ci en faisant faire à l'élève d'abord des batons puis de grandes lettres, et peu à peu l'écriture ordinaire. C'est la même chose pour la parole; au début vous en exagérez les mouvements, mais à

mesure que l'éducation de l'élève avance, vous arrivez peu à peu à la parole naturelle. Je le répète cette éducation est difficile, mais elle est possible, et doit être faite.

M. Claveau. — L'on insiste beaucoup dans nos Institutions sur la nécessité pour le professeur de ne pas exagérer les mouvements, comme sur la nécessité pour l'élève de parler simplement.

M. Baguer. — Nous n'avons plus à discuter ici la valeur de la méthode orale. Nous sommes à peu près tous professeurs de sourds-muets, notre opinion est faite. Aucun de nous ne renoncera à l'enseignement de la parole.

Peut-être, dans l'ardeur du début, a-t-on quelque peu exagéré les procédés.

Nous savons bien que d'excellents maîtres, qui se sont appelés eux-mêmes les fanatiques de la parole, ont banni pendant assez longtemps l'emploi même de l'écriture; ils voulaient faire entrer dans la pratique, dans les mœurs, la parole du sourd-muet, et ils repoussaient tout ce qui n'était pas la parole.

Aujourd'hui, nous n'avons plus à redouter le retour à la *méthode muette*. Mais, en présence de certaines attaques, nous devons affermir notre discipline, nous devons déclarer qu'après une expérience de vingt années, nous maintenons les décisions du Congrès de Milan.

Pour éviter toute équivoque, nous avons besoin de relire ensemble les résolutions principales prises en 1880. Les voici :

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS DE MILAN

I

« Le Congrès,

« Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes, pour rendre le sourd-muet à la Société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

« Déclare :

« Que la méthode orale doit être préférée à celle de la mimique pour l'éducation et l'instruction des sourds-muets ».

II

« Le Congrès,

« Considérant que l'usage simultané de la parole et des signes mimiques a le désavantage de nuire à la parole, à la lecture sur les lèvres, et à la précision des idées,

« Déclare :

« Que la méthode orale pure doit être préférée ».

III

. . . .

IV

« Le Congrès,

« Considérant que l'enseignement du sourd-parlant par la méthode orale pure doit se rapprocher le plus possible de celui des entendants-parlants,

« Déclare :

« 1° Que le moyen le plus naturel et le plus efficace, par lequel le sourd-parlant acquerra la connaissance de la langue, est la méthode dite *intuitive,* c'est-à-dire celle qui consiste à désigner, d'abord par la parole, ensuite par l'écriture, les objets et les faits placés sous les yeux de l'élève ;

« 2° Que dans la première période d'éducation, dite *maternelle,* on doit amener le sourd-parlant à l'observation des formes grammaticales par le moyen d'exemples et d'exercices pratiques coordonnés ; et que, dans la seconde période, on doit l'aider à déduire de ces exemples les préceptes grammaticaux exprimés avec le plus de simplicité et de clarté possible.

« 3° Que les livres écrits avec les mots et les formes de langage connus de l'élève peuvent être, en tout temps, mis entre ses mains ».

V

« Le Congrès,

« Considérant le défaut de livres très élementaires pour favoriser le développement gradué et progressif de la langue,

« Emet le vœu :

« Que les maîtres de l'enseignement oral s'appliquent à publier des livres spéciaux ».

Ces résolutions sont parfaitement raisonnables. Elles ne condamnent aucun des moyens scolaires employés dans toutes les écoles : livres, images, objets, cahiers.

Mais la Ve résolution est restée à peu près lettre morte. Les ouvrages à l'usage des écoliers sourds-muets manquent encore et, là, se trouve la cause des résultats insuffisants constatés dans quelques écoles. C'est qu'en effet de pareils ouvrages coûtent très cher et ne se vendent pas. Seuls, les gros établissements peuvent supporter ces fortes dépenses; ils devraient céder, à prix de revient, aux écoles moins favorisées tout ce qui peut faciliter l'enseignement.

J'ai donc l'honneur de vous proposer, d'accord avec MM. Claveau, Ferreri, d'Ostrogradsky, Perini, Stockmans, l'adoption d'un vœu qui maintient le principe de la méthode orale et qui, comme moyen d'exécution, propose l'échange courtois, entre les différents établissements, des livres scolaires et du matériel didactyque nécessaires à nos classes.

VŒU III

Le Congrès,

Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la Société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

Déclare :

Maintenir les conclusions du Congrès de Milan.

Emet le vœu :

1° Que les instituteurs et professeurs de sourds-muets portent leurs efforts vers l'établissement des livres scolaires et du matériel didactique nécessaires à l'enseignement des sourds-muets;

2° Que les livres et le matériel ainsi formés dans une école puissent être acquis à prix de revient par les autres écoles.

M. Fritz Bech, professeur à l'Institution royale de Copenhague. — Nous avons ici un Congrès commun des professeurs et des sourds-muets, mais divisé en deux sections.

Dans la salle à côté, les sourds-muets sont réunis; dans cette salle, les professeurs. Je suis convaincu que les sourds-muets ont voté : *A bas la méthode orale pure;* mais M. Baguer a proposé que nous votions : Vive la parole. D'après mon opinion cela est absurde. Aussi je propose : de laisser la résolution; les faits parleront eux-mêmes.

M. le Président. — Je vais vous donner lecture d'un autre vœu que M. Allen Fay vient de me remettre.

Considérant que les enfants sourds-muets ne sont pas tous sur le même niveau d'aptitudes intellectuelles et physiques pour l'acquisition de la parole et de la lecture sur les lèvres.

Le Congrès émet le vœu, que dans l'enseignement de ces enfants on ne doit pas se borner à l'application rigoureuse d'une seule méthode, mais qu'on doit choisir la méthode selon l'aptitude de l'élève et faire usage de tous les moyens qui peuvent contribuer au meilleur développement intellectuel et moral de chaque individu.

Considérant la valeur de la parole et de la lecture sur les lèvres,

Le Congrès émet le vœu qu'on doit enseigner la parole à tous les enfants sourds-muets quand ils entrent dans l'école et qu'on doit continuer cet enseignement pour tous ceux qui y réussissent.

M. le Président. — Le vœu de M. Allen Fay est repoussé par la majorité de l'Assemblée.

Celui lu par M. Baguer est adopté à l'unanimité moins huit voix.

M. le Président donne lecture de la communication suivante déposée sur le bureau.

« La section des sourds-muets demande que la section des entendants se prononce sur les résolutions adoptées par elle. Elle voudrait que les deux sections se réunissent après avoir délibéré, et soumettent chacune leurs propres résolutions à une délibération de l'Assemblée générale.

Le Président croit que conformément à la décision prise antérieurement, il n'y a pas lieu de provoquer une réunion plénière qui causerait une perte de temps considérable sans aucun avantage puisque la discussion ne pourrait pas se produire d'une manière facile et utile.

L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour.

On aborde la question suivante :

Enseignement professionnel donné dans les Écoles de sourds-muets. — Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays, et, autant que possible, près de leurs parents.

M. Jenhot lit le travail suivant :

Rendre le sourd-muet à la société, ce n'est pas seulement le mettre en état de comprendre ses semblables et de se faire comprendre d'eux. Il est d'un intérêt capital pour lui de sortir de l'institution en possession d'un métier qu'il aura appris soit à l'intérieur même de l'établissement, soit hors de celui-ci, mais sous son contrôle.

La connaissance de ce métier le mettra à même de tenir sa place dans la société, de s'y rendre utile loin d'être à charge.

Or, quelle profession lui fera-t-on embrasser? Evidemment celle qui sera le plus en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. Mais, il ne faut pas l'oublier : le sourd-muet, ordinairement faible et inconstant, peut être et est très souvent exploité. Il est donc très important, pour lui éviter de tomber trop aisément dans le précipice ouvert sous chacun de ses pas, de l'écarter des grands centres; là il serait trop facilement livré à ses ennemis et à ses corrupteurs. Le mieux serait donc de lui choisir un état qu'il puisse exercer dans son pays, et autant que possible auprès de ses parents. Cette obligation s'impose principalement au point de vue moral. Plus que tout autre, le sourd a besoin de rester sous la protection et la tutelle de ses parents; ils sont pour lui un guide indispensable.

Il est vrai également que c'est du choix d'un état que dépend souvent l'avenir d'un enfant. Il faudrait donc établir une distinction entre les enfants du village et dont les parents sont cultivateurs, et ceux dont le père est ouvrier dans une ville. Ainsi, dans un village, un enfant peut exercer avec fruit le métier de jardinier, d'arboriculteur, de menuisier, de cordonnier, de tailleur.

Pour les élèves de la ville, les métiers de menuisier, d'ébéniste, de sculpteur, de cordonnier, de tailleur, de gantier, de boulanger, d'horticulteur, de jardinier, de typographe, de graveur, de relieur, de bourrelier, d'orfèvre, etc., seront toujours des états qui leur permettront de gagner leur vie.

Pour les filles, l'enseignement professionnel sera nécessairement beaucoup moins varié. Il faudra même, en général, se borner à certaines professions susceptibles d'être enseignées dans toute institution; par exemple de couturière, de modiste, de piqueuse, de brodeuse. On pourra encore leur enseigner avec profit l'art d'employer les machines à coudre et à tricoter, leur donner quelques connaissances des soins du ménage; en un mot, on s'efforcera de les mettre à même d'être utiles dans un foyer domestique.

M. Nordin. — L'enseignement professionnel est d'une grande importance pour le sourd-muet. Lorsque les élèves ont terminé leur instruction, l'école a l'obligation de leur apprendre un métier qui leur permette de subvenir à leurs besoins. C'est donc une chose naturelle de donner un enseignement professionnel à

côté de l'enseignement intellectuel. Cet enseignement doit être organisé de telle manière que : 1° Pendant les deux premières années les garçons et les filles soient exercés dans les jardins d'enfants, système Frœbel, de manière à les accoutumer à l'esprit d'ordre et d'observation.

2° Pendant les trois ou quatre années qui suivent, les garçons doivent être instruits en *slojd,* d'après la méthode Naas, car le *slojd* pédagogique, le *slojd* éducatif tend à développer la force propulsive qui se trouve sans contestation dans le travail bien réglé, comme l'a dit M. Salomon l'introducteur du *slojd* en Suède. Les qualités que veut développer le *slojd* sont, après le travail corporel, la considération pour ce travail, les habitudes d'indépendance, d'ordre, d'exactitude, d'attention, d'application, le développement des forces physiques, l'adaptation de l'œil à la conception psychique de la main à l'exécution.

Après, commence l'instruction des métiers. Les garçons instruits en *slojd,* apprennent la menuiserie ; les autres, suivant leurs aptitudes, sont poussés vers les professions les plus ordinaires de la région, telles que la cordonnerie et le métier de tailleur.

3° Quant aux filles, après le *kin œyahed,* elles sont instruites à la couture et au tricot; elles doivent aussi acquérir quelques connaissances de ménage.

Pour arriver à ce but, il est à souhaiter que leur cours soit suivi d'un exercice pratique de cuisine spéciale, autre que celle de l'école.

4° Les deux sexes doivent aussi avoir quelques exercices de jardinage, parce que cela est utile pour les sourds-muets, spécialement pour ceux de la campagne; il ne faut pas leur faire perdre le goût et le respect de ce travail très sanitaire.

M. d'Ostrogradsky. — Je serais heureux que M. Nordin veuille bien m'indiquer les diverses professions enseignées aux filles dans son institution.

Une religieuse. — Nous apprenons aux filles les professions suivantes : couturière, blanchisseuse, brodeuse, lingère, modiste.

M. Claveau. — M. d'Ostrogradsky verra à l'Exposition de l'Institution des filles de Bordeaux les différents travaux auxquels se livrent ces élèves; un certain nombre d'entre elles

s'appliquent à la peinture sur porcelaine, à la retouche des clichés de photographie.

M. le Président. — On me demande de mettre en discussion « les moyens d'assurer l'instruction obligatoire des sourds-muets. »

M. Gaston Bonnefoy. — Comme je le disais dans la précédente séance, le point de départ de notre discussion doit être celui-ci :

Chez le sourd-muet l'intelligence existe, elle sommeille, c'est seulement par l'éducation qu'elle peut se développer, et que le sourd-muet ne devient pas un être assimilable à l'idiot.

La question d'éducation est donc primordiale. C'est par elle et par elle seule que les sourds-muets ces déshérités de la nature peuvent devenir utiles à la Société, et capables d'exercer un travail lucratif qui leur permette de se suffire à eux-mêmes.

Or, nous avons à nous demander si tous les sourds-muets en état de recevoir une éducation appropriée la reçoivent effectivement.

A cette question l'on doit répondre malheureusement par la négative. Les statistiques et les documents sont là pour nous prouver qu'à peine la moitié reçoit l'instruction.

D'après le recensement fourni par M. Ladreit de Lacharrière, notre dévoué et distingué président, beaucoup d'enfants sourds-muets ne reçoivent pas l'instruction qui leur est si nécessaire.

D'après M. Launois (1) qui se fonde sur les chiffres à lui communiqués par M. Hugentoble vers 1889 il y avait en France 6.000 sourds-muets de 6 à 12 ans, dont 1.000 environ sont arriérés ou idiots non susceptibles d'être instruits. Sur les 5.000 restants, 3.600 seulement reçoivent actuellement l'instruction dans les 70 écoles existant en France. Il y en a donc 1.400 à 1.500 qui « grandissent dans l'ignorance et la dégradation intellectuelle la plus complète. »

La France est des plus favorisées à ce point de vue. En Autriche d'après un auteur, sur 20.500 sourds-muets, il n'y en a que 7.025 placés dans les Ecoles. En Bavière, la moitié, et en Suisse le cinquième seulement des sourds-muets en âge d'être

---

(1) Dr Launois. *Les Sourds-Muets devant la loi.* Archives de l'anthropologie criminelle, année 1889. — Rapporté par Bonnefoy. *La Surdi-Mutité au point de vue Civil et Criminel,* Paris 1900, page 36.

instruits se trouvent dans les Écoles spéciales. En Italie, sur 15.246 sourds-muets, il n'y en a que 1576 dans les 34 écoles.

En présence d'un pareil état de choses ne serait-il pas bon de déclarer l'enseignement des sourds-muets obligatoire et d'adopter par là à nouveau l'une des conclusions de M. Gampietro de Naples, formulées par cet éminent professeur au second Congrès d'Anthropologie criminelle tenu à Paris en août 1889, et aux termes de laquelle « l'instruction des sourds-« muets devrait être rendue obligatoire..... »?

Si nous examinons les législations des pays qui nous entourent nous pouvons voir que dans beaucoup d'entre eux le problème est résolu.

En Islande une loi du 26 février 1872 complétée par un réglement du 31 janvier 1880 établit cette instruction obligatoire. En Norvège, l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles et idiots est réglementée par une loi du 8 juin 1881 dont l'art. 6 est ainsi conçu : « Les commissions scolaires veillent sous la « direction des commissaires de surveillance à ce que tous les « enfants infirmes reçoivent l'éducation dans les établissements « à ce destinés. Le refus des parents et tuteurs d'y envoyer « leurs enfants est puni d'amende ».

A Lubeck une loi du 19 mars 1888 est intervenue pour réglementer aussi cette obligation scolaire pour les enfants sourds-muets.

Une loi Suédoise du 31 mai 1889 traite en 89 articles de l'éducation des sourds-muets. Si la loi Belge du 27 novembre 1891 n'a pas décrété expressément et en droit l'enseignement obligatoire des sourds-muets, en fait elle l'a réalisé pleinement; les statistiques ont prouvé jusqu'à l'évidence les bienfaits de cette loi et l'on peut affirmer avec M. Jenhot, professeur à l'Institut Royal de Woluwe Saint Lambert qu'en Belgique aucun sourd-muet n'est laissé sans instruction.

En outre, au Danemark, en Suisse et en Allemagne l'enseignement obligatoire est en vigueur. Et enfin dans la plupart des États de la Confédération Américaine, s'il est bien exact que l'enseignement obligatoire des sourds-muets n'existe pas en droit, elle est effectivement réalisée, les journaux signalant aux directeurs d'Ecole tous les sourds-muets ne recevant pas l'instruction.

Qu'est-il advenu en France? A proprement parler, le législateur de 1882 nous a fait une promesse. Il proclame implicite-

ment, mais réellement cependant l'enseignement obligatoire pour les sourds-muets et les aveugles. Et il nous a promis dans l'art. 4 de la loi du 28 mars 1882 « un réglement déterminant « les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants « sourds-muets et aux aveugles. »

Ce réglement nous l'attendons encore. La commission chargée de l'élaborer ne s'est pas encore réunie, à moins qu'elle n'ait pas encore été constituée.

Mais remarquons que si le législateur a manqué à ses engagements, le pouvoir exécutif en revacnhe saisit toutes les occasions de remédier à l'état de choses. C'est ainsi que continuant la série des mesures destinées à réorganiser en France l'enseignement des sourds-muets, M. Waldeck Rousseau, président du Conseil, ministre de l'intérieur prenait au mois de septembre 1899 une décision abaissant à 900 francs le prix de pension des élèves de l'Institution Nationale des sourds-muets de Paris en rappelant que comme par le passé des remises du tiers, de la moitié et même des 2/3 de la pension seraient accordées aux familles dont la situation de fortune justifierait la nécessité de cette réduction.

Il serait bon que le Congrès émette un vœu général invitant les Gouvernements étrangers à déclarer l'instruction du sourd-muet obligatoire.

Je ne crois blesser par là aucune susceptibilité étrangère. Je ne demande pas à établir l'enseignement obligatoire pour tout entendant parlant, je ne prétends pas attenter à la liberté de l'enseignement.

L'Islande, la Suède, etc., ont bien décrété l'instruction obligatoire pour le sourd-muet sans faire de même pour l'entendant-parlant.

Relativement aux moyens propres à l'assurer, nous tombons dans le domaine du relatif. C'est à chaque État à prendre les mesures qu'il jugera les plus convenables.

En ce qui concerne la France, je crois que l'on n'aurait presque rien à ajouter à la loi du 28 mars 1882.

Le maire dresse chaque année avec la commission scolaire la liste de tous les enfants de 6 à 13 ans, avise les parents ou représentants légaux de ces enfants de l'époque de la rentrée des classes.

Ceux-ci doivent se conformer à la loi et faire certaines déclarations prescrites par elle. Ne pourrait-on pas demander qu'ils

ajoutent à ces déclarations celle de l'infirmité dont est atteint l'enfant.

Et toutes ces déclarations seraient prévues et sanctionnées comme aujourd'hui par des amendes.

Restent à trancher toutes les autres questions Écoles? Écoles régionales? subsides? etc. Je ne puis les discuter. Je me rangerais très volontiers à l'ordre du jour présenté par M. Mauduit, mais je crois que par son texte, il tranche trop de questions délicates.

Je vous présente donc le mien que voici :

Le Congrès,

Considérant que malheureusement trop souvent les sourds-muets ne reçoivent pas l'instruction nécessaire au développement de leur intelligence et qui est seule de nature à en faire des hommes utiles à leur pays.

« Émet le vœu :

« Que les gouvernants n'ayant pas dans leurs lois, établi l'ins-
« truction obligatoire des sourds-muets, en consacrent législa-
« tivement le principe et en recherchent, chacun en ce qui
« le concerne les moyens les plus propres à en assurer la pleine
« réalisation. »

Mais ce vœu que je vous propose, je viens vous demander de lui préférer celui de notre distingué vice-président, M. Baguer dont la formule me semble bien meilleure.

Ce que nous vous demandons tous ici, c'est d'affirmer un principe et un principe que je considère absolument comme essentiel et fondamental.

Et ce vœu je viens vous demander de le rendre car les Gouvernements se rendront compte qu'il est de leur intérêt de le réaliser et de le réaliser le plus promptement possible.

En diminuant par l'instruction obligatoire le nombre des sourds-muets vivant dans l'ignorance et privés de l'usage de l'intelligence, l'on augmente le nombre de citoyens qui, suivant l'heureuse expression d'un économiste sont « le plus précieux matériel de l'État ».

Par elle l'on mettra beaucoup de sourds-muets, autrefois à la charge de la Société, en état de gagner honorablement leur vie, d'exercer une profession relativement lucrative, et ils seront capables de coopérer eux aussi à la prospérité de leur pays.

Par l'instruction obligatoire donc on diminue les dépenses de l'Etat relativement aux sourds-muets puisque l'on diminue des hospitalisations et des secours, l'on augmente le nombre des producteurs, et par là la puissance productrice de l'Etat, on rend en troisième lieu l'intelligence à des gens qui seraient restés sans elle des anormaux parmi leurs concitoyens; je crois donc que vous n'hésiterez pas un seul instant à voter le principe de l'instruction obligatoire des sourds-muets.

M. Claveau. — Je suis heureux de pouvoir fournir immédiatement à M. Bonnefoy l'indication de toute une série de faits qui donnent dès à présent à ses vœux comme à ceux de tous les membres du Congrès, une part, non pas encore complète, mais importante de satisfaction.

L'éducation de tous les enfants sourds-muets dont l'admission dans les Institutions spéciales est demandée se trouve assurée, par les Conseils généraux principalement, dans toute l'étendue des départements dont voici la liste par ordre alphabétique.

L'Aisne, l'Ariège, l'Aude, le territoire de Belfort, le Cher, le Doubs, l'Eure-et-Loir, la Haute-Garonne (le Conseil municipal de Toulouse se chargeant spécialement de la dépense des bourses pour les enfants sourds-muets de la Ville), La Gironde, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, (la ville de Nantes contribuant pour plusieurs bourses), le Loiret, le Lot, la Mayenne (subvention départementale de 12.000 francs allouée à forfait pour l'éducation de tous les sourds-muets à l'Institution de Laval, le Nord (à condition que les communes intéressées ou des bienfaiteurs contribuent pour le montant d'une demi-bourse), la Haute-Saône, la Sarthe, les Deux-Sèvres, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Vendée, la Vienne dont le Conseil général, accorde même, comme le font plusieurs autres départements, les prolongations de cours d'études qui sont demandées. Rien n'est plus intéressant à constater que ces courants établis dans les mœurs charitables, plus forts et plus vivaces que tous les règlements possibles.

Il est évident d'ailleurs que les détails d'organisation à déterminer, pour chaque pays d'après les conditions spéciales de sa législation et en considération du parti à tirer des faits existants ne sauraient rentrer dans le cadre des discussions d'un Congrès international.

Père Stockmans. — En Belgique l'éducation de tous les

sourds-muets est assurée par les règlements gouvernementaux. Je vous prie donc Messieurs, de prendre ce fait en considération et de ne pas émettre de vœu qui pourrait venir à l'encontre de nos usages.

M. Bonnefoy. — M. Claveau, nous faisait connaître (et il nous a cité les noms) que beaucoup de départements français, assuraient l'instruction des sourds-muets.

Je ne puis que m'associer à mes collègues pour me réjouir d'un pareil état de choses mais ne peut-on pas répondre ceci :

1° Ces départements connaissent-ils tous les sourds-muets adultes résidant sur leur territoire ? Evidemment non le plus souvent.

2° Ces départements ne sont que l'infime minorité 25 ou 30 au plus sur 86.

3° Ce ne sont là que des situations de pur fait qui peuvent ne plus se représenter demain bien que je reconnaisse de bon cœur que ce n'est pas vraisemblable.

M. Grégoire. — Je tiens à déclarer, en ma qualité de délégué du Gouvernement belge, que je me rallie aux paroles que vient de prononcer M. Stockmans à propos de notre législation spéciale.

En effet, notre pays, qui a combattu pour la liberté, la prend constamment pour guide dans l'élaboration de ses lois et il n'existe pas, je pense, d'Etat qui possède une législation plus généreuse que la nôtre pour les sourds-muets, les aveugles et les anormaux.

Les parents ont toute liberté dans le choix de l'Institution ; ils les y envoient vers l'âge de cinq ans et ils ont la faculté de les y laisser jusqu'à l'âge de vingt ou vingt-et-un ans. Ces quinze ou seize ans passés à l'Ecole ne suffisent-ils donc pas pour faire du sourd-muet un homme instruit, un employé ou un ouvrier capable de gagner honorablement sa vie ?

Nos statistiques établissent à l'évidence que tousles sourds-muets ont eu l'heureuse fortune, sans le fouet de l'obligation, de recevoir un bon enseignement primaire et professionnel.

Je ne comprends pas, dès lors,pourquoi un Congrès international formerait le vœu de rendre cette instruction obligatoire. N'est-ce pas plutôt à des réunions nationales à s'occuper de cette question ? Comme à mon point de vue, chaque pays doit

rester libre pour l'organisation de son enseignement, je ne puis voter le vœu proposé par M. Bonnefoy.

Père Stockmans. — Il faudrait que tous les états cherchent par tous les moyens possibles à assurer l'éducation de tous les sourds-muets; mais le Congrès doit respecter la liberté de chaque gouvernement pour la mise en pratique de ce principe.

M. le Président. — Je ferai remarquer que j'ai fait un relevé officiel des sourds-muets placés dans les Ecoles par les Conseils généraux, les communes et la charité privée. Je dois apporter cette restriction que ma statistique ne porte pas sur le département de la Seine; elle comprend tous les autres départements ainsi que les trois de l'Algérie. Le total de cette statistique me donne le chiffre de 3.287 enfants. Je vous demande si vous pouvez admettre que ce soit là le nombre des sourds-muets en âge de scolarité ?

M. Baguer. — En ce qui concerne la France, l'instruction, depuis 1882, est obligatoire pour tous, sans exception. En ce qui concerne Paris et le département de la Seine, les bénéfices de cette obligation ont été assurés à tous les sourds-muets par la création de l'Institut d'Asnières.

Le mot *obligatoire* n'a donc pour nous aucune valeur exceptionnelle; mais pour certains de nos collègues représentant d'autres contrées d'Europe, ce mot aurait une grande portée morale, très désirée par les uns, très redoutée par les autres.

Afin de rallier, pour une si importante question, l'unanimité des suffrages, j'ai l'honneur de vous soumettre la rédaction suivante arrêtée par MM. Stockmans et Baguer :

VŒU IV

« Le Congrès,

« Emet le vœu :

« Que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer, dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets. »

M. le Président. — Je trouve que le vœu de M. Baguer manque de fermeté; seul le mot « obligatoire » peut donner à ce vœu toute la valeur qu'il mérite.

Père Stockmans. — Il faut supprimer le mot « obligatoire » car c'est lui qui nous divise.

M. d'Ostrogradsky. — Le mot obligatoire est essentiel, car si vous laissez l'instruction au bon plaisir du Gouvernement, il arrivera souvent que les difficultés financières seront la cause que beaucoup de sourds-muets resteront sans instruction.

M. Baguer. — Je vous relis le vœu : « que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets.

Ce vœu est adopté et la séance est levée.

MERCREDI 8 AOUT

(Séance du matin)

Présidence de M. LADREIT de LACHARRIÈRE

Assisté du Père Stockmans et de M. de Bouvier.

Lecture du procès-verbal qui est adopté

A propos des comptes-rendus M. Gallaudet s'exprime ainsi :

Il ne faut pas dire dans les procès-verbaux que c'est *le Congrès* qui a émis un vœu, puisque ce vœu émane seulement d'une section du Congrès. Aussi je propose de remplacer les mots « Le Congrès » par les mots suivants : « La section des enten- « dants du Congrès ».

Je propose également que cette distinction soit faite dans les compte-rendus des séances du Congrès.

M. le Président. — La confusion dont parle M. Gallaudet ne pourra pas avoir lieu car les compte-rendus des deux sections formeront deux tomes séparés. La nécessité de la séparation du Congrès en deux sections s'imposait par suite de l'impossibilité d'une discussion commune, et il n'y a jamais eu le moindre froissement entre les deux sections.

M. Gallaudet. — Monsieur le Président, vous avez dit hier que l'invitation de l'autre section du Congrès n'était pas acceptable, et l'invitation était refusée sans voter. Je regrette de dire que je ne suis pas de votre avis. Il me semble très raisonnable qu'en considérant une question d'une importance capitale, le Congrès entier soit ensemble.

Certainement les sourds-muets adultes, intelligents, bien enseignés, ont des opinions concernant les méthodes qui sont dignes de respect. Et je suis sûr que les membres de notre section sont de cet avis. Peut-être leur opposition, pour cette combinaison des deux sections dans cette assemblée, provient de leur forte opposition au système combiné.

M. le Président. — Je proteste contre vos paroles. La section des sourds-muets m'a fait demander hier si je voulais accepter une réunion plénière; je lui ai fait répondre après vous avoir consultés, Messieurs, que nous ne le pouvions pas parce que le temps très limité dont nous disposons, nous permettrait à grande peine de terminer la discussion de toutes les questions inscrites à notre programme. Notre section a toujours été animée des meilleures intentions à l'égard de la section des sourds-muets, et la meilleure preuve de la réciprocité de ces sentiments est une demande que vient de m'adresser M. Dusuzeau président de l'autre section; cette demande a pour but de décider la réunion des deux sections, lorsque leurs travaux respectifs seraient terminés, afin de leur permettre d'échanger leurs congratulations, et leurs mutuelles sympathies. Je ne crois pas qu'aucun de vous Messieurs, trouve un empêchement à cette réunion et je vais transmettre à M. Dusuzeau les sentiments de satisfaction avec lesquels vous acceptez cette fraternelle réunion.

M. Gallaudet. — En Amérique nous avons des réunions plénières où les discussions entre sourds-muets et entendants se passent très bien, car il est facile de traduire par des gestes, ou réciproquement par la parole, les sentiments exprimés par les différents orateurs. Je regrette vivement que cela n'ait pas eu lieu à ce Congrès.

On aborde la question ainsi conçue « Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue, sans le secours des cornets. »

M. Schwendt lit le travail suivant et se fait l'interprête du Dr Bezold :

Les restes auditifs des sourds-muets peuvent-ils servir à leur apprendre à mieux parler?

Les recherches que j'ai faites avec l'aide de mon collaborateur M. le Docteur F. Wagner démontrent :

1° Que 18 0/0 de nos sourds-muets sont capables d'entendre la parole prononcée à voix haute à une distance plus ou moins grande de leur oreille ; ces sourds-muets sont ceux que nous appelons les demi-sourds ;

2° En utilisant les restes auditifs préexistants des demi-

sourds, ceux-ci arrivent à mieux comprendre la parole, néanmoins, ce progrès est toujours assez limité.

3° Dans certains cas, assez rares cependant, le demi-sourd qui apprend à se servir de son reste auditif, peut devenir capable d'entendre une conversation faite à haute voix à proximité de son oreille ;

4° *Le champ auditif* du demi-sourd est souvent supérieur à celui de malades non sourds-muets qui peuvent fort bien suivre une conversation en se servant uniquement de leurs oreilles ;

5° Cependant, dans la plus grande majorité des cas, les demi-sourds, tout comme ceux qui sont complètement sourds, en seront réduits à observer le mouvement des lèvres de la personne qui leur parle ; ils ne ressembleront donc jamais à des individus normaux.

Il s'agit alors de savoir si, en leur parlant à l'oreille, l'instituteur arrive à les faire parler plus distinctement et d'une façon plus euphonique que ceux qui n'entendent rien ou preque rien.

J'ai exposé mes idées concernant ce sujet dans un article de *La Parole.*

Nous savons tous que les avis sont partagés ; certains instituteurs nous diront : *Nos* demi-sourds, que nous avons instruits sans nous servir le moins du monde de leur oreille, parlent généralement d'une façon plus euphonique que les vrais sourds, et cela parce qu'ils entendent au moins leur propre voix, mais *c'est d'eux-mêmes* qu'ils arrivent à mieux parler ; on ne s'est jamais adressé à leur oreille et *il n'est pas du tout nécessaire de changer le procédé employé à leur éducation.*

Par contre, selon l'avis de M. Bezold, le contact des vrais sourds ne peut que gâter le langage des demi-sourds qu'il faut, non seulement instruire par l'oreille, mais séparer complètement de ceux qui n'entendent rien.

Pour comparer deux méthodes il faut les avoir appliquées l'une et l'autre ; il est donc de première importance que la méthode préconisée par MM. Bezold, Passow et Koller, puisse être appliquée strictement de la manière que réclament ces auteurs.

Il faut donc accepter leurs propositions, au moins à titre d'essai, et accepter aussi, à titre d'essai, la séparation complète des demi-sourds de ceux qui n'entendent rien. M. Passow (Heidelberg) a obtenu du gouvernement badois la fondation

d'une école de demi-sourds où l'instruction sera faite d'après les principes de M. Bezold.

On sera donc dans peu de temps, du moins en Allemagne, à même de juger mieux qu'on a pu faire jusqu'à présent, les résultats obtenus par cette nouvelle méthode.

Personne ne trouvera juste qu'on veuille de suite *octroyer* à *tous* les instituteurs une nouvelle méthode dont les résultats ne sont pas encore bien et dûment reconnus comme supérieurs.

C'est donc à titre d'essai que nous croyons devoir recommander la nouvelle méthode. M. Bezold m'a prié de présenter au Congrès ses propositions, ce que je ferai avec le plus grand plaisir si vous m'en accordez la permission.

M. Saint-Hilaire. — J'ai mesuré, à l'Institut Départemental d'Asnières, la capacité auditive des sourds-muets à l'aide de la série continue des sons. Mes premières recherches à ce point de vue datent de 1894. Les appareils dont je me suis servi, ont été construits par Kœnig. La partie inférieure et la partie moyenne de l'échelle sonore sont fournies par une série de 30 diapasons. Puis les baguettes de Kœnig et le sifflet de Galton donnent les notes de la partie supérieure de l'échelle. Je dispose ainsi d'une série de sons, à peu près ininterrompue, allant de 32 à 50.000 vibrations. Les résultats que j'ai obtenus, concordent d'une manière générale avec ceux de Bezold et de Schwendt et Wagner. Les six groupes de Bezold, aujourd'hui classiques en Allemagne ont été constatés avec la même fréquence. J'ai trouvé aussi à peu près la même proportion de sourds complets. Il me semble donc que ces résultats doivent être acceptés, d'autant plus qu'ils ont été confirmés en Allemagne par MM. Kosslin, Richen, Kickhefeld, Barth, Passow, Denker, Bebeites, Lücher, Wanner, Lindt, etc., etc. Aucune voix discordante ne s'est élevée; et sauf pour quelques points de détails, encore à l'étude, tout le monde est d'accord.

Que nous démontrent ces expériences? En premier lieu, 20 à 30 p. 0/0 des sourds-muets qui peuplent les Institutions, possèdent des restes auditifs assez considérables pour leur permettre d'apprendre à parler uniquement à l'aide de leur ouïe. Les sourds de cette catégorie perçoivent les notes allant de a'à B_2, ou pour parler en Français, de la^3 à ut_5. C'est dans intervalle de l'échelle sonore que se trouvent la plupart des sons qui constituent le langage articulé. Si donc certains sourds perçoivent ces sons, ils percevront aussi le langage articulé.

En second lieu, mes recherches m'ont prouvé, et je pense que c'est aussi l'avis de mon confrère M. Schwendt, que lorsque les sourds-muets perçoivent certaines notes de l'échelle sonore, il n'est pas nécessaire que ces notes soient produites avec une très grande intensité. La surdité des sourds-muets est plutôt une *surdité de qualité* qu'une *surdité de quantité*. Ce qu'il faut leur faire entendre ce sont des sons capables de mettre en vibration les parties intactes de leur appareil auditif et non produire des sons quelconques avec une très grande force. On conçoit alors facilement pourquoi tous les appareils destinés à augmenter l'intensité de la voix humaine tels que les cornets acoustiques, microphonographe etc. ont tous été abandonnés les uns après les autres. Ces instruments ne sont pas seulement inutiles, ils sont nuisibles; car les sons qu'ils produisent sont toujours accompagnés d'harmoniques qui les rendent fort désagréables; et ce serait une grande erreur de croire que les sourds-muets qui possèdent des restes auditifs ne sont pas sensibles aux bruits peu harmonieux. Ils y sont au contraire beaucoup plus sensibles que les entendants. Ce fait s'observe aussi chez les sourds ordinaires, dont les organes auditifs malades présentent une véritable hyperesthesie.

On sait d'autre part, par les notions d'anatomie pathologique que nous possédons sur la surdi-mutité que, dans quelques cas, le labyrinthe est totalement détruit et remplacé par du tissu osseux ou calcaire. On ne peut espérer le voir se reconstituer par des exercices acoustiques. Lorsqu'il n'est que partiellement détruit, les portions intactes peuvent seulement percevoir certaines notes déterminées de l'échelle sonore. Il ne semble pas qu'une suppléance puisse se produire, comme par exemple, dans quelques fonctions des circonvolutions cérébrales. Les exercices acoustiques doivent donc être réservés à ceux qui sont capables d'entendre.

La première chose qu'il faudra faire, sera la détermination de la capacité auditiive à l'aide de la série continue des sons. Si la surdité est totale ou si les restes auditifs sont minimes, il sera inutile de pratiquer des exercices auditifs. Les sujets de cet ordre seront instruits par les procédés ordinaires. Mais pour ceux qui possèdent des restes appréciables d'audition, il faudra déterminer avec soin les notes qu'ils perçoivent, puis on les leur fera entendre souvent de façon à créer en quelque sorte une habitude de l'audition. En même temps on se servira

de la voix humaine et on prononcera des voyelles, des mots et des phrases. Les appareils me semblent inutiles et même nuisibles ainsi que je l'ai déjà dit. Le seul qui pourrait rendre quelques services, en ménageant les forces des professeurs, serait un phonographe, encore à trouver, qui ne modifierait pas la voix humaine. On sera le plus souvent stupéfait des progrès réalisés en peu de temps. Tel sourd-muet qui, au début, ne distinguait qu'une ou deux voyelles, reconnaîtra au bout de quelques mois des mots, des consonnes et même des phrases; et cependant, si on fait un second examen de l'audition à l'aide de la série continue des sons, on constate qu'il ne s'est produit aucune modification dans la capacité auditive. L'explication est facile. Les exercices acoustiques n'ont pas agrandi l'*étendue du champ auditif*, ils ont seulement développé la *perception*, ils ont exercé l'*élaboration psychique* des sensations auditives. On ne peut leur demander autre chose, mais ce qu'ils donnent mérite bien qu'on leur soit favorable.

En résumé et pour conclure je dirai que je m'associe aux vœux formulés par MM. Bezold et Schwendt et demande la séparation des sourds et des demi-sourds qui doivent être instruits par des méthodes différentes. Je fais cependant une petite réserve. L'expérience est encore trop récente pour qu'on en puisse tirer une conclusion pratique.

Bien que je sois convaincu qu'il y a un grand intérêt à créer, ainsi que le demande Besold, à côté d'Instituts de sourds, des Instituts de demi-sourds, il me semble un peu prématuré de s'engager dès aujourd'hui dans une aussi grande transformation. Il faut attendre que les recherches faites un peu partout aient donné des résultats. S'ils sont favorables et concordants on pourra demander ces modifications aux pouvoirs publics qui ne les refuseront pas.

Je demande donc que les Directeurs d'Instituts de sourds-muets veuillent bien, à titre d'essai, faire cette séparation des sourds et des demi-sourds. Que chacun, dans sa sphère, crée une ou plusieurs classes de demi-sourds, et que ces derniers soient instruits uniquement par l'ouïe, par les exercices acoustiques. Qu'une commission soit nommée pour centraliser les résultats obtenus de tous côtés dans l'année qui va suivre. Cette commission fera un rapport qui sera envoyé à tous les membres du Congrès. Je vous demanderai donc de voter la proposition suivante :

Le Congrès des sourds-muets, considérant que la mesure de la capacité auditive des sourds-muets par le procédé de Bezold a démontré qu'un certain nombre de sourds-muets sont capables d'apprendre la parole, grâce aux restes auditifs qu'ils possèdent et qu'il semble utile de séparer ces sujets de ceux qui n'entendent rien ou dont les restes auditifs sont insuffisants, émet le vœu :

1° Que dans tous les Instituts de sourds-muets, il soit créé, à titre d'essai, une ou plusieurs classes pour les sourds-muets qui, après examen par la série continue des sons, auront été reconnus comme possédant une capacité auditive suffisante. Si la chose est possible, ils seront aussi séparés pendant les récréations;

2° Qu'une commission soit nommée pour centraliser les résultats et faire un rapport après une année d'expérience.

Mlle WAGMESTER, *Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue sans le secours des cornets.*

L'éducation auriculaire concernant les sourds ayant quelque peu d'ouïe a de tout temps préoccupé les professeurs de sourds-muets. Ils se demandent si, d'une part, ils ne réussiraient pas par ce moyen à donner les sons et articulations d'une manière plus parfaite, de l'autre si, percevant assez, l'enfant ne pourrait imprimer quelque timbre à sa voix, voire même certaines intonations.

En thèse générale, quel que soit le degré d'ouïe du sourd, on peut d'une manière efficace le développer progressivement. Pour cela, quel moyen emploiera-t-on?

Il y a, dira-t-on, d'excellents acoustiques et sur ce point d'éminents professeurs de l'Ecole Nationale, après de longues expériences, sont d'accord pour affirmer que, ne devant pas toute sa vie entendre dans des instruments, d'autant plus que la plupart ne sont guère portatifs, l'enfant n'en tirera aucun profit; car si chacun d'eux apporte à l'oreille malade un son amplifié, il ne la guérit pas.

Il est certain que ce mode d'éducation surexcite l'enfant et que le reste de la journée se ressent de ce moment pénible pour lui.

Je me rappelle qu'une jeune fille à qui je faisais régulièrement, non par ma volonté, mais pour satisfaire au désir de ses parents, des exercices dans l'audigène Verrier, m'a

avoué qu'elle préférait de beaucoup ma voix aux phrases aiguës qui arrivaient à son oreille par cet instrument.

Loin de méconnaître les progrès de la science, les zélés voudraient mieux, sans cesser d'être reconnaissants envers les amis du bien. Les savants ont pensé nous rendre service en allégeant notre tâche et, s'ils n'ont pas réussi, remercions les du fond du cœur en attendant de plus complets résultats.

La meilleure méthode est uniquement celle de la voix nue, celle du souffle d'abord plus ou moins puissant que sent notre élève et auquel, tout doucement nous ajoutons un son plus fort d'abord jusqu'à ce que notre sujet se soit pénétré de la différence qui peut exister pour lui entre un son et un autre, entre telle ou telle articulation. Du son, nous passons au simple mot, puis à la petite phrase, enfin à la phrase plus longue avec des termes connus, puis à la phrase dans laquelle nous glisserons un mot inconnu, lequel, si notre élève sait assez sa langue, il ne manquera pas de deviner.

Les exercices de ce genre sont efficaces à condition qu'ils soient faits toujours par la même personne et toujours du même côté, notre élève ayant généralement une oreille moins mauvaise que l'autre. On peut également faire l'éducation des deux oreilles, il vaut mieux qu'elle soit alternative ou même s'en tenir à une seule.

Ce travail doit être de courte durée car, on ne saurait l'oublier, il demande de la part de l'enfant une telle attention qu'il pourrait déterminer des troubles cérébraux.

Il est bon d'user de l'enseignement auriculaire à voix nue et le maître, soucieux du soin qu'il doit prendre de son élève, ne doit négliger aucun moyen de lui ouvrir une voie de plus, de le rapprocher davantage de ses semblables entendants. Ce moyen deviendrait une nullité s'il n'avait comme auxiliaire indispensable la lecture sur les lèvres, et notre élève n'entendra qu'après s'être représenté sur les lèvres du maître l'image possible du son et de l'articulation que lui transmet à nouveau la parole.

Avant donc de lui apprendre à entendre, il est de rigueur d'exiger une bonne articulation et lorsque l'ouïe semble avoir atteint son apogée, il faut tâcher de l'y maintenir.

A-t-on à faire à un sujet complètement sourd!... on peut toujours user de l'enseignement auriculaire à voix nue, on aura ainsi beaucoup plus de succès qu'en recourant aux cornets. Sans dire qu'en pareil cas on perd son temps, il est mieux

de le consacrer à la lecture sur les lèvres et à l'articulation, car les heures sont précieuses, il en faut donc profiter pour donner aux élèves un langage intelligible.

M. DE BOUVIER. — On n'a pas obtenu jusqu'à présent des résultats définitifs avec les audigènes; pourtant dans quelques cas l'emploi de l'audigène verrier a donné aux sourds-muets une voix meilleure dans une proportion de 5 à 10 pour cent. Leur étude mérite donc d'être poursuivie; quant à la séparation des élèves qui ont encore un peu d'audition de ceux qui n'en ont pas du tout, elle est désirable, mais il faut voir si elle est possible; or, en pratique, je ne le crois pas, du moins pour la majorité des institutions, car elles ne renferment pas un nombre suffisant d'élèves pour permettre cette division. J'estime donc que le Congrès doit s'abstenir d'une décision à ce sujet.

M. GRAHAM BELL. — Fait une communication en Anglais, dont Mme Ackers donne la traduction : il dit qu'en Amérique, 14 à 15 0/0 des sourds-muets peuvent être éduqués par la méthode auriculaire et que 10 0/0 des élèves à leur sortie de l'école, ne sont plus, pour ainsi dire, des sourds-muets, mais des personnes sourdes.

M. LE Dr SCHWENDT. — Je vous ferai observer que la séparation des élèves d'après leurs restes d'audition, tournera à leur plus grand profit; c'est une séparation évidemment difficile à faire dans bien des cas, mais ne pourrait-on pas imiter Bade qui vient de voter des fonds pour un établissement de sourds-muets entendant un peu? Et, dans tous les cas, je vous demande d'exprimer par un vote le désir de voir appliquer l'examen de Bezold dans les Institutions au moment de l'entrée des élèves.

M. LE PRÉSIDENT. — Je partage entièrement l'avis de multiplier les recherches concernant les restes d'audition que possèdent les sourds-muets. Quant à la séparation des élèves, elle est évidemment difficile en pratique, mais on peut néanmoins émettre un vœu, et je vous propose celui-ci :

« Que par tous les moyens d'investigation, l'état du sourd-muet (et en particulier la surdité psychique) soit constaté à son entrée à l'institution. »

« Que la séparation des élèves ayant un certain degré d'audition, soit faite dans la mesure du possible dans les diverses institutions. »

On demande la séparation des deux parties de ce vœu.

La première partie est votée à l'unanimité.

M. Baguer. — Les savants médecins qui sont venus nous apporter ici leur précieux concours planent dans les sereines régions de la science; ils peuvent se cantonner dans le domaine de l'absolu. Pour nous, qui sommes aux prises avec les difficultés d'exécution, avec les réalités du pain quotidien, nous devons compter, dans nos grands laboratoires d'éducation physique, intellectuelle et professionnelle, avec l'imperfection des instruments. Il nous est impossible d'isoler ainsi nos enfants par petits paquets.

Hier quelqu'un nous proposait trois divisions suivant le degré d'intelligence; aujourd'hui on nous demande une autre sélection basée sur le degré d'audition; dans chacune de ces sections, nous aurons encore les divisions imposées par le sexe, l'âge et l'instruction des élèves. Nous ne pouvons vraiment pas provoquer les dépenses nécessitées par un pareil morcellement de nos forces. La seule chose qui semble possible, c'est de grouper à part, en dehors des heures de classe, les enfants accessibles aux exercices acoustiques et de donner à ceux-là des soins supplémentaires.

Si vous le voulez bien, nous pourrons faire cette expérience à Asnières, sous la direction de M. le Dr Saint Hilaire, et, si le résultat est favorable, nous vous ferons connaître à la fin de l'année scolaire, dans une publication spéciale, les progrès que nous aurons obtenus.

Mais, je le répète, il ne me semble pas possible d'admettre, dans l'état actuel de nos élèves, l'isolément complet des sujets ayant conservé quelque reste d'audition.

M. le Dr Schwendt. — Les objections que vient de formuler M. Baguer, ont déjà été présentées à Munich. Il est pourtant essentiel d'effectuer cette séparation complète si l'on veut obtenir de la méthode auriculaire tous les résultats qu'elle peut donner.

M. de Bouvier. — Je demande que la deuxième partie du vote soit abandonnée car elle mettrait bien des institutions dans un grand embarras. Rapportons-nous à l'expérience que M. Baguer offre si aimablement de faire à l'Institution d'Asnières, et, si elle donne de bons résultats, le prochain Congrès

pourra émettre le vœu de voir les institutions recourir à cette méthode et effectuer les importants changements d'organisation qu'elle nécessitera.

Père Stockmans propose la modification suivante :

Le Congrès émet le vœu de voir donner, en dehors des cours ordinaires, des exercices spéciaux à ceux qui ont conservé un certain degré d'audition.

Frère Narcisse. — Des exercices acoustiques ont été faits à l'Institution des sourds-muets de Lille à peu près dans les conditions déterminées dans le vœu qui a été soumis à l'approbation du Congrès. Le Docteur Jousset, spécialiste, médecin titulaire de l'Institution les a résumés dans un ouvrage qu'il vient de publier.

Après avoir reconnn à l'aide d'appareils, objets sonores, voix humaine, le degré d'audition des élèves, nous avons confié à un professeur le scin de donner à ces demi-sourds des exercides gradués et méthodiques dont ils ont grandement profité surtout au point de vue du naturel.

M. le Président. — La modification du Père Stockmans complète la première partie du vœu et remplace la deuxième; je la soumets à votre approbation.

Cette deuxième partie est votée.

Le Dr Saint-Hilaire soumet la résolution suivante que lui a confié le Dr Jousset, obligé de quitter Paris.

Résolution de M. Jousset :

Il résulte des recherches faites par beaucoup de spécialistes, notamment dans ces derniers temps par Urbantschitsk, Bezold, Jousset, qu'un certain nombre de sourds-muets ont conservé des restes d'audition, parfois considérables.

Ces restes d'audition ne peuvent rester sans culture, surtout chez les enfants intelligents.

Il devient donc nécessaire de chercher la méthode qui pourra, sans nuire à l'enseignemen oral réveiller l'oreille assoupie et développer l'audition.

Nous demandons donc au Congrès de voter que :

1° On recherchera parmi les élèves sourds-muets, ceux qui ont conservé des restes notables de l'ouïe ;

2° On fera un groupe de ceux quiont une intelligence capable de profiter de ces restes;

3° Après avoir étudié ce que ces élèves peuvent donner, on demandera au maître de les suivre de façon particulière et de tout faire pour développer l'audition.

M. le Président. — La résolution proposée par M. Jousset concorde avec celles que vous venez de voter. Le Congrès n'a donc aucune raison de voter sur cette question.

On aborde la question secondaire suivante :

Quels sont les meilleurs moyens d'articulation?

M. Forchhammer. — Bien qu'ayant parlé, hier, contre des idées trop exagérées, à mon avis, de la visibilité de la langue parlée, je vous prie de ne pas croire que je suis un ennemi de celle-ci.

Au contraire, je suis un partisan convaincu de l'articulation. Je l'ai toujours aimée et mon but suprême a toujours été de rendre aussi accessible que possible aux professeurs de sourds-muets, la connaissance de l'articulation et l'étude scientifique des éléments phonétiques du langage. Or, l'articulation avec les enfants, ce n'est pas la même chose que l'articulation sur le papier.

Mais, en sachant bien l'articulation scientifique, l'articulation pratique gagnera toujours. L'articulation théorique aura donc toujours sa haute valeur.

Ayant l'honneur de présenter au Congrès cet exposé des principes de l'articulation dont j'ai fait distribuer des exemplaires, je me permettrai de vous en résumer un chapitre, celui qui traite de l'articulation des voyelles.

Ce sont les principes de Melville Bell, père de l'inventeur du téléphone, principes trop peu connus dans les écoles de sourds-muets européennes que je vais vous exposer en quelques mots.

Démonstration :

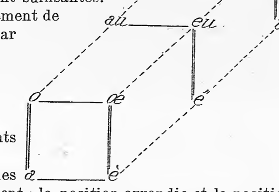
Voici une figure, un parallélipipède, sur lesquels j'ai fixé les signes des sons.

Les voilà :

Au bas sont indiquées les voyelles ouvertes a, è, œ, o, dans

lesquelles la machoire inférieure a sa position la plus abaissée. Au milieu se trouvent les voyelles mi-ouvertes é, eu, au.

En haut enfin, les voyelles i, u, ou, qui exigent la position la plus élevée de la machoire inférieure.



Ces trois positions sont suffisantes.

Vous voyez le mouvement de la machoire indiqué par une ligne ponctuée :

è - é - i
œ - eu - u
o - au - ou

Ces trois mouvements sont identiques.

En fait de positions des lèvres, deux nous suffisent : la position arrondie et la position désarrondie. La différence est dans les commissures des lèvres dont le mouvement s'effectue en avant et en arrière.

Sur la figure vous voyez le mouvement des lèvres indiqué par une ligne double.

a - o
è - œu
é - eu
i - u

Ces quatre mouvements sont identiques.

La langue a deux positions, une position avancée et une position reculée.

Ces deux positions suffiront dans la plupart des cas.

Vous voyez que le mouvement de la langue est indiqué par une seule ligne.

a - è
o - œu
au - eu
ou - u

Ces quatre mouvements sont identiques.

Ma main représentant la langue, le mouvement se fait de cette façon. (*Démonstration.*)

Les lignes de la main nous montrent donc les mouvements de chaque organe.

Vous voyez :

Un mouvement de mâchoire, s'élevant et s'abaissant.
Un mouvement de lèvres en avant et en arrière.
Un mouvement de la langue en avant et en arrière.

Sur ces simples mouvements on peut construire toute l'articulation des voyelles.

Frère Mederic. — Je désire vous donner lecture d'une communication de l'abbé Meunier sur l'emploi de la méthode graphique pour l'articulation des sons. Je lui ai rendu visite dernièrement et j'ai été extrêmement frappé de l'ingéniosite de ses procédés.

Application de la méthode graphique à l'éducation des sourds-muets (avec nouveaux appareils), par M. l'abbé J.-M. Meunier, *professeur à l'Institution de Saint-Cyr-Nevers (Nièvre).*

La méthode graphique, appliquée pour la première fois il y a dix ans par M. l'abbé Rousselot à l'étude du langage, est devenue promptement une méthode d'orthophonie. En enregistrant avec précision les vibrations de la parole et les mouvements des organes phonateurs elle nous a appris la part que chacun d'eux prend dans l'émission des sons.

Non seulement elle est employée maintenant avec succès pour corriger les vices de prononciation, mais elle peut être encore d'une grande utilité dans l'éducation des sourds-muets.

La méthode orale dont on se sert actuellement pour apprendre le langage articulé aux sourds-muets trouvera en effet un grand secours en même temps qu'un contrôle rigoureux dans l'emploi de la méthode graphique.

Celle-ci consiste à faire voir au sujet les sons qu'il émet et qu'il n'entend pas : elle remplace son oreille par ses yeux. Pour cela, on se sert d'instruments variés : tambours, palais artificiels, ampoules, embouchures, guide-langue, etc., etc., chargés de recueillir les mouvements des organes phonateurs et leurs vibrations et de les transmettre à un tambour indicateur armé d'une aiguille qui indique aux yeux du sujet parlant les mouvements et les vibrations de la parole.

Au moyen de ces appareils spéciaux et variés tous les sons peuvent être rapidement enseignés aux sourds-muets et exécutés par eux avec une précision d'autant plus grande que ces instruments reproduisent avec une délicatesse merveilleuse,

à l'œil du sujet parlant, tous les mouvements des organes et toutes les vibrations du son. Ajoutez à cela que le sourd-muet peut s'exercer seul devant son appareil après la leçon donnée et qu'il est chaque fois averti sur la nature du son qu'il émet par les tambours indicateurs.

Dr Schwendt. — Les appareils de M. l'abbé Meunier sont-ils les mêmes que ceux de M. l'abbé Rousselot qui travaille ces questions de phonétique expérimentale au collège de France?

Frère Mederic. — Je ne peux pas répondre à la question car je n'ai pas vu les appareils de M. l'abbé Rousselot; ce que je puis dire c'est que l'abbé Meunier fabrique lui-même ses appareils.

M. Claveau. — L'abbé Meunier assiste-t-il au Congrès? il serait très intéressant de l'entendre lui-même décrire ses procédés.

M. le Président. — L'abbé Meunier s'est inscrit au Congrès, mais je ne crois pas qu'il y soit venu. Dans ces conditions on ne peut qu'appeler l'attention du Congrès sur ces nouvelles méthodes, sans pouvoir les apprécier. Abordons la question ainsi libellée :

« Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant des éléments et même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les idées qui sont d'un usage fréquent? »

Lecture est faite d'un travail de Mlle P. Wagmeester sur cette question :

Une fois les premières articulations acquises, les sons nettement définis et la possibilité de faire écrire quelques syllabes à l'aide de ces sons et articulations, il n'est pas nécessaire de se consacrer uniquement à l'articulation ; il vaut mieux, à mesure que le développement se fait, intéresser l'enfant en lui faisant dire quelques mots d'une syllabe d'abord. L'élève sait qu'il se fait comprendre en articulant ces petits mots, il est encouragé et se prête plus volontiers à des mots plus longs, voire même à de courtes phrases d'un usage fréquent dans la conversation maternelle. Il va sans dire que ces exercices doivent être progressifs d'une part avec le développement intellectuel, de l'autre avec la gymnastique buccale, en un mot avec le souffle nécessaire à l'émission d'une courte phrase.

Se borner à l'articulation jusqu'à ce que tous les éléments du langage soient connus c'est aride pour l'élève, c'est aussi le vouer trop longtemps à son mutisme et l'engager à continuer la mimique naturelle dont la mère a dû faire usage pour se faire comprendre. Quant au nombre de mots et de phrases simples que peut acquérir l'enfant dans un temps donné, il est impossible de le déterminer, il peut varier en trois mois, de dix à cinquante mots, car il dépend de l'intelligence et des aptitudes du sujet, du désir même qu'il a de se faire comprendre et de l'encouragement qu'il trouve autour de lui.

Certains prétendent qu'avec ce procédé, on néglige l'articulation, qu'on va trop vite et qu'il vaut mieux y consacrer une année entière. D'accord sur le soin qu'il faut apporter au début de l'enseignement, il est bien entendu qu'on ne négligera nullement l'articulation, qu'au contraire, en l'appliquant à l'émission de mots et de petites phrases, le maître sentira davantage les points sur lesquels il devra plus spécialement appliquer l'attention de l'élève. En général, les sifflantes sont faibles, les sons ont tendance à passer par le nez, c'est un avertissement pour le maître de rester plus longtemps sur les exercices de souffle et de respiration prolongée. Il ne faut pas non plus aller trop vite et passer du simple au compliqué sans avoir fait de longs exercices. Ce serait adopter le système qui considère comme pouvant tout dire l'enfant qui a fait toute son articulation et qui peut tout copier parce qu'il a appris l'écriture. Les résultats ainsi obtenus sont loin de valoir les premiers car pouvoir parler ne signifie pas toujours se faire comprendre.

Lorsqu'on parle de l'articulation et de l'étude de mots et de courtes phrases, pour s'exprimer sur l'orale pure, on entend que l'élève dira, écrira sous la dictée en même temps qu'il lira sur les lèvres le mot qu'on lui aura appris.

L'enfant qui, au début, peut se faire comprendre est plus apte que n'importe lequel au maniement de la langue. Tout jeune, vers quatre ans même, il pourra, s'il ne dit qu'un mot, l'appliquer à propos, son articulation factice semblera naturelle, l'organe s'adoucira et il sera facile de constater que les enfants commencés jeunes, s'ils vont moins vite que les plus âgés, ont du moins cet avantage qu'ils s'expriment plus correctement et plus facilement.

La voix devient parole en traversant la bouche de même que l'articulation obtenue par méthode, si elle n'est modifiée par

l'ouïe l'est tout au moins par l'habitude que l'enfant contracte et au lieu du geste maternel, de la mimique naturelle dont se sert la mère de famille, il vaut mieux le mot exprimant peut-être : présent, passé et futur à la fois, mais il donne l'élan que le maître développe à tout propos et à chaque instant.

Enseigne-t-on les règles de la grammaire à l'entendant-parlant avant de lui apprendre à parler ? Evidemment non ! Et bien qu'on se base sur ce point qu'il faut commencer le plus tôt possible pour que l'enfant ait le désir de ne s'exprimer que par la parole dans son entourage d'abord et ensuite dans un cercle plus large.

Il est donné lecture ensuite du travail suivant :

Livres scolaires pour les sourds-muets, par Mlle P. WAGMESTER, *Institution Houdin, Boulogne-sur-Seine.*

Le livre ! Voilà ce qui attire l'attention de nos chers enfants tant par les gravures qu'il contient où ils revoient les noms des objets qu'on a mis sous leurs yeux dans les recueils d'articulation que par les petites phrases qu'ils ont apprises et qu'ils sont heureux de revoir cette fois, non sur les lèvres, non sur le tableau noir, mais dans un livre où chacun va puiser quelque distraction.

Il va sans dire que dans cet amoncellement de pages, nos élèves ne comprendront pas tout, surtout si les détails sont nombreux, que souvent même ils ne verront pas grand'chose, mais peu importe, il faut qu'ils voient, qu'ils se renseignent et qu'ils aient aussi leur part du livre.

Les livres scolaires sont-ils les préférés des élèves !!! — Pas toujours... Ceux qui ont déjà quelques notions d'Histoire et de Géographie s'arrêteront avec bonheur devant les portraits des grands personnages dont on leur a parlé, ils se plairont à prendre leur carte de géographie pour se répéter la leçon dernière ou se reporter vers le nom d'un pays visité ou vers un voyage à venir. A mesure que nos enfants apprendront leur langue, ils pousseront la curiosité après avoir fait l'inspection des gravures, jusqu'à chercher à deviner quelque titre et à en parcourir même le texte.

Les élèves iront-ils plus loin ?... Oui, si le maître veut les forcer à lire, leur expliquer ce qu'ils lisent, les interroger sur ce qu'ils savent, leur montrer qu'ils peuvent comprendre et

leur raconter ensuite ce qu'ils ont lu. Alors les enfants reprendront volontiers le passage lu et expliqué, ils l'étudieront avec plaisir et, chose certaine, dès que sera venu leur tour de raconter, ce n'est pas le récit du livre qu'ils vous feront, mais bien celui du maître.

Là, on reconnaît sans peine que le meilleur livre est la leçon du maître... A quoi bon alors s'arrêter devant ces caractères imprimés?... A montrer une fois de plus le puissant secours du maître, à indiquer peu à peu aux élèves, à mesure qu'ils progressent, qu'ils peuvent et doivent eux aussi se faire un récit mental et l'exprimer ensuite en termes connus de lui et en risquant peu à peu une expression inconnue. Mais, dira-t-on, les enfants comprennent-ils ce qu'ils lisent? S'en servent-ils à propos?

Oui, souvent ils comprennent, mais à leur manière, tout à l'opposé peut-être, c'est au maître à s'en assurer et à y remédier. Si nos élèves ne se servent pas à propos de ce qu'ils disent, qu'on les applique à le faire, que le maître ne recule pas devant un bon nombre de phrases où le même terme apparaît, qu'il ne manque aucune occasion de leur faire employer l'expression nouvelle et « vingt fois sur le métier » qu'il remette son ouvrage sans se décourager jamais.

A mesure qu'on arrive aux degrés supérieurs de l'enseignement, on rencontre des enfants aimant la lecture, s'intéressant à tout ce qui leur tombe sous les yeux, soit dit en passant, que pour la plupart, les plus intelligents et les plus bavards sont ceux qui aiment le plus à lire. Or, comment développer ce goût si ce n'est en mettant entre les mains des enfants aussitôt que possible, des livres à leur portée.

Les livres qui serviront aux sourds seront ceux qui entrent dans le domaine des entendants avec cette différence qu'ils devront être au-dessous de leur âge et renfermer de nombreuses illustrations.

Il est des maîtres qui, étudiant consciencieusement leurs élèves leur ont fait des livres spéciaux, cela prouve qu'ils les ont suivis, qu'ils ont voulu les développer à leur manière et qu'ils ont pensé à être utiles aux maîtres inexpérimentés. C'est en effet, une source capable de les inspirer dans les leçons qu'ils croient devoir donner mais, si c'est un bonheur pour les enfants de retrouver parfois la leçon du maître, ce n'est pas toujours un attrait; il faut que l'intelligence s'éveille peu

à peu et l'on ne peut pas toujours, aux récréations surtout, obliger les enfants à travailler. Il faut que cela se passe sans que nos élèves s'en doutent, que la conversation soit à propos, car on est généralement d'accord sur ce point : puisqu'on fait parler les sourds, il faut les accoutumer à s'exprimer comme les autres. Pour le maître, toutes les occasions sont bonnes ; une visite, une discussion, un événement triste ou gai sont autant de leçons et rien n'est si profitable que ce qui se voit; jamais la leçon n'est meilleure que quand l'exemple est à l'appui; d'ailleurs il n'est jamais si frappant que quand il est l'objet d'une actualité.

Que le maître ait des livres spéciaux s'il a besoin de guide, que l'élève ait pour se recréer ceux qu'ont les entendants-parlants et qu'ils soient toujours préalablement choisis par le maître, qu'il possède des livres scolaires comme il est dit plus haut. En résumé, celui qui a souci des progrès de ses élèves sera toujours son meilleur livre. Comme la mère excite la curiosité de son enfant en lui racontant une histoire sur l'image qui l'attire, qu'on s'efforce d'intéresser le petit sourd sur le livre dans lequel il veut lire; il est possible de lui faire à lui aussi sa petite histoire et de lui donner d'autant plus d'attrait que son développement intellectuel le permettra.

M. le Président. — Le Congrès s'est exprimé hier au sujet des livres scolaires de sorte qu'il n'y a pas lieu de lui redemander son avis à propos des lectures qui viennent d'être faites.

M. Jenhot lit le travail suivant :

Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles. — Ecoles enfantines.

Il est un fait que l'expérience nous apprend : l'enfant, à peine au monde, commence à s'instruire. Voyez ses yeux, grands ouverts, se fixer sur tout objet nouveau pour lui; on dirait qu'ils veulent en imprimer l'image dans son intelligence naissante. C'est une véritable étude, riche en résultats. Voyez aussi l'attention que l'enfant prête aux sons, et comme il recherche les objets qui les produisent ; c'est une nouvelle étude, plus compliquée que la première, et parlant davantage à l'intelligence. Voyez de même la mère intelligente causer avec son jeune enfant. Celui-ci ne peut encore prononcer un mot, mais il écoute attentivement ; quand sa langue sera déliée, il

connaîtra le langage maternel en moins de temps qu'il n'en faut au meilleur maître pour instruire le meilleur élève. Oui, on peut bien dire, le premier âge est une étude continuelle quand il est dirigé par une mère intelligente, il fournira plus de connaissances à l'enfant que l'âge qui le suit, fût-il dirigé par le plus sage des instituteurs. C'est que la faculté de s'instruire diminue avec les années, devient même nulle pour quelques personnes à une certaine époque de la vie. Il est donc très important de ne pas faire perdre au sourd-muet les six ou sept premières années de sa vie.

En effet, l'expérience nous le prouve, l'œil de l'enfant sourd-muet est observateur, plus observateur même que celui de ses compagnons plus heureux; mais son intelligence reste endormie, au moins elle erre dans un vague obscur, puisque aucune voix ne peut lui dire ce qu'il aperçoit, puisque, par aucun son, il ne le peut demander. Il ne peut que supposer, que deviner, mais non pas apprendre.

On se demandera peut-être : Y a-t-il moyen de cultiver l'intelligence d'un enfant qui n'a pas à sa disposition ces deux facteurs si importants de tout progrès intellectuel? Oui, puisqu'on le peut dans un âge plus avancé. Mais, pour le faire, il faut des procédés spéciaux : au lieu de dire, il faut montrer l'usage qu'on fait des objets présentés, les comparer entre eux et en indiquer l'utilité et les inconvénients.

Tout cela, pour remplacer la voix de la mère. Il faut lui faire signifier qu'il comprend ce langage, au lieu de le lui faire parler. Il faut, en un mot, qu'on s'occupe beaucoup de lui et avec beaucoup de tact et de dévouement, Il est des sourds-muets qui reçoivent ces soins; mais leur nombre est restreint. Il serait d'une grande utilité de faire distribuer aux mères de ces infirmes, un manuel simple, mais clair, qui leur indiquât la manière de soigner cette première éducation. Cependant ce livre ne rendrait de véritables services qu'aux meres intelligentes, qui ont le temps de s'occuper beaucoup de leurs enfants. Or il n'en est pas ainsi pour le plus grand nombre. C'est pourquoi il faudrait annexer à chaque institut une école enfantine, où l'on admît les sourds-muets dès l'âge de trois ans, des maîtresses dévouées et expérimentées se chargeraient de cette première formation du sourd-muet.

M. Nordin. — Dès leur entrée à l'École, c'est-à-dire à 7 ans, les enfants entendants possèdent déjà la langue et la compren-

nent. Il n'en est pas de même malheureusement pour l'enfant véritablement sourd-muet. Jusqu'à cet âge il n'a rien appris et à son entrée à l'École il ne sait rien.

Pourquoi leur faire perdre ces premières années. D'accord avec Mlle Gertrude Hik, qui aide M. G. Bell dans sa petite école d'expérimentation, à Washington, je me demande si nous devons attendre jusqu'à l'âge de scolarité ordinaire pour commencer l'éducation des sourds-muets.

Le rôle de l'éducation est de développer le corps et l'âme ainsi que la langue. Alors pourquoi attendre.

Je dis que nous ne devons pas attendre et j'espère que nous serons tous d'accord sur ce point.

Est-il donc possible de commencer l'éducation des petits sourds-muets avant l'âge de sept ans. Oui. Des expériences faites ont prouvé que cela était possible.

On a créé ici, à Paris, il y a un an, une classe préparatoire pour les petits sourds-muets. Et je crois qu'il en existe aussi dans plusieurs autres écoles françaises.

Le Dr G. Bell en a créées depuis longtemps dans son École de Washington.

Il y a aussi l'École Northame, à Bâle, où les deux sœurs Garret ont obtenu de bons résultats. Quelques villes des Etats-Unis ont décidé que les sourds-muets devaient être instruits dès leur jeune âge. Il en est de même à Londres, je crois. Il y a également de ces écoles préparatoires à Dresde et à Rome.

J'estime donc qu'il y a des preuves maintenant pour pouvoir demander la création, dans toutes les écoles, de classes préparatoires.

Je suis d'accord avec M. Gutzmann, directeur à Berlin, pour l'organisation de ces écoles.

J'estime donc :

1° Qu'il devrait se trouver une classe préparatoire dans toutes les écoles.

2° Que l'on doit y recevoir les enfants au moins à l'âge de cinq ans.

3° Que l'instruction dans ces classes doit être donnée par des maîtresses tout à fait initiées à l'instruction des sourds-muets et à la méthode Frœbel.

4° Que cette instruction doit comprendre les leçons d'ordre, de maintien, de jeux, des exercices Frœbel, de gymnastique de parole, de lecture sur les lèvres.

Je ne veux pas demander un vote sur cette question car je crois qu'elle n'est pas encore mûre surtout pour les pays où l'instruction n'est pas obligatoire. Mais je demande qu'on l'examine sérieusement et que l'on fasse tous les efforts possibles pour arriver à la résoudre et a créer dans nos écoles des classes prépatoires pour les petits sourds-muets.

M. le Président. — Je voudrais qu'on ne fixât pas à trois ans l'âge du commencement de l'éducation des sourds-muets, car à cet âge l'enfant est encore trop jeune; il ne peut avoir suffisamment développé les sentiments de la famille dont il a tant besoin et qu'il perd malheureusement trop vite.

M. Graham Bell. — Monsieur le Président, permettez-moi de présenter aux membres du Congrès, au nom de l'Association américaine, qui a pour but d'enseigner la parole aux sourds-muets, les dernières statistiques qui se rapportent au but de cette Société.

Les détails de cette statistique ont été publiés en entier dans l'*Association Review*, de juin 1900. Pour que vous puissiez vous faire une idée, nous donnons des statistiques similaires recueillies par l'Association au mois de juin 1899, et publiées dans l'*Association Review*, d'octobre 1899. Les directeurs de ces écoles pour les sourds en Amérique et au Canada sont toujours disposés à donner les informations les plus complètes concernant leurs écoles et ils ont eux-mêmes fournis les renseignements ci-inclus.

Il résulte de cette statistique que nous avons actuellement aux Etats-Unis 10.750 enfants sourds auxquels on donne de l'instruction. De ceux-ci 6.984 ou 65 0/0 apprennent à articuler et 3.766 ou 35 0/0 sont exclusivement élevés avec des méthodes silencieuses. Chez ceux qui apprennent à articuler nous trouvons que dans 6.069 cas ou 56,5 0/0 la parole est employée comme un moyen de communication entre l'élève et le professeur. Dans 582 cas ou 5,4 0/0 les élèves apprennent à articuler, mais la parole n'est pas employée comme moyen de comunication et d'instruction.

Quant aux élèves qui se servent de la parole comme moyen de communication, nous devons noter que dans 2.757 cas ou 25,7 0/0 les élèves sont instruits par la parole et la lecture sur les lèvres sans application aucune de l'alphabet manuel et du langage des signes.

A 1.642 élèves ou 25,3 0/0, on donne l'enseignement par la parole et par la lecture avec un alphabet manuel, mais on n'emploie pas du tout le langage des signes.

A 1.095 ou 10,2 0/0, on donne l'enseignement par la parole et la lecture d'après les lèvres, par l'alphabet manuel et aussi par le langage des signes.

Nous voyons donc que 35 0/0 de nos élèves sont instruits par les méthodes silencieuses seules, 25,7 0/0 par la méthode orale pure, 15,3 par une méthode orale qui permet l'usage d'un alphabet manuel, mais non le langage des signes; 10,2 0/0 sont instruits par une méthode orale dans laquelle le langage des signes et l'alphabet manuel sont employés tous les deux. Dans 5,4 0/0, on donne aux élèves des leçons d'articulation, quoique leur éducation générale se fasse par des méthodes silencieuses.

Dans 8,4 0/0 les élèves apprennent la parole, mais les renseignements que nous avons reçus ne sont pas assez nets pour permettre un jugement défininif, quant à l'éducation générale.

Je trouve qu'en Europe, prévaut l'impression que la plupart des écoles américaines emploient un système mixte. Cette impression provient du fait que la plupart des écoles américaines sont citées dans les annuaires américains comme employant le système combiné. Mais le soi-disant système combiné ne demande pas nécessairement un système mixte, et il est un fait acquis que dans beaucoup de nos soi-disant écoles combinées les deux méthodes (l'orale et le signe) existent côte à côte et complètement indépendantes l'une de l'autre, pas « combinées ». Quelques élèves sont instruits exclusivement par la méthode orale, d'autres par la méthode des signes et *aucuns* par la méthode mixte.

M. Graham Bell dépose sur le bureau un tableau statistique que l'on trouvera aux documents.

M. Gallaudet. — La statistique que M. Graham Bell vient de vous communiquer n'est pas, je crois, tout à fait exacte; je vous en remets une qui m'est personnelle, et une que je tiens de M. Hanson. (*Voir aux documents.*)

M. Graham Bell. — Les chiffres que j'ai donnés sont certainement exacts; je les tiens des directeurs des institutions qui en sont responsables.

La séance est levée.

MERCREDI 8 AOUT

(Séance du soir)

Présidence de M. LADREIT de LACHARRIERE

assisté de M. Ferreri et du Frère Médéric.

Lecture du procés verbal qui est adopté

Père Stockmans lit un travail sur l'assistance des sourds-muets :

Création de Sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragament aux associations et aux sociétés coopératives.

Dans une récente réunion pour la question des patronages en général, il nous fut demandé si, à notre avis, le patronage était aussi nécessaire pour les sourds-muets que pour les aveugles. Je me permets de soumettre au Congrès la réponse que j'ai cru devoir faire à cette question.

A première vue, la création d'un patronage semble moins indispensable pour les sourds-muets que pour les aveugles, parce que, sous le rapport matériel, le sourd-muet peut mieux se guider dans le monde et pourvoir plus facilement à sa subsistance. Mais quand on examine sérieusement la question et qu'on se donne la peine d'étudier à fond le caractère et les facultés des personnes atteintes de surdi-mutité, on acquiert bien vite la conviction que la création d'un Patronage rendrait les plus grands services à ces malheureux et doit être considérée comme le complément indispensable des Établissements où se fait leur éducation.

En effet, quiconque connaît le sourd-muet de près, n'aura pas de peine à se convaincre du besoin qu'il éprouve d'une tutelle intelligente et éclairée, qui le guide depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Privé du précieux sens de l'ouïe et, avec ce sens, du don inappréciable de la parole, le sourd-muet se trouve dans une

situation d'infériorité réelle et ne pourra jamais jouir des mêmes avantages moraux et sociaux que l'entendant-parlant.

L'éducation et l'instruction peuvent certes le relever jusqu'à un certain point de cette infériorité, et bien des progrès ont été réalisés dans cette voie.

La substitution de la méthode orale à la mimique ou dactylologie a produit surtout d'heureux résultats, en ce qu'elle a arraché le sourd-muet à l'ostracisme social, l'a rapproché des parlants, et l'a mis à même d'entretenir plus facilement des rapports avec eux, au grand avantage de son développement intellectuel. Mais on aura beau faire et s'imposer les efforts les plus généreux; en dépit de la meilleure volonté du monde et des méthodes les plus perfectionnées, on ne parviendra jamais à développer l'intelligence du sourd-muet au même degré que celle de l'entendant. Et pourquoi? La raison en est bien simple; l'enfant en possession de l'organe de l'ouïe trouve partout moyen de s'instruire : le foyer paternel, ses yeux, ses ébats, les champs, la rue même sont pour lui une sorte d'école vivante et agréable, où il recueille des mots nouveaux et des idées nouvelles qui portent la lumière dans son intelligence; ces notions acquises sans le moindre effort, il les rumine dans son esprit, les compare, en saisit les rapports, les combine, les applique; en un mot, il se les assimile sans peine comme sans réserve. Tel n'est malheureusement point le cas pour le pauvre sourd-muet; ses facultés intellectuelles, forcément engourdies faute d'exercice salutaire, sont revêches à toute culture.

Aussi, lorsque cet enfant franchit le seuil d'un Institut spécial, faut-il le considérer, à juste titre, comme dépourvu de toute connaissance réelle; l'œuvre de son instruction ne fait donc que commencer, et il va de soi que les progrès en sont lents et laborieux; de là un retard inévitable dans son jugement et dans son expérience. J'irai même plus loin dans mes appréciations : en règle générale, le sourd-muet ne parviendra jamais qu'à un développement incomplet sous ce double rapport pour la bonne raison que ses idées échappent à tout contrôle, sauf s'il lui arrive de les émettre spécialement. Ajoutez à cela qu'il lui est impossible de suivre la discussion dans le langage des parlants; par le fait même, il doit s'en tenir invariablement à ses propres convictions, et ainsi sa manière de voir n'est point corrigée. De là, nécessité pour lui de graviter sans cesse dans le cercle étroit de sa conception personnelle,

sans tirer le moindre avantage des lumières d'une expérience qu'il aurait pu acquérir. Voilà ce qui nous explique la frappante inconstance que nous présentent d'ordinaire les agissements du sourd-muet : aujourd'hui, il est tout zèle, tout feu pour un métier, et le quitte demain pour en essayer un autre qui lui répugnait la veille; la vie de la campagne lui sourit, et bientôt il s'installe à la ville et puis retourne à la campagne sans trop savoir pour quelle raison. Triste victime de son jugement mal assis et d'une expérience toujours insuffisante, il nourrit des espérances, des illusions, des chimères inconcevables, dont la poursuite insensée le réduit fréquemment à la misère. Je vous le demande, Messieurs, en toute sincérité, un tel homme, exposé à tous les caprices de facultés intellectuelles que l'éducation n'a pu développer d'une façon normale, n'éprouve-t-il pas un impérieux besoin d'être protégé, d'être soustrait aux influences néfastes de sa propre infirmité, dont son esprit ressent fatalement le contre-coup? Poser la question, c'est la résoudre.

Au point de vue moral, la protection du sourd-muet s'impose encore avec plus de force. Par la même que son jugement est incomplet, par la même qu'il est faible, par la même qu'il ne peut le prémunir contre tous les dangers, contre tous les périls qui l'environnent, d'autres doivent y penser pour lui et s'en occuper, d'autres doivent lui servir de guides, d'aides, de conseils et de protecteurs durant tout le cours de son existence.

Ce qui précède me semble suffire pour prouver la nécessité d'organiser un Patronage pour les sourds-muets. Comme nous l'avons fait entendre plus haut, ce Patronage devrait en quelque sorte recueillir le sourd-muet presque au berceau, pour le suivre jusque dans la vieillesse; voyons de quelle manière.

Lorsque les parents pauvres acquièrent la triste certitude que leur enfant est atteint de surdi-mutité, ils ne savent comment s'y prendre pour commencer sa première éducation; ils l'abandonnent pour ainsi dire à lui-même et se contentent d'une surveillance sommaire, sans prendre aucun souci du développement de son intelligence. C'est ce qui arrive toujours dans les campagnes, comme aussi dans le milieu de la classe ouvrière des villes; ce sera au Patronage à apprendre aux familles la voie la meilleure pour commencer son éducation dans de bonnes conditions.

Lorsque l'enfant sera parvenu à l'âge scolaire, ce sera encore

au Patronage à indiquer aux parents le moyen de le faire admettre dans un établissement spécial, et à les aider au besoin par leurs démarches.

Mais, c'est surtout après la sortie de l'Institut que l'action du Patronage devient indispensable,

D'abord, au point de vue matériel, il s'agira de trouver une place au sourd, de lui fournir le moyen de continuer un apprentissage souvent insuffisant, de lui procurer des secours pour acheter des outils et pour parer à la médiocrité du salaire dans les premières années, des secours en cas de maladie ou de chômage involontaire, etc. Puis au point de vue moral, il s'agira de l'encourager, de le stimuler au travail, de lui faire comprendre que par son activité il doit se mettre en état de pourvoir à sa subsistance; il s'agira de le prémunir contre les dangers qui l'environnent et qu'il n'aperçoit pas à cause de l'insuffisance de son jugement. Vous voyez, Messieurs, combien à ce moment le rôle du Patronage devient incessant.

Oui, il faut aider le sourd-muet dans tous les actes de sa vie et aplanir, autant qu'on le peut, les difficultés qui, en toute chose, grossissent pour lui en raison même de son infirmité. Ce rôle n'est pas facile, et pour le remplir, le Patronage devra compter parmi ses membres des personnes actives, dévouées, influentes, capables de faire face à tous les besoins du sourd-muet, tant au point de vue moral qu'au point de vue social; il devra compter des cœurs généreux qui visiteront périodiquement les sourds-muets, qui s'informeront de leur condition, feront connaître leurs nécessités au Comité et y pourvoiront dans la mesure du possible.

Pour conclure, je crois devoir soumettre au Congrès les dispositions suivantes :

I. Pour chaque Institution de sourds-muets, il sera créé un Patronage qui aura pour attributions.

1° De diriger les familles pauvres dans la meilleure manière de commencer l'éducation des enfants sourds-muets.

2° De rechercher les sourds-muets en âge d'école, et d'aider les parents pour obtenir l'admission de leurs enfants dans un Institut spécial;

3° De protéger les sourds-muets au sortir de l'Institut, de leur trouver de l'ouvrage et les moyens de gagner honorablement leur vie;

4° De veiller sur eux, de leur donner des conseils, des encou-

ragements, de sauvegarder leur intelligence et leur moralité, de leur venir en aide dans les diverses circonstances de la vie et au besoin, de les rappeler au devoir.

5° De leur donner des secours en cas de maladie et de malheur; de les assister devant les tribunaux; de les aider dans l'administration et la garde de leurs biens, s'ils venaient à être menacés ou compromis.

6° Enfin, d'instituer dans les établissements, des réunions périodiques pour les anciens élèves, destinées à conserver et à développer les bienfaits de l'éducation morale et religieuse qu'ils ont reçue.

Voilà le vaste programme à réaliser par le Patronage. Mais pour cela, il faut de l'argent, il faut surtout du dévouement. Oui, surtout du dévouement, Messieurs, car, remarquons-le bien, il est plus facile de donner, d'assister, que de patronner. Rien de plus aisé que d'accorder un secours et de ne s'occuper de rien; mais suivre l'individu auquel on s'intéresse, lui procurer du travail, l'aider par des Conseils, par des recommandations, lui accorder, en un mot, une protection efficace, tout cela suppose bien des démarches et une grande dépense de temps et de soins. Il faut donc des hommes de dévouement, des hommes qui comprennent que la véritable manière de secours le pauvre est de le mettre en état de se passer de secours. Certes on ne parviendra pas à mettre tous les sourds-muets en état de gagner leur vie; il en restera toujours un certain nombre à secourir pécuniérement.

De là, la nécessité de créer des ressources, d'étendre le Patronage autant que possible, et de faire un pressant appel aux personnes de toutes qualités et de tout rang.

Eh bien! Messieurs, j'ai la conviction que cet appel serait entendu.

Il me reste maintenant à développer le fonctionnement du Patronage à créer.

Le Patronage se composerait de *membres fondateurs*, de *membres protecteurs* et de *membres coopérateurs*.

Sont *membres fondateurs*, tous ceux qui paient le montant de 100 francs, soit en un seul versement, soit en quatre annuités de 25 francs chacune.

Sont *membres protecteurs*, tous ceux qui s'engagent à verser annuellement un minimum de 10 francs.

Sont *membres coopérateurs*, tous ceux qui participent, pour une part quelconque, au progrès matériel du Patronage.

Le Patronage est dirigé par un *Conseil d'administration* de quinze membres. Treize de ces membres sont nommés par l'Assemblée générale des membres fondateurs et protecteurs, et choisis parmi eux. Le Directeur de l'Institut et un professeur en font partie de droit.

Tous les membres fondateurs et protecteurs ont droit de vote.

Le Conseil d'administration est élu pour trois ans et renouvelé par tiers, d'année en année.

Les deux premiers tiers sortants seront désignés par le sort, à la fin de la première et de la deuxième année.

Les membres sortants seront indéfiniment rééligibles.

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui intéressent le fonctionnement et le développement du Patronage.

Il se réunit deux fois par an, en mars et en septembre, et délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil nomme dans son sein un président, un vice-président, un trésorier et deux secrétaires-adjoints. Le Directeur de l'Institut est, de droit, secrétaire général. Ces six membres forment le *Comité exécutif*.

Le Comité exécutif administre le Patronage et rend compte de sa gestion au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, lors de leurs réunions.

L'Assemblée générale du Patronage a lieu une fois par an, pour entendre les rapports du président et du trésorier, pour réélire ou remplacer les membres sortants du Conseil et délibérer sur toutes les mesures à prendre dans l'intérêt du Patronage.

Cette réunion se tient, autant que possible, dans le courant du mois de septembre, le lendemain de la seconde session du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil sont tenus d'y assister. L'Assemblée générale délibère, quel que soit le nombre des membres présents.

Toute discussion étrangère au but du Patronage est formellement interdite.

Chaque année, quelque temps après l'Assemblée générale, un compte rendu de cette Assemblée sera envoyé à tous les mem-

bres. Ce compte rendu renfermera en outre les noms de tous les membres avec le montant de leur cotisation, ainsi que la mention des dons extraordinaires. L'emploi des fonds y sera également indiqué d'une manière générale. Quoique les membres du Patronage n'aient d'autre obligation que de verser leur cotisation, on les engage vivement à aider les sourds-muets à trouver une place, à leur procurer de l'ouvrage et à signaler au secrétaire du Conseil l'existence de sourds-muets en âge d'Ecole.

Tel est le projet de Patronage que j'ai cru utile de soumettre à l'appréciation du Congrès, pour venir efficacement en aide aux sourds-muets.

M. G. Ferreri lit un travail sur le même sujet.

L'idée même d'assistance présuppose des êtres faibles qui réclament impérieusement le meilleur secours possible, de la part de ceux qui sont bien doués par la nature ou par la fortune.

Rien de plus vrai pour le sourd-muet vivant au sein d'une Société civile. L'insuffisance ordinaire de tous les hommes, dans la période de l'enfance, va se prolonger pour l'enfant sourd-muet jusqu'au jour où l'éducateur peut le ramener au milieu de la Société, après l'avoir réhabilité par l'instruction. Cela sera le cas le plus favorable.

Mais si, par malheur, le sourd-muet ne trouve pas, au début de son adolescence, une main secourable qui le conduise sous la lumière de l'œuvre éducative appropriée, alors, son insuffisance durera toute la vie, car il n'y aura plus pour lui d'espérance de sortir des ténèbres qui entourent son esprit, puisqu'il ne peut connaître la langue maternelle. En effet, l'enfant normal peut se développer comme individu déjà conscient, sous la seule influence du langage national, vivant; et quand on pense à l'envoyer à l'école, il est déjà en pleine possession des moyens qui l'amèneront à l'état de citoyen utile à la Société et à lui-même.

Par cette simple et banale réflexion, il apparaît donc évident que la première assistance aux sourds-muets ne doit être autre chose que le soin de les pourvoir d'une instruction appropriée à leur état.

Dans nos conditions civiles actuelles, cette instruction ne doit plus être le privilège de quelques-uns, mais l'indispensable apanage de chacun des membres de l'humanité. Ce droit de l'égalité du sourd-muet avec l'homme doté de tous ses sens fut

reconnu depuis plus d'un siècle. Mais quel fut le résultat pratique de tant de discussions, de tant d'appels aux législateurs, de tant d'action collective de la part des hommes de cœur? La réponse la plus claire et en même temps la plus humiliante, est le fait presque général de l'absence absolue en tout pays d'une loi qui donne de fait, au sourd-muet, le bénéfice de l'instruction qui lui est reconnu de droit.

L'œuvre principale de l'assistance des sourds-muets est donc actuellement l'œuvre de l'instruction. A la suite de celle-ci, on pensera aux sourds-muets instruits, et à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de l'admission à l'école. Voilà le devoir des Sociétés de Patronage et de Placement.

A ce sujet, pourtant, il est nécessaire de faire encore une restriction. Je crois que l'action des Sociétés de patronage, doit converger de préférence vers le secours aux sourds-muets instruits, et à pourvoir à leur placement avec l'institution des Sociétés coopératives d'ouvriers, des asiles et des hospices pour les sourdes-muettes abandonnées ou mal gardées, ainsi que pour les sourds-muets incapables de travail. J'exclus, comme on le voit, les écoles enfantines pour les sourds-muets. Je ne les crois pas nécessaires, parce que, selon moi, elles devraient éloigner les sourds-muets de leur propre famille, dans un âge trop tendre, avec de graves dépenses, si l'on croyait devoir généraliser l'asile enfantin, au même degré que l'école. Pour moi, l'asile enfantin pour les sourds-muets est à peine supportable dans les grands centres de population, pour les enfants qui y sont domiciliés, comme, dans ce même cas, j'admets la fonction régulière de l'externat. Mais je veux admettre que la question de l'asile enfantin ne soit pas encore mûre, et que l'on doive attendre la réponse de l'expérience là où cette institution est déjà mise en œuvre.

Il ne sera, cependant, pas hors de propos d'attirer l'attention des éducateurs et des amis des sourds-muets, sur la contradiction dans laquelle tombent les partisans de l'école externe et de l'asile enfantin pour les enfants sourds-muets.

Quand ils parlent de la convenance de l'asile, ils n'oublient pas de dire que le sourd-muet, devant être préparé comme les autres enfants à l'école, il trouve dans la compagnie de ses frères d'infortune, l'entourage le plus adapté à sa direction psychologique. Ils disent qu'aussi militent en faveur de l'asile des raisons morales. Les parents des petits sourds-muets sont

presque toujours occupés hors de leurs maisons, ou incapables de comprendre et de satisfaire les désirs ou les sentiments de leurs enfants sourds-muets, et qu'ils doivent être, par conséquent, éloignés.

De la méthode qui sera plus tard appliquée à l'instruction ultérieure du sourd-muet, ils font trop bon marché. La forme que prennent les asiles enfantins américains, donnerait un bon secours pour l'instruction orale, parce que déjà, dit-on, l'on parvient très bien à faire parler les enfants dès les premières années.

Je fais mes réserves sur l'*Universalité* de cette circonstance, parce que, jusque aujourd'hui, je n'ai vu que des sourds-muets qui, jusqu'à 7 ou 8 ans, sont constamment dans une léthargie psychique, et seulement après cet âge peuvent êtres initiés à une vraie instruction orale. Je crois que de toute manière l'asile enfantin sert à préparer des candidats à la mimique, et par cela même des réfractaires à l'appropriation du langage national, comme organe et instrument de la pensée. En outre, si l'on pense à l'impressionnabilité si grande des enfants, il est facile de comprendre combien cet isolement précoce avec leurs compagnons, doit influer pendant un long temps, sur l'âme des sourds-muets.

Pour tout cela, je voudrais que l'on ne pensât pas à l'institution des asiles spéciaux pour les enfants sourds-muets, au moins jusqu'à ce qu'on ait obtenu une organisation de leur enseignement. Je voudrais qu'aux enfants sourds-muets, fussent ouvertes les salles de l'enfance, où ils devraient récevoir une influence suggestive et constante des mouvements de la parole.

Sous une pareille influence, l'entourage plus naturel exciterait et amènerait les bénéfices de la vie commune avec les autres enfants et surtout l'ordre, l'éducation des sens, la sociabilité et la confiance dans le prochain.

Par le fait, les partisans de l'asile, quand ils parlent des convenances de l'externat, chantent, sur tous les tons, la série de ses bénéfices et ils affirment que nous ne pourrons acquérir ces bénéfices qu'à condition qu'on laisse les sourds-muets au milieu de ceux qui parlent, dans la vie de famille et dans les conditions faites à l'adolescence au cours ds son instruction.

Il me semble actuellement, que si l'on admet que les sourds-muets doivent être le moins possible séparés des normaux, on doit combattre l'asile enfantin spécial. Et au contraire, si l'on

admet la convenance pour les sourds-muets, à former une classe à part, pourquoi soutenir l'externat, exagérant les effets salutaires de la vie de relations? Car il est évident, que si le sourd-muet doit s'éloigner de la maison paternelle, cela doit être plus fâcheux pour le petit sourd-muet que pour l'adulte.

Où donc les Sociétés de patronage peuvent-elles alors être ntiles, et diriger avec profit leur action? C'est dans le placement des sourds-muets adultes. Ici, outre le bénéfice pédagogique, on trouve le bénéfice moral, qui dans notre cas, peut s'appeler : bénéfice social.

Un patronage est nécessaire aux sourds-muets instruits, comme aux sourdes-muettes.

Je ne sais ce qui arrive à ceux des sourds-muets qui, à la fin du cours scolaire, n'ont pas encore été initiés à une profession. J'ai vu qu'alors ce cas soulève une grave question par la difficulté de trouver celui qui prendra la charge de l'instruire dans un métier, bien qu'en Allemagne l'on donne des prix et des rémunérations pour cet office.

Je considère seulement ce qui arrive en Italie. Les sourds-muets convenablement initiés à un métier, ne trouvent pourtant que très difficilement du travail. C'est un préjugé qui les écarte de la prétention de gagner autant que les jeunes gens normaux. Leurs produits industriels s'évaluent généralement au-dessous de la réalité, et on écoute ni leurs réclamations, ni leurs explications. Le sourd-muet doit donc demeurer au-dessous de ses compagnons normaux. Et dans cette lutte pénible le sourd-muet, en effet, reste inférieur, parce qu'il ne peut faire soutenir ses intérêts propres. Une autre circonstance aggrave encore cette triste condition. Quand un sourd-muet est instruit, la famille réclame de lui, plus qu'elle ne reçoit ordinairement du garçon parlant et entendant; et il m'est arrivé plus d'une fois de conseiller à mes anciens élèves, d'abandonner la maison paternelle pour chercher ailleurs une vie exempte d'anxiété et d'injustices. Un fait acquis est que le sourd-muet instruit et bien élevé surpasse, sans exception, ses camarades normaux pour l'assiduité et la diligence au travail. Par conséquent, à égalité de connaissance dans l'art exercé, il doit être préféré des honnêtes gens. Pour que le sourd-muet ne soit pas découragé dans cette lutte pour la vie il faut pouvoir trouver un moyen de l'aider. Ce sera le devoir des Sociétés de patronage, lesquelles, si elles sont bien organisées, peuvent sans risque,

instituer des officines coopératives, et pourvoir convenablement aux besoins des sourds-muets inoccupés, mal rétribués par d'injustes patrons, ou maltraités par des parents dénaturés.

De plus, des hospices sont nécessaires pour les sourdes-muettes. Il arrive très fréquemment, que la sourde-muette instruite, et très bien, dans le travail domestique, ne puisse, l'instruction finie, trouver où s'employer convenablement. Ou bien la famille n'est pas capable d'éducation et de sentiments assez honnêtes pour la sauvegarder, où la jeune fille ne se trouve pas d'accord avec ses parents; et chacun peut penser à quel lamentable état est réduite alors une enfant qui n'a pas de secours par la communion d'affection avec ses compagnes et avec ses égales. Dans tous ces cas, l'hospice où seraient gardées et soignées les sourdes-muettes, leur serait la plus grande bénédiction. Mais il ne faudrait pas croire que ces hospices spéciaux diminueraient leur liberté personnelle. C'est chose louable, au contraire; de déconseiller aux sourds-muets, et spécialement aux sourdes-muettes l'état matrimonial, et il ne peut plus y avoir pour eux, dans notre Société actuelle, d'autre recours qu'un seul mode de vivre heureux et tranquille. C'est un devoir de chercher avant tout, dans les hospices, et dans les relations réciproques de travail et de secours, ce qui fait les meilleurs occupations pour les femmes, il s'y ajoute de soi-même les sens de la compassion, et l'on aura de suffisants motifs pour patronner les hospices spéciaux en faveur des sourdes-muettes abandonnées.

Si, par un sentimentalisme mal entendu, on doutait de ce qui précède, et qu'on inclinât à croire que les sourdes-muettes abandonnées pussent être, sans inconvénient, placées dans les Refuges ordinaires de mendicité, qu'on se reporte aux conditions spéciales de la sourde-muette. Sa volubilité maladive, conséquence des lésions que produit la surdité, son évolution psychique limitée par rapport aux autres enfants de la même condition et de la même instruction sont, entre autres causes, les raisons de son infériorité et par conséquent de la nécessité de son assistance pour la vie. La constitution de Refuges spéciaux, n'est d'ailleurs pas très difficile parce qu'il s'agit de sourdes-muettes instruites; il est loisible d'organiser une maison de travail, et le reste est le devoir des Associations charitables de Patronage.

Dans les écoles américaines, on instruit les sourdes-muettes

dans le but d'en faire des femmes de chambre et des cuisinières. On n'a pas atteint ce point, en Italie, et je ne crois pas me tromper, en attribuant le fait à la défiance que l'on a des personnes sourdes, quand le service est surbordonné à d'autres fonctions exercées par les normaux; et à l'idée préconçue que la sourde-muette fait mauvaise impression, esthétique et psychique, — non seulement aux personnes de la maison même, mais aussi à celles qui la fréquentent par amitié ou intérêt. Les dames américains sont-elles plus faciles à contenter? Quoiqu'il en soit, les sourdes-muettes, mêmes instruites par la parole, ont toujours besoin d'une assistance spéciale.

Que dirons-nous des sourdes-muettes instruites seulement par la mimique?

M, Bonnefoy. — Pour une fois encore je viens prendre la parole, et vous prier de vouloir bien m'accorder quelques minutes et me continuer la bienveillante attention que vous témoignez à tous vos orateurs.

Si sur les questions d'enseignement pur, de méthode orale notamment, j'ai imité de Conrart le silence prudent, n'étant point versé dans ces délicates questions, sur celle qui fait l'objet du débat actuel, je crois au contraire, avoir une modeste compétence et posséder une certaine expérience personnelle. J'ai étudié d'une part les diverses questions de mutualité, et, à cette théorie apprise dans les écoles et dans les livres, j'ai joint la pratique. Depuis près de trois ans, je suis secrétaire de l'une des plus anciennes œuvres de Patronage de Paris, l'Association pour le placement en Apprentissage et le Patronage d'Orphelins des deux sexes, fondée en 1829.

Messieurs. — Si nous prenons le sourd-muet dans une maison d'éducation, nous pouvons voir que, parmi les enfants qui recoivent l'enseignement, très peu, pour des raisons d'aptitude, d'intelligence et surtout de fortune, peuvent diriger leurs vues vers des études littéraires et des professions libérales.

Pour la très grande majorité, ce seront les études professionnelles, les métiers manuels du genre de ceux que l'on vous énumérait hier, qui devront être employés, et qui le sont en réalité.

L'éducation du jeune sourd-muet est terminée. Par l'enseignement qu'il a reçu son intelligence s'est éveillée d'abord,

développée ensuite, il est devenu l'égal ou presque l'égal de ses concitoyens et le voilà rendu à la Société.

L'œuvre humanitaire que nous poursuivons tous doit-elle cesser avec la sortie du sourd-muet de l'Ecole ?

Doit-elle, au contraire, se continuer plus avant, et suivre dans la vie, celui qu'elle lui a en réalité rendu ?

Telle est la question que je pose et que le Congrès a à résoudre.

M. le Révérend père Stockmans nous rappelait fort judicieusement qu'au Congrès de Bruxelles en 1883 un orateur prétendit, qu'une fois rendu à la Société, les sourds-muets étaient assimilés aux autres hommes et n'avaient qu'à se tirer d'affaire comme eux. Notre éminent collègue nous ajouta que cet orateur fut le seul de son avis et que l'Assemblée ne le suivit pas dans cette voie.

Je crois, Mesdames et Messi urs que vous imiterez vos devanciers et que vous penserez qu'il y a place en ce qui concerne les sourds-muets à des œuvres post-scolaires. Et les raisons de décider ainsi sont des plus simples, des plus nombreuses, et ce qui ne gâte rien des plus convaincantes. Une seule particulièrement forte suffira. Les associations de Patronage et de placement existent-elles pour les entendants-parlants adultes?

Certainement oui, et même nous pouvons dire qu'elles sont très florissantes et en nombre relativement important. S'il en est ainsi c'est que l'on en a reconnu l'incontestable utilité.

Or, si l'on reconnaît cette incontestable utilité d'institutions pareilles pour des individus normaux, à plus forte raison doit-on la proclamer pour les sourds-muets.

Ceux-ci en effet, quelque parfaite qu'ait été leur éducation, restent toujours plus ou moins sensiblement inférieurs aux autres hommes, en raison de leur infirmité.

N'ont-ils pas, en outre, vécu jusqu'à la sortie du Collège hors des luttes très rudes de la vie ordinaire, et ne sont-ils pas insuffisamment armés contre les difficultés de la Struggle for life et les trois défauts qui leur sont spéciaux : faiblesse, inconstance, inexpérience et que tous ceux qui s'occupent de sourds-muets s'accordent malheureusement à constater, ne rendent-ils pas nécessaire pour ces jeunes gens une protection spéciale.

Ne peut-on joindre à cela les calculs de spéculateurs égoïstes qui profiteront de l'infirmité de leur malheureux employé au

lieu d'user avec lui de procédés meilleurs que ceux qu'il emploierait avec un individu normal ?

Je crois donc sincèrement et je suis sûr que vous partagerez mon opinion, que décider qu'il y a place pour des œuvres humanitaires post-scolaires en faveur des sourds-muets, est la meilleure preuve de la parfaite connaissance que nous avons de leur situation.

Ce premier point tranché, et ayant décidé qu'il y avait lieu à des œuvres humanitaires post-scolaires, une seconde question se pose : « Quelles seront les attributions des ces œuvres ? »

Je crois, Mesdames et Messieurs, que sur ce point une loi française du 1er avril 1898 sur les Sociétés de secours mutuels peut nous rendre d'immenses services. Nous ne la suivrons pas servilement. Nous rangerons les attributions dans l'ordre qui nous semblera le meilleur; nous ajouterons s'il est besoin, et nous arriverons par là, suivant moi, à quelque chose de pratique.

L'article 1er de cette loi est ainsi conçu : « Les Sociétés de « secours mutuels sont des associations de prévoyance qui se « proposent d'atteindre un ou plusieurs des buts suivants :

« 1° Assurer à leurs membres participants et à leurs familles « des secours en cas de maladie, blessures ou infirmités;

« 2° Leur constituer des pensions de retraite ;

« 3° Contracter à leur profit des assurances individuelles ou « collectives en cas de vie, de décès ou d'accidents ;

« 4° Pourvoir aux frais des funérailles et allouer des secours « aux ascendants, aux veufs, veuves et orphelins des membres « participants.

« Elles peuvent en outre accessoirement créer au profit de « leurs membres des cours professionnels, des offices gratuits « de placement et accorder des allocations en cas de chômage « à la condition....»

La première attribution de nos associations de bienfaisance pour sourds-muets doit être celle-ci. Placement des sourds-muets, surveillance. L'Association aurait cet avantage de centraliser les offres et demandes de travail. Le mécanisme de la surveillance pourrait être celui qui fonctionne dans l'Association dont je fais partie.

Tous les mois ou plus souvent s'il y a lieu, une personne de

l'Association, appelée visiteur, se rend chez le maître où est employé le patronné.

Au maître, les questions se rapportent à la Société de l'enfant, à sa conduite, à son travail, à son progrès.

A l'enfant, on demande s'il travaille bien, si le travail lui plaît, s'il n'a pas surtout à se plaindre de son maître.

Toutes ces questions et leurs réponses consignées par écrit, sont centralisées à l'Association, et tous les ans et même tous les six mois, un visiteur général fait une inspection spéciale. Ce mécanisme pourrait être parfaitement adopté.

Le second but que pourrait poursuivre l'Association serait la recherche des sourds-muets, l'établissement de cours, soit professionnels, soit d'enseignement complémentaire. Cette recherche des sourds-muets, et surtout des sourds-muets ne recevant pas l'instruction, n'est pas une chose impossible. L'un de nos collègues nous le faisait remarquer (et je vous le rappelais hier) que si, dans la plupart des États d'Amérique, l'instruction obligatoire n'était pas décrétée législativement, elle existait en fait, à chaque instant, les Directeurs d'école s'adressant aux journaux et demandant qu'on leur signale tout jeune sourd-muet ne recevant pas d'instruction.

L'Association ferait de même. Ses membres feraient cette recherche, et par là, on arriverait à réaliser pratiquement l'instruction obligatoire.

Les cours qu'elle créerait, n'auraient qu'un caractère subsidiaire par rapport à ceux professés dans les Institutions d'enseignement. Ce seraient des classes enfantines, des cours professionnels, même des cours d'enseignement supérieur analogues à nos cours du soir pour les adultes.

Le troisième but que l'on pourrait se proposer serait celui d'un patronage proprement dit, d'un cercle.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point, notamment en ce qui touche l'œuvre du patronage du dimanche, qui a cet immense avantage de faire en sorte qu'au lieu de laisser abandonnés à eux-mêmes ou livrés aux mauvaises camaraderies pires encore, on leur ouvre largement la porte du patronage, on leur crée des attractions capables de les reposer tout en les distrayant et même parfois de les instruire sans les fatiguer et en les intéressant.

L'on pourrait ensuite favoriser chez les membres l'esprit de prévoyance, non par la création dans l'Association de caisses

d'Épargne, de retraite ou d'assurance, car ce serait trop difficile à faire, mais par les moyens suivants.

En ce qui concerne l'Épargne, leur faciliter l'acquisition de livrets de caisse d'Épargne ou même leur prendre leurs fonds, en leur servant un intérêt supérieur à celui servi d'ordinaire par des caisses d'Épargne soit publiques soit privées par exemple : 5 0/0.

En ce qui concerne les caisses de retraite et d'assurances, on devrait se borner à les faciliter ; quitte à accorder des secours en cas de maladie ou blessures, ou même de chômage, avec cette restriction, en ce qui concerne le chômage, que l'on devrait agir avec la plus grande circonspection, le sourd-muet ayant, ainsi qu'on l'a constaté malheureusement maintes fois, une légère tendance à la paresse.

Enfin, les Associations pourraient créer un service médical gratuit et un service pharmaceutique sinon gratuit, du moins fournissant les médicaments à prix coûtant.

Avant de trancher la question de savoir quelles seront les Associations ayant ces attributions, il nous reste à nous occuper très brièvement des hospices et des sociétés coopératives.

En ce qui concerne les hospices, je crois que, jusqu'à ce que l'on puisse établir un hospice recevant uniquement des sourds-muets, le mieux serait d'adjoindre des quartiers hospitaliers aux Établissements d'enseignement; je partage donc sur ce point l'opinion du Révérend père Stockmans, car l'on a intérêt à concentrer autant que possible tout ce qu'il y a à faire pour les sourds-muets.

Relativement à des Sociétés coopératives, voici quel est mon avis.

En ce qui concerne des Sociétés coopératives de productions, leur établissement est déjà si difficile lorsque l'on a à faire à des entendants-parlants, que je n'hésiterais pas à les déconseiller à plus forte raison pour les sourds-muets.

Tout ce que l'on peut faire et l'on ne saurait trop le recommander, c'est, entre sourds-muets, d'employer les services les uns des autres, au lieu d'avoir recours à des entendants-parlants. Ainsi, par exemple, que les sourds-muets ayant besoin de domestiques, de jardiniers, d'ouvriers, emploient de préférence des domestiques, jardiniers, ouvriers sourds-muets, au lieu d'en prendre entendants-parlants. En un mot, l'on pratiquerait la solidarité de l'infirmité.

Restent les Sociétés coopératives de consommation.

Pour celles-là je crois que les sourds-muets n'auraient pas intérêt à en fonder. D'une part, ils ne sont pas assez nombreux pour réduire à une somme insignifiante des frais généraux qui diminuent graduellement et très sensiblement avec le nombre des sociétaires.

D'autre part, ils trouvent un avantage sérieux à se rattacher à des Sociétés coopératives de consommation déjà existantes, car ils bénéficieront du nombre beaucoup plus grand d'adhérents. Les marchandises étant achetées en plus grande quantité, sont achetées et vendues moins cher ; les frais généraux qui sont à peu près sensiblement les mêmes, que l'on soit en grand ou petit nombre étant répartis entre plus d'adhérents, deviennent forcément plus minimes pour chacun.

Je crois donc que les Sociétés de coopération ne doivent pas en principe être établies d'une façon spéciale et exclusive pour les sourds-muets; mais il faut remarquer encore une fois que c'est une question d'espèce.

Nous avons tranché, il y a un instant, la question de savoir quelles devaient être les attributions des Sociétés de patronage et de placement. Demandons-nous maintenant quelles doivent être ces sociétés? Pour moi, Messieurs, je crois que l'idéal serait l'Association des anciens élèves de la maison d'Enseignement, possédant les diverses attributions dont nous avons parlé.

Et voici une raison de décider.

Les maîtres et les anciens élèves se connaissant, les maîtres qui font toujours partie des Associations d'anciens élèves et s'en font un honneur, une joie et un devoir, continueront l'influence intellectuelle et morale qu'ils avaient pu fort légitimement acquérir sur eux durant leurs années d'enseignement. Les anciens élèves, en retour, auront plus de confiance dans leurs anciens maîtres, les connaissant depuis plusieurs années et sachant que les conseils qu'ils leur donneront seront toujours empreints d'affection et de dévouement.

Une seconde raison, c'est une raison de progrès. Je vais ici, pour me faire bien comprendre, employer une comparaison. Tous, ou presque tous ici, avons fait notre service militaire, et accompli une année au moins d'activité. A notre sortie du régiment, l'on nous fait faire des périodes d'instruction de plus ou moins longue durée à des intervalles plus ou moins rapprochés.

Le but, c'est de nous remémorer les principes que l'on nous a appris, et, suivant une formule bien rebattue, nous entretenir la main.

Eh bien! ne pensez-vous pas, Messieurs, que l'Association d'anciens élèves, en faisant se réunir aussi souvent que possible et au moins une fois par an anciens maîtres et anciens élèves, ne permettra pas aux seconds de se rappeler et de se renouveler ce qu'ils ont appris et aux premiers de faire connaître à ceux dont ils furent les éducateurs, les méthodes nouvelles qui ont réussi, les innovations que l'expérience aura consacrées et d'employer avec eux cette méthode orale dont on vous disait ce matin même, et à si juste titre, tant de bien, au dire des compétents en la matière.

Ce ne sont point là les seules raisons, mais je craindrais d'abuser du temps que l'on m'a généreusement assigné en vous signalant les autres qui somme toute ne sont que subsidiaires.

Mais si je crois que ces associations d'anciens élèves rempliraient tous les desiderata et constitueraient l'idéal, si elles avaient toutes les attributions qui leur seraient dévolues d'après mes idées, je dois constater que malheureusement elles ne peuvent arriver à un pareil résultat. Leur action, suivant moi, et d'après les données que nous fournissent l'expérience et la vie pratique, doit se limiter actuellement aux réunions fréquentes des membres honoraires et actifs de l'association à des fêtes, spectacles, et en général à tous les moyens susceptibles de grossir avec le montant des cotisations la caisse commune, en des secours accordés en cas de nécessité reconnue, et enfin en un office de placement non officiel mais officieux.

Si les associations d'anciens élèves ne peuvent avoir toutes les attributions désirables, je crois que des associations participant à la fois du caractère de réunion de patronage et de sociétés de secours mutuels, *rattachées à l'Institution d'enseignement* pourraient compléter l'association d'anciens élèves et arriver par l'adjonction de membres honoraires à la réalisation de toutes ces attributions dont nous vous parlions. Maintenant que nous avons résolu ces deux questions, une troisième et dernière se pose : D'où nous pourra venir l'aide secourable ?

Sur ce point je crois que l'initiative privée doit être l'aide première de notre œuvre.

Elle a ce grand avantage de nous fournir des éléments appréciables de succès.

Tout d'abord elle nous fournira une aide pécuniaire fort appréciable. Ensuite et surtout elle nous fournira des hommes, ce qui est mieux encore ; des hommes dévoués, n'hésitant pas à consacrer tout le temps dont ils peuvent disposer et mettant en pratique le vers du poète : « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. » faisant la charité la meilleure, la plus efficace : celle du cœur, et qui est la seule parfaite puisqu'elle aide à faire une situation.

Restent les pouvoirs publics.

Si leur rôle n'est que subsidiaire il n'en est pas moins important.

Les besoins sociaux, que l'initiative des citoyens leur signale, ne les laissent pas indifférents, et, par tous les moyens en leur pouvoir, ils encouragent et aident autant qu'il leur est possible ces œuvres n'ayant qu'un but : l'amélioration du sort des malheureux. Ils fournissent des subventions ; ils feront des remises de droits fiscaux et ils s'ingénieront à chercher de quelle manière ils pourront satisfaire au devoir social qui s'impose à nous d'une façon si impérieuse : celui de la fraternité et de la solidarité du malheur.

Un mot pour terminer : Il nous appartient d'exprimer un vœu. J'en ai cherché la formule ; j'en ai fixé les termes et je crois avoir trouvé quelque chose qui nous réunira tous. Qu'à ce propos il me soit permis de dire à Messieurs les délégués Belges et en particulier au Révérend Père Stockmans, que si le vœu présenté hier par moi au Congrès sur l'instruction obligatoire des sourds-muets contenait quelques mots qui ont pu paraître subversifs, qu'ils soient bien persuadés que ce n'est point un piège qui leur était tendu et que jamais sur la terre de France les fleurs pouvaient cacher des serpents venimeux. Ce sont là des procédés que l'on n'emploie nulle part et en particulier chez nous et je crois que Messieurs les délégués suisses et américains avaient parfaitement compris ma pensée car aucune protestation n'a été présentée de leur part et cependant eux aussi savent ce que vaut la liberté et comment on la conquiert et surtout comment on la garde.

Voici donc ce vœu que j'ai l'honneur de vous proposer, vœu dont la formnle, je l'espère, n'éveillera aucune méfiance, ne froissera aucune susceptibilité, à laquelle on ne peut faire un reproche d'être vague, puisque nous sommes un Congrès inter-

national et qu'il faut tenir compte de la Constitution interne de chaque Etat civilisé :

« Le Congrès,

« Considérant qu'en raison de leur infirmité les sourds-muets, une fois rendus à la société, ont besoin d'une protection spéciale et efficace, et que l'on peut craindre que leur infériorité incontestable et malheureusement réelle sur les autres hommes, jointe à leur inexpérience dans la vie ordinaire, ne les rende victimes de spéculateurs intéressés.

« Considérant que toutes les œuvres de mutualité, quelle que soit la forme qu'elles revêtent, sont reconnues utiles et même indispensables pour les entendants parlants, et qu'il en est à plus forte raison de même pour les sourds-muets que l'on ne peut à la sortie des établissements d'enseignement assimiler absolument aux autres hommes.

« Émet le vœu :

« Que les Gouvernements de chaque État, chacun en ce qui le concerne, se joignant à l'initiative privée et continuant et complétant son œuvre, favorisent toutes les œuvres mutualistes relativement aux sourds-muets (telles que associations d'anciens élèves, sociétés de secours mutuels, associations de patronage, cercles, etc.) par toutes les mesures utiles (telles que subventions, exemption de droits fiscaux et autres, facilités de constitution, etc.) et en général par tous les moyens qui sont en leur pouvoir. »

Je suis sûr, Messieurs, que vous adopterez, sinon la rédaction, tout au moins l'esprit et le principe de ce vœu, car je sais que comme moi vous n'avez qu'un désir : la réalisation pratique,

dans la mesure du possible, de cette parole vieille comme le monde et la fatalité :

« Aimez-vous les uns les autres. »

M. Grégoire. — Si je n'ai pas partagé hier l'avis de M. Bonnefoy, c'est que je me trouve dans un Congrès international et que je représente un pays qui a dû combattre longtemps pour obtenir sa liberté.

Père Stockmans. — Je crains que par un vœu émis en termes généraux, nous n'obtenions rien; il faudrait se borner à émettre le vœu que chaque institution établisse une société de patronage pour ses anciens élèves, qui ainsi se trouveraient à l'abri du besoin jusqu'au moment où ils pourraient gagner leur vie. Il n'y a en effet aucune nécessité de fonder des hospices par exemple, spéciaux aux sourds-muets, car lorsqu'ils se trouvent dans la misère, la charité publique leur vient en aide comme à n'importe quel malheureux.

M. Bonnefoy. — Il est nécessaire de s'en tenir à une formule générale de manière à faciliter le plus grand nombre de bonnes œuvres; il faut bien se garder d'une formule étroite qui pourrait réaliser les desideratas d'un pays et pas ceux des autres.

M. le Président. — Il est nécessaire d'énumérer dans le vœu les principaux moyens à employer pour assurer l'assistance des sourds-muets. J'ai demandé par exemple, mais inutilement, que dans certains hospices, on mit une salle à la disposition des sourds-muets pour leur permettre de vivre entre eux et leur rendre ainsi supportable l'existence de l'hospice; ce serait une innovation nécessaire, car beaucoup d'entre eux préfèrent la misère à l'existence dans un milieu où l'on ne les comprend pas.

D'ailleurs l'initiative privée ne doit pas avoir seule la responsabilité de cette assistance; elle revient, par devoir, à la charité publique, qui doit faire pour les sourds-muets plus que pour les autres.

M. de Bouvier. — J'étais jadis partisan des patronages que l'on peut appeler externes, c'est-à-dire de ces patronages qui ne dépendent pas immédiatement des institutions. Mes idées se sont modifiées, et je prône maintenant les patronages comme celui que nous avons établi à la Malgrange où les anciens

élèves, en ce moment au nombre de 17, se trouvent occupés à leurs métiers tant qu'ils ne peuvent trouver du travail au dehors. Il est nécessaire que les institutions assurent l'avenir de leurs élèves, car beaucoup d'entre eux ne peuvent compter sur leurs familles, soit qu'ils n'en aient pas, soit que celles-ci ne s'occupent pas d'eux. Il faut donc s'adresser d'abord à la charité privée, dont le mouvement entraînera forcément l'initiative publique.

M. Bonnefoy. — Dans ma pensée, comme dans la vôtre, l'initiative publique doit être secondaire à l'initiative privée, et ne nuire en aucune sorte à cette dernière. Il faut dans un vœu sur l'assistance recourir aux particuliers et à l'état qui peut, par des fonds, par des facilités pour la création de sociétés, par un dégrèvement d'impôts, donner une aide très importante à la charité privée.

M. Baguer. — M. Bonnefoy est peut-être trop large dans ses propositions. Nous devons craindre que la trop grande multiplicité des patronages et des associations, souvent éphémères, parfois rivales ou ennemies, n'amènent la lassitude des personnes charitables, l'émiettement des ressources, l'épuisement des bonnes volontés.

Une association n'est vraiment viable et utile que lorsqu'elle se forme autour d'un point fixe, et, seules, les institutions de sourds-muets me semblent bien placées pour offrir la stabilité désirable. Je souhaiterais donc qu'un patronage pour le placement des anciens élèves, employés ou apprentis, fût annexé à chaque établissement.

Certainement, un grand nombre de directeurs d'écoles ont assez de relations personnelles, assez de surface morale, pour placer eux-mêmes leurs élèves; mais, il est imprudent de laisser reposer sur une individualité, l'avenir de toute une génération de sourds-muets. Que cette individualité vienne à manquer pour une cause quelconque, il se passerait un très grand temps avant que son successeur fût en situation de rendre les mêmes services. La constitution d'un patronage, d'une collectivité, assure la continuité des efforts; l'effacement des personnalités assure la perpétuité de l'école.

Mais, s'il est relativement facile, du moins dans les grandes villes, de placer un jeune ouvrier bien préparé, il serait illusoire de compter sur l'industrie privée pour donner au jeune

apprenti sourd-muet les premières connaissances techniques qui sont nécessaires à l'acquisition raisonnée, et aussi intégrale que possible, du métier choisi.

Le placement des élèves à la sortie de l'école implique la création dans l'école d'ateliers préparatoires, non pas de production, mais d'apprentissage rationnel.

Il y a donc lieu de généraliser, autant que les circonstances locales le permettront, les ateliers et les patronages qui existent déjà dans certaines régions. Comme toujours, il faudra s'adresser d'abord à la bienfaisance privée pour créer, puis aux pouvoirs publics pour continuer ces œuvres complémentaires de nos écoles.

Après avoir pris l'avis de MM. Bonnefoy et Stockmans, j'ai donc l'honneur de vous soumettre le vœu suivant.

Vœu VII

« Le Congrès.

« Émet le vœu.

« 1° Que des ateliers d'apprentissage professionnel et un patronage pour le placement des anciens élèves, soient annexés à chaque établissement;

« 2° Que la bienfaisance privée et les pouvoirs publics encouragent sous toutes les formes l'établissement des ateliers professionnels et des patronages de placement destinés aux sourds-muets. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

On aborde la question suivante :

« *Quels progrès ont été réalisés dans les institutions, depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but?* »

M. Ferreri. — Malheureusement l'on ne peut enregistrer de progrès pratiques. Cependant, le travail qui fut la conséquence directe des Congrès passés, sert beaucoup à orienter aujourd'hui les esprits occupés des questions sur l'éducation et l'instruction

des sourds-muets, vers la préparation d'un terrain pour l'application des principes rationnels de cette éducation, tant dans le champ pédagogique et didactique, que dans celui de la procédure civile et criminelle.

On peut dire qu'il manque seulement aujourd'hui l'action de la société qui mette en pratique les arrangements nécessaires et reconnus les meilleurs pour l'amélioration du sort des sourds-muets.

On passe à la question suivante :

« *Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie dans les écoles des sourds-muets plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ?* »

M. Ferreri. — Sur ce sujet, je dois dire quelques mots dans le but de combattre l'idée préconçue que les éducateurs sont des adversaires des médecins. Je n'ai pas besoin de répéter ici ce que, sur ce sujet, j'ai eu l'occasion d'écrire depuis 1888, parce que, avant tout, je dois rappeler que déjà en 1844, mon vénéré maître, le Père Pendola, invoquait l'intervention du médecin pour l'examen de la cure du petit sourd-muet. Je me limiterai par conséquent à ce que j'écrivis plus récemment sur le diagnostic de la surdi-mutité : « Cet état pathologique est, et reste encore, si complexe, qu'il réclame constamment l'œuvre éclairée et amicale des otologistes et des instituteurs. Les progrès de l'école moderne ont, en fait, certifié que la surdi-mutité n'est pas seulement un état pathologique pour la prophylaxie et l'étiologie duquel suffisent les connaissances des altérations anatomo-physiologiques correspondantes ; mais qu'il est aussi un état de psychologie pathologique. Or cet état ne pourra être éclairci convenablement que par des expériences répétées et par une recherche constante et étendue qui vaudra, par tous les moyens dont dispose aujourd'hui l'otologie moderne unis à ceux que la psychologie expérimentale a trouvés par l'évolution des défauts phychologiques, dans les idiots et dans les faibles d'intelligence.

On a cru, jusqu'à ces derniers temps, qu'il suffisait de conjecturer approximativement si la surdiié, qui fut la cause du mutisme, était de nature congénitale ou acquise, partielle ou totale, périphérique ou centrale.

D'après cette classification, l'on s'autorisait à décider l'im-

portante question des méthodes d'enseignement applicables à l'école des sourds-muets. Mais aujourd'hui, l'expérience a démontré, jusqu'à l'évidence, que l'on peut appliquer ici l'aphorisme que la psychologie pathologique a dès longtemps appliqué à l'idiotisme, disant que : « il n'existe pas d'idiotie, mais seulement des idiots. » « Il n'existe pas de surdi-mutité » — pouvons-nous dire aussi — « mais il existe seulement des sourds-muets. » A cette conclusion nous conduisent légitimement les multiples expériences qui, depuis les vingt dernières années, ont été faites dans nos écoles, sous le guide de la psychologie et de la physiologie. Il ne suffit pas aujourd'hui de décider la question très importante des méthodes de traitement et d'éducation, la seule classification étiologique des troubles de l'audition répartis selon les trois espèces dans les centres phoniques, idéogéniques et moteurs. On devra prendre aussi en considération les anomalies de la sphère intellectuelle, sensorielle et motrice des facultés de la locution et trouver où le trouble se limite aux premiers centres (et auxquels); ou s'il comprend les secondes (et lesquelles entre elles); ou s'il s'étend aux uns et aux autres dans une commune lésion dérivée d'une grave affection pathologique, ou d'un ensemble de troubles graves centraux, congénitaux ou acquis.

Enfin, l'on doit pouvoir atteindre ce diagnostic parfait avant de dire que l'instruction et le traitement des sourds-muets a acquis une base solide pour la sélection des cas. Ce serait commettre une très grave erreur de croire susceptible ou non d'instruction orale le sourd-muet, qui a plus ou moins de faculté auditive. Cette erreur ne peut plus se commettre impunément, du moment que notre pratique nous montre d'une part des sourds parfaitement capables de mettre en fonction toutes les sphères de la faculté de la locution au moyen des stimulus supplémentaires (toucher et vue); et d'autre part des sourds qui sont sourds pour la simple raison qu'ils n'ont rien à entendre, à cause du défaut ou de la grave anomalie qui existe dans leur sphère de coordination, entre les symboles de la parole physique et ceux du *verbum mentis*.

Mais pour atteindre à un diagnostic qui permette cette sélection rigoureusement scientifique, les médecins et les éducateurs ne doivent pas être séparés. Leur œuvre doit être accomplie nécessairement en collaboration.

M. Baguer. — Pour donner au remarquable travail de

M. Ferreri la suite qu'il comporte, je soumets à vos délibérations le texte suivant, arrêté par MM. Ferreri, Norden et Baguer.

VŒU VIII

« Le Congrès,

« Emet le vœu :

« Que la science médicale et la pédagogie, les médecins et les instituteurs, se prêtent un mutuel appui pour continuer l'étude des perfectionnements dont peut-être susceptible d'éducation physique, intellectuelle et professionnelle des sourds-muets. »

Le Congrès adopte le vœu à l'unanimité.

On aborde la question de statistique des Sourds-Muets dans les différents pays.

M. le Docteur Costiniu lit un travail sur l'état de cette question en Roumanie :

Il faut avouer que faire une statistique exacte sur cette question est chose difficile. Toutefois j'ai fait tous mes efforts pour que l'approximation soit aussi minime que possible. A part les enquêtes que j'ai entreprises moi-même dans différentes régions du pays, je me suis servi de la statistique générale du service sanitaire Roumain.

Pour en faciliter la compréhension, j'ai cru devoir y joindre une carte géographique. La Roumanie est divisée en 32 départements ou districts. Vous trouverez sur la carte (1) le nom de chaque district avec le nombre total de sourds-muets hommes et femmes. Comme vous le voyez, la Roumanie est entourée de montagnes vers le nord-ouest et par deux fleuves et la mer Noire au sud et à l'est. Donc, il y a une région de montagnes et une autre de plaines.

A cette carte, je joins deux tableaux, dont l'un représente

(1) Voir Documents.

pour chaque district le nombre des sourds-muets et des communes rurales, l'autre celui des communes urbaines.

La population de la Roumanie est de 6 millions d'habitants et le nombre total de sourds-muets à la fin de l'année 1899 était de 5.292, par conséquant de 8,81 pour 10.000 habitants. D'après cette statistique, on voit que le nombre de sourds-muets est plus grand dans les régions montagneuses que dans la plaine; mais la relation entre ces deux facteurs nous est encore inconnue.

Dans un district montagneux, Campulung, où l'on rencontre un grand nombre de goitreux, le nombre de sourds-muets est plus élevé que partout ailleurs.

Pour l'année 1899, on compte 5.591 sourds-muets pour toute la Roumanie et, si l'on déduit le nombre des morts pendant cette même année (299) il reste donc 5.295 dont 3.365 hommes et 1.926 femmes.

Consultez les tableaux ci-joints pour de plus amples renseignements. D'après ces données vous pouvez voir : 1° que le nombre des hommes est presque double de celui des femmes; 2° que toute proportion gardée le nombre de sourds-muets est plus grand à la campagne que dans les villes; 3° que dans cette statistique, quoiqu'il manque l'âge, d'après mes enquêtes personnelles, je crois pouvoir affirmer que l'âge le plus atteint est entre six et quatorze ans et cela parce que cet âge est celui des fièvres éruptives, de la fièvre typhoïde et du développement des végétations des adénoïdes. En effet, il résulte de ces recherches que plus de 60 0/0 de ces cas reconnaissent pour cause : la scarlatine, la rougeole, la fièvre typhoïde, mais le plus grand nombre tient aux végétations adénoïdes. Dans les cas où je n'ai trouvé chez les enfants aucun antécédent pathologique, les parents étaient syphilitiques, alcooliques, peut-être même que la Pelme et le Paludisagre qui règnent chez-nous n'en sont pas étrangers, surtout dans la population rurale.

J'ai voulu me rendre compte aussi de l'intelligence et des aptitudes des sourds-muets, ainsi que de leur caractère. J'ai constaté qu'ils ne manquent pas d'intelligence et qu'ils sont aptes à exercer diverses professions manuelles. Leur caractère, dans la grande majorité des cas, est changeant, la plupart sont irascibles. Beaucoup d'entre eux sont arriérés, à tel point qu'il est impossible d'obtenir d'eux un travail intellectuel ou manuel.

M. Saint-Hilaire. — Je voudrais connaître la proportion de la surdité congénitale à la surdité acquise en Roumanie.

M. Costiniu. — Il y a environ 80 pour 100 de surdité acquise en Roumanie.

M. Saint-Hilaire. — La proportion de M. Costiniu coïncide avec celle des régions alpines; il est à noter que dans ces pays les sourds-muets du sexe masculin sont beaucoup plus nombreux, et la plupart d'entre eux ont une surdité acquise; ce fait doit tenir aux mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles vivent les habitants des pays de montagne, et à leur indifférence pour les soins médicaux, ou bien à l'impossibilité où ils se trouvent d'y recourir.

M. de Bouvier. — Il serait intéressant de connaître le pourcentage selon les pays de la surdi-mutité acquise et congénitale.

M. Metzger. — La moyenne de la surdi-mutité en France est d'environ 7 pour 10.000. En Suisse elle varie beaucoup selon les régions; 2 pour 10.000 à Genève. 44 pour 10.000 dans les régions montagneuses.

M. de Bouvier. — Je crois que grâce aux soins médicaux, la proportion de surdi-mutité acquise tend à diminuer en France.

M. Metzger. — On devrait rechercher pourquoi la surdi-mutité est plus fréquente dans les pays de montagne; doit-on incriminer l'eau, les courants d'air, ou d'autres causes ?

M. le Président. — Il me semble que la cause de cette fréquence de la surdi-mutité dans les pays de montagne tient moins aux conditions climatériques qu'au manque d'hygiène des habitants, à leur éloignement des villes où ils pourraient recevoir des soins et à leur indifférence pour leur santé.

J'ai fait moi-même, il y a une vingtaine d'années une statistique de la surdi-mutité et j'ai trouvé à cette époque 79 pour 100 de surdités acquises, et 21 pour 100 de sourds-muets de naissance. Ces chiffres sont semblables à ceux qui viennent d'être indiqués. J'ai refait l'année dernière ma statistique, mes recherches ont porté sur les 951 élèves que j'ai eu à examiner à leur entrée à l'Institution nationale des sourd-muets de Paris. J'ai constaté, à ma grande satisfaction, que je ne trouvais plus

que 61,6 pour 100 de surdités acquises contre 33,5 pour 100 de surdi-mutités de naissance.

La surdité acquise aurait donc diminuée dans une proportion sensible et je n'hésite pas à attribuer cet heureux résultat aux soins plus attentifs et plus éclairés qui sont donnés aux maladies de l'oreille dans la première enfance.

M. le Président. — Je vous demande de nommer Mme Renard Puissant, secrétaire, en remplacement de M. Meissonier qui n'a pas pu assister au Congrès.

Cette proposition est acceptée.

M. d'Ostrogradsky communique le travail suivant :

De la préparation des maîtres pour les enfants sourds-muets.

Plus l'occupation avec des enfants est difficile, plus sérieuse doit être la préparation des maîtres.

L'occupation avec les enfants sourds-muets présente une des branches les plus compliquées de l'activité pédagogique.

On exige des maîtres des enfants sourds-muets quelques connaissances spéciales, tant sous le rapport pratique que sous le rapport théorique ; ces connaissances peuvent ne pas faire partie du cours d'instruction des institutions préparant les maîtres pour les Ecoles normales.

De là suit compréhensiblement la nécessité de l'organisation de telles institutions, dans lesquelles les personnes ayant reçu une préparation pédagogique générale pourraient compléter leur savoir et leur habitude d'enseignement avec ce qui est indispensable pour l'enseignement des sourds-muets.

Il faut que dans chaque pays il soit, à une ou plusieurs grandes écoles de sourds-muets, adapté des cours spéciaux obligatoires aux personnes désirant se consacrer à l'instruction des enfants sourds-muets.

A ces cours doivent être traités les articles suivants :

1. — La méthode d'enseignement de sa propre langue.

2. — La méthode de géographie, particulièrement tracé et moulage des cartes, — alors seulement on peut compter sur une appropriation et une distincte compréhension des connaissances géographiques pour les enfants sourds-muets, si le maître lui-même connaît suffisamment l'enseignement de la partie géographique.

3. — La méthode d'arithmétique, ne supposant pas chez le maître des sourds-muets une science académique spéciale, il est indispensable de lui donner la possibilité d'élargir ses vues sur les mathématiques plus que ne le donné l'école moyenne.

4. — La phonation est indispensable pour la compréhension distincte de l'existence des sons, la transition et la légalité du remplacement de l'un par l'autre, — en général le développement de la partie de la langue qui produit le son.

5. — La connaissance avec le rapport des informations de la physique et de la chimie, sachant faire des expériences à ce sujet comme but de simple vue.

6. — Les notions sur la psychophysiologie avec une attention toute spéciale sur la particularité du caractère de l'homme, de la disposition de son esprit et de son âme, en indiquant quel penchant entraîne la perte de l'ouïe, en général, et celle de la parole en particulier.

7. — L'ouïe avec son organe dans un état sain et malade sans détails médicaux spéciaux. Le rétablissement de l'ouïe.

8. — L'histoire de l'enseignement des Sourds-Muets.

9. — Les études pratiques des aspirants avec les enfants sourds-muets, sous la direction d'un guide spécialiste expérimenté. On suppose un cours de deux ans; la 1re année toutes les sciences théoriques, une heure par semaine pour chaque sujet; la 2me année-pratique. Faire la connaissance des personnes souffrant de surdité psychique, à phases variantes, sous la gouverne d'un médecin des psychiques, moyennant les définitions de la surdité sous la gouverne d'un médecin d'otologie. Au passage d'un cours à l'autre et à la fin des deux cours les auditeurs ont des examens sur tout ce qu'ils ont traité. Les personnes ayant terminé avec succès, reçoivent un certificat donnant le droit d'enseignement aux enfants sourds-muets. Toute personne n'ayant pas passé par de pareils cours, et n'ayant pas reçu de certificat, n'a pas le droit de s'occuper des sourds-muets.

Ce n'est qu'en présence de maîtres qui ont reçu une telle préparation qu'on peut espérer qu'ils iront à pied ferme et convaincus, et qu'ils ne s'adonneront pas à l'œuvre empiriquement, ce n'est qu'alors que notre grande et difficile tâche s'avancera énergiquement, que cesseront des discussions difficiles concernant les méthodes d'instruction, et les sourds-muets auront ainsi des professeurs expérimentés, délivrés de l'indispensabilité d'apprendre tout par soi-même sans trouver

d'aide nulle part. C'est alors que se produira l'union désirée entre les médecins et les maîtres des sourds-muets et les deux forces réunies ouvriront un nouvel horizon et faciliteront notre difficile mais grand exploit qui est de faire d'un être muet une créature de Dieu, sensée et raisonnable.

M. le Président. — Nous voici arrivés à la fin de ce Congrès où vous avez émis vos opinions sur des questions que nous avons tous tant à cœur.

J'ai été heureux de le présider, et je tiens à vous adresser mes remerciements pour cet honneur que vous m'avez confiés et que je considère comme le digne couronnement de ma carrière.

M. de Bouvier. — Permettez-moi, Messieurs et Mesdames, de me faire l'interprète auprès de M. de Lacharrière, des sentiments qui nous animent. Vous me ferez ainsi beaucoup de plaisir, car ce sont des sentiments de grande reconnaissance pour le soin avec lequel M. le Président a préparé nos travaux, la manière dont il a dirigé vos discussions, et le dévouement dont il a toujours fait preuve à l'égard des sourds-muets

M. le Président demande à la section au moment de clore ses travaux de se réunir dans la salle voisine, qui est plus vaste, à la section des sourds-muets pour lui apporter l'assurance de ses sentiments de sollicitude et de dévouement.

Cette réunion a lieu quelques instants après, et M. Ladreit de Lacharrière, en exprimant ses vœux pour le succès du Congrès et la réalisation de ses aspirations, proclame l'union qui n'a jamais cessé entre les deux sections. Quelles que soient les divergeances d'opinions qui ont pu exister sur certaines questions, il affirme que l'ardent désir d'améliorer la situation sociale des sourds-muets a été, et sera toujours l'unique préoccupation des très nombreux instituteurs et des philanthropes qui sont venus à Paris apporter au Congrès leur grande expérience et l'autorité de leurs noms.

Liste des Membres du Congrès

ADHÉSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Conseil général de la Creuse :

Délégué, M. le Docteur VILLAR, Sénateur.

Conseil général de la Drôme.

Conseil général de la Gironde :

Délégué, M. HALPHEN, Conseiller général.

Conseil général de la Marne :

Délégué, M. le Dr WIET, Conseiller général.

Conseil général de la Seine :

Délégué, M. BAGUER, Directeur de l'Institut départemental d'Asnières

Conseil général de la Seine-Inférieure.

Conseil général des Vosges :

Délégué, M. le Dr PARISOT, Sénateur.

Conseil général de la Côte-d'Or :

Délégué, M. BOYER.

DÉLÉGUÉS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

Belgique

Délégué, M. VAN SCHELLE, directeur au Ministère de la Justice.

M. Grégoire, Directeur adjoint de l'Institut de Berchem Ste-Agathe.

République de l'Equateur

Délégués :

M. le Dr Ricardo Cucalon ;
M. le Dr Luis Vivanco ;
M. le Dr Rafael Rodriguez Zambrano.

Etats-Unis

Délégués :

M. Alexandre Graham-Bell (Washington);
M. Gallaudet (Washington);
M. Percival Hall (Washington);

Danemark

Délégués :

M. Forchhammer, Directr de l'Institut royal deNyborg

Hongrie

Délégué :

M. Etienne de Kanocz.

Grande-Bretagne

Délégué :

M. Eichholz, Inspecteur de l'enseignement.

Roumanie

Délégué :

M. le Dr Costiniu, de Buccarest.

Mexique

Délégués :

M. Adolfo Huet ;
M. Daniel Garcia.

Russie

Délégués :

M. Des Carrières ;
M. Arcady de Schwann.
M. Ostrogradsky.

Suisse

Délégué :

M. le Dr SCHWENDT.

Suède

Délégué :

M. Frédéric NORDIN, Wenesborg.

MEMBRES DU CONGRÈS

Mme Louise JOHN ACKERS.— Huntley Manor Gloucester

M. ADDISON, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Glasgow.

Mme ADDISON.

M. Simon ADLER, professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Budapest.

Sœurs Adoratrices de la Justice de Dieu, Rillé-Fougères :

Sœur ANGÈLE ;
Sœur ST-AUGUSTIN ;
Sœur PASCHASIE ;
Sœur ONÉNISME.

Frère ALAIN, professeur à l'Institution de Ronchin (Lille),

Mme Charlotte ALEXANDER (Sienne).

M. E. ALLEN FAY, Directeur des *Annales américaines des Sourds* Washington.

Sœur ANNE-MARIE du SACRÉ-CŒUR, Directrice de l'Institution des Sourdes-Muettes de la Chartreuse d'Auray.

M. BAGUER, Directeur de l'Institut départemental des Sourds-Muets d'Asnières.

Mme BAGUER, Directrice des filles de l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

M. BEGUIN, professeur à l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

M. All. Bélanger, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Ville-Saint-Louis (Amérique).

Abbé Bellani, Sous directeur de l'Ecole des Sourds-Muets pauvres de Milan.

Frère Benoit, Directeur de l'Institut régional des Sourds-Muets de Poitiers.

M. Bessonneau, professeur à l'Institution des Sourds-Muet d'Asnières

Dr Bezold, Munich.

M. Bidet, professeur à l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

Frère Bonin, professeur à l'Institution des Sonrds-Muets et Aveugles de Nantes.

M. Gaston Bonnefoy, Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel (Vanves).

M. De Bouvier, Directeur de l'Institution de la Malgrange (Nancy).

Mlle Buisson, à Neuilly-sur-Seine.

M. L. Bodin, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets d'Alençon.

M. Brancourt, Vicaire général, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard (Soissons).

M. Boyer, Délégué du Préfet de la Côte-d'Or (Dijon).

Mme la Supérieure des religieuses du Calvaire (Bourg-la-Reine).

Sœur Marie-Alix, professeur;
Sœur Marie-Ernestine, professeur,
Sœur Marie-Hilaire, professeur ;
Sœur Saint-Bergmans, professeur ;
Sœur Véronique-du-Calvaire, professeur ;
Sœur Hélène-du-Sacré-Cœur, professeur ;
Sœur Marie-Saint-François, professeur ;

Camaillac, délégué par la ligue de l'Enseignement, Paris.

M. le Dr Juan Paule de Carvalho, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Rio-de-Janeiro.

Abbé Louis CASANOVA, Directeur de l'école des Sourds-Muets pauvres de Milan.

M. CHÂZAL (Paris).

M. CLAVEAU, inspecteur général honoraire des services administratifs.

M. CLAVEL, ancien professeur à l'Institution d'Asnières.

Frère COLOMBIN, professeur à l'Institution de Ronchin (Lille).

M. CONART, professeur à l'Institution d'Asnières.

M. Constant SÉRAPHIN, professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Currière (Saint-Laurent-du-Pont).

Dr COSTINIU, (Bucharest).

M. COURRAGES, professeur à l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

M. CANONNE, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard (Soissons). (Section des garçons).

M. le Frère CLAVEL, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Etienne (Loire).

M. l'abbé CASTELLAN, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Marseille.

Sœur CLÉMENTINE, Saint-Joseph de Belley, (Ain).

Mme Léonie DAVANT, Directrice de l'Institution des Sourdes-Muettes de Toulouse.

M. DAMSU, Inspecteur de l'Institution des enfants idiots de Copenhague.

Mme Berthe DEBRAUX, professeur de Sourds-Muets (Neuilly-sur-Seine).

M. DEBRAY, professeur à l'Institution d'Asnières.

Mme DEBRAY, professeur à l'Institution d'Asnières.

Institution des Sourdes-Muettes de Pelousey, par Audeux (Doubs) :

Sœur CÉLESTE DE LA CROIX, Supérieure;
Sœur MARIE-SOSTÈNE;

M. l'abbé DELAPLACE, Aumônier des Sourds-Muets, Soissons.

M. Théophile DENIS, (Levallois).

M. A. Dejoux, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Genève.

Mlle Desjardin, professeur à l'Institut des Sourds-Muets de Bouge-Namur.

M. Firmin Didot, (Paris).

M. Van Dueren, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets d'Anvers.

M. Marius Dupont, professeur à l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

M. Ferreri, Directeur du Journal l'*Educazione* de Sienne, (Italie).

M. Forchhammer, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Nyborg.

Melle Fournié, professeur à l'Institution d'Asnières.

M. Gallaudet, Président du Comité, Directeur du Collège Gallaudet (Washington).

M. Gaufrès, Membre de la Commission Consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

M. Gaulme, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Hippolyte-du-Fort.

Mme Gérente, Paris.

M. Gopfert, Leipzig.

Abbé Goislot, Aumonier de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

M. Joseph Gordon, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Jaksonville. (Illinois.)

M. Alexandre Graham Bell, Président de l'*Association Américaine pour l'Enseignement du langage aux Sourds-Muets* (Washington.)

M. Gramme, Directeur de l'Institut provincial des Sourds-Muets du Brabant, Berchem-Sainte-Agathe.

M. Emile Grégoire, Directeur Adjoint de l'Institut provincial des Sourds-Muets du Brabant, Berchem-Sainte-Agathe.

M. GROSSELIN, Président de la *Société pour l'enseignement simultané des Entendants et des Sourds-Muets.*

M. GUTZMANN, Directeur de l'Ecole Municipale des Sourds-Muets de Berlin.

Mme GUTZMANN.

M. GRIOLET DE GEERS, Paris.

M. PERCIVAL HALL, Professeur au Collège Gallaudet (Washington).

M. HANSEN, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Nyborg.

Dr HAMON DU FOUGERAY (Le Mans).

M. John HEIDSIEK, Professeur à l'Institut des Sourds-Muets de Breslau.

M. HOGER-HEYDE, Professeur Chef à l'Institution des Sourds-Muets d'Anvers.

Mme HOUDIN, Directrice de l'Institution des Sourds-Muets de Boulogne-sur-Seine.

M. HUGENTOBLER, *Administrateur délégué* de la *Société d'assistance et de patronnage pour les Sourds-Muets et les Aveugles du Rhône (Lyon).*

M. JACQUES, Directeur de l'Intitution des Sourds-Muets et Aveugles de Bordeaux.

M. l'abbé JACOUTOT, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Strasbourg.

M. JANIK, Aix-les-Bains.

M. JAULMES; Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).

M. Camille JENHOT, professeur à l'Institut royal des Sourds-Muets de Woluwe-Saint-Lambert (Bruxelles).

M. JOHAUSEN, Inspecteur de l'Institution des Sourds-Muets de Fredericia (Danemark).

Frère JOVINIEN, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Royaf.

Dr JOUSSET (Lille).

M. Karth, (Breslau).

M. Konischl, Directeur de l'Institution des Sonrds-Muets de Tokio (Japon).

M. Kust-Killinen, Directeur de l'Ecole des Sourds-Muets de Knopio (Finlande).

M. Charles Ladreit de Lacharrière, Inspecteur général honoraire des Services administratifs.

M. le Dr Ladreit de Lacharrière, Médecin en chef honoraire de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris.

Mme Ladreit de Lacharrière (Paris).

Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de Laon.
Sœur Aurélie de la Croix ;
Sœur Natalie de la Croix.

Institution des Sourdes-Muettes de Larnay, Poitiers,
Sœur Hilaire, supérieure ;
Sœur Marguerite, directrice.

Institution des Sourdes-Muettes de Laval.
Sœur Augustine-Louise, directrice ;
Sœur Irma Vallée, professeur ;
Sœur Ernestine Duval, professeur ;
Sœur Anna Masserot, professeur

Abbé Leclerc, Aumonier des Sourdes-Muettes de Montpellier.

Dr Le Coin (Paris).

Dr Legay ancien Chef de Clinique des Sourds-Muets (Paris).

Institution des Sourdes-Muettes de Lille :
Sœur Sainte-Geneviève-Marie ;
Sœur Victorine, professeur.

M. Hermann Lehm, professeur à l'Institut des Sourds-Muets de Leipzig.

Ligne française de l'enseignement (Paris).

M. Lombard, membre de la Commission Consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

Mlle Hortense Loons, Directrice de l'Institut des Sourdes-Muettes d'Anvers.

M. Louette, professeur à l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

Mme Louette, professeur à l'Institution des Sourds-Muets d'Asnières.

M. l'abbé Luret, Aumonier de l'Institution des Sourdes-muettes de Bourg-la-Reine.

Dr Marage (Paris).

M. Marion, professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets, Paris.

Dr Martha (Paris).

M. Martineau, Directeur de l'Institut régional des Sourds-Muets de Limoge.s

Mme Martineau.

Mme Mauriceau, professeur de Sourds-Muets à Asnières.

Frère Mederic, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de St-Jean-de-la-Ruelle-Orléans.

M. Joseph Medved, professeur à l'Ecole royale de Zagreb (Croatie).

M. Meissonnier, Sous-directeur de l'Institution des Enfants Sourds-Muets et Bègues d'Avignon.

M. Mengioni, professeur à l'Institut national des Sourds-Muets de Florence.

Abbé Meunier, professeur à l'Institution ecclésiastique de St-Cyr-lès-Nevers

M. Daniel Metzger, professeur de Sourds-Muets à Genève.

M. Silvio Monaci, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Gênes.

Miss Mood, institutrice des Sourdes-Muettes à George Town (Texas).

M. Edouard Miner, professeur au Collège Gallaudet (Washington).

M. Muteau, député

Frère Narcisse, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets du département du Nord, Ronchin (Lille).

Institution des Sourdes-Muettes de Nogent-le-Rotrou :

Sœur Georgina Coulle ;
Sœur Mélina Colas ;
Sœur Angèle Lerault ;
Sœur Marthe Waneeck.

M. Frédéric Nordin, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Wenesborg (Suède).

M. Ostrogradsky, Directeur de l'Institution Impériale des Sourds-Muets de Saint-Pétersbourg.

Mme Ostrogradsky.

Institution des Sourdes-Muettes d'Orléans.

Sœur Delphine de Jésus ;
Sœur Louise de Jésus.

M. Pautré, professeur à l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris.

M. Eugène Péreire, Membre de la Commission Consultative de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris.

M. Ch. Perini, professeur à l'Ecole des Sourds-Muets pauvres de Milan.

Dr Peyron, ancien Directeur de l'Assistance Publique et de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris,

Mlle Alice Poodt de Ternath, professeur à l'Institution des Sourdes-Muettes d'Anvers.

M. Poupon, Paris.

Frère Privas, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets et Aveugles de Nantes.

M. Rab, Instituteur de Sourds-Muets à Paris.

Frère Raphael, professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Poitiers.

M. Rech, professeur à l'Institut Royal des Sourds-Muets de Copenhague.

Dr Regnard, Inspecteur Général des Services Administratifs.

Mme Renard, Institutrice de Sourds-Muets à Paris.

M. le frère ROBERT, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Toulouse.

Frère ROYER, Directeur de l'Institution de Bourg-Bel-Air (Ain).

M[me] RYO ROSE, professeur à l'Institution des Sourdes-Muettes de Toulouse.

M. le frère RUFIN, Directeur de 1[re] classe à l'Institution des Sourds-Muets de Saint-Etienne (Loire).

M. le D[r] SAINT-HILAIRE, Médecin de l'Institut départemental des Sourds-Muets de la Seine, Paris.

M. DE SAINT-SAUVEUR, Chef de Bureau au Ministère de l'Intérieur.

M. SBROCA, Directeur de l'Institution Sbroca à Alexandrie (Italie).

M. SCHWANN, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Boessel.

M. le D[r] E. SCHWENDT, de Bâle (Suisse).

M. Louis SCHINDLER, (Vienne).

M. VAN SCHELLE, Directeur au Ministère de la Justice (Bruxelles).

Père STOCKMANS (Amédée), Supérieur général des Frères de la Charité (Gand).

D[r] SUAREZ DE MENDOZA, Paris.

Mme Docteur SOSNOWSKA (Paris).

M. TANIMOTO, professeur à l'Ecole des Sourds-Muets de Tokio (Japon).

Institution de Notre-Dame de Toutes-Aides, à Nantes :

Sœur SAINT-AUGUSTIN DES ANGES ;
Sœur MARIE DU SAINT-SACREMENT.

M. TRANCHECOSTE, professeur à l'Institution d'Asnières.

M. TROISTORF.

Mlle Adèle TOULOUSE, professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Strasbourg.

M. ULBRICH (Breslau).

Mlle VIALLE, professeur à l'Institution d'Asnières.

Frère VULSIN, professeur à l'Institution des Sourds-Muets de Bourg-Bel-Air (Ain).

Mlle Pauline WAGMESTER, professeur à l'Institution Houdin, Boulogne-sur-Seine.

M. Samuel WATSON, professeur à l'Institution des Sourds Muets et Aveugles de la Nouvelle-Galle (Amérique du Sud).

Lettre à Monsieur le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur de l'Assistance publique a fait défendre au personnel des Institutions nationales de Paris, Bordeaux et Chambéry d'assister au Congrès international des sourds-muets, qui s'est ouvert aujourd'hui et compte plus de 400 membres.

Les représentants des institutions françaises et étrangères de sourds-muets, et les délégués des puissances étrangères sont justement surpris que pareille défense puisse être faite sous un gouvernement républicain.

Je viens protester auprès de vous contre cette interdiction, et déclarer que le Congrès ne s'occupe que des questions de principe au nom de la liberté, et des intérêts sociaux des sourds-muets.

Je joins à cette lettre l'allocution que j'ai prononcée ce matin à la séance d'ouverture et le programme de nos travaux. Vous y verrez dans quel esprit les questions soumises au Congrès seront traitées.

Si vous faites une enquête, Monsieur le Ministre, elle vous apprendra qu'au début des travaux du Comité d'organisation, M. Monod était président du Comité, et que les trois Institutions nationales y comptaient 16 membres.

M. Monod, avec le personnel de l'Institution nationale de Paris, a donné sa démission à la première séance du Comité.

Le Comité a poursuivi son œuvre, et a réussi au delà de ses espérances.

Aujourd'hui le Congrès ne saurait s'émouvoir des nouvelles défenses qui sont faites, il n'a d'autres préoccupations que l'intérêt social d'une classe de citoyens, qui aspire à monter au rang qui lui est dû, et qui compte en France plus de 20,000 déshérités.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Dr Ladreit de Lacharrière.
Président du Congrès.

3, quai Malaquais.

PROGRAMME DES SÉANCES DU CONGRÈS

Lundi, à 9 heures du matin

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. GARIEL, Délégué principal près les Congrès de l'Exposition Univers[lle]

Discours du Président et des Présidents des Sections

Nominations des Bureaux

Lundi, à 2 heures

PREMIÈRE QUESTION

Organisation de l'enseignement des Sourds-Muets dans les différents pays. — Les établissements d'éducation des Sourds-Muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfai sance ou d'instruction?

M. J. Ferreri : Réponses aux questions du Congrès.

M. Jenhot : Organisation de l'enseignement des Sourds-Muets dans les différents pays.

M. Marcel Mauduit : Education des Sourds-Muets en France.

M. Medved : Historique succinct concernant l'instruction des Sourds-Muets en Croatie et Slavonie.

QUESTIONS SECONDAIRES

Y a-t-il lieu de créer pour les Sourds-Muets particulièrement bien doués des écoles spéciales (écoles de commerce ou autres), ou simplement des cours annexes dans les écoles actuelles ?

MM. Allen Fay, Jenhot

Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de Sourds-Muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés ?

M. Messonnier

L'organisation actuelle des écoles de Sourds-Muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des Sourds-Muets ?

M. Jenhot

Enseignement professionnel donné dans les écoles de Sourds-Muets ? Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays, et autant que possible près de leurs parents.

M. Jenhot

Les Sourds-Muets avant leur admission dans les écoles enfantines.

M. Jenhot

L'Enseignement professionnel est-il donné ou organisé d'une façon suffisamment pratique ?

M. Nordin

Des moyens d'assurer l'instruction obligatoire des Sourds-Muets.

Mardi

Le matin à 9 heures
L'après-midi à 2 heures

DEUXIÈME QUESTION

Résultats obtenus par la méthode orale. — Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale, telle qu'elle a été définie par le Congrès de Milan.

M. JENHOT : Résultats obtenus par la méthode orale.

M. GALLAUDET : Que vaut la parole pour les Sourds ?

M. HEIDSIECK : A quelles expériences et à quelles conclusions a conduit la pure méthode parlée ?

M. J. FERRERI : Réponse à la question.

QUESTIONS SECONDAIRES

MM. JENHOT, KARTH, STEINBRUCH, ABBÉ MEUNIER

Comment la méthode orale peut-elle être appliquée à tous les Sourds-Muets ? Quel doit être le rôle de l'écriture ?

Mlle WAGMEESTER, MM. SWCHENDT, BEZOLD

Education auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue, sans le secours des cornets.

M. FORCHHAMMER

Moyens de poser la voix des Sourds.
Quels sont les meilleurs moyens d'articulation.

Mlle P. WAGMEESTER

Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant ces éléments, et même de courtes

phrases, afin de donner au Sourd-Muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les pensées qui sont d'un usage constant ?

M. Sbrocca

De l'utilité qu'il y aurait, en attendant que l'externat prenne la place de l'internat, à réunir, aux heures de récréation, les sourds-muets avec les entendants, dans les cours des écoles.

Mlle P. Wagmeester

Livres scolaires pour les Sourds-Muets,

Mercredi

9 heures du matin
2 heures de l'après-midi

TROISIÈME QUESTION

Assistance des Sourds-Muets. — Création de Sociétés de patronage et de placement. — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragement aux Associations et aux Sociétés coopératives.

Père Stockmans, M. J. Ferreri

QUESTIONS SECONDAIRES

Quels progrès ont été réalisés dans les institutions depuis les derniers congrès, en vue de l'amélioration du sort des Sourds-Muets ? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors, dans ce but ?

Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie, dans les écoles de Sourds-Muets, plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.
Statistique des Sourds-Muets dans les différents pays.

MM. Medved, Pipetz

Mardi 7 août, à 6 heures

VISITE AU PALAIS DES ILLUSIONS

Jeudi 9 août, à 7 h. 1/2

BANQUET A L'HOTEL CONTINENTAL

PRIX : **15** FRANCS

Les Membres du Congrès sont priés de faire connaître sans retard leurs adhésions au Secrétaire général.

Jeudi 9 août

VISITE A CHANTILLY

Départ de la Gare du Nord à 1 h. 25; retour à Paris à 5 h. 28

Les Membres du Congrès qui désirent visiter le beau château de Chantilly, sont priés de donner leur adhésion à M. Martha, Secrétaire général.

Décisions et Vœux votés par le Congrès

1° Le Congrès

Décide :

Qu'il n'y a pas lieu de conserver à l'ordre du jour le deuxième paragraphe de la première question : *Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction?*

2° Le Congrès

Émet le vœu :

Que, dans les écoles existantes, des cours supérieurs soient créés pour l'instruction secondaire, et qu'une selection soit faite, pour y placer les enfants particulièrement doués.

3° Le Congrès,

Considérant l'incontestable supériorité de la parole sur les signes pour rendre le sourd-muet à la Société et lui donner une plus parfaite connaissance de la langue,

Déclare :

Maintenir les conclusions du Congrès de Milan.

Émet le vœu :

1° Que les instituteurs et les professeurs de sourds-muets portent leurs efforts vers l'établissement des livres scolaires et du matériel didactique nécessaires à l'enseignement des sourds-muets;

2° Que les livres et le matériel ainsi formés dans une école puissent être acquis à prix de revient par les autres écoles.

4° Le Congrès

Émet le vœu :

Que les pouvoirs publics des différents pays prennent les mesures nécessaires et fournissent les ressources suffisantes pour assurer, dès l'âge de scolarité, l'instruction primaire et professionnelle de tous les sourds-muets.

5° Le Congrès

Émet le vœu :

Que, par tous les moyens d'investigation, l'état du sourd-muet (et en particulier la surdité psychique) soit constaté à son entrée à l'institution.

6° Le Congrès

Émet le vœu :

De voir donner, en dehors des cours ordinaires, des exercices spéciaux à ceux qui ont conservé un certain degré d'audition.

7° Le Congrès

Émet le vœu :

1° Que des ateliers d'apprentissage professionnel et un patronage pour le placement des anciens élèves soient annexés à chaque établissement;

2° Que la bienfaisance et les pouvoirs publics encouragent sous toutes les formes l'établissement des ateliers professionnels et des patronages de placement destinés aux sourds-muets.

8° Le Congrès

Émet le vœu :

Que la science médicale et la pédagogie, les médecins et et les instituteurs, se prêtent un mutuel appui pour continuer l'étude des perfectionnements dont peut être susceptible l'éducation physique, intellectuelle et professionnelle des sourds-muets.

Enseignement de la Parole
dans les écoles pour les Sourds aux États-Unis

Statistique de M. Alexandre GRAHAM BELL

Élèves dans les écoles pour les sourds	Nombre d'élèves 1899	Nombre d'élèves 1900	Le 0/0 des élèves 1899	Le 0/0 des élèves 1900
Elèves auxquels on a emseigné la parole............	6.460	6.984	61.4	65.0
Elèves auxquels on n'a pas enseigné la parole.........	4.055	3.766	38.6	35.0
Total des élèves..............................	10.515	10.750	100.0	100 0
Parole employée comme moyen d'instruction..........	5.584	6.069	53.1	56.6
Parole non employée comme moyen d'instruction......	535	582	5.1	5.4
Cas incertains.............................	341	333	3.2	3.1
Total des élèves auxquels on a enseigné la parole...	6.460	6.984	61.4	65.0
Enseignement par la parole sans alphabet mannel on langage des signes..............................	2.446	2.757	23.7	27.7
Enseignement par la parole et l'alphabet manuel mais sans le langage des signes.......................	1.549	1.643	14.7	15.3
Enseignement par la parole, par l'alpbabet manuel et par le langage des signes........................	972	1.095	9.2	10.2
Parole enseignée mais non employée comme moyen d'instrnction..................................	535	882	5.1	5.4
Cas incertains..............................	708	907	8.7	8.4
Total des élèves auxquels on a enseigné la parole...	6.460	6.984	61.4	65.0

Enseignement de la Parole

Statistique remise par M. GALLAUDET

1890

48 Institutions publiques aux Etats-Unis

Méthode orale..................	5 écoles	705 élèves.
Méthode des signes.............	4 —	169 —
Méthode combinée...............	39 —	7.019 —
Total des élèves................		7.893 —

23 Écoles particulières et externats

Méthode orale..................	13 écoles	408 élèves.
Méthode des signes............	6 —	123 —
Méthode combinée.............	4 —	151 —
Total des élèves................		682 —

Nombre des élèves qui ont appris le langage dans les écoles employant la méthode combinée.............. 2.296 élèves.

1900

57 Institutions publiques

Méthode orale..................	7 écoles	685 élèves.
Méthode des signes.............	5 —	212 —
Méthode combinée..............	45 —	9.863 —
Total des élèves................		10.760 —

54 Écoles particulières et externats

Méthode orale..................	36 écoles	619 élèves.
Méthode des signes............	3 —	47 —
Méthode combinée.............	15 —	516 —
Total des élèves...........		1.182 —

Nombre des élèves qui ont appris le langage dans les écoles employant la méthode combinée.............. 4.956 élèves.

Total des élèves en 1890..................	8.575 —
— 1900..................	11.942 —

Augmentation du nombre d'élèves **39** 0/0.

Total des élèves auxquels on a enseigné la méthode orale 1900	1.113	—
Total des élèves auxquels on a enseigné la méfhode orale 1890	1.304	—
Augmentation du nombre d'élèves **17,2** 0/0.		
Total des élèves auxquels on a enseigné la méthode combinée 1890	7.170	—
Total des élèves auxquels on a enseigné la méthode combinée 1900	10.379	—
Augmentation du nombre d'elèves **44,7** 0/0.		

En 1890 le nombre d'élèves qui ont appris le langage dans les écoles employant le système combiné est plus de deux fois supérieur à celui de toutes les écoles qui se servent de la méthode orale.

En 1900 la proportion est encore plus forte. Elle est environ de 1 : 4.

En 1900 les institutions publiques qui emploient la méthode orale ont 20 élèves de moins qu'en 1890.

Trois écoles employant la méthode orale comptèrent 393 élèves en 1890. Aujourd'hui (1900) ils se servent de la méthode combinée et le chiffre d'élèves se monte à 551.

De 1890 à 1900 aucune école d'Amérique n'a substitué la méthode orale à la méthode combinée.

Historique suscinct concernant l'instruction

des Sourds-Muets en Croatie et Slavonie

PAR

JOSEPH MEDVED,

Maître à l'Institut royal des sourds-muets, Zagreb (Agram) Croatie, Autriche-Hongrie

L'œuvre bénie et éminemment humanitaire de l'ingénieux de l'Epée s'est répandue avec une rapidité admirable dans toute l'Europe.

Tout être qui sent noblement, pense et désire, voulut voir, ou du moins entendre quelque chose de ce prodige inouï.

Même des têtes couronnées s'empressèrent d'aller à Paris pour y voir une nouvelle école, —l'école pour ces êtres malheureux et délaissés — qui furent pendant tous les siècles pour ainsi dire abandonnés de Dieu et des hommes.

Le puissant monarque d'Autriche, l'empereur Joseph II, fils de Marie-Thérèse, a été aussi contemporain de de l'Epée. Lui aussi se rendit à Paris pour voir de plus près l'événement miraculeux de cette nouvelle catégorie d'école.

Ce que la pénétration d'esprit de Joseph II eut à y voir, lui parut édifiant au point qu'il prit la détermination d'amener de l'Epée à Vienne, pour qu'il y organisât une école semblable. Cependant le célèbre Français rejeta l'offre chevaleresque du monarque. Il la rejeta, pas par orgueil, mais pour pouvoir consacrer aussi à l'avenir ses soins paternels à l'éducation de ces être délaissés qu'il avait assemblés autour de lui.

A son retour à Vienne, l'empereur Joseph II dont la grandeur d'âme ne connaissait point d'obstacles lorsqu'il s'agissait de elle ou telle institution destinée au soulagement de l'humanité souffrante, délégua deux hommes de son choix, Frédéric Storch et Joseph May, à Paris pour que de l'Epée les initiât et les instruisît dans les secrets de son ingéniosité.

Ceux-ci étant de retour de Paris où ils s'étaient acquittés de la mission qu'ils avaient reçue, l'impératrice magnanime Marie-Thérèse ouvrit en 1779 à Vienne la première école de sourds-muets dans la monarchie austro-hongroise.

Avec l'ouverture de l'Institut viennois, le premier pas était fait, et l'intérêt, que l'on portait partout à voir amélioré le sort malheureux des sourds-muets, devint si intense, que cette première impulsion donnée à ce genre d'institution fut bientôt suivie de la fondation d'une école après l'autre en 1786 à Prague, en 1802 à Vatz, en 1812 à Linz, etc.

Pendant que la culture se répandait plus ou moins dans les autres provinces de la monarchie austro-hongroise, ici au Sud de la monarchie, surtout en Croatie, cela ne pouvait se faire. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard rétrospectif sur les événements qui se sont déroulés pendant tant de siècles ici, au seuil de la civilisation européenne! Attaqués pour ainsi dire sans cesse par les Turcs et menacés jusque dans leurs foyers, les Croates furent constamment sur le qui-vive. Des luttes acharnées, des guerres sanglantes, des souffrances inouïes tinrent le peuple Croate pendant des siècles en haleine, tandis que les autres peuples de la monarchie austro-hongroise se trouvaient à l'abri et jouissaient des bienfaits de la paix.

Ce ne fut qu'après avoir brisé la puissance de l'Empire de la demi-lune que les rayons de la civilisation purent pénétrer jusqu'à nous et nous réchauffer.

Leur héroïsme valut, il est vrai, aux Croates, l'épithète honorifique de *Ante murale Christianorum* mais ils n'en restèrent pas moins en arrière dans la civilisation par rapport aux autres nations de l'Europe.

Cependant cette même fermeté d'âme dont les Croates ont fait preuve pendant tant de siècles dans leurs luttes avec les Turcs, ne s'est point démentie plus tard, bien plus, elle s'est manifestée dans toute sa vigueur aussi dans le domaine des lettres, des sciences et de la culture en général, dès qu'ils purent jouir d'une paix constante et durable.

Dix lustres seulement se sont écoulés depuis, et nous voyons en Croatie des écoles primaires supérieures, des établissements de l'enseignement secondaire (lycées et écoles réales), des écoles supérieures de commerce, des écoles professionnelles, et même une Université croate, déjà complètement organisée.

Et, parmi les diverses écoles professionnelles, nous avons aussi un Institut de sourds-muets.

Les premières traces d'une école de sourds-muets en Croatie et Slavonie, nous les trouvons, il y a près de cinquante ans, dans la juridiction des anciens Confins-Militaires.

En 1837, le Conseil de guerre impérial royal décréta que l'ouvrage, ayant pour auteur le Dr Hermann Cèch et connu sous le titre de *Denkund Sprachlehre* fût transmis à toutes les écoles où il y aurait quelque enfant sourd-muet.

A vrai dire, on ne sait ni où, ni quels maîtres furent chargés de l'instruction relative, mais on sait qu'un enseignement partiel a eu lieu çà et là.

Il est notoire, par exemple, que Jean Tolpokovic, maître d'école à Zupanja, instruisait des enfants sourds-muets et qu'il a reçu à ce titre des éloges et des récompenses en argent du Conseil de guerre.

On sait aussi que Joseph Sekié, instituteur à Brod, et François Klaié, instituteur à Garcin, se sont occupés à instruire des enfants sourds-muets.

S'étant rendu plus tard à Vienne afin d'y compléter ses étude, François Klaié prit un si vif intérêt à l'enseignement des sourds-muets, qu'il voulut à tout prix tirer profit de son séjour à Vienne en assistant assiduement aux cours d'enseignement à l'Institut des sourds-muets et, grâce à son zèle, il y subit aussi ses examens et reçut de cette manière le brevet d'instituteur de cette branche d'enseignement.

Plus tard, étant en activité à Varazdin et à Zagreb, François Klaié n'a cessé un seul instant de cultiver les connaissances acquises et de se perfectionner dans cette branche d'enseignement. Nommé maître à l'école normale élémentaire de Zagreb, il y fit en 1861 des cours théoriques et pratiques spéciaux en vue d'instruire les candidats de l'enseignement primaire élémentaire sur la manière d'agir et la méthode à suivre au sujet de l'instruction à donner aux sourds-muets.

Les premiers qui en Croatie aient songé à la fondation d'un Institut de sourds-muets, furent les conseillers municipaux de la ville de Zagreb, capitale de la Croatie, qui, dans la séance du 11 août 1858, délibérèrent que dans ce but on verserait de la caisse municipale la somme de 5.000 florins en argent en commémoration de l'heureux événement que l'on attendait au sein

de l'auguste famille royale. (Naissance de feu le prince Rodolphe).

Le Conseil municipal a pris en même temps la résolution de s'adresser aussi aux autres conseillers municipaux avec la prière d'ouvrir à ce but des souscriptions visant à la création de la somme nécessaire destinée à la fondation de l'Institut susmentionné.

A partir de l'année 1858 jusqu'à 1885—sauf l'activité déployée par François Klaić on n'avait presque rien fait en vue de voir ce projet réalisé.

En 1885, Adalbert Lampe ouvrit à Zagreb un Institut privé pour les sourds-muets, Adalbert Lampe, né à Pétinjé, était lui-même sourd-muet. Ayant reçu son éducation dans l'Institut des sourds-muets à Vienne, il revint dans sa patrie où l'inaction de ses concitoyens fit mûrir en lui la détermination d'ouvrir un Institut pour les sourds-muets. De cette manière, grâce à sa noble initiative, un sourd-muet devint le fondateur d'une école pour les sourds-muets en Croatie. Il va sans dire que le gouvernement royal lui accorda une subvention à ce titre.

Son Excellence le ministre royal Imbro de Jasipović fit assembler le 10 avril 1888 dans la salle de la Diète à Zagreb les notabilités du pays où il leur démontra le besoin et l'utilité de la fondation d'un Institut pour les sourds-muets et leur proposa la constitution d'une Société pour l'éducation des enfants sourds-muets.

La Société fut constituée le 1er octobre 1888 en se chargeant de l'entretien de l'Institut privé de Lampe.

Outre cela, la Société se mit à recueillir des dons destinés à la fondation de l'Institut et grâce au zèle infatigable de son caissier, ces offrandes s'élevèrent à la somme de 40.000 florins.

Le president de cette Société était feu l'évêque Gasparić, et, à côté du secrétaire Zepić, son principal coopérateur, etait le caissier Edmond Kolmar, auquel Sa Majesté a conféré en reconnaissance des services rendus et du zèle déployé en vue de voir fondé l'Institut susmentionné, la croix de l'ordre de François-Joseph.

La Société s'est adressée au gouvernement royal, lui proposant d'envoyer quelques instituteurs aux frais du pays à Vienne, en vue de s'approprier les connaissances nécessaires à l'enseignement et à l'éducation des sourds-muets; c'est ce que le gouvernement a aussitôt fait. La Société a prié ensuite le gou-

vernement royal de prendre sur soi les fonds de la Société et d'organiser un Institut de sourds-muets.

A la fin de l'année scolaire 1890-91, l'Institut privé fut abandonné, et le 1er décembre 1891 eut lieu l'ouverture de l'Institut national des sourds-muets à Zagreb.

Cet institut fut établi d'abord dans la villa « Socias », ensuite dans une section de l'école des arts et métiers, et finalement le 29 novembre 1894 dans son propre bâtiment où il se trouve aussi à l'heure qu'il est.

Bien que cet Institut national de sourds-muets n'ait pas été définitivement organisé par une loi, il s'est néanmoins assez bien développé.

Le gouvernement royal n'a jamais hésité à lui prodiguer ses meilleurs soins en vue d'en faciliter le développement, et le bâtiment même a été acheté par le gouvernement pour la somme de 70.000 florins.

Il y a dans l'Institut un internat, mais l'école est fréquenté aussi par des élèves externes.

Il y a jusqu'à présent cinq classes, et la sixième sera ouverte l'année prochaine.

Il y a en tout 46 élèves (dont 2 de Bosnie).

Le personnel enseignant se compose : d'un directeur, de quatre maîtres, de deux aumôniers, d'un maître pour le « Slôjd », d'une maîtresse pour les travaux manuels et d'un médecin de l'Institut.

On y admet les élèves âgés de 7 et 8 ans.

Excepté trois, tous les élèves sont entretenus aux frais du pays.

L'enseignement a lieu d'après la méthode orale pure.

———*———

De l'éducation des Sourds-Muets

De l'obligation
dans laquelle l'Etat se trouve d'ériger et d'entretenir des écoles de sourds-muets, pour des raisons nationales-économiques.

PAR

JOSEPH MEDVEL

Maître à l'Institut royal des Sourds-Muets de Zagreb (Agram) Croatie (Autriche-Hongrie).

Parmi les malheureux de ce monde, les sourds-muets forment une caste spéciale d'infortunés au sein de la société humaine, et en effet privés qu'ils sont du don de la parole et de l'ouïe — quelque normales que soient d'ailleurs les facultés de leur esprit — ils ne peuvent devenir sans une éducation spéciale des membres utiles à la société et capables d'exercer un travail indépendant et lucratif.

Les sourds-muets peuvent acquérir ces capacités et cette éducation dans les écoles ou dans les institutions de sourds-muets.

Par cette école, la pédagogie comme science a rendu des services inappréciables à l'humanité à partir du jour où elle à réussi à trouver les moyens de mettre les sourds-muets à même d'exprimer leurs pensées et de comprendre le langage d'autrui.

Que les sourds-muets soient capables de recevoir une éducation, c'est un fait incontestable, auquel on a visé pendant plusieurs siècles, mais ce fait est aujourd'hui prouvé, autant de fois et aussi souvent, que des personnes sourdes-muettes ont été effectivement instruites.

Que la science pédagogique se soit élevée par ce fait à un point culminant tout spécial, le nombre croissant des écoles de sourds-muets, la réputation dont elles jouissent dans tous les

pays civilisés le prouvent de nos jours d'une manière irréfutable.

L'histoire de la pédagogie nous apprend, en effet, comment les instituts de sourds-muets étaient organisés au point de vue de la compassion qu'inspiraient ces malheureux, ou pour des raisons humanitaires en général.

Cependant si nous considérons les écoles de sourds-muets dans la période actuelle de leur développement, il nous sera aisé de constater, que ces instituts ne pouvaient ni atteindre ce degré de perfectionnement, ni s'organiser en si grand nombre, comme nous le voyons, Dieu merci, à l'heure qu'il est dans les divers Etats, par pure compassion et humanité.

Il y a au sein de la société humaine des malheureux dont le sort est encore plus misérable et funeste, et qui sont moins capables de gagner leur vie que les sourds-muets mêmes, ce sont les aveugles.

Si tous ces nombreux instituts de sourds-muets que nous voyons aujourd'hui si bien organisés dans tous les pays civilisés ne devaient leur origine et leur existence qu'aux sentiments de compassion et d'humanité — est-ce que vraiment il y en aurait tant et de si bien organisés ?

Certainement non ! Les sentiments de compassion et d'humanité ne devraient-ils pas se manifester, à plus forte raison, à l'égard des aveugles? Est-ce que, par conséquent, le nombre des maisons d'aveugles ne devrait pas être plus grand que le nombre des instituts de sourds-muets, ceux-là mieux organisés que ceux-ci? C'est ce que nous ne voyons nulle part.

Il y a en tout cas un facteur qui a contribué au développement des instituts de sourds-muets, c'est l'intérêt personnel national-économique des communautés des hommes, des Etats.

A cette demande donc : pour quelles raisons les pays civilisés apportent-ils tant de sacrifices pour tant d'instituts de sourds-muets, et pour quelles raisons leur nombre croît-il toujours davantage? — la réponse est courte et claire :

Ils ne le font pas seulement pour des raisons humanitaires, sociales et civilisatrices de culture, mais aussi tout particulièrement pour des raisons nationales-économiques.

C'est là le vrai motif!

Et cette raison est généralement connue dans les pays où l'instruction des sourds-muets a été depuis longtemps réglée par une loi.

Il y a cependant des pays où cette raison n'est pas suffisamment bien connue, — c'est peut-être, selon le proverbe qui dit : « A toute bonne chose il faut assez de temps.... »

Il est donc de toute nécessité que dans de tels pays la « vraie raison » soit discutée et dans la société et publiquement.

Dans les pays où même de nos jours prédomine cette opinion que les instituts de sourds-muets ne sont necessaires qu'au seul point de vue de la compassion que l'on sent à l'égard des sourds-muets, on se méprendrait en cherchant dans ces pays des instituts de sourds-muets bien organisés qui correspondissent aux exigences d'une éducation bien soignée. Ne fût-ce que pour satisfaire au sentiment de la compassion, on y a, en ce cas, déjà pourvu dès que l'on a disposé d'un bâtiment, d'une certaine organisation extérieure de l'école, de quelques maîtres, d'un grand plan d'enseignement en cadre et sur le papier, mais *pourtant* avec une plus courte époque fixée pour la fréquentation de l'école, avec un nombre insuffisant de classes, *mais pour cela* des classes trop remplies, etc.

Dans ces pays, les rapports scolaires sont en grande partie remplis de spécifications concernant les dons destinés aux « malheureux » sourds-muets — et l'on y voit moins traité quelque point spécial ayant rapport à l'institution même, on porte moins d'intérêt au travail spécial, à la surveillance spéciale, etc.

Par contre, dans les pays où prédomine l'opinion : que les instituts de sourds-muets sont nécessaires non seulement pour des raisons humanitaires, idéales et de culture, mais principalement pour des raisons nationales-économiques, donc pour des raisons pratiques et financières pour l'Etat même, c'est bien là qu'il nous faut chercher, c'est là que nous trouvons des instituts de sourds-muets bien organisés qui correspondent aux exigences d'une éducation soignée.

La jeunesse des sourds-muets ne s'assemble pas dans ces instituts parce que les hommes sont « pleins de compassion » pour ces pauvres délaissés. Non !

La jeunesse des sourds-muets s'assemble dans ces instituts pour y être élevée d'une manière intense, pour ennoblir le cœur et l'esprit, pour recevoir une bonne éducation en vue de devenir un jour de braves citoyens, capables de gagner leur vie par l'exercice d'un travail indépendant et lucratif

qui leur épargnera l'humiliation d'avoir recours à la « miséricorde » des autres hommes.

Certes, dans ces instituts on ne dépense pas l'argent par miséricorde, mais on y « place » l'argent; et plus on a soin des principes de l'éducation, de la tâche de l'école, de l'instruction spéciale et de la surveillance spéciale des maîtres — ainsi que de leurs conditions matérielles — plus grand est le *pour cent* des sommes placées dans ces écoles, c'est-à-dire que les jeunes gens qui en sortiront seront d'autant plus adroits et plus capables de l'emploi de la parole dans la vie pratique. Une dissertation plus détaillée suit, dont voici la conclusion :

L'Etat est tenu à pourvoir à l'existence de ces malheureux, quels qu'ils soient, même s'il n'en retire aucune utilité matérielle.

A plus forte raison l'Etat est tenu à le faire à l'égard des sourds-muets, parce qu'il les rend de cette manière aptes à devenir des membres utiles à la société.

Si l'Etat est tenu à pourvoir à l'éducation de chacun de ses membres, comme il le fait en réalité, peut-il, ou doit-il en exclure tel ou tel membre qui a le plus besoin d'une telle éducation, et sans laquelle il est le plus malheureux de tous?

Quelle interprétation peut avoir alors le paragraphe d'après lequel « tout enfant dont les facultés intellectuelles sont normales est tenu à la fréquentation de l'école » si l'on devait en exclure précisément les enfants dont les facultés intellectuelles sont normales et qui ont le plus besoin de recevoir une éducation, pour la seule raison que leur éducation est plus difficile, qu'ils sont malheureux — et ajoutons encore, sans qu'il y ait de leur faute — pour être sourds-muets?

Si tel ou tel Etat ne dispose pas de moyens qui lui permettent d'avoir compassion de ses sourds-muets et de pourvoir « par miséricorde » à leur éducation, c'est bien, on n'a pas de peine à comprendre cela. Ce sont toujours des circonstances financières qui s'y opposent. Et elles s'y opposent, parce qu'il y a dans un tel pays un très petit nombre de citoyens productifs.

Mais c'est précisément dans ces pays-là que l'on devrait élever et augmenter le nombre des citoyens productifs, afin que les forces contribuables croissent. Dans chaque pays il y a des milliers de sourds-muets. Si nous ne les rendons pas capables de se nourrir eux-mêmes, de pourvoir à leur propre

entretien, de devenir des membres utiles, il ne nous reste pas autre chose que de les entretenir et de les nourrir nous-mêmes du produit de nos fatigues. Et, en ce cas, il faudra bien que nous les nourrissions — pendant toute leur vie!

Le mont Tajget nous est connu de l'histoire grecque, mais il n'y a pas un seul Etat qui voudrait suivre l'exemple des Spartiates, — il ne nous reste donc que deux manières : ou de nourrir les sourds-muets de même que les « pauvres orphelins » durant toute leur vie, ou de les rendre capables de se nourrir eux-mêmes.

Et puisque l'Etat n'est qu'une grande famille, considérons ce que ferait telle ou telle famille dans un cas pareil.

On trouverait en général peu de familles, et ce seraient des familles misérables, auxquelles il serait indifférent qu'un ou plusieurs de leurs membres restassent pendant toute leur vie capables ou incapables de tout travail lucratif.

De même on ne peut et on ne doit nourrir une telle indifférence dans une grande famille, dans un Etat, qui a des milliers d'individus semblables.

Toute famille, même la plus pauvre, tâche et se prête de son mieux, dans le cas où un de ses membres est incapable, de le rendre capable de travailler et de le mettre à même de se gagner sa vie, si possibilité il y a.

Bien plus, plus une famille est pauvre, plus intenses sont ses soins. Il n'y a que les familles riches qui, en ce qui concerne la lutte pour l'existence individuelle, peuvent se montrer indifférentes — car elles disposent d'un capital suffisant qui les met à même de pourvoir à l'existence de tous ses membres, sans trop se soucier si tel ou tel membre est rendu incapable.

Mais est-ce que l'Etat peut, à l'instar d'une grande famille, se montrer indifférent sous ce rapport? Peut-il rester dans l'inaction, en considération de son propre intérêt, à la vue de milliers d'individus incapables — aussitôt qu'il peut les rendre capables de travailler et de gagner leur vie?

Au point de vue de ses intérêts économiques et sociaux, il ne le peut jamais!

Selon la maxime généralement connue « L'homme est le plus précieux matériel dans l'Etat », l'Etat n'est qu'une parole morte, *ce qu'il est et ce qu'il vaut* il le doit à ses citoyens.

Les personnes d'ailleurs incapables d'un travail qui les

mette en mesure de gagner leur vie, sont des membres morts sur le corps de l'Etat, bien plus, elles lui sont à charge.

C'est donc dans l'intérêt de l'Etat de faire revivre, si possibilité il y a, ces membres morts, d'en faciliter les mouvements, de les rendre aptes au travail, et de les mettre à même de gagner par là leur vie, et non pas par les offrandes provenant de la miséricorde d'autrui.

Toute famille, et par conséquent aussi l'Etat considéré comme une grande famille, est d'autant plus prospère, plus fort, plus puissant et plus heureux, que le nombre des citoyens capables de s'assurer leur existence par un travail indépendant en est plus grand.

Aussi, n'y aurait-il pas d'autres raisons, l'Etat, comme société humaine organisée, est tenu dans son propre intérêt, pour des raisons nationales-économiques, à établir et à entretenir des écoles de sourds-muets.

Statistique en Croatie et Slavonie

PAR

JOSEPH MEDVED, Zagreb (Agram) Croatie, (Autriche-Hongrie)

Maître à l'Institut Royal des Sourds-Muets

Les données les plus anciennes sur le nombre des sourds-muets en Croatie et Slavonie remontent à l'année 1869.

Seulement, à l'occasion du recensement général de la population, qui eut lieu la susdite année, on a eu égard pour la première fois aussi aux sourds-muets.

Les recensements postérieurs qui eurent lieu en 1880 et en 1890, nous fournissent des données plus exactes et plus détaillées sur les sourds-muets.

Dans les publications du bureau statistique du gouvernement royal, il y a dans le livre intitulé : *Le recensement de la population en 1880*, un article spécial par Milovan Zoricié, directeur du bureau statistique, sur la statistique des sourds-muets auquel j'ai emprunté ces données.

NOMBRE ET POUR CENT DE SOURDS-MUETS :

Années	Nombre total de la population en Croatie et Slavonie	Nombre des sourds-muets	Sur 10,000 habitants il revient donc	Observations
1869	1,864,034	1,948	11	
1880	1,905,295	2,335	12'34	
1890	2,201,927	2,936	13	
1900	2,415,000	—	—	Les données n'ont pas encore été publiées

La statistique internationale du Dr Mayr concernant les sourds-muets pour les pays de l'Europe, constate en moyenne 7.40 sourds-muets sur 10.000 habitants.

Selon lui, les proportions les plus rassurantes sont en Belgique et en Hollande (3.4), en Angleterre (5.17), en Danemark (6.20), en France (6.26), en Espagne (6.96), en Italie (7.34).

Les autres pays montrent déjà des proportions moins rassurantes, ainsi par exemple, en Allemagne (9.66), en Autriche (9.66), en Suède (10.23), en Norwège (9.22), en Hongrie (13.43).

On constate des proportions beaucoup plus grandes en Suisse (24.52).

En comparant les données sur les sourds-muets de la monarchie austro-hongroise tout entière, ressortant du recensement de la population depuis l'année 1880, nous y trouvons les proportions suivantes :

Trieste	avec son arrondt.	4.1	sur 10.000	habitants.
Vorarlberg	—	6 2	—	—
Dalmatie	—	7.1	—	—
Carniole	—	8.7	—	—
Bohême	—	10.1	—	—
Basse-Autriche	—	10 2	—	—
Tyrol	—	10.2	—	—
Istrie	—	10.3	—	—
Boukovine	—	10.6	—	—
Gorice	—	11.7	—	—
Hongrie s.Erdelj	—	11.9	—	—
Galicie	—	12.7	—	—
Croatie et Slavonie		12.34	—	—
Moravie	—	13 4	—	—
Silésie	—	15.9	—	—
Erdelj	—	17.1	—	—
Haute-Autriche	—	18.8	—	—

De ces données, il ressort clairement que *dans toute la monarchie il n'y a que quatre pays où les proportions sont encore plus défavorables qu'en Croatie et Slavonie.*

Tandis que dans les autres pays on cherche les causes de l'infirmité des sourds-muets dans la conformation montagneuse du sol, dans l'influence du climat, dans les rapports sociaux (pauvreté, mauvais logement, mauvaise nourriture), nous voyons par contre en Croatie que le plus grand contingent de sourds-muets se manifeste dans la riche plaine de la Drove.

Tandis que dans les alentours de Bjelovar, de Péhinje, de Karlovac, de Semlin, etc., il n'y a que six sourds-muets sur 10.000 habitants, il y a dans les alentours de Koprivnica 35 sourds-muets sur 10.000 habitants.

Il n'y a aucun doute que les causes de cette infirmité existent, mais leur véritable nature n'en est pas moins inconnue jusqu'ici

Voir la *cote* des sourds-muets en Croatie et Slavonie que l'auteur de ces lignes a exposée à l'Exposition de Paris :

En 1869 il y a eu	1.194 hommes,		754 femmes		=	1.948
» 1880	—	1.307	—	1.028	—	=	2.335
» 1890	—	1.613	—	1.323	—	=	2.936

D'après le recensement de la population fait en 1890, il y avait en Croatie et Slavonie 2.201.927 habitants.

De ceux-ci, le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école s'élevait à 243.538.

D'après cela, il ressort que des 2.936 sourds-muets, le nombre des sourds-muets qui ont fréquenté l'école en 1890 s'éleverait à = 325.

D'après la loi en vigueur sur l'organisation du service hygiénique dans les royaumes de Croatie et Slavonie, chaque commune est obligée, d'après les dispositions du § 43, de tenir en évidence toutes les personnes sourdes-muettes se trouvant dans sa juridiction.

Et, d'après les dispositions du § 88, chaque médecin d'arrondissement doit surveiller et faire le recensement des personnes sourdes-muettes de son district.

De cette manière l'on pourra à l'avenir avoir une statistique plus exacte et établir maintes autres circonstances concernant les sourds-muets, comme, par exemple, les causes qui ont contribué à les priver de l'ouïe et de la parole, le nombre des sourds-muets d'après l'âge, d'après l'état de la famille, d'après le genre d'occupation, etc.

Il y a en Croatie et Slavonie :

1° Des sourds-muets capables de fréquenter l'école (en 1890), 325;

2° Il n'y a qu'un Institut, et même celui-ci est entretenu aux frais du pays;

3° Des (325) capables de fréquenter l'école, il y a 44 élèves qui la fréquentent, donc 13 0/0 qui la fréquentent et 15 0/0 du nombre total des sourds-muets;

4° Dans l'Institut sont en activité : 1 directeur, 4 maîtres, 2 aumôniers, 1 maîtresse pour les travaux manuels de filles, 1 maître pour les travaux manuels de garçons (Slöjd) et 1 médecin;

5° Il y a jusqu'à présent 5 classes et l'année scolaire prochaine on ouvrira la sixième classe ;

6° Les élèves sont instruits dans toutes les matières de l'école primaire élémentaire (excepté dans le chant, bien entendu) ;

7° Dans l'Institut, on enseigne d'après la méthode *orale* pure ;

8° La méthode orale pure n'est pas supprimée ;

9° La méthode orale pure a été adoptée dès l'ouverture de cet Institut national ;

10° Les élèves doués de moins de talent ne sont pas instruits séparément.

STATISTIQUE

des Sourds-Muets des communes rurales de Roumanie

d'après les districts

par le Dr COSTINIU

NOMS DES COMMUNES	POPULATION	TROUVÉS AU 1er JANVIER 1899		AJOUTÉS PENDANT L'ANNÉE 1899		MORTS DANS L'ANNÉE 1899		TRANSFÉRÉS DE LA LOCATITÉ 1899		RESTÉS AU 31 DÉCEMBRE 1899	
		SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
Arges	176.500	244	163	54	34	27	23	8	8	263	166
Bacàu	154.000	104	64	2	6	3	3	1	1	102	64
Botosani	160.000	52	20	14	11	1	2	2		63	29
Bràila	80.000	38	23	11	2	2		1		46	25
Buzeu	120.000	47	28	20	18			1		66	46
Constanta	750.000	3	1	21	10					24	11
Covurlui	140.000	32	21	7	6	4		3	2	31	25
Dâmbovita	168.400	150	83	61	36	2	2		3	206	114
Doljin	220.500	52	22	31	16	1	2	13	4	69	32
Dovohoui	134.000	80	41	10	9	4	1	6	1	80	48
Fâlciu	118.000	26	10	8	4	2	1			32	43
Gorjiu	289.466	160	88	46	27	20	12	9	2	177	101
Jalomita	150.000	66	29	11	13	3	4	2	1	72	37
Jasi	145.000	49	21	6	2	3		2		50	23
Jefov	350.000	98	54							98	54
Mehedinsi	224.000	136	55	55	37					191	92
Muscel	114.000	138	142	89	94	6	11	6	10	265	215
Neamtu	201.000	89	42	20	8	1	2	9		99	48
Olt	110.000	79	23	35	18	8	2	1		105	39
Prahova	169.000	90	36	38	35	10	3	4		114	68
Putna	100.500	51	13	26	16	15	3			62	26
Rîmnic Sàrat	91.000	59	37	20	13	8	11		1	71	38
Roman	140.000	39	16	11	8	5	3			45	21
Romanati	160.000	74	43	31	19	4	1	16	12	85	49
Fecuciu	124.000	24	8	4	7	3		3	4	22	11
Feleorman	159.000	88	65	32	29	7	11	12	8	101	75
Fulcea	100.000	19	17	17	10	2	5	3	3	31	19
Futova	130.000	61	27	5	9	4	3	31	16	31	17
Suceava	138.000	65	34	19	4	2	4	7	4	75	30
Vashuiu	120.000	66	15	9	4					75	19
Vâlcea	160.000	91	47	25	17	4			1	112	63
Vlasca	150.000	81	55	21	19	6	12	10	7	81	55
Total		2501	1343	759	539	160	121	150	88	2940	1673
dans les comm. rurales.		3.844		1.298		281		238		4.613	

Sourds-Muets des communes urbaines de Roumanie

par le D[r] COSTINIU

NOMS DES COMMUNES	POPULATION	TROUVÉS AU 1er JANVIER 1899		AJOUTÉS PENDANT L'ANNÉE 1899		MORTS DANS L'ANNÉE 1899		TRANSFÉRÉS DE LA LOCATITÉ 1899		RESTÉS AU 31 DÉCEMBRE 1899	
		SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
Pitesci	13.000	5	3			2				3	3
Turtea de Arges	4.500	5	2							5	2
Bacau	16.000	3	1							3	1
Botosami	4.200	7	6		1					7	7
Bràila	45.000	2		1	1	1				2	1
Buden	130.000	1	2	2					2	3	
Constanta	8.000	3	2	2						5	2
Cernavodà	2.500			2						2	
Hârsova	3.000			1	2					1	2
Mangalia	2.000			1						1	
Galati	70.000	12	9	1				1	2	12	7
Pârgovisti	8.000	2								2	
Gàesci	2.500	3	1							3	1
Traiova	35.000	5	7		1		1		1	5	6
Talafat	4.500	1								1	
Dovohoi	11.000	2	3	5	5					7	8
Mihàileni	6.000	2		4						6	
Herta	4.000	2								2	
Hùsi	16.000	4	3			1				3	3
Pârgu Jiu	6.000	8	4			1				7	4
Tàlavasi	6.000	3	1							3	1
Iasi	95.000	22	20	5	5	3		3	3	21	22
Pàrgu Frumos	6.000		2				1				1
Bucuresci	250.000	16	1	2	3					18	4
Oltenita	5.000	2	1							2	1
Furne Severin	16.000	4		3	2					7	2
Tîmpu Lung	11.000	12	2	16	9	1		16	9	11	2
Piatra Niamtu	16.000	2								2	
Plasina	7.000	3	2							3	2
		131	72	45	29	9	2	20	17	142	81
Total à reporter		203		74		11		37		223	

Sourds-Muets des communes urbaines de Roumanie

(Suite)

NOMS DES COMMUNES	POPULATION	TROUVÉS AU 1er JANVIER 1899		AJOUTÉS PENDANT L'ANNÉE 1899		MORTS DANS L'ANNÉE 1899		TRANSFÉRÉS DE LA LOCATITÉ 1899		RESTÉS AU 31 DÉCEMBRE 1899	
		SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
Report....		131	72	45	29	9	2	20	17	142	81
Plœsci.......	9.000	9	5	4	1					13	6
Tâmpina.....	4.000	4		1						5	
Sinaia........	2.500	1								1	
Vàleni........	4.500			2	1					2	1
Plànic (Prahova)	4.000	1	1	1						2	1
Focsani......	21.000		2								2.
Râmnic Sàrat	8.000	5	4			1				4	4
Roman.......	16.000	12	9		1					12	10
Taracal.......	10.000	3	2							3	2
Tovabia......	2.000	1	1							1	1
Fâlticeni.....	165.000	3				1		1		1	
Fecuciu......	11.000	5	9			1		1		3	9
Furnu Maqueilv.	7.000	2						2			
Alexandria....	14.000	2	1	5	1					7	2
Rosiori.......	4.500	3	1							3	1
Zimnicea.....	3.000	2	3							2	3
Fulcea.......	21.000	4	2			1				3	2
Sulina........	3.000	1	2		1		1			1	2
Babedag.....	2.500		1	2	2					2	3
Màciu........	3.000	3	3							3	3
Mahmudia....	3.000	1	2							1	2
Isaccea.......	3.500	4	1							4	1
Thilia Veche..	4.000	3	1							3	1
Bêrlad........	30.000	8	1			1				7	1
Râmnicu Vâlcea	6.500	8	3			1		2		5	3
Dràgàsani....	4.000	3	2							3	2
Ocna.........	4.500	2								2	
Vashui.......	11.000	4		2						6	
Guirgiu......	22.000	3	5							3	5
Total dans		228	133	62	36	15	3	26	17	249	149
les communes urbaines.		361		98		18		43		398	

Que vaut la Parole pour les Sourds?

PAR

EDWARD M. GALLAUDET,

Président et Professeur de sciences morales et politiques au Gallaudet Collège (pour les sourds-muets), Washington D. C. U. S. A.

Résumé d'un écrit qui doit être présenté au Congrès international, tenu à Paris, le 6 août 1900, pour l'étude des questions d'Education et d'Assistance des sourds-muets :

1° Importance de la question dans tout essai impartial pour amener à bonne fin le débat sur les méthodes;

2° Qui, à proprement parler, doit être considéré comme partie intéressée dans la controverse sur les méthodes :

A. Les professeurs actuels d'expérience pour les sourds ;

B. Les sourds instruits et intelligents ;

C. Les amis et connaissances des sourds instruits.

Les témoignages de ces personnes doivent être pris et pesés avec soin et sans préventions;

3° Considérer les cas dans lesquelles la parole est avantageuse pour les sourds :

Dans la vie de famille ; dans les affaires ; comme stimulant de la puissance mentale ; comme développement de la santé ; comme aide à l'acquisition du langage verbal ;

4° Considérer les degrés variés de succès dans la parole; atteints par différents individus :

La valeur de la parole pour ceux qui sont capables de causer facilement avec des étrangers sur des sujets ordinaires ; — pour ceux qui peuvent causer seulement de lieux communs ou banalités avec leurs professeurs, familles ou amis intimes ; — pour ceux dont la faculté de parler et de lire sur les lèvres tombe au-dessous de ces étalons de succès ;

5° Quels effets, s'il y en a, l'emploi de la méthode purement orale a-t-elle sur le caractère moral et les perceptions des professeurs qui l'emploient et des élèves auxquels elle est appliquée ?

6° Conclusions issues de la discussion des points ci-dessus.

Propositions

Sur l'Éducation secondaire et supérieure des sourds-muets.

PAR

EDOUARD ALLEN FAY, M. A. PH. D.

Vice-Président et professeur du Gallaudet Collège.
Editeur des Annales américaines des Sourds, Washington, D. C. N. S. A.

Comme la tentative est faite en Amérique pour porter l'éducation des sourds-muets à un degré plus élevé qu'en aucune autre partie du monde, ce mémoire consistera principalement en un bref historique de l'éducation secondaire et supérieure des sourds-muets, dans cette contrée, spécialement l'histoire du Collège Gallaudet :

I. — Le premier exposé de l'éducation secondaire et supérieure des sourds-muets en Amérique (1848-1851).

II. — L'établissement des « classes supérieures » d'éducation secondaire dans les écoles à Hartford et New-York (1852).

(Précédé par la « classe de perfectionnement » à l'Institut National de Paris, France.)

III. — La première proposition définitive d'un collège pour l'éducation secondaire et supérieure des sourds-muets (1854).

IV. — *Gallaudet-Collège.*

A. L'établissement de l'Institution Colombia pour l'éducation des sourds-muets à Washington. D. C. 1857. Le projet du Président Gallaudet en acceptant la surveillance de cette institution et la disposition de sa loi organique, rendant possible l'éducation supérieure.

B. L'annonce publique du projet d'établissement d'un collège pour les sourds-muets, comme dépendance de l'Institution Colombia (1862).

C. Le décret du Congrès autorisant l'Institution Colombia à conférer des degrés dans les arts et les sciences et la cérémonie d'inauguration du Collège National des sourds-muets (1864).

D. La suite des études.

E. L'admission des jeunes femmes (1887).

F. L'établissement du département normal (1891).

G. Le changement du nom en celui du Collège Gallaudet (1894).

H. L'établissement provisoire de département technique (1896).

I. L'influence du Collège sur les écoles de sourds-muets en Amérique.

J. Les résultats obtenus par le Collège, démontrés par les carrières de ses gradés.

V. — L'éducation supérieure des sourds-muets ne peut être donnée avec autant de succès, dans les classes avancées en contact avec des écoles ordinaires de sourds-muets, comme elle le serait dans un collège séparé.

VI. — L'éducation spéciale des sourds-muets ne peut être donnée avec autant de succès dans les collèges de personnes entendant, comme elle le serait dans un collège spécial pour les sourds-muets.

Quels sont les meilleurs procédés d'articulation?

Résumé de réponse.

PAR

G. FORCHHAMMER

Directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Nyborg (Danemarck)

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ARTICULATION

1° L'articulation des sourds-muets est une science *des organes*, et pas *des sons*. — Si les positions des organes sont correctes, les sons seront corrects d'eux-mêmes;

2° On distingue les organes actifs des organes passifs. *Les organes actifs* sont : l'appareil de la respiration, les cordes vocales, le voile du palais, la langue, les lèvres, la mâchoire inférieure ;

3° Il faut que le maître de sourds-muets connaisse la prononciation naturelle de chaque mot, et qu'il sache la position prise par les organes actifs pour chaque son ;

4° *L'appareil de la respiration* doit fonctionner avec une force égale pendant tout le discours;

5° *Les cordes vocales* ont trois positions :

La position fermée,
La » étroite,
La » ouverte.

La position ouverte donne de l'air,
» » étroite » de la voix,
» » fermée ne donne ni l'un ni l'autre.

Des exercices systématiques des cordes vocales doivent occuper une place prédominante dans l'articulation des sourds-muets.

En introduisant certaines positions des mains, correspondant aux positions des cordes vocales afin de rendre visibles et faire bien comprendre celles-ci, on pourra faire exécuter ces exercices en chœur ;

6° *Le voile du palais* a deux positions : l'une baissée (pour les sons nasaux), l'autre levée (pour les autres sons). (Exercices systématiques);

7° L'ensemble des positions de la langue, des lèvres et de la mâchoire inférieure forme *l'articulation orale*. L'articulation orale des *consonnes* a été traitée (spécialement par des phonétistes allemands) avec l'exactitude nécessaire ;

8° L'articulation orale des *voyelles* a été le mieux traitée par *Melvill Bell*. (L'école anglo-scandinave. *Jespersen :* les formules analphabétiques) ;

9° En simplifiant le tableau vocalique de *Bell* on pourra articuler toutes les voyelles principales des plus importantes langues européennes par ces sept positions d'organes :

trois positions de la mâchoire inférieure;
deux » des lèvres ;
deux » de la langue.

(Comparez-le avec le meilleur des systèmes allemands — celui de *Vasser* — exige pour les mêmes voyelles plus de 16 positions d'organes) ;

10° Pour *la lecture sur les lèvres* il faut distinguer les positions d'organes extérieurs et intérieurs.

Les positions d'organes *extérieurs* — celles de la mâchoire et des lèvres — sont toujours visibles.

Parmi les positions d'organes *intérieurs*, celle du palais et des cordes vocales sont toujours invisibles, celle de la langue tantôt (en partie et vaguement) visible, tantôt (le plus souvent) invisible.

Résultat : Presque deux tiers des positions des organes articulatoires (actifs) sont, dans le discours normal, imperceptibles à l'œil : de là *le manque de coïncidence* entre la lecture sur les lèvres et l'articulation (1) ;

11° Le manque de coïncidence entre la lecture sur les lèvres et l'articulation est *la cause des signes des sourds-muets*. Les signes sont la réaction nécessaire contre l'absence d'un moyen de communication coïncidant ;

12° *La méthode orale n'obtiendra une base solide qu'au moment où le manque de coïncidence est écarté et que des moyens de communication coïncidants seront introduits dans l'enseignement.*

(1) Voir : G. Forchhammer, Imitative Sprachünterricht in der Taubstümmenschule, aüs dem dânischen übersetzt von E. Gôpfers. Leipzig, 1899, Fr. Schneider.

Comment la Méthode Orale

peut-elle être appliquée à tous les Sourds-Muets

Quel doit être le rôle de l'écriture?

PAR

C. JENHOT,

Professeur à l'Institut Royal, Woluwe-Saint-Lambert.

L'enseignement donné aujourd'hui dans les Instituts de sourds-muets est entièrement basé sur la méthode orale.

Cette méthode peut-elle être appliquée à tous les sourds-muets ? Sauf de très rares exceptions, il est généralement reconnu que tous les sourds-muets peuvent parler.

Nous ne dirons rien ici des sujets assez bien favorisés qui, ayant entendu jusqu'à un certain âge ou bien, grâce à un reste d'audition ou à des circonstances plus favorables, arrivent à une parole plus ou moins facile, attrayante et assez peu distincte de celle des entendants.

Dans tous les cas, quelque défectueuse, quelque désagréable que soit sa prononciation, le parlant sera toujours compris des personnes de son entourage, de celles qui lui portent de l'intérêt, avec lesquelles il sera en relation directe. Quant à ceux (et ils forment le plus grand nombre) qui arrivent à une parole monotone peut-être, mais supportable, ils pourront entrer facilement en relation avec leurs proches ; mieux encore, ils arriveront toujours à se faire comprendre de toute personne de bonne volonté.

Il faut cependant constater un fait : beaucoup de nos élèves ne seront jamais en état de se faire comprendre d'une personne étrangère, en lisant ou en récitant un texte inconnu de celui qui écoute ; quelques-uns y arriveront, mais ce sera le plus petit nombre.

D'ailleurs, là ne se bornent pas tous les avantages de la méthode orale. La lecture sur les lèvres marche de pair avec l'articulation, et un enfant, pour avoir la voix rauque et désa-

gréable, peut être un enfant intelligent et très apte à lire sur les lèvres.

Concluons donc en disant : dans la méthode orale la lecture sur les lèvres est enseignée en même temps que l'articulation des sons séparés. Comme il n'y a qu'un nombre assez restreint de sons vocaux qui produisent des mouvements bien visibles des organes de la parole, il faut une énonciation lente et claire, qui ne ressemble pas à celle du langage naturel. Or, cette déviation du langage naturel est une difficulté pour l'élève et pour le maître. Le langage naturel n'exige point un exercice plus attentif que celui demandé aux élèves des écoles primaires, on y arrive en recourant d'abord à l'écriture.

Les éléments de la lecture sur les lèvres peuvent être des mots descriptifs; ils forment la base réelle de la lecture intelligible sur les lèvres. De même que nous ne pouvons, au début, comprendre les mots d'une langue qui nous est étrangère, à moins de nous aider de la vue de ces mots, de même le sourd-muet ne peut lire sur les lèvres et comprendre les mots, quand il ne les a pas encore vus traduits par l'écriture. Mais ce rôle de l'écriture diminuera au fur et à mesure que le vocabulaire de l'élève se développera; d'autre part, cette extension de vocabulaire s'acquerra en grande partie par la lecture.

— — ·✳· — —

Assistance des Sourds-Muets

Création de Sociétés de patronage et de placement.

Création d'asiles et d'hospices.

Encouragement aux Associations et aux Sociétés coopératives.

PAR

F. STOCKMANS,

Supérieur général des Frères de la Charité, Gand.

Faut-il encore assister les sourds-muets après leur sortie des Instituts spéciaux ? Tel me paraît être le sens de la première partie de cette troisième question.

Dans nos Instituts, nous travaillons à rendre nos élèves à la société par la parole, la lecture sur les lèvres et l'apprentissage d'un métier.

Au Congrès de Bruxelles en 1883, un orateur prétendait que, une fois rendus à la société, les sourds-muets sont en une fois assimilés aux autres hommes et n'ont qu'à se tirer d'affaire comme eux. Il était presque seul de cet avis, parce qu'il était presque le seul qui n'avait pas encore eu l'occasion d'apprendre à connaître nos infirmes, comme les connaissent ceux qui ont passé leur vie au milieu d'eux.

Au contraire, de l'avis de tous les amis compétents des sourds-muets, il leur faut une protection efficace pendant toute leur vie, mais surtout dans les premières années qui suivent leur sortie des établissements.

Car, si nous les avons rendus à la société, nous n'avons pu leur rendre entièrement la société. Nous n'avons pu leur faire connaître les hommes ; les quelques moyens de communication que nous leur avons fournis ne leur permettent pas d'acquérir cette connaissance par eux-mêmes, sans avoir fait de pénibles expériences. Et d'abord :

Le sourd-muet n'est nullement armé contre les influences néfastes que certains éléments de la société exercent sur la fai-

blesse, l'inconstance et l'inexpérience, trois défauts de presque tous nos protégés; il leur faut donc une protection morale.

Et ensuite, à cause de cette même faiblesse et de cette même inexpérience, à cause surtout de l'égoïsme de certaines gens, le sourd-muet devient souvent un objet de spéculation au profit d'individus, qui semblent lui rendre service. J'ai connu certain cordonnier sourd-muet, habile en son métier à sa sortie d'un Institut. Accueilli par un patron, il séjourna chez lui une dizaine d'années, faisant les commissions, aidant la femme dans les travaux du ménage, rendant mille services, mais n'exerçant pas son métier. Les enfants du maître cordonnier étant devenus grands, on n'avait plus besoin du sourd-muet; on le congédia, trouvant qu'on ne pouvait pas lui faire la charité plus longtemps. Alors seulement notre malheureux comprit qu'il avait entièrement oublié son métier. Combien de faits analogues ne pourrait-on pas citer dans l'histoire des sourds-muets? Il leur faut donc également une protection matérielle. Mais comment leur assurer cette assistance morale et matérielle? Il n'y a pas d'autre moyen qu'un sérieux patronage, dont le noyau soit l'Institut lui-même. Car c'est l'Institut qui doit patronner les élèves; il en a le devoir et il en est seul capable. Mais il ne peut seul suffire à cette tâche; il doit s'adjoindre des auxiliaires partout où il y a des sourds-muets.

Je crois utile de citer ici quelques attributions de ce patronage, dont le rôle commence dès la plus tendre enfance du sourd-muet et ne finit qu'avec sa vie :

Propager des manuels pour apprendre aux mères de ces infirmes comment elles doivent diriger leur première éducation.

Encourager la fondation d'écoles enfantines, d'hospices d'arriérés et d'idiots, d'hospices d'incapables, tous comme annexes de l'Institut; car si on veut que les plus malheureux ne soient négligés, il faut concentrer autant que possible tout ce qu'il y a à faire pour les sourds-muets.

Rechercher les jeunes sourds-muets, afin qu'ils soient placés à temps dans les Instituts, et, si c'est nécessaire, dans les écoles enfantines. Cette mesure vise notamment ceux dont les parents ne sont pas en état de soigner la première éducation.

Encourager l'affiliation des élèves de l'Institut à la caisse d'épargne et à la caisse de retraite.

Procurer de l'ouvrage aux ouvriers après leur sortie de l'Insti-

tut, et leur fournir, au besoin, les moyens de s'installer convenablement pour l'exercice de leur métier.

Chercher des places pour les sourds-muets ; veiller à ce qu'ils ne soient pas exploités par des patrons cupides et à ce qu'ils ne subissent pas des influences néfastes. (On objectera peut-être que ce point est aussi difficile que délicat. Je l'admets, mais je suis certain d'un autre côté qu'un patronage puissant peut faire beaucoup sous ce rapport).

Donner des indications sommaires pour faciliter aux prêtres les communications avec les sourds-muets de leurs paroisses. Dans les centres où le nombre des sourds-muets est assez important, il serait bon qu'un seul prêtre se chargeât de leur direction ; qu'il leur fît de temps à autre un sermon spécial, à leur portée.

Réunir une fois par an à l'Institut les anciens élèves et leur procurer le bienfait d'une petite retraite spirituelle.

Enfin, les assister, s'il le faut, pécuniairement dans leurs maladies, en cas d'accident, et dans tous les besoins réels de la vie. Je dis, les besoins réels, car patronner les sourds-muets ne peut pas signifier les faire vivre sans travailler.

Peut-on encourager les Associations de sourds-muets. D'aucuns prétendent que non, parce que, disent-ils, par le commerce continuel des sourds-muets entre eux, ils perdent l'habitude de la parole et de la lecture sur les lèvres. Je ne trouve pas cette raison concluante, car, si ces Associations ne demandent que de simples réunions à jours ou à époques déterminés, ils ne perdront pas pour cela l'habitude de l'articulation. Si, au contraire, ces Associations supposent un contact plus fréquent pour avoir un meilleur gagne-pain, je ne vois pas pourquoi on sacrifierait une position meilleure à l'articulation ; celle-ci ne doit, en tous les cas, que faciliter ses relations avec ceux avec qui le sourd-muet est obligé de vivre. La parole est le moyen, le gagne-pain est le but. Quelqu'un a appris une langue étrangère, pensant qu'il pourra faire de bonnes affaires dans un autre pays. Mais s'il se présente une meilleure position dans sa patrie, devra-t-il la refuser, de peur d'oublier cette langue étrangère? Or, la patrie pour le sourd-muet, ce sont les sourds-muets eux-mêmes, ce sont aussi ses maîtres et ceux qui s'intéressent surtout à lui. Tout le reste est pour lui pays étranger, rempli de mystères insondables. Là, l'articulation lui rendra de très

grands services, mais il a le droit de ne pas y habiter, dès qu'il peut trouver mieux.

Cependant pour que ces associations et les sociétés coopératives aient le moins d'inconvénients et le plus d'avantages possibles, il faut qu'elles soient dirigées par un homme compétent et dévoué; il faut encore qu'elles soient attachées, au moins par un lien moral très intime, à l'institut ou plutôt au patronage de l'Institut.

Éducation des Sourds-Muets en France

PAR

MARCEL MAUDUIT

Rédacteur en chef du Journal des Sourds-Muets

L'attention des législateurs et de tous ceux qui s'occupent du perfectionnement et du bien-être de l'humanité a déjà été attirée sur cette classe des déshérités de la nature que sont les sourds-muets. Dans plusieurs Congrès les questions d'éducation et d'assistance ayant pour but d'améliorer leur sort ont également fait l'objet de maints rapports de la part de personnes compétentes.

Jusqu'à présent on s'est beaucoup plus préoccupé de discuter la réorganisation des écoles ou les réformes à introduire dans le système des méthodes au grand détriment du sort des sourds-muets proprement dits, en sorte que les résultats ont été fort peu satisfaisants à ce point de vue.

Il est triste de constater que la France, patrie de leur premier instituteur *public*, Michel de l'Epée, et aussi des premières écoles à leur usage, est encore parmi les nations du monde civilisé l'une des moins avancées dans la voie de leur relèvement intellectuel et moral. Les écoles d'Allemagne, de Danemark, de Suisse, sont incontestablement mieux organisées que les nôtres, et dans tous ces pays, la loi sur l'enseignement obligatoire est en vigueur.

Dans la plupart des Etats d'Amérique la loi d'obligation n'existe pas, mais l'enseignement obligatoire existe en fait. A chaque instant les Directeurs d'école s'adressent aux journaux et demandent qu'on leur signale tout jeune sourd-muet qui ne reçoit pas d'instruction.

S'il est certain, toutefois, que de réels progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'entrée des sourds-muets dans la vie

sociale, il est juste d'ajouter que ceux qui en ont bénéficié sont, un très petit nombre, sortis des écoles spéciales et exceptionnellement doués. C'est sur la situation de la généralité d'entre eux qu'il convient surtout de porter son attention.

D'après les statistiques, une population variant entre 25 et 35.000 sourds-muets des deux sexes est disséminée sur toute l'étendue de la France, dont près d'un cinquième (chiffre au-dessous de la réalité) en âge d'entrer à l'école.

Nous avons une population scolaire de 4 à 6 mille. Or, c'est à peine si on compte 3.500 élèves dans les établissements français (je ne dis pas dans les écoles) car certains de ces établissements ne sont pas de véritables écoles.

Pour pourvoir à leur instruction l'Etat possède trois Ecoles nationales : deux pour les garçons à Paris et Chambéry; une à Bordeaux pour les filles. Chacune d'elles reçoit en moyenne 250 élèves. En dehors de ces établissements, il y en a d'autres dans certaines régions — mais combien insuffisantes — pour les enfants atteints de surdi-mutité, néanmoins aucune d'elles n'est subventionnée par l'Etat. Elles doivent surtout leur existence à l'initiative privée, voire même à la charité et, par suite, la pénurie de ressources ne leur permet de donner asile qu'à un petit nombre de privilégiés.

La plupart, il est vrai, reçoivent des boursiers des départements, c'est-à-dire de jeunes sourds-muets en âge de scolarité pour lesquels les Conseils généraux votent des bourses.

Point important à retenir : ces boursiers pourraient, le jour où on leur appliquera la loi d'obligation, assurer une clientèle et des fonds aux futures écoles régionales (la Convention en a voté six) que nous attendons encore!!

Pour les subventions des Conseils généraux M. Théophile Denis les a relevées au complet pour l'année 1884 dans une brochure, qui eut un certain retentissement.

A Chambéry, l'école des filles, confiée aux Sœurs Canossiennes est, depuis l'annexion, sous la direction effective et sous l'administration du Directeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Chambéry (Coguin). Cette école, sans être nationale (puisqu'elle n'appartient pas à l'Etat) est sous la surveillance directe du Gouvernement.

Il est alors facile de se faire une idée de ce fâcheux état de chose. Sur la totalité de la population sourde-muette, il y a à peine 3.500, M. Claveau affirme plus de 3.500 dans un de ses

rapports au Ministre de l'Intérieur (l'Inspecteur général de l'Etat était plutôt optimiste), bénéficiant des bienfaits de l'éducation en supposant même qu'une certaine partie fréquente les écoles primaires d'entendants. Résultat : des milliers d'enfants ou d'adultes sourds-muets vivent, dépourvus d'instruction, dans un état complet d'ignorance.

Tout récemment la *Fédération des Sociétés françaises de Sourds-Muets*, spécialement constituée pour veiller sur les intérêts des sourds-muets résidant sur le territoire de la République, a fait dresser par l'entremise des préfets un état récapitulatif des sourds-muets de leurs départements respectifs avec leurs nom, adresses et professions. Beaucoup de ces fonctionnaires adressèrent des recensements détaillés qui, par leur origine même sont de nature à donner une singulière idée d'un pays où les principes d'humanité et de progrès ont toujours été le caractère dominant de la race.

Voici entre cent autres quelques exemples à l'appui pour démontrer que ce qui a été dit plus haut n'est pas du tout exagéré.

Prenons pour point de départ le département de la Savoie.

Dans le seul arrondissement d'Albertville résident 72 sourds-muets des deux sexes dont les trois quarts sont mentionnés comme *idiots, dépourvus d'intelligence*, ou *à la charge* de familles sans ressources. Parmi eux 15 sont des enfants de six à quinze ans sur lesquels *un seul* est indiqué comme étant placé dans une école spéciale.

Dans la commune de Doucy, canton de Moutiers, 13 sourds-muets cultivateurs ou sans professions sont *tous taxés d'idiotisme*.

Dans celle de Mâcot, 7 sourds-muets adultes sont inaptes à être utilement employés parce qu'ils n'ont pas fréquenté l'école.

A Saint-Martin de Belleville, des enfants sourds-muets de huit ans, huit ans et demi et douze ans sont mentionnés comme cultivateurs et indigents.

Le canton de Chamonix contient 6 sourds-muets idiots et impotents.

D'ailleurs toutes les communes de ces régions montagneuses fourmillent de faits semblables. Voici, pris parmi les feuilles de statistique, un tableau des plus suggestifs ;

Etat nominatif des sourds-muets résidant dans la commune, dressé conformément à la circulaire préfectorale du 25 novembre 1896.

Nos d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS	AGE	PROFESSIONS	OBSERVATIONS
1	Blanc, Jean-Baptiste	63 ans	Sans	Idiot
2	Blanc, Marie	20 »	—	—
3	Bordon, Joseph	27 »	Cultivateur	Sait un peu lire et écrire
4	Chardon, Joseph	67 »	Sans	Idiot
5	Chevalier-Curt, Elisabeth	13 »	—	—
6	Chevassu, Marie	16 »	—	—
7	Duraz, Charles	39 »	—	—
8	Duraz, Josué	5 »	—	—
9	Eynard-Flattin, Jean	9 »	—	—
10	Eynard-Flattin, Martin	24 »	—	—
11	Machet, François	21 »	—	—
12	Maître, Victor	31 »	—	—
13	Marguetty, François	14 »	—	—
14	Mathelet, Angèle	6 »	—	—
15	Mathelet, Philomène	11 »	—	—
16	Paccalet, Marie	6 »	—	—

Dressé le présent état par nous Maire soussigné.

Le Maire,

Bozel, le 12 janvier 1897. *Signé :* MINOUT.

Et la Savoie a pour chef-lieu Chambéry, siège d'une Ecole nationale !!!

Pour finir ! Dans le département des Landes habitent 117 sourds-muets dont près de 50 âgés de 4 à 18 ans. Sur ce dernier nombre, 7 seulement sont placés dans des institutions.

Il n'est pas nécessaire de multiplier davantage les exemples pour prouver que si les cas de surdi-mutité sont nombreux, combien le sont aussi les malheureux déshérités croupissant dans l'ignorance ou ne possédant aucune des notions les plus élémentaires de l'instruction. Ces listes officielles, dans leur brutale simplicité, ne sont-elles pas plus éloquentes que les faits eux-mêmes et quel serrement de cœur n'éprouve-t-on pas à la lecture des mentions qui les accompagnent ?

Il n'est pas de pire soufflet à tout esprit d'Humanité, de Civilisation et de Progrès que cette triste et humiliante constatation, qu'à l'aurore de ce siècle il se trouve encore des Français, pis est, des êtres humains, obligés, de par la force

des choses, de végéter dans l'abrutissement et la privation de leurs facultés intellectuelles, tels les sauvages des âges primitifs ! Ces beaux principes que nous a légués la Révolution : *Tous les citoyens sont égaux et ont les mêmes droits à l'instruction*, demeureront-ils donc lettre morte vis-à-vis de ceux que la Nature a si injustement frappés ?

Pourtant la loi scolaire (1882) sur l'enseignement obligatoire en proclame l'obligation, *même* pour les sourds-muets et les aveugles. Mais elle promet un règlement ultérieur qui organisera cet enseignement pour en rendre l'obligation praticable. Ce règlement, nous l'attendons depuis dix-huit ans, et la Commission chargée par Jules Ferry de l'élaborer ne s'est pas encore réunie ; elle est même depuis longtemps dissoute !

La Commission était composée de fonctionnaires de l'Intérieur et de fonctionnaires de l'Instruction publique. De crainte de ne pas s'accorder, sans doute, ces Messieurs ne jugèrent pas à propos de se réunir.

Nous ne demandons pas une loi nouvelle, mais simplement l'application de la loi *existante.*

Cette situation ne doit pas laisser indifférents les hommes de cœur et d'intelligence qui s'intéressent au sort des sourds-muets. Si des mesures urgentes ne sont pas prises en ce sens, elle ne peut que s'éterniser davantage.

Le remède : Il y a plus d'un siècle qu'il a été préconisé et depuis lors les maigres réformes réalisées se sont faites avec une lenteur désespérante. La Révolution, émancipatrice des opprimés, fut aussi celle des déshérités. En fondant la première Ecole à l'usage des sourds-muets elle avait également mis à l'étude un projet de création de plusieurs autres écoles régionales. Les événements troublés de cette époque, l'épopée napoléonienne, qui survint ensuite, laissèrent les choses à l'état embryonnaire. Ce ne fut que beaucoup, beaucoup plus tard, en 1891, que cette question fut remise sur le tapis par M. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique au Ministère de l'Intérieur (1).

---

(1) Par suite de circonstances qu'il serait trop long d'expliquer ici, les écoles de sourds-muets, au lieu d'être rattachées au ministère de l'Instruction publique, dépendent des services d'Assistance du Ministère de l'Intérieur avec les hôpitaux de malades et autres asiles de bienfaisance du même genre. Les sourds-muets et leurs amis n'ont jamais cessé de protester contre cette injuste assimilation. Voici, du reste, ce qu'en pensait, en 1840, le baron de Watteville, inspecteur de ces établissements, dans un de ses rapports :

Dans une étude très documentée, M. H. Monod, exposait dans ses moindres détails l'état actuel de l'éducation des sourds-muets et ses conclusions étaient pour demander l'urgence de la création de nouvelles écoles.

La prise en considération des exposés de ce rapport aurait eu l'excellent effet de diminuer sensiblement le nombre des enfants et des adultes sourds-muets sans instruction. Mais hélas! comme beaucoup d'autres, cette idée, qui reçut en son temps le meilleur accueil des pouvoirs publics, est demeurée enfouie dans les cartons et semble depuis longtemps abandonnée par son auteur.

Rendons toutefois cette justice au département de la Seine de s'être le premier engagé dans cette voie. Grâce aux sacrifices consentis par son Conseil général, il a établi et va faire construire, aux portes de la capitale, à Asnières, une vaste Institution qui, à l'heure qu'il est, abrite plus de deux cents enfants sourds-muets, garçons et filles, et se prépare à en recevoir le double. Et il a le droit d'être fier de son œuvre puisque, grâce à lui, il n'y aura bientôt plus, à Paris et dans la banlieue, un sourd-muet qui ne puisse prétendre à l'instruction (1).

Les conditions exceptionnelles dans lesquelles se réunit notre Congrès doit nous faire espérer, cette fois, que nos travaux ne laisseront pas indifférents les hommes qui sont à la tête du gouvernement de la République et qu'il s'en trouvera parmi eux de capables de donner une preuve d'intérêt envers des humbles et des petits dont la cause a toujours été négligée. Le jour où, grâce à l'instruction, des milliers d'êtres humains auront recouvré l'intelligence ils ajouteront à la richesse du pays en s'utilisant dans toutes les branches de l'activité nationale.

Car ce n'est pas une économie pour la Société de laisser sans instruction des êtres qu'elle voue, par cela même, à la mendicité, au vagabondage et qui, par suite, seront toujours à sa charge.

« Il est peu convenable, peu digne d'une grande nation de mettre l'ac-
« complissement d'un devoir dans les attributions de la charité, car l'éduca-
« tion primaire est due aux sourds-muets, aussi bien qu'à leurs jeunes
« concitoyens *parlants*, et, avec juste raison, les écoles primaires gratuites
« ne sont pas classées parmi les établissements de bienfaisance. »

Ce passage, malgré le temps écoulé, conserve encore son actualité.

(1) Rendons hommage à M. Faillet, conseiller municipal du X[e] arrondissement, à l'initiative duquel nous devons la création de cette œuvre humanitaire et philanthropique.

De ces candidats au travail et à la vie sociale, elle fait des candidats à l'asile ou à la prison. Au lieu de concourir à sa prospérité, ils resteront à sa charge.

Et voilà pourquoi, tout coûteux qu'il soit, l'enseignement des sourds-muets est encore une économie pour la société, sans parler des inconvénients, plus grands encore, qu'entraîne pour la moralité publique la présence de ces êtres dont on peut bien étouffer l'intelligence mais dont on ne saurait refouler les instincts.

C'est dans cet ordre d'idées que je soumets à l'approbation du Congrès un vœu qui, en résumant l'ensemble de ses travaux, indiquera le but poursuivi par tous les membres pour faire aboutir les réformes réclamées en faveur d'une classe des plus intéressantes : celle du petit monde silencieux.

« Le Congrès pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets, réuni en séance les 6, 7 et 8 août, au Palais des Congrès,

« Considérant :

« Que la situation des sourds-muets en France au point de vue de l'éducation, loin de s'être améliorée, est demeurée stationnaire;

« Que des milliers d'entre eux, par suite de l'insuffisance d'écoles spéciales à leur usage, vivent dans l'ignorance;

« Emet le vœu :

« Que le Gouvernement, s'inspirant des principes humanitaires qui sont la principale raison d'être d'un gouvernement républicain, achève l'œuvre commencée par la première République en faisant appliquer rigoureusement la loi sur l'instruction obligatoire, pour les enfants sourds-muets à partir de six ans et qu'il prenne l'initiative de la création de plusieurs écoles régionales dans les centres où existent de grandes agglomérations. »

PROPOSITION

PAR

M. Bezold, de Munich

Professeur

Les expériences de M. Bezold, faites depuis 1892 à l'Institut central des sourds-muets de Munich, ont démontré que *plus d'un tiers* des élèves, qui fréquentent cet établissement, possèdent un reste auditif suffisant pour être employé avantageusement à leur éducation. On arrive à leur enseigner la parole en s'adressant à leur oreille.

De cette manière on peut, non seulement corriger la prononciation et développer l'euphonie de leur langage, mais aussi faire faire de plus grands progrès à leurs facultés intellectuelles qu'en employant *uniquement* les procédés usités jusqu'à présent.

Les travaux de M. Bezold décidèrent le ministère d'Etat de Bavière à faire mettre sa méthode à l'essai à l'Institut royal des sourds-muets de Munich et les résultats déjà obtenus sont surprenants et très encourageants pour l'avenir.

Des expériences analogues à celles de M. Bezold ont été faites par plusieurs otologistes d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse. Ceux-ci ont examiné les élèves d'un certain nombre d'établissements de sourds-muets, en recherchant surtout leurs restes auditifs pour la *série continue des sons* (1). Les résultats obtenus dans ces différents pays sont tout à fait identiques à ceux de Bezold, ainsi que nous le démontre la statistique.

Ils sont identiques en ce qui concerne la *fréquence* de ces restes auditifs, leur *étendue dans la gamme* et leur *valeur quantitative*, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le sourd-muet perçoit les sons produits par des diapasons, comparée à la durée de perception normale pour ces mêmes sons.

(1) *Cf.* Note du traducteur.

Les expériences faites par les auteurs en question ont été relatées brièvement dans les comptes rendus de l'assemblée des otologistes et instituteurs de sourds-muets d'Allemagne, qui eut lieu à Munich le 16 septembre 1899 (1).

En considérant l'importance des restes auditifs que possèdent un grand nombre de sourds-muets, M. Bezold nous fait les propositions suivantes, qui toutes visent des réformes qu'il serait utile d'introduire dans les établissements de sourds-muets :

1° Il faut examiner les restes auditifs de tous les élèves sourds-muets au moyen de la *série continue des sons* et en déterminant aussi leurs restes auditifs pour la parole.

Cet examen doit être fait lorsque ces élèves commencent à nous comprendre, c'est-à-dire lorsqu'ils ont été déjà instruits pendant un ou deux semestres à l'école spéciale des sourds-muets. Les examinateurs doivent être des médecins auristes, déjà habitués à ces méthodes d'exploration ;

2° Il est également nécessaire de procéder à un examen clinique de l'oreille des sourds-muets (Otoscopie, examen complémentaire du nez et de la gorge, etc.).

On peut ainsi, quelquefois, découvrir la cause de la surdi-mutité, et assez souvent on est à même de rendre des services en soignant des infirmités (Otorrhée, végétations adénoïdes, ozène, etc.) qui sont encore susceptibles de traitement ;

3° Il faut *autant que possible* instruire en leur parlant à l'oreille les élèves qui possèdent des restes auditifs considérables.

L'instructeur doit leur parler à la distance à laquelle ils sont susceptibles d'entendre.

Lorsque le sourd-muet n'entend qu'imparfaitement tels ou tels éléments de la parole (voyelles ou consonnes) il faut suppléer à l'instruction par l'oreille en se servant des méthodes usitées jusqu'à présent ;

4° Il faut absolument séparer les sourds-muets dont l'audition est suffisante pour entendre des mots et des phrases (les « demi-sourds ») de ceux qui entendent trop peu, pour bénéficier de l'instruction par l'oreille, ainsi que de ceux qui n'entendent rien du tout.

---

(1) *Verhandlungen der Versammlung deutscher Ohrenaigh and Taubtummen letter in München*, Berlin, 1900, Verlag von Elwin Stande.

Cette séparation est une condition essentielle du succès.

Elle doit être une séparation complète et comprendre les heures de classe aussi bien que les heures de récréation.

On doit arriver, par ce fait, à *fonder des établissements spéciaux* pour les sourds-muets dont les restes auditifs suffisent pour qu'il en soit fait usage à leur profit.

Le nombre de ces *demi-sourds* équivaut à peu près à un tiers de tous les sourds-muets qui se trouvent internés dans les établissements spéciaux.

Les uns peuvent se servir de leur reste auditif dès le début, les autres seulement après quelques exercices de courte durée.

Ce qui est important à constater c'est que la promiscuité des *demi-sourds* et de ceux qui n'entendent *pas grand'chose* ou *rien du tout* et auxquels il faut enseigner l'articulation, syllabe par syllabe, ne tourne pas à l'avantage des premiers.

Leurs facultés intellecuelles ne sont pas utilisées comme elles devraient l'être, et, *inévitablement, la manière de parler du demi-sourd ressemble de plus en plus au langage de celui qui n'entend rien du tout.*

Dès que les « demi-sourds », instruits par l'oreille, ont acquis un répertoire suffisant, ils peuvent assez bien comprendre ce qu'ils lisent et, *au bout de quelques années, ils sont eux-mêmes capablcs de compléter, dans une certaine mesure, leur éducation autant que le comporte leur intelligence.*

Mais, *la séparation des élèves aptes à être instruits par l'oreille, de ceux auxquels cette aptitude fait défaut, tournera tout autant au profit de ces derniers que des premiers,* car ceux qui sont tout à fait, ou presqu'entièrement sourds, n'auront plus à souffrir de la comparaison avec ceux qui possèdent des restes auditifs assez considérables, mais que les instituteurs n'avaient pas eu l'occasion de découvrir.

Note du Traducteur :

Plusieurs termes techniques, dont se sert M. Bezold, pouvant être traduits de différentes facons, il est utile de dire à quels termes allemands correspondent certains mots que nous avons employés. Pour abréger, nous avons également exprimé, par un ou deux mots, certaines périphrases qu'il faudrait employer trop souvent (1).

(1) *Cf. La Parole*, nº 9 et 12, 1899, et nº 1, 1900.

Nous disons donc pour :

1° *Continuirliche Tonreihe.* — *Série continue des sons* (2);

1° *Tonskala.* — *La gamme* (3);

3° Sourds-muets possédant des restes auditifs assez considérables pour être à même de bénéficier de l'instruction donnée en leur parlant à l'oreille *(demi-sourds);*

4° Instruction donnée par l'instructeur parlant à l'oreille du sourd-muet. — *Instruction par l'oreille.*

---

(2) Série d'instruments produisant tous les sons que l'oreille humaine est capable d'entendre. La série complète dont on se sert maintenant exclusivement en Allemagne est celle qu'a construit M. le professeur Edelmann (Munich) selon le désir de M. Bezold.

(3) Suite ininterrompue de tous les sons qu on peut entendre.

PROJET

pour le Congrès international
Pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance
des sourds-muets

PAR

LE Dr BEZOLD
Professeur à Munich

Les expériences sur les élèves sourds-muets au moyen de la gamme totale des sons comprenant tout l'ensemble des tons forts et l'examen de l'ouïe, immédiatement après, au moyen de l'ensemble des sons de la parole, que j'ai présentées à l'Institut central des sourds-muets de Munich, depuis l'année 1892, ont conduit à ce résultat surprenant que plus d'un tiers des élèves sourds-muets possèdent un reste d'ouïe suffisante pour que l'étude du langage par l'oreille puisse apparaître comme possible, en perspective.

Les essais d'enseignement entrepris sur ces élèves, avec le secours de l'ouïe, qui ont été ordonnés dans ces dernières années par le ministère bavarois, en raison de mes expériences, ont confirmé parfaitement l'influence favorable à attendre de l'enseignement du langage par l'oreille, non seulement au point de vue de l'harmonie et de la culture du langage mais aussi pour l'entier développement de l'intelligence de ces élèves.

Une série d'otologistes qui ont poursuivi depuis lors les expériences, par l'échelle des sons, dans divers établissements d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, sont parvenus à des chiffres identiques, sur tant pour cent, sur la fréquence, l'étendue et la quantité du reste d'ouïe parmi les élèves sourds-muets.

Il y a peu de temps, une partie des expérimentateurs firent un rapport sur leurs résultats à l'Assemblée allemande des médecins de l'oreille et des professeurs de sourds-muets, à Munich, le 15 septembre 1899.

En considération du nombre et de l'étendue de ces restes d'ouïe chez les élèves sourds-muets, les changements suivants me paraissent désirables dans les établissements de sourds-muets :

1° Aussitôt qu'une leçon est devenue possible avec eux, c'est-à-dire après le 1er ou 2e semestre de leur séjour dans l'établissement tous les élèves sourds-muets sont soumis à un examen de l'ouïe au moyen de la série des tons et, aussitôt après, de l'ensemble des sons du langage, par les médecins de l'oreille familiarisés avec cette méthode d'examen ;

2° On doit examiner simultanément l'organe de l'ouïe et les organes voisins avec le miroir, etc., pour bien établir d'une part, que le défaut d'audition a pour base des douleurs et, d'autre part, pour permettre le traitement médical qui paraît nécessaire si le processus de la maladie n'est pas encore entièrement terminé dans l'oreille et dans son voisinage ;

3° Les élèves chez lesquels se trouvent des restes d'ouïe suffisants, sont, aussi loin que leur audition le permet, à instruire en leur parlant dans l'oreille, à la distance propre à ce cas particulier. Si les sons détachés de la parole ne parviennent pas à la perception, ou imparfaitement, il faut compléter cet enseignement par les méthodes d'articulation et de lecture sur la bouche employées jusqu'à présent ;

4° Une parfaite direction de ce complément d'enseignement de la parole par l'oreille, pour ceux qui entendent partiellement, n'est possible que si ces élèves sont séparés complètement de ceux qui n'entendent pas assez ou sont totalement sourds. Il y a donc à créer des établissements nouveaux pour les élèves sourds-muets entendant suffisamment.

Comme les élèves sourds-muets qui entendent suffisamment sont, en partie dès le début, en partie après une courte pratique, en état de comprendre des mots entiers et des phrases par l'oreille et d'y *répondre par la parole*, il est à indiquer que l'enseignement du tiers déjà mentionné des élèves sur la totalité, s'il était fait en communauté avec ceux qui n'entendent pas ou mal et doivent péniblement apprendre son par son, par l'articulation, serait directement mortel pour leur intelligence et, en outre, détruirait immédiatement leur parole parce que, par suite de l'imitation inévitable et instinctive, ils adopteraient de plus en plus les caractères du langage des sourds-muets.

Aussitôt que les élèves à audition partielle se sont acquis

assez de richesses de langage pour arriver à comprendre suffisamment la lecture pour pouvoir se perfectionner par eux-mêmes, ce qui, sans aucun doute, réclame une période d'années, il n'y a plus aucun empêchement pour que leur perfectionnement n'arrive au point extrême où les prédisposent leurs aptitudes d'intelligence d'autrefois.

Et l'enseignement des autres élèves gagner aussi, sans aucun doute, à cette séparation. Car, de cette façon, un entier perfectionnement de la méthode d'articulation deviendra possible pour la rendre propre au langage des élèves qui n'entendent pas. Enfin, il n'y a que par ce moyen que l'on arrivera à un jugement parfait et précis sur leurs aptitudes qui gagneront au quadruple, dans le sens rigoureux du mot, et ils n'auront plus à souffrir de la comparaison avec ceux qui entendent partiellement et desquels la faculté d'audition est demeurée cachée jusqu'à aujourd'hui, en grande partie à cause des professeurs sourds-muets.

De l'emploi de l'Écriture

chez les jeunes Sourds-Muets

PAR

KARL STEINRUCK,

Professeur de sourds-muets, Hildburghansen.

I

Pour avantager, pour faciliter l'incitation chez les élèves sourds-muets, au commencement de l'enseignement (dès la première année d'école), pendant leur travail d'articulation et des devoirs à faire à la maison, on peut faire un usage productif de l'écriture (Thèse pour le point n° 2 de l'ordre du jour).

Voici, en deux mots, la preuve de cette demande : Ainsi qu'on le sait, le maître ne peut à l'enseignement de l'articulation, qui la première année prend le plus de temps, s'occuper que de quelques élèves de la classe à la fois, pendant que l'on occupera les autres à des devoirs écrits, et d'après les principes du langage du son, on ne fait écrire que des mots et des sons que les élèves ont déjà appris à parler ; de même on agira pour les devoirs à la maison. Mais l'enseignement de l'articulation n'avance que très lentement, s'il veut devenir le fondement d'un bon langage. (En effet, combien de temps faut-il jusqu'à ce que les élèves sachent prononcer la lettre R !) Il est donc clair et à citer comme défectuosité du langage parlé du son, qu'au commencement de l'enseignement, les élèves restent trop en arrière intellectuellement à cause de l'usage restreint de l'écriture. On peut donc remédier à ce manque en faisant un usage fructueux de l'écriture ;

2° La manière d'agir actuellement employée qu'à l'enseignement du langage chez les sourds-muets, il faut procéder par la parole prononcée et y joindre la signification écrite, est basée sur la fausse opinion que, chez eux, seulement de cette manière,

une association du langage du son avec la pensée est possible. S'il en était ainsi, on ne devrait en aucun cas, tel qu'on le fait maintenant. donner la lettre pour le son, et le mot écrit pour le mot parlé, avant que le son se soit tellement uni à la conception, de sorte qu'il ne fasse *qu'un* avec l'élève sourd-muet (qu'il se soit communiqué, en quelque sorte, à sa chair et à son sang) ; mais ainsi que Bendan, en 1884, l'exposait en Congrès des professeurs allemands de sourds-muets à Berlin, un enseignement oral assez prolongé devrait seul être permis.

Ce procédé actuellement en usage a, par ses succès, apporté la preuve que malgré l'emploi de l'écriture, non seulement la pensée dans le langage du son est possible chez les sourds-muets, mais que, par les caractères de l'écriture, il lui est facile de retenir et de mettre en pratique le son fugitif et ressenti d'une manière peu précise;

3° A ceci se joint que pour les sourds-muets l'écriture s'apprend plus vite et plus facilement que le langage (D'où il résulte qu'ils apprennent plus vite à écrire qu'à parler.);

4° Malgré l'estimation de l'écriture, on doit commencer par l'enseignement de l'articulation dès l'entrée de l'enfant à l'école, où il doit être considéré comme le sujet le plus important dans la première année d'enseignement, parce que la manière de converser par écrit est bien plus difficile qu'oralement, et qu'il est de la plus grande importance de faire parler de bonne heure le sourd-muet, pour atteindre le but de le rendre apte à converser oralement avec les entendants. On ne demande qu'un usage plus productif de l'écriture qu'il n'a été permis jusqu'ici, pour l'occupation tranquille et pour former l'esprit des élèves qui ne participent pas à l'articulation et pour la solution à la maison des devoirs incitant l'esprit;

5° Pendant que l'enseignement de l'articulation avance dans la prononciation de sons faciles et plus difficiles et aussitôt que la perfection du langage permet de passer à des mots significatifs et qui leur ont déjà été connus par l'écriture, et de passer à de petites phrases, et qui mots et phrases pourront être mis en pratique oralement, l'écriture rentre peu à peu au second plan, mais garde cependant son importance comme excellent exercice et moyen d'empreinte à l'esprit.

Avant de citer le procédé (la manière d'agir) que j'ai suivi la première année, je dois dire que l'établissement de sourds-

muets à Hildburghansen est un externat, que dans la classe d'articulation se trouvaient dix nouveaux élèves et qu'en tout et pour tout, je me suis tenu au traité du son dans l'abécédaire de Vasser. (Dans le duché de Saxe-Meiningen, l'enseignement pour les sourds-muets est obligatoire.)

Je commençais dès la rentrée des élèves par les exercice d'articulation et d'écriture. Mais avant que les élèves pussent dire un mot ils pouvaient déjà écrire des noms faciles d'objets sur lesquels on avait porté leur attention. Je remettais à chaque enfant un petit cahier replié au milieu. D'un côté se trouvaient les objets dessinés et de l'autre, à côté des images, la signification par écrit (d'abord sans article et ensuite avec l'article). Les élèves qui pendant la leçon d'articulation étaient occupés à travailler seuls, devaient copier les noms et tous les élèves eurent comme travail à la maison l'impression, l'empreinte dans l'esprit.

Remarque.— Cette manière de faire, que l'on put mettre facilement dans un abécédaire, pourrait encore être perfectionnée en ceci, que de l'autre côté de la feuille on mettrait les caractères imprimés, de sorte que plus tard les élèves apprendraient à lire l'imprimé et sans grands efforts. Le lendemain on procédait à l'école comme suit: les élèves qui n'avaient pas assisté à l'articulation devaient tenir la feuille de manière à ne pas voir le côté écrit et écrire les objets de mémoire ou, encore, on les faisait écrire au tableau en leur montrant les objets ou faisant nommer les choses en leur montrant les noms.

Peu à peu on pouvait donner plus de noms, de sorte que les élèves apprirent à désigner par écrit les objets qui les entouraient, les ustensiles, les vêtements, les parties du corps, les animaux domestiques, etc. Pendant que cet exercice fut continué jusqu'à la fin de la première année scolaire, on pouvait, lorsque les commençants étaient arrivés à posséder une provision de designations écrites, parvenir à la solution de questions faciles en faisant une phrase simple ; et, bien entendu, on montrait les objets auparavant et les réponses d'après la couleur des choses. (J'avais écrit les questions d'un côté de la feuille et les réponses de l'autre.)

A ceci se rattachait la réponse à des questions concernant d'autres qualités et les activités exercées par des choses déjà apprises et de celles encore nouvelles et surtout les questions faciles de la conversation, par exemple, sur la température,

sur les choses se passant dans la journée à l'école, dans la famille, etc.

Aussitôt que les élèves étaient capables par les leçons d'articulation qui continuaient toujours, de lire ce qui avait été énoncé et de le dire, ils furent tenus à mettre en pratique oralement ce qu'ils avaient appris, ainsi que cela se faisait à partir de ce moment dans les leçons, de sorte que ce procédé appliqué devint de plus en plus pareil à celui employé jusqu'ici et lui ressemblait complètement à la fin de la première année scolaire.

———·✳·———

A quelles conclusions
a conduit la pure Méthode Parlée?

PAR

J. HEIDSIECK, de Breslau.

IDÉES GÉNÉRALES

1° L'historique des souffrances du sourd-muet prouve que son infirmité est excessivement compliquée et peu claire;

2° La plus grande diversité d'opinions existe toujours sur les causes de la connexité entre la surdité et le mutisme, aussi bien que sur la nature de la parole chez le sourd-muet en général;

3° Malgré la conclusion du Congrès de Milan, la question de l'éducation du sourd-muet reste, encore aujourd'hui, plus ou moins un problème non résolu;

4° Les nombreux essais entrepris à l'aide de la méthode parlée ont conduit à reconnaître que les infirmités de nos sourds-muets sont de nature essentiellement différente et que les résultats du langage à haute voix se règlent du tout au tout d'après le degré de l'infirmité;

5° Chez les sourds-muets doués d'un reste d'audition et de parole, la méthode parlée a conduit à d'heureux resultats. Chez les véritables sourds-muets, de moyennes ou de faibles aptitudes, elle s'est montrée, au contraire, une erreur pédagogique;

6° La méthode parlée n'a pas pu tenir sa promesse de vouloir rendre le sourd-muet capable de relations avec les entendants. Mais, dans sa lutte avec l'inaccessible, elle a négligé d'une manière impardonnable le développement intellectuel, moral et religieux et a, de ce fait, rendu une grande partie de ses élèves mûrs, non pas pour la vie pratique, mais pour les asiles;

7° Tant que nous croirons fermement que le sourd-muet possède des facultés semblables en général à celles des personnes ayant tous leurs sens, rien ne peut nous dispenser du devoir de développer ses forces morales et intellectuelles, assez loin pour qu'il puisse, en quelque sorte rempli d'espérance, rivaliser avec ses contemporains plus heureux;

8° Pour atteindre à ce but, les ressources de la pure méthode parlée se sont montrées insuffisantes. Il en ressort, au contraire, le besoin d'expédients équivalents ou complémentaires pour arriver à cette fin, et ceux-ci conduisent à un système combiné;

9° La façon de développer le sourd-muet en est encore à la période des expériences et, pour cela, ce serait une faute, en imposant la méthode d'une façon obligatoire, de se renfermer dans des limites étroites et de ravir aux différents Instituts et à leurs professeurs, la liberté d'action;

10° Pour ces raisons, le rapporteur juge à propos de répondre au moins d'une façon générale aux questions posées sur ce sujet, et de dire :

A. Une expérience de longues années a appris que la pure méthode parlée est applicable aux sourds-muets non proprement dits, c'est-à-dire à ceux qui sont doués d'un reste d'audition et de parole.

B. Pour les véritables sourds-muets, en particulier pour ceux qui ont de médiocres ou de faibles aptitudes, se recommande, au contraire, l'application d'un système combiné.

———*———

L'Internat et l'Externat pour les Sourds-Muets

La promiscuité des élèves internes et externes
dans une même école,
nuit aux progrès de l'enseignement, de la discipline et de la morale.

PAR

SBROCCA

Le Congrès national des instituteurs de sourds-muets italiens, tenu à Gênes, en septembre 1892, a fait ressortir les inconvénients des externats et la supériorité indiscutable des internats pour l'instruction et l'éducation des sourds-muets. La discussion qui eut lieu alors démontra que les sourds-muets élevés dans les internats font plus de progrès dans l'étude de la langue et de la lecture sur les lèvres et qu'on obtient avec eux de meilleurs résultats pour la formation du caractère. Un grand nombre d'observations furent présentées au Congrès : les unes prises dans des écoles où les élèves sont tous externes, d'autres provenant d'écoles exclusivement fréquentées par des internes, on rapporta enfin des observations faites dans des institutions recevant à la fois des internes et des externes.

Invoquant l'exemple des externats allemands, on fit remarquer que la moyenne des résultats qu'on y obtient généralement ne dépassent pas la moyenne des résultats obtenus dans les institutions les mieux organisées de l'Italie, où les externes ne sont point admis. Leur présence, en outre, donne lieu à des inconvénients nombreux, par suite de l'absence de toute surveillance hors de l'école, et par suite de la vénalité des familles qui les recueillent, inconvénients qui n'existent point dans les internats.

D'autres firent remarquer l'évidente infériorité des élèves externes, comparativement aux internes, dans les écoles où l'on reçoit à la fois les uns et les autres, comme cela se pratique

à l'Institut des sourds-muets pauvres de la campagne de Milan et à celle de Gênes.

De la discussion, il était permis de déduire que si l'on demandait l'externat, c'était par suite de considérations d'ordre financier plutôt que pédagogique ; on faisait valoir leurs avantages au point de vue économique, en considérant surtout les dépenses que nécessite une institution bien organisée, en présence surtout des exigences du Budget italien et du peu de bonne volonté du gouvernement.

Moi aussi, au Congrès de Gênes, je me fis l'avocat des internats et je fis une communication en leur faveur.

Huit ans se sont écoulés depuis, et l'expérience que j'ai acquise depuis, principalement dans cette école d'Alexandrie que j'ai fondée et que je dirige, si elle ne m'a pas permis de juger des résultats obtenus dans les écoles où l'on reçoit exclusivement des externes, m'autorise du moins à affirmer que dans les internats où l'on admet des externes, ceux-ci donnent des résultats inférieurs à ceux de leurs camarades internes.

II. — Inconvénients au point de vue de l'éducation.

A. En raison de la condescendance de leurs parents à tous leurs caprices, les externes, habitués à faire leurs quatre volontés, supportent impatiemment les reproches ; désobéissants et même rebelles aux ordres du maître, ils sont pour leurs camarades d'un très mauvais exemple.

B. Touchés de l'infortune de leurs enfants, les parents des externes, cèdent volontiers à leurs désirs ; ils les surveillent moins, les abandonnent à eux-mêmes, ne soupçonnant même pas qu'ils puissent penser à mal : et ces enfants, déjà observateurs en qualité de sourds-muets, sont encore en état d'observer davantage par leur qualité d'externes, si bien qu'ils ont toute facilité pour apprendre le mal qu'ils enseignent ensuite à leurs camarades internes.

III. — Inconvénients au point de vue de la bonne discipline de l'école.

A. La plupart des externes appartenant à des familles aisées, lesquelles ont plus de facilité pour leur faire suivre les cours, ils savent par leurs camarades internes, quelle est la nourriture

de l'école, comment on y est traité, et par suite de cette habitude, très connue des éducateurs, qu'ont tous les sourds-muets de critiquer tout ce qui n'est point conforme à leurs goûts, à leur éducation, à leurs habitudes, ils méprisent tout ce qui n'est pas conforme aux usages de leurs familles, provoquant, — parfois même à leur insu, sans le vouloir, — le mécontentement des internes.

B. Très souvent, les externes, hors de l'école, se livrent à des insinuations ou répètent de travers ce qu'ils ont entendu ou vu à l'école, exagérant avec leurs signes, et faisant faire de fausses suppositions à ceux qui les entendent ou les observent.

C. Dans les écoles de sourds-muets, comme dans les autres, quoique à un moindre degré, les externes se chargent d'acheter pour leurs camarades les objets prohibés, tels que aliments, journaux illustrés, images, du tabac même et des timbres pour la correspondance clandestine. La découverte de ces infractions au règlement entraîne des punitions, et alors, les externes cessent de fréquenter l'école, ou provoquent des réclamations de la part des parents incapables de comprendre la gravité de ces petites fautes et leur portée dans l'éducation de la jeunesse.

Ces trois sortes d'inconvénients nuisent grandement à la discipline de l'école et à l'éducation des élèves. Tout moyen d'instruction et d'éducation, pour être efficace, a besoin d'être appliqué avec un esprit de suite et une rigueur presque mécanique. Il faut de la continuité, de l'uniformité dans les moyens : l'ordre ne doit pas être troublé ; il ne doit pas y avoir de distractions ; pas de différence dans les procédés. L'observance de l'horaire, l'application continuelle et méthodique à l'étude, la surveillance ininterrompue, la connaissance du règlement, l'habitude de l'attention, une rigueur bien comprise, la promptitude des châtiments et des récompenses, l'obéissance, les soins hygiéniques constants, l'application intelligente des remèdes, les bonnes habitudes, tels sont les moyens d'instruction et d'éducation qui, appliqués avec régularité, constance et intelligence, assurent une bonne instruction et une bonne discipline dans l'école et produisent par suite de féconds résultats.

Certes, c'est une règle élémentaire de pédagogie qu'il faut adapter les moyens à chaque sujet, et le maître ne peut adopter dans l'instruction la même uniformité mécanique à l'égard de

tous les élèves ; mais l'atmosphère pédagogique doit être la même pour tous. Il faut que tous les élèves respirent le même air, qu'ils se sentent soumis à la même discipline, au même enseignement, qu'ils n'aient pas l'occasion et les moyens de faire des comparaisons entre leur genre de vie et celui de leurs camarades placés dans les conditions différentes; sinon, l'ordre est troublé, l'activité pédagogique paralysée, les résultats restent incertains et amoindris, et les progrès ne correspondent certainement pas aux longs efforts des maîtres : une pêche gâtée suffit à contaminer tout un panier. Et voilà pourquoi je conclus en déclarant que si nous ne voulons pas voir tous les efforts des maîtres demeurer stériles, il faut absolument supprimer dans nos écoles *la promiscuité des élèves internes et externes.*

Des Sourds-Muets considérés comme Anormaux

par suite de l'emploi exclusif de la Méthode orale pure.

PAR

Meissonnier,

Directeur de l'Institution des Sourds-Muets, Bègues et Anormaux d'Avignon (Vaucluse).

Messieurs,

C'est une tentative bien hardie, je le sais, que de venir aujourd'hui prendre la parole devant une assemblée si nombreuse d'hommes éminents et érudits.

J'ai hésité bien longtemps avant de prendre une telle détermination et j'ose espérer que déjà votre bienveillante indulgence m'est acquise.

Ce n'est qu'au dernier moment que j'ai demandé à notre sympathique secrétaire, M. le docteur Martha, de prendre la parole, dans ce Congrès, qui sera fertile en résultats, j'en ai la ferme conviction.

Qu'il me soit permis d'adresser à notre Président, M. le docteur Ladreit de Lacharrière, et à notre Secrétaire, M. le docteur Martha, l'hommage de notre vive et respectueuse sympathie pour le dévouement et le zèle qu'ils n'ont cessé d'apporter dans l'organisation de ce Congrès.

Quand je considère, Messieurs, ce que je suis ; devant le peu d'importance de mon pauvre individu, je me demande si je n'ai pas trop présumé de mes forces et si c'est bien ici, devant un aréopage d'hommes aussi distingués, la place d'un humble éducateur de sourds-muets de province qui n'a d'autre titre à vos yeux que le désir d'être utile à une grande et noble cause.

Trente années de co-existence parmi les sourds-muets, et quinze années bientôt de professorat sous la direction d'un maître tel que l'abbé Grimaud, telles sont les circonstances atténuantes que j'invoquerai pour la témérité de mon entreprise.

J'ai déjà assisté à bien des Congrès de sourds-muets, organisés

par des sourds-muets, mais jamais je n'avais eu l'honneur de prendre part à un Congrès de sourds-muets organisé par des entendants,

Aussi ai-je saisi avec empressement l'occasion qui m'était offerte pour apporter non pas la lumière (comment peut-on éclairer le soleil ?) mais ma pierre, mon humble petite pierre, à l'édifice que nous allons construire.

Je viens donc devant vous sans prétention aucune vous dire mes impressions et le résultat des longues heures de travail et de persévérance.

L'abbé Grimaud a fondé, il y a plus de trente ans, l'Institution des sourds-muets bègues et anormaux à Avignon.

Guidé par les conseils et l'expérience d'un maître, M. Fourcade, de Toulouse, l'abbé Grimaud a obtenu des résultats si surprenants que l'Institut d'Avignon, unique dans son genre, a obtenu plusieurs subventions ministérielles, qu'elle a aujourd'hui des boursiers de l'Etat, de six départements et que, de tous les points de la France, on nous confie des sujets.

L'Institution compte aujourd'hui 90 élèves et en comptera 120 à la rentrée prochaine.

C'est le résumé des résultats obtenus, ce sont les réflexions et les opinions suggérées par les méthodes employées dont je viens vous faire part aujourd'hui.

Le nombre de sourds-muets considérés comme anormaux augmente chaque année.

Quelle est la cause de cette progression inquiétante ?

Quels sont les moyens à employer pour l'arrêter ?

Telles sont les deux questions que je vais traiter devant vous aussi brièvement que possible.

Tout d'abord, il s'agit de s'entendre une fois pour toutes sur cette signification d'anormal.

Il en est qui désignent par *anormal*, le sourd-muet, l'aveugle, l'arriéré, l'imbécile, l'idiot, etc...

Je ne suis pas de cet avis ; et je considère comme anormal, tout individu qui n'est ni fou, ni vicieux, ni malade, et dont l'éducation spéciale peut faire quelque chose.

Un sourd-muet intelligent, n'est pas anormal. Je donne donc le nom d'anormal à un imbécile, un idiot, un crétin, etc., mais susceptible cependant d'amélioration.

Y a-t-il beaucoup de sourds-muets réellement anormaux ? Non !

Pourquoi donc parmi les sourds-muets considère-t-on le 50 0/0 comme *anormaux?* (1)

Poser la question, c'est la résoudre.

Elevez le sourd-muet par une méthode appropriée à son intelligence et vous n'aurez pas d'anormal.

C'est donc dans la méthode d'enseignement à l'usage des sourds-muets que nous devons rechercher la cause des anomalies nombreuses.

Relativement aux méthodes qui doivent être employées dans l'éducation des sourds-muets, deux méthodes se sont trouvées en présence pendant cinquante ans :

La méthode d'éducation par l'écriture et la parole sur les lèvres, ou méthode orale pure et la méthode d'éducation par la mimique et la dactylologie ou méthode de l'abbé de L'Epée.

L'une et l'autre de ces deux méthodes ont donné des résultats excellents.

Le mot et le signe peuvent également servir, en effet, pour se mettre en communication avec ceux qui sont privés de l'ouïe, et l'on comprend aisément qu'un maître intelligent peut, par l'un et l'autre de ces moyens, développer à un très haut degré, les facultés individuelles d'un sourd-muet. On doit convenir néanmoins que les progrès par signes doivent être plus rapides, parce qu'ils sont moins abstraits que les mots et qu'ils sont quelquefois indispensables pour savoir si les élèves ont compris. Ceux qui ont donné la préférence à la méthode orale pure se sont privés d'un auxiliaire puissant qu'ils ne peuvent que difficilement remplacer.

Si les sourds-muets étaient appelés à vivre dans la société de leurs semblables la mimique leur suffirait, et il serait inutile d'employer d'autres méthodes. Mais ils vivent avec des entendants. De là, pour eux, la nécessité d'avoir d'autres moyens de communication que la mimique. Il ne reste que l'écriture ou la parole. L'écriture est souvent compliquée parce qu'elle exige l'emploi de crayons, de plumes, etc., qu'on n'a pas toujours sous la main.

Il ne reste donc que la parole et la lecture de la parole sur

---

(1) Le sourd-muet, l'aveugle et le bègue, que certains auteurs classent parmi les anormaux, sont suffisamment désignés par les termes eux-mêmes sans qu'il soit nécessaire d'employer l'épithète d'*anormaux* réservée à une catégorie particulière d'infirmes de la parole.

les lèvres pour mettre les sourds-muets en communication avec les autres hommes. C'est le moyen le plus simple et le plus pratique et à la portée de tous.

C'est ce qui explique les efforts qui ont été faits dans tous les temps par les hommes spéciaux pour enseigner la parole aux sourds-muets et leur apprendre à lire la parole sur les lèvres.

Cet enseignement est sans contredit le meilleur et celui qui rapprochera le plus le sourd-muet de l'entendant.

Dans le dernier Congrès tenu en 1885, il fut décidé que la *Méthode orale pure* serait désormais exclusivement employée dans les institutions de sourds-muets et les signes furent impitoyablement proscrits.

Dès lors l'éducation du sourd-muet commença par des leçons d'articulation au moyen de la lecture des éléments sur les lèvres.

Mais il faut bien l'avouer : commencer les leçons d'articulation par la lecture des éléments sur les lèvres, c'est courir à un échec à peu près inévitable avec un grand nombre d'élèves, et s'exposer à perdre son temps et ses peines. Ces procédés réussissent avec ceux qui entendent plus ou moins, presque jamais avec ceux qui sont réellement sourds.

J'en appelle ici à tous les professeurs de sourds-muets et je leur demande de me dire sans détour, avec toute la franchise dont ils sont capables, quels résultats ils ont obtenus sur des sujets sourds, mais *sourds* dans toute l'acception du mot, avec l'emploi de la méthode orale pure.

Nous ne sommes pas ici pour nous payer de mots ni pour nous leurrer.

Il faut reconnaître sans parti pris ce qui est bon et ce qui est défectueux.

Autant je me plais à reconnaître l'excellence de la méthode orale pure pour élever le sourd-muet, imparfaitement sourd, qui perçoit les sons; autant je déclare mauvais ce système d'éducation pour le sourd complètement privé de l'ouïe.

Il y a sur 20 sourds-muets une proportion de 50 et même 70 0/0 de sujets qui entendent un peu. D'aucuns perçoivent même les sons avec une facilité surprenante.

Que l'on fasse des exercices d'audition pour améliorer leur ouïe et qu'on élève par la méthode orale pure cette catégorie de sujets, rien de mieux et ce serait commettre une erreur grossière que de se servir d'une autre méthode.

Après quelques mois d'exercices d'articulation, l'élève parlera et pourra dire de petites phrases.

Le plus difficile sera fait et le maître n'aura qu'à cultiver ce terrain fertile.

Mais les autres? Ceux qui sont véritablement sourds que deviennent-ils? — Ils sont classés comme anormaux.

On a dit au professeur : Vous proscrirez les signes; vous élèverez tous les sourds-muets par la méthode orale pure! et fidèle observateur de la consigne, le pauvre instituteur s'évertuera en vain pour tirer quelque son de cette masse inerte; il peinera, fatiguera ses poumons en pure perte et l'enfant suivra la classe cahin caha. Il ne prendra aucun goût à ce qui se passe autour de lui et après avoir passé huit ou neuf ans sur les bancs de l'école, il en sortira avec un bagage bien maigre. Incapable de gagner sa vie si on n'a pas eu soin de lui donner un métier pratique qui lui permette de manger du pain, il deviendra fatalement un vagabond.

Ne croyez pas que j'exagère. Nous avons journellement la preuve de ce que j'avance.

Si par sa mimique ou ses gestes incohérents, le sourd-muet attire parfois l'attention et ne peut souvent arriver à se faire comprendre, croyez-vous qu'il passe inaperçu et qu'il se fasse aisément comprendre aussi, le sourd qui fut muet autrefois, mais qui ne l'est plus grâce à la démutisation, alors qu'il pousse ces cris gutturaux qui ne sont qu'un jargon inintelligible.

Je parle ici, bien entendu, du sourd, vraiment sourd, que l'on s'est obstiné à élever par l'*orale pure*.

Il est une autre considération qu'il faut envisager aussi.

Nous ne devons pas oublier en effet que nous n'avons qu'une période de huit ans pour faire l'éducation du sourd-muet. J'estime que trois années sont nécessaires pour obtenir une articulation convenable. N'oublions pas qu'il nous est absolument défendu de faire des signes et qu'il nous faudra beaucoup plus de temps pour donner à nos élèves une notion à peu près exacte des choses, pour leur faire connaître toutes les chinoiseries dont la langue et l'orthographe françaises sont hérissées, et lorsque nous aurons déduit des cinq années qui nous restent, les congés, les jours où il n'y a pas de classe, vous conviendrez que l'élève aura juste assez de temps pour acquérir une instruction indispensable.

Fourcade, que j'ai cité tout à l'heure, et qui fut un maître dans l'art de démutiser les sourds-muets, regardait comme absolument impossible l'acquisition d'une bonne parole par la lecture seule sur les lèvres et les faits lui ont donné raison.

Il voulait qu'on enseignât d'abord la parole aux sourds-muets autant qu'ils en sont susceptibles. Quand ils possèdent suffisamment l'articulation, qu'ils lisent sans hésiter un mot écrit quelconque, qu'ils savent ce que c'est que la parole, les exercer, les obliger même à lire ou mieux à deviner la parole sur les lèvres. Il voulait qu'on se servît des signes pour rythmer la parole aussi longtemps que dure la démutisation qui se fait infiniment mieux avec la main que par tout autre procédé. Il se servait des signes comme contrôle pour s'assurer si les élèves avaient compris la signification des mots, et lorsque les signes étaient trop vagues, il les précisait ou les remplaçait par des mots. La dactylolalie, la mimique, les signes et la parole doivent être employés simultanément selon les besoins et se prêter un mutuel secours.

Il est inutile de vouloir obliger les sourds-muets à se servir de la parole entre eux : ils n'y consentiront jamais. Vainement on leur interdira la mimique naturelle dans l'école, ils la reprendront aussitôt qu'ils en seront sortis. Les entendants emploient les gestes lorsqu'ils parlent, il serait injuste de priver les sourds-muets de cette faculté dont ils éprouvent le besoin encore plus que les autres. Il suffit qu'ils se servent de la parole avec les personnes qui entendent, et comme c'est pour eux d'une nécessité absolue, ils s'appliqueront à acquérir une bonne parole, aussi intelligible que possible, pas trop pénible à entendre, et à lire la parole sur les lèvres de leurs interlocuteurs.

L'exclusion absolue des signes a pour conséquence fatale de fermer à tous les sourds-muets les portes de l'enseignement. La parole n'est pas l'objet unique de l'enseignement des sourds-muets : il y a une foule de choses à leur enseigner dans lesquelles les sourds-muets instruits peuvent devenir des auxiliaires précieux. Tout le monde convient qu'ils ont, pour se faire comprendre de leurs compagnons d'infirmité, une intuition particulière que possèdent rarement les entendants les mieux doués.

La parole précise quelquefois la pensée que le geste laisse

vague; la mimique concrétise en quelque sorte la pensée et la rend plus intelligible,

Voilà, Messieurs, le remède tout indiqué pour guérir le mal.

En 1894, les sourds-muets du Midi, réunis au Congrès de Vals-les-Bains, adressèrent à M. le Ministre de l'Intérieur une pétition de laquelle je citerai le passage suivant :

« Nous désirons que tout en laissant à la parole la place qui lui appartient à cause des avantages qu'elle nous procure dans nos rapports sociaux, la méthode mixte qui admet la mimique et les signes concurremment avec la parole, dans l'éducation des sourds-muets, soit substituée à la méthode orale pure qui nous interdit absolument les signes qui nous sont indispensables pour communiquer entre nous et que la parole ne saurait complètement remplacer. »

Je me résume et je termine cet exposé déjà trop long.

La cause que je viens plaider devant vous est celle de tous les sourds-muets, et ils sont nombreux, qui sont sacrifiés par suite de l'application rigoureuse de la méthode orale pure. Comme si le malheur qui les frappe n'était pas suffisant, on les relègue au rang des anormaux; qualificatif impropre, puisqu'ils ne sont ni faibles d'esprit ni malades.

Je demande que pour ceux-là, qui n'ont pu acquérir une parole convenable, malgré les efforts soutenus des professeurs qui se dévouent si admirablement, la méthode mixte soit mise en pratique.

Qu'ils ne soient pas abandonnés et que l'instruction leur soit donnée par la mimique et les signes.

Je ne me dissimule pas ce que ma proposition a de hardi et d'osé. Des protestations ne manqueront pas de se produire et l'on dira peut-être que je suis en retard sur le siècle.

N'importe, j'aurai jeté le cri d'alarme ou plutôt je me serai fait l'écho d'un grand nombre de sourds-muets dont les doléances se produisent chaque jour plus nombreuses et j'aurai par là rendu service à tous ces infortunés qui furent mes premiers compagnons dans la vie, avec lesquels j'ai passé toute mon existence et au milieu desquels je désire vivre encore longtemps.

Par-dessus tout, Messieurs, en participant, dans la mesure de mes faibles moyens, à la grande œuvre de rédemption sociale que nous avons entreprise, j'aurai la satisfaction du devoir accompli.

Courte réponse

aux Questions posées par le Comité d'Organisation

pour le

Congrès International des Sourds-Muets de Paris.

PAR

G. PIPETZ

Professeur de Sourds-Muets, à Graz.

ARTICLE PREMIER. — Les Instituts de sourds-muets sont des établissements d'éducation et d'instruction, ce qui résulte :

1° de leur organisation ;

2° de ce que les sourds-muets qui se trouvent dans ces Instituts sont des humains comme nous, capables de perfectionnement, et qui ont besoin de l'éducation et de l'instruction nécessaires ;

3° de ce que c'est moins un acte de bienfaisance de la part de l'Etat d'adopter ses sourds-muets, que ce n'est un devoir pour le pays de veiller à leur éducation.

ART. 2. — Il faut que les élèves soient amenés à ne se servir que de la parole à haute voix pour tous leurs désirs, questions, communications, etc., non seulement dans l'école, mais aussi au dehors. C'est pourquoi il importe de faire peser cette considération sur l'enseignement libre de la parole au point de vue de l'instruction. En dehors du temps d'étude, les enfants doivent être sous la surveillance de pédagogues.

ART. 3. — Actuellement, il n'existe malheureusement que peu d'institutions semblables desquelles la création serait certainement extrêmement désirable. La création des Instituts suivants est également très à recommander :

1° Des établissements ruraux pour les sourds-muets de faibles aptitudes ;

2° Des asiles pour les sourds-muets faibles d'esprit (idiots) ;

3° Des asiles pour les vieux sourds-muets incapables de gagner leur vie ;

4° Des ateliers pour les sourds-muets capables (apprentis et aides) ;

5° Des maisons où les filles sans asile ou sans parents puissent trouver de l'occupation.

On pourrait réunir plusieurs de ces dispositions dans un seul bâtiment (Maison de Sourds-Muets). Aussi l'enseignement et l'éducation nécessaires ne devraient-ils pas être permis, autant que possible, aux sourds-muets de faibles aptitudes ou d'esprit faible. La création de tels établissements demeure malheureusement plus ou moins un acte de bienfaisance privée.

Article premier. — Sur le territoire de chaque langue importante (allemand, français, anglais, italien, etc.), la création d'une Ecole supérieure pour sourds-muets (Ecole de commerce — industrielle — collège) est très désirable.

Sur le territoire de chaque langue moins importante aussi bien que dans chaque grande province, des cours adjoints suffisent (Ecoles de développement professionnelles).

Les enfants arriérés (pauvres d'esprit) devraient être instruits dans des classes spéciales. Le mieux serait de les remettre aux établissements spéciaux pour les faibles d'esprit.

L'organisation actuelle ne suffit pas en Autriche. Elle pèche par le manque d'unité nécessaire. Ce serait l'affaire du Ministère de l'Instruction de se réunir avec les autorités et les assemblées ou personnes qui entretiennent en ce moment les différents établissements, pour délibérer sur l'organisation de la manière d'être des sourds-muets.

Dans le but de l'unité de la marche en avant il faudrait que le ministre décidât ensuite une loi sur un plan d'instruction, sur son but, sur la surveillance, etc., des sourds-muets.

Art. 2. — *A*. Le nombre des élèves ne devrait être que de 8 à 10 par classe.

B. Il faudrait séparer les faibles d'aptitudes de ceux qui ont de réelles capacités.

C. L'admission devrait avoir lieu entre 7 et 9 (10) ans.

L'écriture joue deux rôles. Elle suit la parole, fixe le langage, secourt la mémoire et est un puissant moyen d'intelligence entre les sourds-muets et les autres personnes.

Pour les sourds-muets de faibles aptitudes, qui n'apprennent pas complètement la parole, l'écriture joue le premier rôle.

ART. 3. — L'enseignement d'un métier est certainement à recommander; celui-ci peut cependant, pour différentes raisons, n'être qu'un enseignement préparatoire et non un perfectionnement.

Parmi les professions, il faut recommander :

A. En première ligne, les métiers d'ébéniste, de cordonnier, de tailleur, de relieur, de tourneur, de vitrier, de vannier, de sculpteur, de serrurier, de tonnelier.

B. En seconde ligne, ceux d'horloger, d'opticien, de mécanicien, de graveur, de lithographe.

Les professions suivantes ne valent pas la peine d'être recommandées et sont même en partie à exclure :

A. Professions de garçon d'hôtel, de marchand, de musicien.

B. D'ouvrier de fabrique, de chemin de fer, cantonniers sur les routes ou dans la montagne.

Pour le choix d'une profession, les personnes compétentes doivent se poser cette question : « Le sourd-muet peut-il trouver dans ce métier une occupation assez sûre et durable ? »

Le mieux pour les filles est de les mettre aux travaux des champs et de la maison, de même qu'aux travaux manuels, mais pas comme ouvrières de fabrique ou comme bonnes d'enfants.

Les garçons peuvent aussi très bien être employés aux travaux de la campagne et la plupart en trouvent l'occasion dans leur pays (chez des parents).

ART. 4. — La création d'Ecoles de petits enfants sourds-muets, qui n'existent pas encore en Autriche (en Allemagne, à Dresde) est très désirable, car les petits sourds-muets, par leur assiduité à l'école, éviteraient la négligence qui se présente fréquemment et qui souvent tient à des traitements inhumains d'une part, ou, d'un autre côté, à la tendresse excessive des parents. Et les grands avantages de l'Ecole des petits enfants sourds-muets : habitude de l'ordre, de la propreté, de l'obéissance, de la discipline scolaire ; éveil de l'instinct de l'occupation, du savoir faire manuel ou intellectuel, du sentiment des formes, des couleurs, de la beauté ; l'exercice de la

mémoire, l'éducation du cœur et l'éveil des sentiments religieux, serviraient beaucoup aux petits sourds-muets pour l'avenir.

Art. 5. — Les exercices d'audition ne donnent un bon résultat que pour les sourds-muets qui ont sûrement un reste d'ouïe. Ceci consiste :

A. En ce que l'acquit de la parole (articulation) arrive plus vite que d'ordinaire.

B. En une sensible amélioration de l'audition, ce qui cependant est en partie à rejeter sur la faculté de discernement plus grande et plus aiguisée en raison de l'attention et de l'intelligence.

C. Dans la naissance d'un langage de sons corrects, plus ou moins susceptibles de modulations.

Le meilleur moyen est de parler à haute voix dans l'intérieur de l'oreille et, pour cela, les deux paumes de la main seront employées comme cornet acoustique.

Art. 6. — Permettre de très minutieuses inspections du larynx par le toucher.

Art. 7. — Les livres d'étude suivants sont nécessaires :

A. Des livres de religion et de lecture (à partir de la 2e année).

B. Les livres de sciences et lettres et d'arithmétique (pour les classes supérieures).

C. Les livres de lecture des classes populaires élémentaires.

L'Autriche n'a malheureusement pas, jusqu'à present, de livres d'école spéciaux pour les sourds-muets. On va y travailler à présent.

Art. 8. — Pour arriver à une bonne méthode d'articulation, il est nécessaire :

A. D'avoir égard d'une façon précise aux lois physiologiques du langage par le développement des sons.

B. De faire des exercices sur les justes liaisons des sons.

C. De faire des exercices d'ensemble de parole, sur ce qui se rapporte à la logique et à la parole.

D. De faire des exercices sur les intonations exactes (intonation des sons, des mots et des phrases).

Art. 9. — Aussitôt que sont vaincues les difficultés de la parole mécanique, on passe aussitôt à la prononciation de mots pratiques et sommaires, de locutions simples et usuelles, se formant d'après les sons connus jusque-là.

Art. 10. — Avec cela, il est nécessaire :

A. D'avoir une très grande richesse de mots.

B. D'opérer le plus promptement possible la séparation des livres spéciaux pour sourds-muets et le passage aux livres d'école primaire et secondaire.

C. D'avoir connaissance de la grammaire.

D. De faire connaissance avec des expressions synonymes ou *équivalentes.*

E. De faire connaissance avec les figures de rhétorique.

F. De connaître la rime et sa signification.

G. De s'initier pratiquement à la belle littérature.

H. De veiller à ce que l'on se rende exactement compte de ce que l'on a lu.

I. De faire des travaux écrits d'après les lectures.

Art. 11. — Les Externats ne sont à conseiller que pour les années d'Ecole moyenne et superieure. L'utilité, en tout cas, qui proviendrait peut-être de la vie en commun serait ce qui suit :

A. Les sourds-muets pourraient exercer d'une façon pratique, en particulier par le langage courant, les principes de langage appris.

B. Leur compréhension par les yeux, aussi bien que leur savoir, seraient secondés (à leur avantage, semble-t-il ?) par la vie pratique.

C. Les sourds-muets resteraient préservés des funestes suites de l'éducation de l'internat, et ils pourraient (en supposant cependant les circonstances favorables), se former plus facilement un véritable caractère.

« Un talent se forme dans la tranquillité et un caractère dans

le torrent du monde (G. Tosso) ». Personne ne s'abandonne à une grande espérance, relativement au profit. Le soin principal sera de rechercher des parents adoptifs capables.

ART. 12. — *A*. La méthode serait améliorée en ce que le geste serait rendu presque complètement sobre par l'enseignement.

B. Dans quelques établissements, on poursuivrait la division selon les aptitudes, aussi bien qu'entre les sourds-muets proprement dits et ceux qui ne le sont pas.

C. Il faudrait étendre les années d'école de 6, 7 à 8 ans.

D. Diminuer le nombre des élèves dans les classes séparées.

E. Augmenter le nombre des places gratuites.

F. Instituer des exercices d'audition (dans quelques établissements).

G. Encourager le perfectionnement pratique des sourds-muets par l'introduction de travaux manuels.

H. Bâtir de nouveaux Instituts nombreux et sains.

I. Exiger l'école obligatoire dans certains pays.

J. Fonder des Sociétés de bienfaisance pour sourds-muets.

ART. 14. — Dans le but d'arriver à l'enseignement obligatoire pour les sourds-muets (école forcée), il est nécessaire :

A. De créer assez d'établissements pour que tous les sourds-muets y puissent être admis (ceux qui sont faibles d'esprit, en particulier, seraient remis à des établissements spéciaux).

B. De créer une loi d'après laquelle les parents d'enfants sourds-muets seraient obligés, sous peine de punition (comme le sont les parents d'enfants ayant toutes leurs facultés), de remettre leurs enfants aux établissements.

C. De faire parvenir aux parents des sourds-muets des écrits les renseignant sur la nécessité du perfectionnement et du grand profit qui résulteraient de l'éducation et de l'instruction de leurs enfants.

ART. 15. — Pour la statistique, le Bureau du Volta (Amérique du Nord) donne les meilleurs renseignements.

ART. 16. — Un travail d'ensemble intime (en dehors du

temps d'école, naturellement) serait à souhaiter dans l'intérêt des sourds-muets et de la science et ce serait l'affaire des médecins, spécialement des médecins de l'oreille :

1° De faire des conférences aux professeurs des sourds-muets :

A. Sur la construction de l'oreille et des instruments de la parole.

B. Sur leurs maladies et leur traitement.

C. Sur les différents défauts de parole et leur guérison.

D. Sur la physiologie de la parole.

2° En réunion avec les professeurs de sourds-muets :

A. De les faire participer pratiquement aux exercices d'audition (s'il y en a d'organisés).

B. De décider quels sont les élèves propres à ces exercices.

C. De travailler jusqu'au détail le chapitre des essais d'audition.

D. D'examiner tous les élèves des établissements de la façon la plus rigoureuse et de les prendre en traitement s'il y a encore quelque chose à faire.

E. De bien établir les raisons pour lesquelles plusieurs sourds-muets ne peuvent pas du tout ou peuvent mal prononcer des sons séparés (et peut-être en général les *sons de la parole*.)

F. De réunir différents matériaux de statistique sur les sourds-muets.

——•⁎•——

Travaux Préparatoires du Congrès

RÉUNION PLÉNIÈRE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU CONGRÈS

DES SOURDS-MUETS

Le Comité d'organisation du Congrès International pour l'Étude des questions d'Éducation et d'Assistance des sourds-muets, s'est réuni le 3 juillet 1899, sous la présidence de M. le Professeur Gariel, délégué principal près les Congrès de l'Exposition.

M. le Délégué principal donne lecture de l'arrêté de M. Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900, qui nomme membres du Comité d'organisation du Congrès des sourds-muets :

MM. Baguer, Bocquin, Capon, Dr Castex, Cauchois, Cochefer, Colmet d'Aâge, Denis, Desmarest, Desperriers, Dubranle, Dupont, Dusuzeau, Eymard, Firmin-Didot, Frossard, Gaillard, Grosselin, Gaufrès, Genis, Giraud, abbé Goislot, Hamar, Hirsch, Dr Saint-Hilaire, Mme Veuve Houdin, Jeanvoine, Dr Ladreit de Lacharrière, Ladreit de Lacharrière (Charles), Larose, Dr Legay, Lejeune, Lombard, Dr Martha, Mauduit, Mavré, Mercieca, Mercier (Émile), Mercier (Henri), Muteau, Pereire (Eugène), Dr Peyron, Rab, Dr Regnard, Roy, de Saint Sauveur, Vendrevert.

M. le Délégué principal fait connaître les démissions de M. le Dr Monod, directeur au Ministère de l'Intérieur, M. Giraud, directeur de l'Institution nationale des Sourds-Muets; André, censeur; Thomas, économe; Dr Ménière, des professeurs Dupont et Bocquin et des excuses de M. Goislot, aumônier de cet Établissement,

La Commission tout en regrettant ces défections, ne croit pas devoir interrompre ses travaux.

M. le professeur Gariel donne communication des réglements qui sont appliqués à tous les Congrès.

Le Congrès des sourds-muets qui va être préparé, devra être divisé en deux sections, mais ne doit faire nominalement qu'un seul Congrès.

Il compte que les questions d'Assistance fourniront des sujets importants sur lesquels les deux sections pourront s'entendre complètement, mais il reconnaît que les différences de langage exigent des discussions séparées.

Il se demande si la question de la méthode orale ne doit pas être écartée, les deux sections se trouvant d'avance en opposition sur ce point.

M. le Dr Regnard déclare qu'il ne ferait pas partie d'un Congrès qui ne traiterait pas la question de la méthode orale, et qui tendrait à ramener la mimique comme procédé de l'Éducation.

Les deux sections du Congrès se constituent et nomment leurs bureaux respectifs.

M. le Dr Ladreit de Lacharrière propose les nominations suivantes qui sont adoptées à l'unanimité par la section des entendants :

M. Colmet d'Aage, *Président.*
M. Baguer, *Vice-président.*
Dr Ladreit de Lacharrière, *Secrétaire général.*
Dr Legay, *Secrétaire.*
Dr Martha, *Trésorier,*

M. Colmet d'Aâge n'ayant pas accepté la présidence du Comité de la section des entendants, son bureau a été définitivement constitué ultérieurement de la manière suivante :

Dr Ladreit de Lacharrière, *Président.*
M. Baguer, *Vice-président.*
Dr Martha, *Secrétaire général.*
Dr Legay, *Secrétaire.*
Dr Saint-Hilaire, *Trésorier.*

M. le Dr Ladreit de Lacharrière pense qu'en raison de la réunion prochaine des Conseils généraux, il serait opportun pour le Congrès d'adresser aux bureaux de ces Assembées départementales une lettre circulaire pour leur faire connaître le Congrès et les prier de s'y intéresser en souscrivant trois exemplaires des comptes rendus. Il communique aux membres présents un projet de lettre qui est approuvé à l'unanimité par chacune des deux sections du Congrès.

Les deux sections décident enfin que le Congrès des sourds-muets se réunira les 6, 7 et 8 août 1900, et que le prix de la cotisation des membres adhérents sera fixé à 10 francs.

LISTE DÉFINITIVE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION

(SECTION DES ENTENDANTS)

MM. BAGUER, directeur de l'Institution départementale des Sourds-Muets de la Seine, à Asnières.

Dr CASTEX (Paris).

Th. DENIS, chef de bureau honoraire au Ministère de l'Intérieur.

DUBRANLE, directeur de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry.

FIRMIN DIDOT.

Abbé GOISLOT, aumônier de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

GAUFRÈS, membre de la Commission consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

GROSSELIN, membre de la Commission Consultative de l'Institut départemental des Sourds-Muets de la Seine.

Mme Vve HOUDIN, directrice de l'Institution des Sourds-Muets de Boulogne-sur-Seine.

Dr LADREIT DE LA CHARRIÈRE, médecin en chef honoraire de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

Ch. LADREIT DE LA CHARRIÈRE, inspecteur général honoraire des Etablissements de Bienfaisance.

Dr LEGAY, ancien Chef de Clinique de la Clinique Otologique.

LOMBARD, membre de la Commission Consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

Dr MARTHA.

MERCIECA, conseiller de gouvernement, à Alger.

MUTEAU, député.

Eug. PEREIRE, président du conseil de la Compagnie transatlantique, membre de la Commission Consultative de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Paris.

Dr PEYRON, ancien directeur de l'Institution nationale des

Sourds-Muets de Paris, et ancien directeur de l'Assistance publique.

Rab, instituteur de Sourds-Muets.

Dr Regnard, inspecteur général des Services administratifs.

Mme Renard, directrice d'une Institution de Sourds-Muets à Paris.

De Saint-Sauveur, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur.

Dr Saint-Hilaire, médecin de l'Institution départementale des Sourds-muets d'Asnières.

Deuxième réunion du Comité

(20 juillet 1899)

M. le Président fait savoir que la circulaire d'invitation au Congrès, approuvée à la dernière séance, a été acceptée par la section des sourds-muets, et envoyée au nom des deux sections, selon le désir de M. Gariel.

On décide de créer dans les grands centres de l'Europe, des comités d'initiative pour faire connaître les études préparatoires du Congrès.

Le Président a eu le regret d'apprendre que le Commissaire géréral de l'Exposition n'a pas pu accepter comme membres du Comité certains directeurs d'institutions de sourds-muets qui lui étaient proposés, parce qu'il ne pouvait leur être accordé des cartes de circulation pour se rendre aux réunions.

Lettre Circulaire d'invitation au Congrès des Sourds-muets.

M ,

L'Exposition universelle de 1900 est une occasion heureuse de renouveler les traditions des Congrès internationaux qui ont exercé une influence si considérable sur les progrès de l'enseignement des sourds-muets.

Les questions d'éducation occupent une grande place dans l'esprit de ceux qui se préoccupent de la défense des intérêts des sourds-muets et qui aspirent

à leur donner le rang légitime qui leur appartient dans la société moderne.

Les questions d'assistance méritent une égale sollicitude.

Pour répondre au désir exprimé par le plus grand nombre des instituteurs et des philanthropes étrangers, et par un certain nombre de personnes en France, qui ont fait à la proposition d'un Congrès un chaleureux accueil, une Commission s'est formée, qui a reçu de M. le Commissaire général de l'Exposition de 1900 le mandat d'organiser un Congrès international pour l'étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets.

Ce Comité s'est divisé en deux sections, celle des entendants et celle des sourds-muets.

Cette division a paru nécessaire d'abord parce que les délibérations en commun ne sont pas possibles, ensuite parce que dans le temps assez court qui lui sera accordé, le Congrès pourra aborder un plus grand nombre de questions.

Les sections devant délibérer isolément, chacune d'elle conservera la pleine et entière responsabilité des votes qu'elle aura émis.

Le Congrès se réunira dans les locaux de l'Exposition les 6, 7 et 8 août 1900.

Chacune des sections a le devoir de rechercher quelles sont les questions qui paraissent primer les autres par leur importance et leur actualité.

Constater les progrès acquis depuis quinze ans; chercher à unifier, si c'est possible, les procédés qui rendent le plus efficaces les bienfaits de la méthode orale; examiner ce qui, dans les programmes d'instruction, doit être particulièrement conservé ou rejeté; adapter les programmes aux aptitudes diverses, intellectuelles et physiques des sourds-muets; faciliter aux plus capables l'entrée des écoles d'agriculture, de commerce ou de l'industrie; encourager les sociétés de sourds-muets (secours mutuels, appuis fraternels ou autres), les associations ouvrières; étudier les questions d'assistance par le travail, telles sont les préoccupations qui ont provoqué la formation du Comité d'organisation.

Ce Comité a pensé aussi que les instituteurs, les philanthropes et les sourds-muets du monde entier avaient besoin de se connaître, d'échanger leurs vues, de se grouper pour le plus grand bien de ceux auxquels ils ont consacré leur vie et leur dévouement.

Le Comité est donc certain que tous ceux qui ont pour objectif l'intérêt des sourds-muets, répondront au chaleureux appel qui leur est adressé.

Il leur demande de s'inspirer des idées générales exprimées dans cette circulaire pour formuler un certain nombre de questions.

Les questions proposées par le plus grand nombre des adhérents seront l'objet de rapports qui seront discutés. Celles concernant la Section des sourds-muets seront fixées par le Comité du Programme, d'après les propositions qui lui auront été soumises avant le 1er novembre 1899.

Les rapports, les procès-verbaux des séances et les travaux apportés au Congrès et qui n'auraient pas pu être étudiés faute de temps seront publiés en un volume auquel aura droit chaque membre du Congrès qui aura payé une cotisation de 10 francs.

Cette cotisation est exigée pour faire partie du Congrès.

Des Comités internationaux de propagande vont être créés en France et à l'étranger. Un comité de réception sera à la disposition des membres du Congrès.

Un règlement intérieur sera adressé en temps opportun à chacun des adhérents.

BUREAU DE LA SECTION DES ENTENDANTS :

Le Vice-Président, BAGUER.

Le Président, Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE.

Le Trésorier, Dr SAINT-HILAIRE.

Le Secrétaire des Séances, Dr LEGAY

Le Secrétaire général, Dr MARTHA.

BUREAU DE LA SECTION DES SOURDS-MUETS :

Le Vice-Président, EMILE MERCIER.

Le Président, DUSUZEAU.

Le Trésorier, HENRI DESMAREST.

Le Secrétaire du Comité du programme, HENRI GAILLARD.

Le Secrétaire général, HENRI JEANVOINE.

Les communications doivent être adressées à MM. le Dr Ladreit de Lacharrière, quai Malaquais, 3; Henri Jeanvoine, rue du Commerce, 77, à Épernay (Marne).

Les communications concernant le Programme de la Section des Sourds-Muets devront être envoyées à M. Henri Gaillard, rue d'Alésia, 111 ter, *Paris.*

Lettre à Messieurs les Membres des Conseils généraux.

MESSIEURS,

Un Congrès international pour l'Étude des questions d'éducation et d'assistance des sourds-muets se réunira à Paris, au palais de l'Exposition universelle, le 6 août 1900. Nous vous demandons de donner à cette réunion votre précieux concours en lui adressant votre adhésion et en vous faisant représenter par un délégué.

Si les questions d'éducation ont reçu dans les précédents Congrès internationaux et nationaux des solutions par l'adoption de la méthode orale, il n'est pas sans importance de constater les résultats obtenus jusqu'à ce jour dans les différents États de l'Europe et des pays d'outre-mer.

Les sciences pédagogiques ne font pas exception aux lois du progrès; chaque jour leur apporte des perfectionnements, le but du Congrès est de les mettre en lumière et de les vulgariser.

En France, la loi, si libérale, sur l'instruction publique, qui impose l'obligation et accorde la gratuité de l'instruction primaire à tous les Français, ne s'est préoccupée des déshérités que pour prévoir un règlement qui se fait toujours attendre. Le sourd-muet continue à ne devoir son éducation qu'à la génerosité du Gouvernement, des Conseils généraux et de la bienfaisance particulière. Un certain nombre n'obtient pas ou obtient trop tard l'accès des

écoles spéciales. Il y a là une lacune digne de votre attention et de nouvelles études.

Les questions d'assistance des sourds-muets ne sont pas moins à l'ordre du jour. Elles n'ont pas été suffisamment étudiees jusqu'à présent, et on peut même dire que, en France, il reste beaucoup à faire.

L'assistance par le travail, les encouragements aux associations ouvrières, le placement des insuffisants ou des infirmes sont des questions dont l'importance ne saurait vous échapper. Elles méritent d'être étudiées avec les délégués des Assemblées departementales qui feront connaître les conditions particulières de leurs régions.

Les comptes rendus du Congrès permettront ensuite aux membres de votre Assemblée d'apprécier les désidérata que ces questions peuvent comporter.

Si vous voulez bien, Messieurs, accueillir favorablement notre demande, nous vous prierons de vouloir bien souscrire à trois exemplaires des Comptes rendus du Congrès (soit trente francs), l'un destiné à votre délégué, et les deux autres aux archives de votre département.

Veuillez agréer, Messieurs, les hommages respectueux du Comité d'organisation du Congrès des sourds-muets.

BUREAU DE LA SECTION DES ENTENDANTS :

Le Vice-Président,
BAGUER.

Le Président,
Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE.

Le Trésorier,
Dr SAINT-HILAIRE.

Le Secrétaire des Séances,
Dr LEGAY.

Le Secrétaire général,
Dr MARTHA.

BUREAU DE LA SECTION DES SOURDS-MUETS :

Le Vice-Président,
ÉMILE MERCIER.

Le Président,
DUSUZEAU.

Le Trésorier,
HENRI DESMAREST.

Le Secrétaire du Comité de programme,
HENRI GAILLARD.

Les communications doivent être adressées à MM. le Dr Ladreit de Lacharrière, quai Malaquais, 3; Henri Gaillard, rue d'Alésia, 111 ter.

Troisième réunion du Comité

(*8 décembre 1899*)

M. le Secrétaire général fait part d'une demande de Mlle Garey, directrice d'une Institution de sourds-muets d'Amérique. Cette dame propose d'amener avec elle et à ses frais, quelques-unes de ses élèves, et de les montrer aux membres du Congrès.

Le Président estime que cette généreuse proposition doit être accueillie avec empressement. Il faudrait répondre à Mlle Garey qu'elle pourra montrer ses élèves à une séance du Congrès, et personnellement le Président offre de mettre à la disposition de cette demoiselle, et des personnes qui feront une semblable demande, un local où les membres du Congrès pourront venir examiner les sujets d'une manière plus complète.

Le Vice-président fait remarquer l'impossibilité de semblables examens en cours de séance; le temps manquerait et les examens forcément superficiels auraient le grave inconvénient d'engager en quelque sorte sorte la responsabilité du Congrès et de pouvoir servir de réclame à certains établissements. Il pense d'ailleurs que la Ville ou la direction de l'Exposition accorderaient facilement un local à proximité du Congrès où ces examens pourraient être faits sans inconvénients.

Le Président déclare qu'on ne pourra d'ailleurs voter que sur les questions mises à l'ordre du jour, et que les discussions qui s'y rapporteront, seront seules publiées.

Toutes les communications accessoires devront se trouver dans une seconde partie du compte rendu et sans aucun commentaire.

Il a reçu neuf réponses des conseils généraux. La Gironde délègue M. Halphen et souscrit pour trois exemplaires. Les Vosges, la Drôme ont voté chacun 30 francs. La Creuse délègue le Dr Villard, sénateur, mais ne souscrit rien. La Savoie, le Gers, le Cher, la Haute-Loire, Belfort ont répondu négativement. Il exprime ensuite l'avis de rappeler aux autres conseils généraux la demande qui leur a été faite, lorsqu'on leur adressera la liste des questions mises à l'ordre du jour.

Passant alors aux lettres des particuliers, il a reçu de M. le Commissaire général délégué à l'Exposition par l'Espagne, le Marquis de Villalobar, une demande de plusieurs circulaires pour son gouvernement et quelques hauts personnages de son pays, en particulier son Excellence M. le Sénateur Iglésias. Cette demande indique l'utilité d'adresser des circulaires à tous commissaires généraux de l'Exposition, en particulier à celui de l'Italie pour qu'il puisse chercher à développer dans son pays un mouvement d'opinion contraire à celui que M. Ferreri a provoqué par son article « Nous n'irons pas à Paris » dans l'*Educazione des sordo-muti*. Le Président lit la réponse qu'il a faite à M. Ferreri, et où il dit que le but du prochain Congrès

n'est pas de recommencer les travaux de celui de Milan mais de les approfondir et de les étendre.

Une lettre de M. Fornari demandant des circulaires pour les directeurs de l'Institution nationale des sourds-muets de Milan, et pour celui de la Royale École Normale pour l'instruction des sourds-muets donne d'ailleurs l'espoir que l'hésitation qui s'est produite en Italie, cessera bientôt.

M. le vice-Président fait observer que la lettre d'invitation au Congrès a pu donner naissance à des malentendus. Il faut bien établir dans les prochaines circulaires que les deux sections auront chacune leurs séances propres et leurs comptes rendus respectifs, et que si l'on désire assister principalement aux réunions de la section des entendants, il faut adresser son adhésion à M. le Secrétaire général, le Dr Martha.

Reprenant alors le courrier reçu, le Président fait connaître 14 nouvelles adhésions ; quelques-unes des lettres renferment des propositions de questions à soumettre au Congrès.

Mme Houdin après avoir fait connaître l'adhésion de Mlle Pauline Wagmeester, une de ses professeurs, demande que les questions suivantes soient étudiées au Congrès :

Expulsion définitive des audigènes et enseignement auriculaire à voix nue pour les sujets entendant un peu.

Moyens de poser la voix des sourds-muets.

Livres en usage.

Le Président fait remarquer qu'une séance spéciale sera nécessaire pour établir les questions qui devront être mises à l'ordre du jour. Aussi est-il décidé qu'on se réunira le mercredi 13 décembre pour délibérer sur le choix de ces questions, et qu'on les soumettra au Comité le mercredi suivant.

Quatrième réunion du Comité

(20 Décembre 1899)

Le Président fait connaître deux nouvelles adhésions : celle de M. Frédéric Nordin qui s'offre à être l'intermédiaire du Comité en Suède, et celle de M. Roger Heyde, directeur de l'Institution des sourds-muets d'Anvers.

Il soumet ensuite au Comité les termes de la circulaire où sont indiquées les questions principales et secondaires qui seront traitées pendant les séances du Congrès et où l'on fixe la date à laquelle les mémoires devront être remis.

M. Rab propose ensuite d'envoyer à M. de Saint-Sauveur des félicitations pour sa nomination comme chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, proposition qui provoque un assentiment général.

Le Président clôt la séance en proposant d'écrire à quelques étrangers connus pour leur demander des rapports sur les questions principales qui viennent d'être arrêtées par la circulaire.

Cinquième réunion du Comité

(26 Février 1900)

Le Président fait connaître une dizaine de nouvelles adhésions. Puis parlant des visites que lui et le Secrétaire général ont faites aux commissaires généraux de l'Exposition, il dit que ces messieurs ignoraient complètement l'existence du Congrès. Il prévint de cette situation M. Gariel qui pria M. Martha d'envoyer à ces commissaires des lettres d'invitation au Congrès. Ces visites ne sont pas inutiles car la plupart des personnes qui en furent l'objet, ont promis de s'intéresser au Congrès et de faire leurs efforts pour qu'il ait chez leurs nationaux le plus grand succès. Pour l'Italie en particulier, cette démarche avait une grande importance, car le Président n'a reçu aucune réponse de M. Fornari qu'il a invité à assister au Congrès en même temps qu'il le remerciait de lui avoir adressé le compte rendu du Congrès de Rome. Aucune réponse n'est également arrivée des membres du Congrès de Rome auxquels la circulaire d'invitation a été envoyée.

Le Président propose de rappeler l'existence du Congrès aux conseils généraux qui n'ont pas encore donné de réponse, et soumet le texte d'une lettre qui est adopté.

La circulaire qui a trait aux questions proposées, a été publiée in-extenso dans le journal d'otologie du Dr Saint-Hilaire, dans celui pour l'éducation des sourds-muets qui se publie à

Nantes et dans celui des sourds-muets dirigé par M. Gaillard. Dans un journal de Genève, M. Metzger a publié un article sur le Congrès.

M. Gaillard a demandé à M. le Président si la Section des entendants accepterait d'assister à un banquet en l'honneur du Congrès, qui serait organisé à l'Hôtel Continental, et dont le prix serait de quinze francs. Le Président lui a donné son adhésion personnelle. Le vice-Président fait observer qu'il n'y a aucune raison de refuser en principe pourvu que chaque membre conserve sa liberté.

Le Président pense qu'il sera nécessaire de faire une séance d'ouverture commune aux deux sections, et il a proposé à M. Gaillard d'en offrir la présidence à M. Deschanel.

Lettre-Circulaire sur les questions qui devront être soumises au Congrès

1er Janvier 1900

Monsieur,

Le Comité d'organisation du Congrès des sourds-muets (section des entendants) a laissé à ses nombreux adhérents un délai de plusieurs mois pour lui faire parvenir les questions qui pourraient paraître plus particulièrement intéressantes. Il ne croit pas qu'il y ait lieu de prolonger ces délais afin que chacun ait un temps suffisant pour étudier et rédiger des mémoires sur les questions que le Comité a choisies.

Ce choix a été dicté par le désir de provoquer les membres du Congrès, qui voudront bien rédiger des mémoires, à y consigner, outre leur expérience personnelle, les documents qu'ils pourront recueillir dans leur propre pays.

Les trois questions inscrites en tête du programme du Congrès présentent un intérêt universel et sont assez vastes pour que chacun puisse en étudier une partie et faire connaître ce qui intéresse plus particulièrement son pays : les travaux apportés au Congrès formeront ainsi un faisceau dont l'importance n'échappera à personne.

Première question

Organisation de l'enseignement des sourds-muets dans les différents pays.— Les établissements d'éducation des sourds-muets doivent-ils être considérés comme des établissements de bienfaisance ou d'instruction ?

Deuxième question

Résultats obtenus par la méthode orale. Indiquer, dans le but de l'unification des méthodes, les procédés les plus pratiques pour l'application de la méthode orale telle qu'elle a été définie par le Congrès de Milan.

Troisième question

Assistance des sourds-muets. — Création de sociétés de patronage et de placement — Création d'asiles et d'hospices. — Encouragement aux associations et aux sociétés coopératives.

Les trois questions ci-dessus seront placées en tête de l'ordre du jour du Congrès et seront celles dont on votera les conclusions, s'il y a lieu.

Le Comité d'organisation, très reconnaissant des nombreuses indications qui lui ont été adressées, ne s'est pas cru en droit de ne tenir aucun compte des autres questions qui lui ont été proposées.

Il a donc accepté les questions suivantes :

1° Y a-t-il lieu de créer, pour les sourds-muets particulièrement bien doués, des écoles spéciales (écoles de commerce ou autres), ou simplement des cours annexes dans les écoles actuelles ?

Y a-t-il lieu de créer, dans les institutions de sourds-muets, des cours spéciaux pour les sujets arriérés ?

L'organisation actuelle des écoles de sourds-muets (administration, inspections, programmes et sanction des études) répond-elle aux besoins de l'époque et aux intérêts réels des sourds-muets ?

2° Comment la méthode orale peut-elle être appliquée à tous les sourds-muets ? — Quel doit être le rôle de l'écriture ?

3° Enseignement professionnel donné dans les écoles de sourds-muets ? — Choix d'un état qu'ils puissent exercer dans leur pays et, autant que possible, près de leurs parents.

4° Les sourds-muets avant leur admission dans les écoles. — Écoles enfantines.

5° Éducation auriculaire. — Enseignement auriculaire à voix nue sans le secours des cornets.

6° Moyen de poser la voix des sourds.

7° Livres scolaires pour les sourds-muets.

8° Quels sont les meilleurs procédés d'articulation ?

9° Faut-il se consacrer uniquement à l'articulation jusqu'au moment où tous les éléments du langage sont connus, ou faut-il, à mesure que les éléments acquis le permettront, enseigner les mots usuels renfermant ces éléments et même de courtes phrases, afin de donner au sourd-muet, dès les premiers temps, l'occasion d'exprimer les pensées qui sont d'un usage constant ?

10° Quelle méthode convient-il de suivre pour développer tout ensemble les idées et le langage dans les meilleures conditions pour donner aux sourds-muets le goût et la possibilité de la lecture, pour leur donner, en un mot, une connaissance de la langue, suffisante pour leur permettre de lire et de comprendre les ouvrages que lisent et que comprennent les entendants ?

11° De l'utilité qu'il y aurait, en attendant que l'externat prenne la place de l'internat, à réunir, aux heures de récréation, les sourds-muets avec les entendants dans les cours des écoles.

12° Quels progrès ont été réalisés dans les institutions, depuis les derniers Congrès, en vue de l'amélioration du sort des sourds-muets? — Quelles œuvres ont été fondées, depuis lors dans ce but?

13° L'enseignement professionnel est-il donné ou organisé d'une façon suffisamment pratique ?

14° Des moyens d'assurer l'instruction obligatoire des sourds-muets.

15° Statistique des sourds-muets dans les différents pays.

16° Est-il à souhaiter qu'une collaboration entre les médecins et les maîtres soit établie dans les écoles des sourds-muets, plus intime qu'elle ne l'a été jusqu'à présent ?

Le Comité d'organisation est très désireux que ses adhérents développent en des mémoires les questions inscrites au programme du Congrès.

Des résumés de ces mémoires, ne dépassant pas deux pages d'impression, devront être adressés au Comité avant le 1er mai 1900, afin qu'ils puissent être traduits en français et que cette traduction, imprimée, puisse être distribuée à chacun des membres du Congrès.

Si les mémoires ne peuvent pas tous, faute de temps, être mis en discussion, les auteurs peuvent être assurés que les travaux seront publiés dans les comptes rendus du Congrès.

Une salle spéciale sera consacrée à la présentation des livres, des instruments et même des élèves que quelques instituteurs se proposent de conduire à Paris et de montrer aux membres du Congrès.

Une circulaire fera connaître en temps opportun. aux membres adhérents, le règlement du Congrès et les facilités qui seront accordées soit pour le voyage, soit pour le séjour de Paris.

Les personnes qui se proposent de se rendre au Congrès sont instamment priées d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible.

LE BUREAU DU COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS DES SOURDS-MUETS SECTION DES ENTENDANTS :

Le Vice-Président,
BAGUER,
Directeur de l'Institution départementale d'Asnières.

Le Président,
Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE,
Quai Malaquais, 3.

Le Secrétaire,
Dr LEGAY,
Rue Blanche, 54.

Le Secrétaire-Général
Dr MARTHA,
Rue Fortuny, 32.

Le Trésorier,
Dr SAINT-HILAIRE,
Avenue de l'Opéra, 11.

Les adhésions ou les communications relatives au Congrès doivent être adressées au Président ou au Secrétaire-Général.

Deuxième Lettre-Circulaire aux Conseils Généraux

Avril 1900.

MESSIEURS,

Un certain nombre de Conseils généraux ont bien voulu nous promettre l'envoi de délégués au Congrès international pour l'étude des questions qui intéressent l'éducation et l'assistance des sourds-muets, qui se réunira à Paris

le 6 août prochain, et nous leur adressons l'expression de notre gratitude; d'autres Conseils généraux ont ajourné à la session de Pâques l'examen de notre demande. Nous prenons la liberté d'adresser à tous la circulaire ci-jointe, qui contient l'indication des questions qui seront traitées au Congrès.

Vous apprécierez, Messieurs, leur importance et les progrès humanitaires que nous avons le ferme espoir de réaliser.

Permettez-nous de vous faire connaître que la plupart des Gouvernements étrangers, qui seront représentés à l'Exposition universelle, ont annoncé l'envoi de délégués.

Ceux des Conseils généraux, en appréciant ce qui se fait à l'étranger, et ce qu'il y a à faire pour le bien des sourds-muets en France, contribueront avec les instituteurs et les philanthropes de tous les pays, dont nous avons reçu de nombreuses adhésions, à faciliter la tâche que nous nous sommes imposée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre respectueuse considération.

BUREAU DE LA SECTION DES ENTENDANTS

Le Vice-Président, BAGUER — *Le Président,* Dr LADREIT DE LACHARRIÈRE

Le Trésorier, Dr SAINT-HILAIRE — *Le Secrétaire des Séances,* Dr LEGAY — *Le Secrétaire général,* Dr MARTHA

BUREAU DE LA SECTION DES SOURDS-MUETS

Le Vice-Président, ÉMILE MERCIER — *Le Président,* DUSUZEAU

Le Trésorier, HENRI DESMAREST — *Le Secrétaire du Comité de Programme,* HENRI GAILLARD

Le Secrétaire général, HENRI JEANVOINE

Le Président annonce qu'il a reçu de la Préfecture de la Seine une lettre désignant M. Baguer, directeur de l'institution départementale d'Asnières, comme représentant officiel du département au Congrès. Il est personnellement très heureux de cette nomination et il est persuadé que le Comité se félicitera du choix d'un délégué aussi sympathique.

Sixième réunion du Comité

(14 Mai 1900)

Le Président fait savoir que le nombre des adhésions est actuellement d'environ 80, et qu'elles viennent surtout de l'étranger. Il a reçu plusieurs manuscrits ; quelques-uns en langue étrangère dont il s'occupe de faire faire la traduction.

M. Medved, maître en Croatie et Slavonie lui a demandé s'il pouvait envoyer ses ouvrages au Congrès. Il croit qu'il faut lui répondre affirmativement, et lui parler des réductions qu'accordent les chemins de fer aux congressistes. Le président pense qu'il serait très utile ue rechercher les moyens de loger gratuitement les membres du Congrès sans fortune pendant la durée de celui-ci, et il demande au vice-président si son institution ne pourrait pas mettre quelques chambres à leur disposition. Très aimablement, le vice-président accepte de demander à l'autorité supérieure de mettre à la disposition des congressistes les locaux dont il pourra disposer.

Les différents articles de la circulaire sur le règlement du Congrès, sont ensuite successivement soumis à l'approbation du Comité.

Le vice-président se charge de demander officiellement un local où pourront avoir lieu les réunions secondaires du Congrès.

M. Gaufrès insiste pour qu'il n'y ait qu'une seule excursion annoncée dans la circulaire, et il est décidé que ce sera celle de Chantilly. Avant de terminer la séance, on convient de n'envoyer le règlement du congrès qu'aux adhérents et aux institutions françaises.

Lettre-Circulaire pour le règlement et le programme du Congrès
(section des entendants).

Paris mai **1900.**

Conformément à l'arrêté Ministériel en date du mois de mars 1899, le Congrès international pour l'Etude des questions d'Education et d'assistance des sourds-muets, préparé par les soins du Comité d'organisation (section des entendants et section des sourds-muets), se réunira le 6 août à 9 heures du matin dans une des salles du palais des Congrès, sous la présidence d'honneur de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés. Les

deux sections siégeront en séance plénière pour entendre les discours d'usage, et nommer le bureau du Congrès. Aussitôt après, les sections se retireront dans leurs locaux respectifs pour nommer leurs bureaux, et commencer leurs travaux.

Seront membres du Congrès les personnes qui auront adressé leurs adhésions avant l'ouverture de la session, ou qui se feront inscrire pendant sa durée, et qui auront acquitté la cotisation dont le montant est fixé à dix francs.

Les dames font partie du Congrès au même titre que les hommes.

Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du Comité d'organisation à partir du dimanche 5 août à 2 heures, 3, quai Malaquais, ou les jours suivants au siège du Congrès, par les soins du Trésorier. Ces cartes pourront leur être adressées sur leur demande, si la cotisation a été acquittée. Elles donneront droit à des entrées gratuites, à l'Exposition pendant la durée de la session.

Le bureau de chaque section fixera l'ordre du jour de ses séances.

Le Congrès se réunira le 6, le 7 et le 8 août, au palais de l'Exposition. Si une ou plusieurs séances supplémentaires étaient nécessaires, de nouveaux locaux seraient désignés à cet effet.

Le Congrès tiendra deux séances par jour, le matin de 9 h. à midi, et de 2 heures à 5 heures.

Un banquet à l'Hôtel Continental réunira le 9 août les deux sections du Congrès. Le prix de la souscription est fixé à 15 francs.

Une excursion au château de Chantilly, propriété de l'Institut de France, sera organisée. Les membres du Congrès seront informés du jour où elle aura lieu en retirant leurs cartes.

Les membres du Congrès ont seuls le droit de présenter des travaux et de prendre part aux discussions.

Les représentants des puissances étrangères, et les délégués des Administrations françaises et des Conseils généraux jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

La langue française sera la langue du Congrès. Toutefois, les résumés des mémoires écrits en langues étrangères, qui seront adressés avant le 15 juin, pourront être l'objet d'une traduction en français préparée par les soins de la section.

Ces résumés ne pourront dépasser quatre pages.

Les mémoires qui auraient eté imprimés par les soins de leurs auteurs en langues étrangères seront distribués aux membres du Congrès

Les orateurs ne pourront occuper la tribune pendant plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que l'Assemblée consultée n'en décide autrement.

Les membres du Congrès, qui auront pris la parole dans une séance, devront remettre au secrétaire, dans les vingt-quatre heures, un résumé de leurs communications pour la rédaction des procès-verbaux. Dans le cas où le résumé n'aurait pas été remis, le texte, rédigé par le secrétaire, en tiendra lieu.

Le bureau pourra demander des réductions aux auteurs des mémoires. Il pourra effectuer ces réductions, si ces résumés n'ont pas été remis en temps et lieu.

Les procès-verbaux et les travaux du Congrès seront imprimés et distribués aussitôt que possible après la session.

Chaque membre du Congrès aura droit à un exemplaire de cette publication.

Le bureau de chaque section statuera en dernier ressort sur tout incident imprévu du règlement.

Commission de renseignements. — Une Commission de renseignements sera à la disposition des adhérents au Congrès pour leur fournir tous les renseignements désirés, les autorisations nécessaires pour visiter les monuments, les palais et les manufactures de l'Etat. Les demandes devront être adressées au secrétaire général de la section des entendants.

Chemins de fer et transports maritimes. — Des réductions de prix de cinquante pour cent sont accordées par les Compagnies de chemins de fer français, et quelques Compagnies de chemins de fer étrangers. Ceux qui voudront en bénéficier devront adresser leur demande au Président de la section des entendants avant le 1er juillet, afin que les Compagnies aient un temps suffisant pour établir les bons de faveur.

Ces demandes devront contenir lisiblement les noms, prénoms, résidences et indiquer la gare de départ ou de jonction avec une Compagnie française.

Les Compagnies de transports maritimes ont accordé des réductions sur les prix des passages aux membres du Congrès des Sourds-Muets ; ceux-ci devront s'adresser aux agents des Compagnies à l'étranger.

Le Président du Comité d'organisation de la section des Entendants invite les membres du Congrès à se réunir chez lui, 3, quai Malaquais, le dimanche 5 août à trois heures. (Réunion de présentation et de bienvenüe)

LE COMITÉ D'ORGANISATION

Toutes les communications doivent être adressées au docteur Ladreit de Lacharrière, Président, 3, quai Malaquais.
Ou au Docteur Martha, secrétaire général, 32, rue Fortuny.

Septième réunion du Comité

(9 Juillet 1900)

Le nombre des adhésions au Congrès s'élève à ce jour à 142.

Sur les démarches du président les compagnies de chemin de fer ont prolongé la validité des billets à demi-tarif jusqu'au 31 août. Seule, la Compagnie d'Orléans a maintenu son premier arrêté, mais elle a promis cette prolongation aux membres du Congrès que le président lui indiquerait.

Le Président a offert à la section des sourds-muets de faire profiter ses membres de la prolongation qui lui a é é spéciale-

ment accordée, mais comme cette section n'a pas encore préparé la liste de ses adhérents, il est impossible d'attendre plus longtemps.

On décide ensuite que les résumés des communications seront imprimés à 150 exemplaires et distribués au commencement des séances.

Les cartes d'adhérents n'ayant pas encore été délivrées par l'administration, ne pourront être distribuées qu'au moment du Congrès.

Le Comité arrête le programme des séances et les propositions qu'il fera pour le bureau d'honneur du Congrès.

Indication de travaux relatifs au Congrès

Réponses aux questions du programme du Congrès international des sourds-muets (1900).

FERRERI : directeur de la revue l'*educazione dei sordo-muti.* Imprimerie S. Bernardin (Sienne).

Exposé des principes de l'articulation écrit pour le Congrès international des sourds-muets à Paris (1900), par FORCHKAMMER, directeur de l'Institut royal des sourds-muets à Nyborg (Danemarck).

Copenhague, Imprimerie Thiele (1900).

Methods of educating the deaf in the united states, including statistics compiled from and in accordance with the american annals ot the deaf, by Olof Hanson, June (1900).

Tabulations relating to the instruction of the Deaf for, 1899, compiled from statistics found in the american annals, the association revien and other sources by J. C. GARDON, superintendent of the Illinois school for the deaf.

Table des Matières

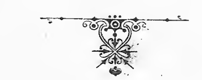
Table des Matières

PAGES

Annexes

Travaux communiqués ou adressés au Congrès





2200.—Imprimé par les Sourds-Muets (E. O'Meara), 111 ter, r. d'Alésia, Paris


Imprimé par les Sourds-Muets
111 ter, rue d'Alésia, Paris